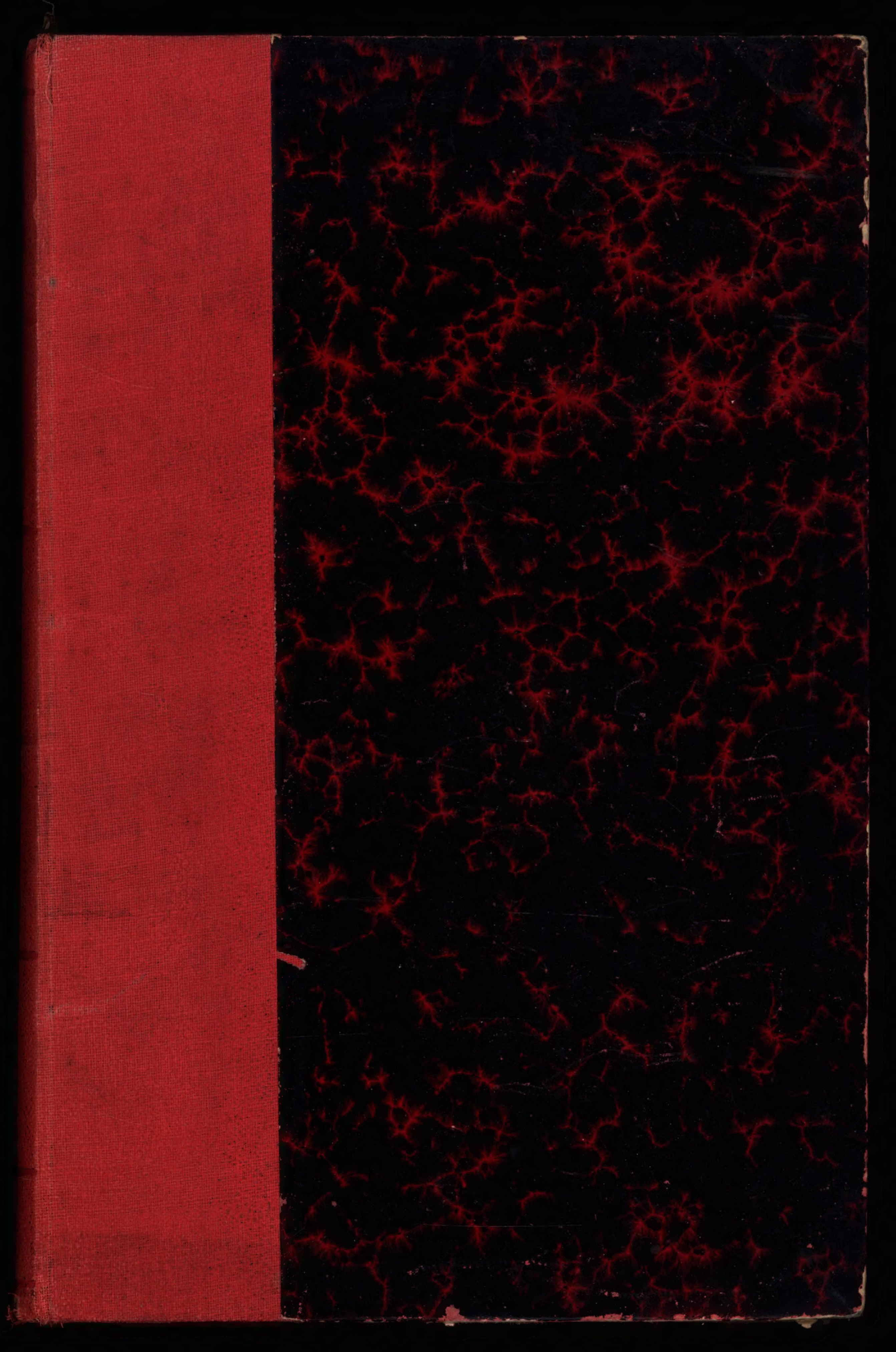
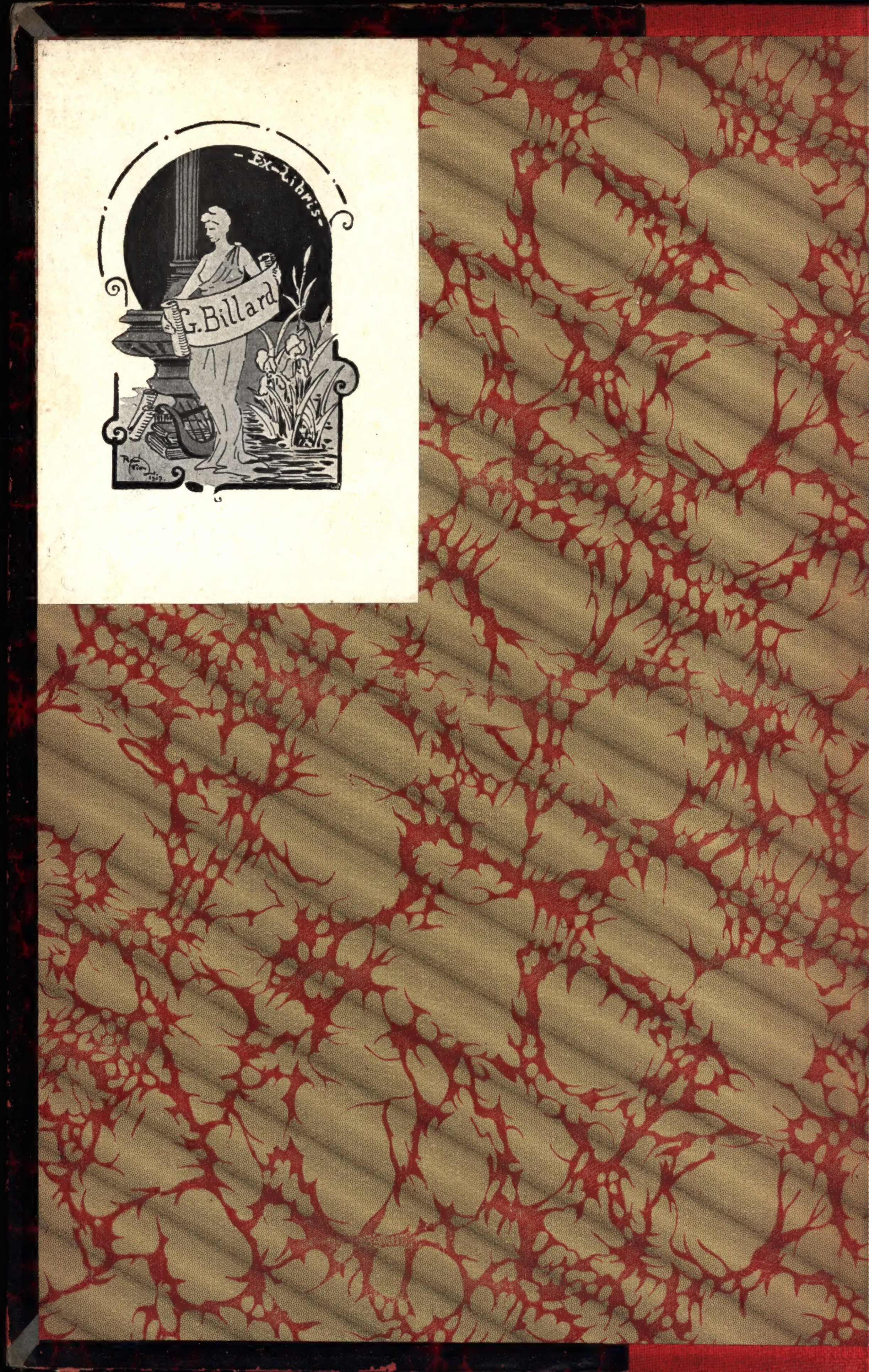
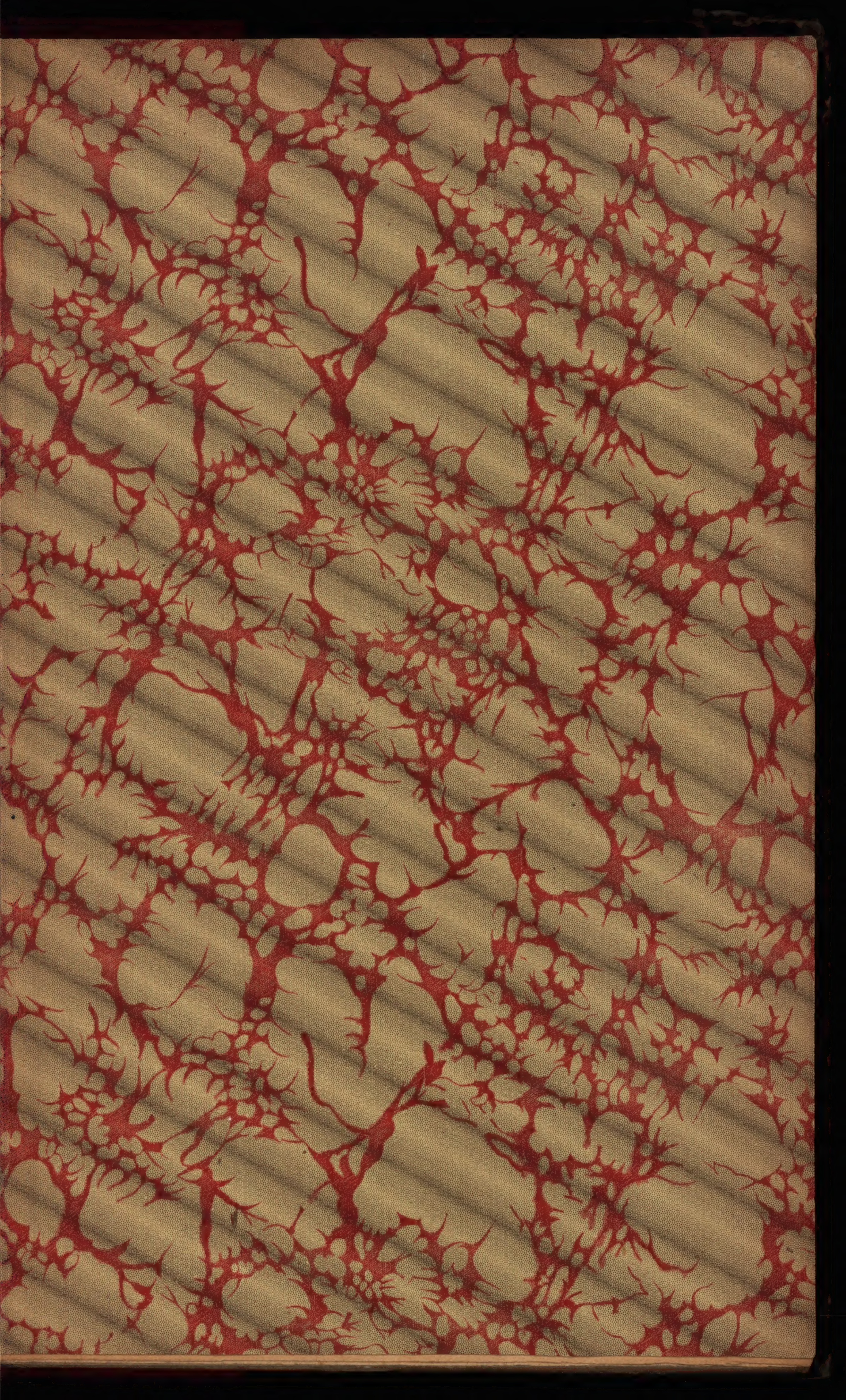



- Ex-Libris -
G. Billard



LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton Parisien)



7me ANNÉE

N° 25 — Janvier 1908

SIÈGE SOCIAL :
MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur
EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL
5, Quai Malaquais, PARIS

CONSEIL

Président : M. Henry MARTIN, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
Vice-Présidents : MM. Georges HARTMANN, négociant, président honoraire de divers Syndicats et Sociétés Savantes.
Lucien LAMBEAU, secrétaire-chef de la Commission du Vieux Paris.
Secrétaire général : M. Alb. CALLET, Secrétaire des bureaux de la Mairie de Montmartre.
Secrétaire-adjoint : M. Paul HARTMANN.
Archiviste : M. DELABY.
Trésorier : M. MARCHAL, employé à la mairie du IVe arrondissement (à l'entresol), de 11 à 5 heures.

Membres d'honneur :

MM. AUGÉ DE LASSUS, publiciste.
DARDANNE, maire du IVe arrondissement.
DAVESNE, docteur en médecine.
Le Directeur de l'Assistance publique.
Le Directeur du Mont-de-Piété.
FUNCK-BRENTANO (F.), bibliothécaire à l'Arsenal.
HALLAYS (André), rédacteur aux *Débats*.
MOLOCH (Colomb), dessinateur.
Le Préfet de Police.
Le Préfet de la Seine.
SARDOU (Victorien), de l'Académie Française.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. BADINI-JOURDIN, conseiller municipal.
BARBARY, maire adjoint du IVe arrondissement.
FAILLIOT, député.
JOLIBOIS, conseiller municipal.
GALLI (H.), conseiller municipal.
ROUSSY (Dr), maire adjoint du IVe arrondissement.

Membres élus :

MM. BOURDEIX, architecte de la Préfecture de Police.
CALLET (A.), Secrétaire-chef des bureaux, mairie de Montmartre.
COUDERC, antiquaire.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), sous-chef à la Préfecture de Police.
FLANDRIN, sculpteur.
GAUTHIER, curé de Saint-Gervais.
HARTMANN (Georges), négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
LOUAR, artiste dramatique.
MARTIN (Henry), Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.
MOUTAILLIER, imprimeur d'art.
PAGÈS, juge au Tribunal de Commerce.
QUANTIN (Paul d'Estrée) publiciste.
RAYMOND-BARBAUD, architecte.
REY, archiviste-adjoint à la Préfecture de Police.
RIOTOR (L.), homme de lettres.
SELLIER, conservateur-adjoint au Musée Carnavalet.
TOURNEUX (Maurice), homme de lettres.

Commissaires du quartier :

Arsenal : MM. MARTIN, architecte ; EVENO, bibliothécaire.
Notre-Dame : RIOTOR (Léon), publiciste.
Saint-Gervais : LARMEE, architecte.
Saint-Merri : DESNOS.

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

7me ANNÉE

N° 25 — Janvier 1908

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS

LEDRU-ROLLIN

La place considérable tenue par Ledru-Rollin dans l'histoire du règne de Louis-Philippe et de la République de 1848 est bien connue: notre intention n'est pas de nous étendre sur le rôle politique de ce grand tribun. L'origine, la parenté, le séjour dans nos vieux quartiers, de Ledru-Rollin, sont plus particulièrement l'objet de cette étude.

Les biographies de Ledru-Rollin sont nombreuses.—Ce qui ne veut pas dire exactes. — Elles contiennent, la plupart, des lacunes et des erreurs en ce qui concerne sa jeunesse. Quelques unes le font naître au Mans (1), en 1808 (2), fils de Jacques-Philippe, médecin, antiquaire (3), et lui donnent le prénom de Philippe (4).

La vérité est que Ledru-Rollin naquit à Paris, le 2 février 1807, fils de Jérôme-Auguste, commissionnaire du Mont-de-Piété (non médecin) et qu'il eut les prénoms de Alexandre-Auguste.

Nos recherches nous ont permis de reconstituer l'origine et la composition de la famille de Ledru-Rollin, depuis son grand-père, le célèbre physicien, dit *Comus* (5). Voici ce que nous avons recueilli concernant Ledru-Rollin : D'abord son acte de naissance porté au registre de la mairie du IXe arrondissement de Paris (IVe aujourd'hui) en l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy :

Du trois Février mil huit cent sept, neuf heures et demie du matin.

Acte de naissance d'Alexandre-Auguste, du sexe masculin, né d'hier, place Baudoyer, n° 2 — Division de la Fidélité — fils du sieur Jérôme-Alexandre Le Dru, propriétaire, et de dame Marie-Honorine Gay, domiciliés sur dite demeure, mariés à Paris le 18 prairial de l'an six.

1. *Dict. Larousse.*
2. *Biographie générale Hœfer.* — E. de Mirecourt. — Bouillet, etc.
3. *Dict. des Parlementaires.* — Nouvelle biographie générale, etc.
4. Eugène de Mirecourt.
5. Nous donnerons une étude sur *Comus*, dans un prochain bulletin.

Premier témoin, sieur Jacques-Philippe Le Dru, membre du Collège électoral du département de la Seine, demeurant à Paris, rue neuve Saint-Paul, n° 2, âgé de cinquante-quatre ans. Second témoin, sieur François-Henry Bellicard, secrétaire de la neuvième mairie, âgé de quarante-cinq ans, demeurant rue Saint-Denis, n° 118.

Sur la réquisition de Jérôme-Alexandre Le Dru père de l'enfant.

Constaté par moi Maire du neuvième arrondissement de Paris et après lecture ont signé.

Délivré par moi Secrétaire en Chef de la neuvième Mairie.

Reçu un franc cinquante-huit centimes.

A Paris le quatre Février mil huit cent sept.

Bellicard
Secrétaire (1).

Comme on le voit, cette déclaration de naissance à la mairie fut faite en présence de l'oncle du nouveau-né, qui était adjoint au maire, et du secrétaire de la mairie.

Trois jours après la naissance, on menait le poupon à l'église Saint-Gervais (tout contre son domicile) pour le faire baptiser ; le parrain était un enfant, son cousin germain, et la marraine une petite fille, sa sœur. Voici l'extrait du registre des actes de baptême de la paroisse Saint-Gervais :

L'an mil huit cent sept et le cinq Février, Alexandre-Auguste né d'avant-hier a été baptisé ; fils de Jérôme-Alexandre Le Dru, propriétaire et de Marie-Honorine Gay, son épouse, demeurants place Baudoyer, n° 2 ; et a eu pour parrain Jean-Joseph-Xavier Lechasseur, mineur, demeurant rue Bourglabé (*sic*), n° 4, représenté par Pierre-Auguste Le Dru demeurant à Vesoul et pour maraine Emilie-Françoise Le Dru fille, sœur de l'enfant, même demeure.

Signé: Huré (2).

Cet acte est signé en outre par le père, l'oncle de Vesoul, et la sœur dont la grosse écriture enfantine décèle la toute jeunesse.

A propos de ce baptême, un biographe raconte en matière de rail-

1. Archives de la Seine, Etat civil n° 8209. Nous devons à l'extrême obligeance de M. Lazare, archiviste, la communication de cet acte et de celui du mariage de Ledru-Rollin que nous citerons plus loin.

2. M. Gauthier, curé de Saint-Gervais, membre du Comité de la Cité, a bien voulu mettre obligeamment sous mes yeux ce registre et me délivrer un extrait.

lerie (1), que le grand-père (qui mourut huit mois après, le 4 octobre 1807), assistant à la cérémonie, fit des tours d'escamotage, enlevant des poches des employés de l'église, la menue monnaie qui leur avait été donnée, et leur rendant quelques instants après, à leur grand étonnement. Le Dru, dit Comus, était bien âgé à ce moment (soixante-seize ans). Ayant cessé depuis plus de vingt années ses exercices de physique amusante, il passait alors pour un savant, grave personnage. Nous doutons qu'il se soit livré à cette plaisanterie de mauvais goût à une cérémonie dans une église. D'ailleurs nous pensons qu'il n'assistait pas au baptême, car l'acte ne porte pas sa signature.

Donc Ledru-Rollin naquit fils d'Alexandre-Auguste Le Dru (2), le 2 février 1807, place Baudoyer, n° 2, dans une des hautes maisons construites en 1733 sur le côté nord de l'église Saint-Gervais ; les cours de ces maisons couvrent l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Gervais (3).

La place Baudoyer, petite alors, ne comptait que trois maisons ; elle était renfermée entre ces maisons, la rue de la Tixeranderie, la rue Saint-Antoine; ces dernières rues, séparées par la rue Renaud-Lefèvre qui, en face du n° 2 de la place Baudoyer, menait au marché Saint-Jean.

Un biographe dit que « le père du jeune Ledru, possédant une certaine fortune, portait le titre d'avocat sans en exercer la profession ; sa mère était la fille d'un simple menuisier » (4). Cette dernière affirmation est seule exacte : Marie-Honorine Gay était bien la fille d'un menuisier; mais Jérôme-Alexandre Le Dru n'avait jamais été avocat et n'en portait pas le titre ; les actes où son nom figure le désignent toujours comme propriétaire. Peu instruit d'ailleurs, il avait passé son temps de jeunesse à aider son père lorsque celui-ci exerçait ses tours de fantasmagorie sur le boulevard du Temple. La fortune de Jérôme-Alexandre qu'il tenait des libéralités de son père, était modeste, à la naissance de son fils ; elle se grossit de 155.000 francs

1. Eugène de Mirecourt. *Les Contemporains*, 1857.
2. Les actes portent le nom en deux mots.
3. M. Lambeau a fait une étude sur ce cimetière dans le bulletin de *La Cité*, d'octobre 1907, n° 24.
4. *Eloge de Ledru-Rollin* à la Conférence des avocats, le 24 novembre 1900, par M. Jacques Bourget.

comme héritage à la mort de Nicolas-Philippe Ledru dit Comus (1).

Grâce à son frère, le docteur Jacques-Philippe Le Dru, administrateur puis adjoint au maire du IX[e] arrondissement, section de la Fidélité, (partie du quartier Saint-Gervais actuellement) Jérôme-Alexandre avait obtenu lors de la réorganisation du Mont-de-Piété, en 1800, une des places de commissionnaires de cet établissement, où il se livrait aux opérations de prêts sur gages, et d'achats de reconnaissances du Mont-de-Piété (2).

Le jeune Ledru né parisien, fils et petit-fils de Parisiens, fut élevé dans la capitale. Lorsqu'il eut l'âge de raison, on le mit dans un pensionnat du quartier; puis il suivit, dit-on, les cours du lycée Charlemagne (3). Son oncle, le médecin, qui n'avait pas d'enfant, s'occupait surtout de son éducation. Eugène de Mirecourt dit que Ledru-Rollin « avait déjà au Collège une obésité précoce qui lui valut de ses camarades un sobriquet latin dont il serait, dit-il, impoli de donner la traduction: Ils l'avaient nommé *Bos opimus* ».

En 1812, le père du jeune Ledru change de domicile, quitte la place Baudoyer pour aller habiter le n° 98 de la rue de la Mortellerie (actuellement n° 84, rue de l'Hôtel-de-Ville); où il continua ses opérations de commissionnaire du Mont-de-Piété jusqu'à sa mort en 1823. C'est donc dans une vieille maison à porte cochère, une des mieux de cette étroite rue, que Ledru passa sa jeunesse depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'époque de sa majorité, car il ne quitta ce logis qu'en 1828.

Son père mourut le 18 janvier 1823. Le service religieux se fit à Saint-Gervais. La déclaration du décès est faite à l'église par Jacques-Philippe, et Auguste-Alexandre, frère et fils du défunt, lesquels l'ont signée avec M. F. Franqueville, gendre du décédé (4); la sœur de Ledru-Rollin ayant épousé ce dernier.

La veuve de Jérôme Ledru, Honorine Gay, continue les opérations pour le Mont-de-Piété sans être titulaire d'un office; mais, en 1828,

1. Ce dernier mourut le 4 octobre 1807; mais le partage de ses biens, entre ses enfants, n'eut lieu que le 15 mai 1811, par acte de M[e] Pierre Duchesne.

2. Les annuaires-almanachs nationaux, impériaux puis royaux, de 1801 à 1822, l'indiquent au chapitre du Mont-de-Piété.

3. Cependant nous n'avons pas vu son nom dans les palmarès, au lycée.

4. Nous avons un extrait du registre que M. le curé Gauthier a bien voulu nous délivrer.

nous la voyons succéder à un nommé Boucher dont le bureau de commissionnaire était au n° 9 de la rue du Mouton (1).

Ledru qui avait passé le meilleur de son temps rue de la Mortellerie, à terminer de bonnes études classiques, ensuite à préparer son droit, vint, en 1828, habiter avec sa mère rue du Mouton, n° 9, pour y demeurer jusqu'en 1831.

La rue du Mouton était proche de l'Hôtel de ville et servait de passage entre l'ancienne petite place de Grève et la rue de la Tixeranderie. Des fenêtres de l'appartement qu'il occupait Ledru-Rollin dut voir se dérouler les événements de 1830, le mouvement du peuple en armes, l'attaque de l'Hôtel de ville, etc. (2).

S'il faut en croire certains biographes (surtout Eugène de Mirecourt), Ledru faisait à cette époque des vœux pour le maintien de la royauté légitime. Il avait probablement subi, dans sa jeunesse, l'influence du milieu dans lequel il vivait : Son grand-père était resté fidèle à l'ancien régime ; son oncle, le docteur en médecine, maire de Fontenay-aux-Roses, servait la Restauration.

Reçu avocat en 1827, Ledru fit un stage chez un avoué : nous le voyons clerc chez Me Launay, n° 11, rue des Bourdonnais. Me Launay de la Creuse, président de la Chambre des avoués, chevalier de la Légion d'honneur, appartenait au parti libéral et discutait la politique avec son clerc ; au dire d'Eugène de Mirecourt. « Quand les ordonnances de juillet parurent, l'avoué Launay, patron de Ledru, s'éleva passionnément contre elles ; Alexandre-Auguste, royaliste-ultra (comme on disait alors), les soutint avec énergie... Mais les paroles du maître parvinrent à changer, deux ans plus tard, ses opinions du blanc pur au rouge vif. »

Cette affirmation de Mirecourt est-elle exacte ? Me Launay exerça-t-il une telle influence sur Ledru ?

Ledru, inscrit au barreau en 1827, ne figure au tableau des avo-

1. A côté, au n° 5 de la rue du Mouton, était la fabrique d'encre renommée, de Guyot, à l'enseigne de *La Petite Vertu.*

2. La rue du Mouton a complètement disparu au commencement du règne de Napoléon III, pour l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville et le percement de la rue de Rivoli. Elle était située à l'emplacement actuel du terre-plein-nord de la place de l'Hôtel-de-Ville.

cats qu'en 1831, avec indication encore de son domicile rue du Mouton, n° 9.

C'est alors qu'une autre vie commence pour lui; il décide sa mère à cesser l'exploitation de prêts sur gages, à déménager de la vieille rue du Mouton pour venir habiter ensemble quai des Ecoles, n° 8.

Ledru abandonna ainsi ce vieux quartier aux abords de l'Hôtel de ville, où il était né et qu'il avait habité jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans.

Ce passé, dans ses détails, n'est pas connu; aucun biographe jusqu'alors (à notre souvenance) ne l'avait fouillé. Ledru-Rollin d'ailleurs n'en parlait pas. Du jour où il débuta au palais, ayant un incontestable talent de parole et de l'ambition, il entrevit une existence nouvelle, de brillants succès de prétoire et probablement même de tribune ; car il devait penser à devenir un homme politique, surtout au lendemain des événements de 1830, la révolution de juillet ouvrant le champ aux espérances de jeunes gens de talents tels que Ledru.

* * *

Il y avait au barreau de Paris un autre avocat du nom de Ledru (Charles), inscrit depuis 1823. Alexandre-Auguste, aussitôt ses débuts, pense à la confusion qui pouvait naître entre les deux Ledru, et veut se distinguer de son confrère en ajoutant un nom au sien. Il aurait pu prendre celui de sa mère — ce qui aurait fait Ledru-Gay —, mais la consonance lui parut probablement peu euphonique et prêtant peut-être à la plaisanterie. Il accola à son nom celui de Rollin qui appartenait à sa grand'mère maternelle, la femme du menuisier Gay, née Rollin.

Au barreau, il ne s'occupe pas d'affaires courantes. Possesseur de la fortune que son père lui avait laissée, ayant une autre fortune en espérance, celle de son oncle dont il est l'héritier, il ne cherche pas à gagner de l'argent et se fait aussitôt le défenseur de causes politiques.

Dès le commencement de 1832, il proteste dans une consultation retentissante contre l'état de siège établi par suite d'émeute. La Cour de cassation rendit un arrêt qui lui donnait raison. Cette première affaire le mit en vue comme démocrate.

Son oncle, Jacques-Philippe Le Dru, qui l'affectionnait beaucoup et le considérait comme un fils, mourut le 10 novembre 1832. Ledru-Rollin hérita de lui, avec sa sœur, de divers biens ; dont la maison



Ledru-Rollin, à trente ans.

de Fontenay-aux-Roses qui, achetée par son grand-père en l'an III, était restée en possession du fils aîné. Dès lors, Ledru-Rollin réunissait à la petite fortune de son père celle plus élevée que lui laissait son oncle.

Ledru en 1834 se signala de nouveau à l'attention publique, après les journées d'avril, par un mémoire sur les massacres de la rue Transnonain.

C'est alors qu'au Palais, Ledru acquiert une certaine réputation ; il l'accroît en défendant Caussidière, un des détenus de l'émeute d'avril 1834.

Puis défendant les journaux poursuivis, il le fait avec une grande éloquence. Il obtient l'acquittement de Laveaux prévenu de complicité dans une tentative de meurtre contre Louis-Philippe.

Ces plaidoiries ne suffisent pas à son activité, il entreprend de vastes travaux de jurisprudence, est directeur du *Journal du Palais*, écrit dans *Le Droit* dont il devient le rédacteur en chef.

Les avocats, ses confrères, qui en majorité ne partagent pas ses idées politiques, mais l'estiment pour son mérite, l'élisent membre du Conseil de l'ordre, quoiqu'il n'ait plaidé aucune affaire civile. Ledru-Rollin n'avait pas trente ans.

En 1838, ayant dépensé son activité et une partie de son patrimoine à la défense de causes sans profit d'argent, il songe à prendre une charge d'avocat au Conseil du roi et à la Cour de cassation, et achète celle de Dalloz au prix de 300.000 francs. Ce qui lui constitue une clientèle d'affaires civiles. Il demeure alors rue de Tournon, n° 4. Il n'habite plus avec sa mère qui a son domicile rue de l'Odéon, n° 79.

Cette charge à la Cour de cassation ne l'empêche pas de s'occuper toujours de politique et de se présenter l'année suivante devant le collège de Saint-Valéry. Son programme est trop avancé pour les électeurs de cette contrée, il échoue.

Le décès de Garnier-Pagès l'aîné, en 1841, permit à Ledru-Rollin de se présenter dans le deuxième collège de la Sarthe, où il fut élu.

Député, il prend une grande part aux principales discussions, se fait remarquer par son talent oratoire ; professant les opinions les

plus radicales qui semblent subversives à cette époque et suscitent des poursuites contre lui. Ledru en sort indemne.

Jouissant d'une réputation extraordinaire, en pleine possession de ses moyens oratoires, répandu dans les salons politiques et littéraires, ami d'hommes célèbres à opinions plus modérées, tels que Lamartine, Arago, Odilon Barrot, etc., (qu'il fut appelé à combattre plus tard), disposant d'une belle fortune, ayant une tournure élégante, d'une belle prestance quoique un peu gros, Ledru-Rollin songe à se marier. Il rencontra, chez des amis, une personne d'origine anglaise, pleine d'admiration pour son talent, M[lle] Harriet Sharpe, demanda sa main, fut agréé. Le mariage civil eut lieu le 6 mai 1843. Les témoins de Ledru-Rollin à la mairie furent Lamartine député, « chevalier de la Légion d'honneur » et François Arago « commandeur » (1).

Le contrat passé la veille chez M[e] Huillier, notaire, portait union sous le régime dotal avec société d'acquêts. La future fille d'un Français et d'une Anglaise apportait une fortune plus élevée que celle de Ledru (trente-cinq mille livres de rente, dit E. de Mirecourt), Ledru-Rollin avait trente-six ans et M[lle] Harriet Sharpe vingt-deux ans.

Ledru-Rollin, réélu, resta député jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. Il n'entre pas dans notre cadre d'énumérer tous ses discours et ses actes pendant cette période. Bornons-nous à dire qu'il continua

1. Voici la copie de l'acte de mariage :

Extrait du Registre des actes de mariage de l'an 1843.

Le 6 mai 1843, à 4 heures, devant Pierre-Jean-Baptiste-Henry Vaillarit, chevalier de la Légion d'Honneur, adjoint à M. le Maire du 11[e] arrondissement de Paris (mairie de Saint-Sulpice actuellement), M. Alexandre-Auguste Ledru (Rollin) avocat à la Cour de Cassation et membre de la Chambre des Députés, demeurant rue de Tournon, n° 14.

Né le 2 février 1807, fils majeur de Jérôme-Alexandre Ledru décédé à Paris sur le neuvième arrondissement le 18 janvier 1823, et dame Marie-Honorine Gay, sa veuve, rentière demeurant à Paris, rue de l'Odéon, n° 19 — (Contrat passé devant M. Huillier, notaire, le 4 mai 1843.)

Et demoiselle Harriet Sharpe rentière demeurant à Paris, rue de Rivoli, n° 28 *bis*, 1[er] arrondissement, née à Brixton en Angleterre le 31 décembre 1820, fille majeure de dame Harriet Sharpe, propriétaire, domiciliée à Winchmore-hill en Angleterre. Témoins : Alphonse-Marie-Louis de Lamartine, membre de la Chambre des Députés et de l'Institut, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de 51 ans, demeurant rue de l'Université, n° 82. — Dominique-François Jean-Arago membre de la Chambre des Députés et de l'Institut, Commandeur de la Légion d'Honneur, âgé de 57 ans, demeurant à l'Observatoire de Paris, amis de l'époux ; Darthezé et Babel amis de l'épouse.

Le Maire du 11[e] arrondissement

DESGRANGES

le combat avec ardeur contre le gouvernement, par sa parole singulièrement éloquente à la Chambre des députés, dans les réunions publiques et les banquets politiques; par sa plume dans *Le National* et surtout dans *La Réforme*, journal qu'il avait fondé et qu'il subventionnait largement.

Vers la fin de 1848, il vendit sa charge d'avocat à la Cour de cassation, que sa situation de député opposant, d'homme politique trop militant ne lui permettait pas d'exercer avec soin. Il perdit 80.000 fr. dans cette revente.

Le 24 février 1848 le trouve en pleine profession d'une grande popularité qui le fait acclamer membre du Gouvernement Provisoire où il occupe la première place, comme chargé du ministère de l'Intérieur. Dans ce poste, il déploie une activité dévorante, prend des mesures énergiques, envoie des commissaires du gouvernement dans tous les départements, lance des circulaires et des bulletins qui provoquent de vives critiques de ses adversaires.

Il applique, le premier, le suffrage universel qu'il avait tant contribué à établir. Il se trouve mêlé à tous les événements de cette époque : manifestations, émeutes du 16 mars, du 16 avril, du 15 mai et insurrection de juin 1848. Après le mouvement de réaction qui détermine la dictature militaire de Cavaignac, Ledru-Rollin se livre à une opposition ardente, à l'Assemblée nationale constituante. Il apparaît alors comme un épouvantail aux yeux des bourgeois craintifs. Ce qui fait dire à un humoriste du temps : « Est-ce avec ce cœur ouvert, ce regard franc, ces joues roses qu'on peut être un méchant homme ? La violence de Ledru-Rollin ne m'a jamais inspiré qu'une crainte, celle de lui voir craquer son habit aux entournures en levant les bras » (1). Ledru-Rollin grand et gros gesticulait fort en parlant.

A cette époque, Ledru-Rollin ayant dépensé une partie de sa fortune, prévoyant des poursuites qui pouvaient amener la mise sous séquestre des biens qui lui restaient, il y eut séparation de biens entre sa femme et lui, par jugement du 25 mars 1848. Puis, par acte passé chez Me Fould, notaire, en date du 3 juillet 1848, il vendit ses propriétés à sa femme moyennant le prix de 316.585 francs. Cette esti-

1. *L'Assemblée nationale comique*, par Lireux et Cham, 1850.


ACTUALITES.
N° 175
Chez Aubert Pl. de la Bourse
Imp. Aubert & Cie
UN NOUVEAU JEU DE BAGUES.
(Le gagnant aura droit à un superbe fauteuil.)

mation devait être au-dessous de la valeur réelle, puis Ledru avait dû conserver des valeurs mobilières. Il lui restait donc encore quelques ressources.

Le moment d'élire un président de la République arrive en 1849. Les amis de Ledru-Rollin présentent sa candidature. Les candidats les plus en vue sont Cavaignac, Lamartine, Ledru-Rollin et le prince Louis-Napoléon (1). Ce dernier paraissait avoir le moins de chance et fut cependant élu à une écrasante majorité (5.400.000 voix). Venaient ensuite: Cavaignac (1.400.000) Ledru-Rollin (370.000 voix); les autres, Raspail, Lamartine, Changarnier avaient eu peu de suffrages (moins de 40.000 voix).

Ledru-Rollin devient alors le chef de la Montagne (extrême-gauche) à l'Assemblée nationale. Nommé ensuite membre de la Législative, il continue sa campagne d'opposition. Entre temps, il s'était battu en duel sans résultat, avec le député Denjoy (14 avril 1849).

Ayant été compromis dans le mouvement populaire du 12 juin 1849 (échauffourée du Conservatoire des Arts et Métiers), Ledru-Rollin, poursuivi, est entraîné par ses amis à fuir hors de France, en Belgique puis en Angleterre.

Sa carrière politique était brisée; car son exil à Londres dura vingt et un ans. Il fut le seul proscrit mis hors l'amnistie de 1859 et ne put rentrer en France qu'en 1870.

Ledru-Rollin utilisa ses loisirs pendant le règne de Napoléon III, à écrire des livres sur le mode de gouvernement en Angleterre. Ces ouvrages sont venus s'ajouter à ceux nombreux qu'il avait composés sur les questions de jurisprudence, au temps où il s'occupait si activement des questions politiques.

Revenu à Paris, il s'installa dans sa maison de Fontenay-aux-Roses, vivant dans la retraite et ne voulant jouer aucun rôle politique au 4 septembre. Il resta dans Paris pendant le siège.

Il dut venir revoir son ancien quartier autour de l'Hôtel de ville et y trouver de grands changements : L'agrandissement des places Baudoyer et de l'Hôtel-de-Ville, le percement de la rue de Rivoli,

1. Une caricature de Ch. Vernier, en 1849, à la veille des élections, représente les quatre principaux candidats, sur des chevaux de bois.

la construction des casernes Napoléon et Lobau et de la mairie du IVe arrondissement avaient, sous Napoléon III, modifié beaucoup l'aspect de ce quartier. Ledru-Rollin exilé depuis 1849 n'avait pu assister à ces transformations. Il vit donc en 1870 sa maison natale restée la même, mais en pleine vue sur la place Baudoyer agrandie ; l'immeuble de la rue de la Mortellerie (rue de l'Hôtel-de-Ville), n'ayant aucun changement ; mais la rue du Mouton disparue complètement.

Pendant le siège, Ledru-Rollin parut dans les réunions publiques, y prit la parole. La jeunesse qui l'écoutait (dont nous étions) fut un peu déçue, elle avait entendu parler du tribun de 1848, à la voix puissante, à l'éloquence vibrante : Ledru-Rollin s'expliqua lentement, d'une voix calme, avec un flegme tout britannique qui lui venait probablement de son trop long séjour en Angleterre ; de plus, il avait une forte corpulence, la figure jouflue encadrée d'épais favoris, qui lui donnaient la physionomie d'un gros propriétaire d'Outre-Manche.

Nommé membre de l'Assemblée nationale par trois départements, le 8 février 1871, Ledru-Rollin ne voulut pas siéger : il donna sa démission.

Cependant, sur les instances de ses amis, il accepta la candidature dans le Vaucluse, à une élection partielle ; il fut élu député le 1er mars 1874 et siégea à l'extrême-gauche. Mais lorsqu'il prit la parole dans la discussion de la loi électorale, le 3 juin 1874, et prononça un grand discours pour défendre le suffrage universel, il produisit sur ses collègues l'impression que nous avions ressentie dans les réunions publiques de 1870, et ne donna pas, en éloquence, ce qu'on attendait du grand tribun d'autrefois. C'est qu'il était atteint depuis longtemps de la maladie de foie qui devait l'abattre six mois après.

Ledru-Rollin mourut dans la maison de Fontenay-aux-Roses le 31 décembre 1874, à l'âge de soixante-sept ans.

L'acte inscrit dans le registre de cette commune (1) porte le décès à huit heures et demie du matin d'Alexandre Ledru, député à l'As-

1. Nous avons eu communication en outre de l'acte de décès de son oncle par la complaisance du secrétaire de la mairie de Fontenay-aux-Roses. M. Fernand Bournon dans l'*Etat des Communes* du département de la Seine a aussi relevé l'acte de décès de Ledru-Rollin.



semblée nationale, docteur en droit, né à Paris le 2 février 1807, fils de Jérôme-Alexandre Ledru et de Marie-Antoinette Gay. (Les actes précédents donnaient à sa mère les prénoms de Marie-Honorine.) Les déclarants du décès furent un neveu de Mme Ledru-Rollin, M. Jean Badel, banquier, et un ami à lui, M. Adolphe-Léon Verdaveinne, rentier à Paris.

De grands hommages furent rendus depuis à l'ancien membre du Gouvernement Provisoire, au grand orateur. Un monument lui fut élevé au Père-Lachaise en 1878 ; Victor Hugo, Louis Blanc, Crémieux et d'autres firent alors l'éloge de l'homme politique et de « l'homme privé qui dépensa une partie de sa fortune sans compter pour aider son parti et qui ne demanda pas même au Trésor public, lorsqu'il exerçait le pouvoir, la juste rémunération de ses services » (1).

Ledru-Rollin ne laissait pas d'enfant. Il ne possédait plus de fortune personnelle par suite des dispositions qu'il avait prises en 1848. Les biens étaient au nom de sa femme.

La propriété de Fontenay-aux-Roses resta indivise entre Mme Ledru-Rollin et sa belle-sœur Mme Fauchon-Frangeville. Cette dernière mourut le 10 mai 1884, faisant sa cousine Marie Gay sa légataire universelle ; laquelle abandonna sa part dans la propriété de Fontenay à Mme Ledru-Rollin qui resta par ce fait seule propriétaire.

Mme Ledru-Rollin décéda le 20 octobre 1888, âgée de soixante-sept ans, laissant un testament en date du 6 août 1887, par lequel elle léguait tous ses biens meubles et immeubles à la Ville de Paris (2). Ce fut un grand acte de générosité qui honore sa mémoire.

La propriété de Fontenay déjà importante au temps de son achat pendant la Révolution par Nicolas-Philippe Ledru dit *Comus*, fut agrandie par son fils aîné, le docteur Jacques-Philippe Ledru, puis par Ledru-Rollin ; elle occupe aujourd'hui un vaste espace. La Ville de Paris en fit un asile municipal Ledru-Rollin pour femmes en couches et l'inaugura le 4 août 1892.

Les habitants de Fontenay rendirent hommage à leur concitoyen,

1. Robert et Cougny. *Dictionnaire des Parlementaires*.

2. Sauf quelques legs particuliers, notamment celui d'une somme de six mille francs à la commune de Fontenay-aux-Roses. — Ces derniers renseignements émanent du bureau des *Domaines de la Ville*, où nous avons reçu le meilleur accueil de M. Cornoy, chef.

le 20 septembre 1885, en faisant apposer sur la maison une plaque de marbre rappelant que Ledru-Rollin y mourut le 31 décembre 1874.

*
* *

La Ville de Paris n'a pas été oublieuse envers Ledru-Rollin : une grande avenue qui doit (quand elle sera entièrement terminée) relier le pont d'Austerlitz et la place Voltaire, porte son nom ; sa statue est élevée sur cette place Voltaire devant la mairie du XI[e] arrondissement au milieu de quartiers des plus populeux de Paris.

On pourrait le 2 février 1908, à l'occasion du centenaire accompli de sa naissance, apporter un modeste complément aux hommages rendus à Ledru-Rollin, en apposant une plaque sur la maison où il naquit.

Cette maison portait, en 1807, le n° 2 de la place Baudoyer.

Comme nous l'avons déjà dit, elle était une de celles construites en 1733, et qui sont restées telles de nos jours, sur le côté nord de l'église Saint-Gervais. Cette rangée de maisons comptait les n[os] 2, 4, 6, 8, rue du Pourtour-Saint-Gervais, pour les premières ; les n[os] 2, 4, 6, place Baudoyer, pour celles à la suite jusqu'à la rue des Barres. Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter les yeux sur le plan de Jacoubet qui, sous Louis-Philippe, indique le numérotage des maisons.

Au commencement du second Empire, la construction de la caserne Napoléon et l'élargissement de la place Baudoyer firent disparaître la rue Renaud-Lefèvre, en face le n° 2 de la place Baudoyer, et amenèrent le remplacement des noms de Baudoyer et Pourtour par celui de François-Miron. C'est alors que le n° 2 de la place Baudoyer est devenu le n° 10 de la rue François-Miron (1).

Ce point d'ailleurs est confirmé par M. Taxil, géomètre en chef du service du plan de Paris, qui, dans un tableau de concordance entre les numérotages anciens et nouveaux, dressé en 1903, indique : *François Miron, n° 10*, autrefois *place Baudoyer, n° 2*, d'après des titres de propriété remontant à l'année 1817 (2).

1. Contrairement à l'usage, le numérotage des maisons de la rue François-Miron ne suit pas le cours de la Seine.
2. Communication à la *Commission du Vieux Paris*, le 7 avril 1904.

Enfin, cette maison du nº 10 de la rue François-Miron menacée d'expropriation, fut achetée par la Ville de Paris (d'un M. Batereau) le 6 novembre 1882 ; les titres de propriété mentionnent qu'elle était précédemment au nº 2 de la place Baudoyer.

Donc, nul doute sur ce point, la maison que nous indiquons est bien celle où naquit Ledru-Rollin, le 2 février 1807.

Pour mettre une plaque sur cet immeuble, il n'y a pas à craindre l'opposition d'un propriétaire réactionnaire et récalcitrant : Ce propriétaire est la Ville de Paris. La municipalité parisienne n'a qu'à demander à elle-même l'autorisation. Nous espérons qu'elle ne se la refusera pas (1).

Georges Hartmann



Balcon en fer forgé (avec l'orme de Saint-Gervais au milieu) de la maison où naquit Ledru-Rollin (2).

1. Le Conseil Municipal de Paris, dans sa séance du 23 décembre 1907, a donné son approbation. (Voir *Bulletin Municipal Officiel*, du 25 décembre, page 5138.)

2. Ce cliché est extrait de l'article de M. L. Lambeau sur *Le Cimetière Saint-Gervais ;* étude parue dans les bulletins de « la Cité » de juillet et octobre 1907.

Un Buste à Honoré d'Urfé

Des littérateurs, des hommes politiques, des amis de la paix ont résolu d'élever à Virieu le Grand un buste à Honoré d'Urfé, l'immortel auteur de *L'Astrée*. C'est dans ce petit pays dont il était seigneur suzerain



De virieu le grād
le 9me Juiller 1599

Honoré d'Urfé

qu'il commenca à écrire cette œuvre qu'il paracheva à Paris dans le quartier du Marais.

Cet hommage tardif, mais nécessaire comme la réparation d'une injustice, rapprendra à la foule oublieuse le nom d'un poète, d'un romancier, qui, de son vivant, fut pour le moins aussi célèbre que le furent J.-J. Rousseau, Chateaubriand, Emile Zola. Ce sera. pour tous, une excellente leçon de modestie, et pour un certain nombre, l'occasion de ne pas trop regretter le « bon vieux temps » et de se féliciter, au contraire, de vivre à une époque où l'on élève des statues aux moindres écrivassiers, à ceux mêmes dont les noms et les œuvres seront devenus des énigmes avant un siècle. Quel superbe monument ne voudrait-on pas élever, de nos jours, à l'auteur qui aurait eu l'existence aventureuse, le talent original et le succès prodigieux d'un d'Urfé ? Il n'est guère possible, en effet, de concevoir une figure qui sorte autant de la banalité.

On ne peut se faire une idée du succès extraordinaire qu'obtint ce livre « enfant de la paix », dédié à Henri IV, « ce prince à qui toute l'Europe doit son repos et sa tranquillité ». On était si las de tant de massacres, de tant de dévastations, qu'on ne rêvait plus que de scènes bucoliques et de tendres idylles. Honoré, meurtri et brisé par les tempêtes du passé, fut le fidèle traducteur de cet état d'âme. *L'Astrée*, dit George Sand, « c'est un cri d'humanité, un champ d'innocence, un rêve de vertu montant vers le ciel ».

La vogue, l'engouement furent tels que d'Urfé dut aller à Paris. Il descendit dans nos quartiers, près de la rue Saint-Antoine à deux pas de la place Royale très probablement chez Zamet, rue de la Cerisaie, où était descendu quelque temps auparavant son cousin le duc de Savoie, Charles-Emmanuel le Grand, ou à l'hôtel de Sens chez Marguerite de Valois dont il avait fait connaissance dans ses chevauchées de ligueur et qu'il avait vue au château d'Ussen où elle tenait une cour d'amour et d'esprit. La place Royale était alors presque entièrement bâtie, telle que nous la aujourd'hui. De petits cénacles, bureaux d'esprit, y séchaient les plâtres. Celui de l'hôtel de Rambouillet s'était formé dès l'année 1600.

Vicomtesse d'Auchy, rue de Jouy à l'hôtel des Prévosts, Mme Cornuel rue Saint-Antoine, etc

Lorsque, après les guerres civiles du XVIe siècle, il fut donné à la France de reprendre haleine, elle sentit le néant de tout ce tapage et

éprouva le besoin de se replier en elle-même, de vivre d'une vie intime. La conversation date de cette époque, elle commence par engendrer l'urbanité, l'esprit se relève et acquiert le droit de Cité.

« Le plus beau quartier de *la ville de Coquètrie* (Paris) écrit l'abbé d'Aubignac, est la grande place (Place Royale) qu'on peut dire vraiment royale. Elle est environnée d'une foule de réduits, les ruelles où se tiennent les plus notables assemblées de coquetterie et qui sont autant de peuples magnifiques consacrés aux nouvelles divinités du pays, car au milieu d'un grand nombre de portiques, vestibules, galeries, cellules et cabinets richement ornés, on trouve toujours un lieu respecté comme sanctuaire où, sur un autel fait à la façon de ces lits sacrés des dieux du paganisme, on trouve une dame exposée aux yeux du public, quelquefois belle et toujours parée, quelquefois noble et toujours vaine, quelquefois sage et toujours suffisante, et là viennent à ses pieds les plus illustres de cette cour, pour y brûler leur encens, offrir leurs vœux et solliciter la faveur envers l'amour coquet pour obtenir l'entrée du Palais des bonnes fortunes. »

Dans ce milieu de précieuses et de beaux esprits dans ce quartier du Marais caquetait, pindarisait le *tout Paris* littéraire de l'époque tous les beaux esprits le choyèrent et l'acclamèrent toutes les précieuses « le voulaient accoler », implorant la suite des infortunes de la belle Astrée et de l'aimable Céladon, le fidèle berger. Il fut présenté à la cour et fut en faveur auprès de Henri IV qui lui pardonna volontiers ses errements de ligueur et ne voulut voir en lui que l'heureux propagateur de sa politique d'apaisement D'Urfé se rapprocha même du Roi et de sa Cour, car nous le voyons venir habiter en 1608 rue de Bethisy, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, peut-être en l'Hôtel de l'amiral de Coligny où il fut assassiné.

Honoré, que l'expérience avait désabusé de bien des choses, ne s'attarda pas à la cour ; il retourna à Virieu et fit paraître, en 1610, une deuxième partie de *L'Astrée* dédiée à Henri IV. Louis XIII l'en récompensa en érigeant le comté de Châteauneuf et la baronnie de Virieu en marquisat de Valromey « considérant combien sont recommandables les services que nous a fait et au feu roy Henry-le-Grand notre très cher et bien-aimé Honoré d'Urfé ».

Cette marque de reconnaissance royale méritait bien une troi-

sième partie : Honoré la fit et la dédia, naturellement, à Louis XIII.

Il commença même une quatrième partie, que le suppliait de bien vouloir achever le plus rapidement possible une lettre signée et paraphée par 29 princes et princesses et 19 grands seigneurs et dames d'Allemagne.

Il leur répondit, le 10 mai 1625, qu'il était fort honoré de leur épître et que « quand le bruit des canons cesserait et que la douceur de la paix lui ôterait l'épée de la main », il terminerait son œuvre.

Quelques jours plus tard, malgré un affaiblissement de la vue, il se met à la tête de l'avant-garde du duc de Savoie pour guerroyer contre la ville de Gênes qui s'était révoltée ; mais il tombe de cheval, est écrasé par sa monture et meurt à Villefranche au commencement de juin.

*
* *

Voilà l'homme et voilà l'œuvre. Ni l'un ni l'autre ne sont quelconques, ni ordinaires.

L'Astrée, dont la portée morale et l'influence sur la société policée du XVIIe siècle furent immenses, n'est pas seulement le symbole d'une époque ; c'est un livre païen, de haute et féconde pensée, tout entier inspiré par un idéal supérieur de justice et de paix sociales ; c'est, en outre, malgré ses longueurs et ses imperfections, un ouvrage d'une valeur littéraire indiscutable, puisqu'il fit les délices de juges tels que Huet, Pelisson, La Fontaine, Boileau, Mme de Sévigné, Racine, Marivaux et J.-J. Rousseau.

On ne peut refuser sa sympathie à l'auteur, âme douce et vaillante, cœur tendre et chevaleresque. Et cette sympathie s'accroît quand on constate le désintéressement, la prodigalité même de ce charmant rêveur : quand on voit, surtout, que ce grand seigneur fut d'un esprit si libéral qu'il s'empressa, le jour où il prit possession de son marquisat, d'affranchir tous ses vassaux « taillables et corvéables à miséricorde ».

Il semble, d'ailleurs, qu'il ait transmis cette largeur de vues et d'idées à ses descendants : le dernier, Lascaris d'Urfé, fut colonel des gardes françaises et lieutenant-général des armées républicaines à l'armée de Custine. Arrêté comme suspect et emprisonné à la Force, il protesta

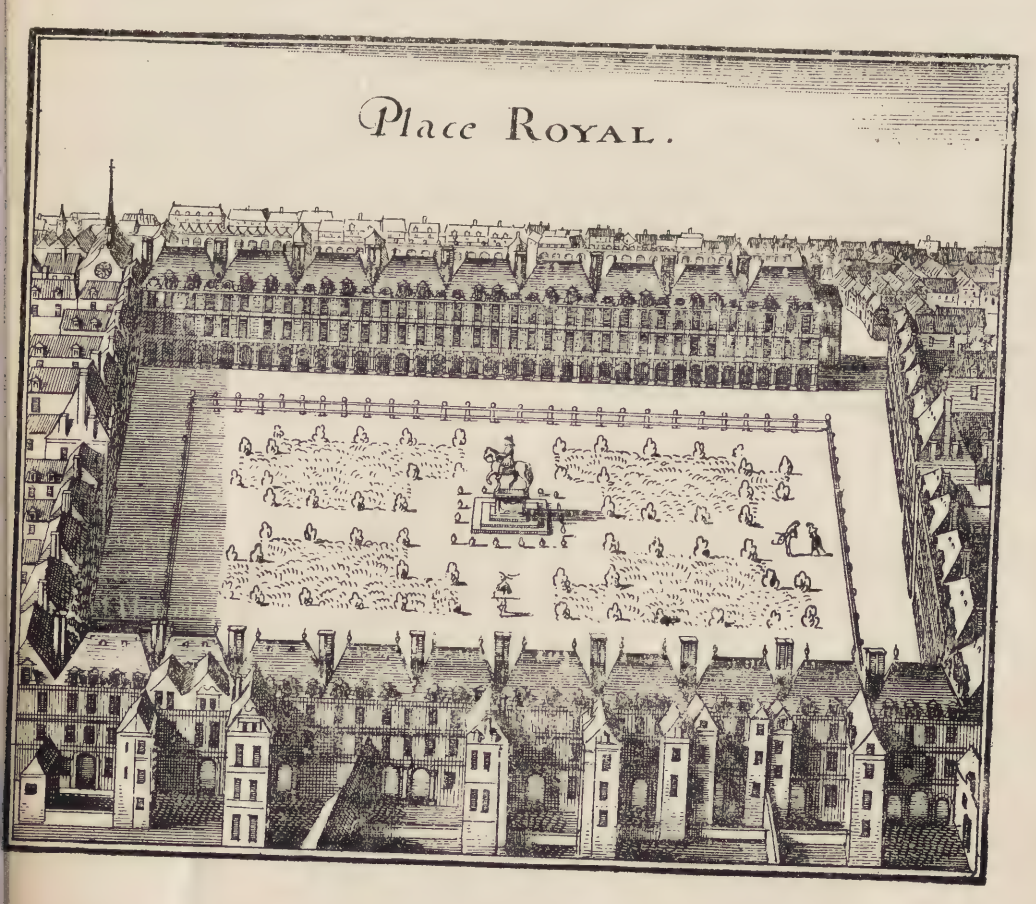
auprès du Comité de Salut Public de son civisme et de ses sentiments républicains. Il souffrait de douleurs intolérables qu'il calmait avec de l'opium ; une dose trop forte le tua quatre jours avant le 9 thermidor.

Trouvera-t-on que c'est montrer trop d'exigence que de vouloir évoquer, par un modeste bronze, une telle mémoire et de tels souvenirs ?

Pour nous faire pardonner les innombrables monuments que nous élevons aujourd'hui, avec tant de hâte, à des notoriétés éphémères, consacrons au moins, de temps en temps, un bronze à un nom vraiment immortel.

A. C.

Le Comité d'initiative et d'organisation, qui a pour président d'honneur M. René Bazin, de l'Académie française, et pour vice-présidents d'honneur MM. Pierre Baudin et A. Bérard, députés de l'Ain, et l'évêque de Belley, a confié au sculpteur Paul Fournier l'exécution du buste d'Urfé. Les souscriptions sont reçues à Paris, chez M. A. Callet, Secrétaire Général de la mairie de Montmartre, et, à Virieu-le-Grand, chez M. Lucien Lourdel, industriel.





Les « Cartouchiens »

RUE QUINCAMPOIX

Au Temps du Système de Law (1)

On connaît l'histoire du système de Law (2), l'effrayant mouvement de spéculation et d'agiotage provoqué par la première apparition, en France, du papier-monnaie et des valeurs au porteur émises par des compagnies financières. La rue Quincampoix, entre les rues Saint-Denis et Saint-Martin, avait toujours été habitée par des banquiers et des changeurs. Il n'existait pas encore à Paris, comme à Londres et à Amsterdam, un lieu de réunion pour les échanges de valeurs commerciales ou d'effets publics.

Law y établit sa maison. Celle-ci subsistait encore, vers le milieu du dernier siècle. Elle fut remplacée par celle qui fait l'angle de la rue Rambuteau. Elle était garnie d'énormes barreaux de fer et le bandeau du premier étage était orné de trois têtes sculptées en relief

1. Les documents publiés plus bas sont conservés en originaux aux Archives nationales, X^2 b, 1352.

2. Elle a été résumée, avec beaucoup de précision et de clarté, par Thiers, dans un petit livre publié chez Hetzel. *Histoire de Law*. Paris. s. d., in-16.

dans des médaillons. Des gravures contemporaines nous en ont conservé l'image. On imagine les abus que devait produire une spéculation effrénée, à une époque où une réglementation, que l'expérience seule pouvait dicter, faisait encore défaut. Des fortunes énormes furent réalisées en quelques jours. On prêtait des capitaux à l'heure. Les aigrefins de la finance naissante, les agioteurs véreux avaient beau jeu pour y voler le monde. On vit pis : la rue Quincampoix devint un coupe-gorge ; la police en semblait entièrement absente, et les braves gens y furent, du matin au soir, volés de toute façon.

De cette situation on trouvera l'explication, assez inattendue, dans les faits que nous révèlent les documents qui suivent : c'était le beau temps de la troupe de Cartouche. Le roi des voleurs — et cette expression convient exactement — terrorisait Paris qu'il mettait en coupe réglée.

Cartouche, qui était du sang de Gavroche, semblait né pour les affaires. La politique le guettait quand la police l'arrêta en plein essor. Son génie le portait aux grandes flibusteries et fondations d'empires aux îles foraines. Peut-être fût-il mort sur le trône, s'il eût opéré ailleurs que sur les terres du roi de France. Il eut le mauvais sort de venir au monde en une civilisation déjà trop avancée ; il lui fallait, au moins, l'Espagne de Charles-Quint et des Amériques à surprendre. Il naquit rue du Pont-aux-Choux, dans le crépuscule du grand siècle, en 1693, d'un honnête tonnelier. D'ailleurs, parfaitement illettré et un peu plus qu'athée en matière de religion : ni Dieu, ni diable, *ni matière, ni néant, un rien du tout*, dit le peuple. Donc, ni alphabet, ni catéchisme. L'histoire, même partiale, ne peut accuser l'école d'avoir perverti son cœur ou l'Eglise d'avoir offusqué en lui les lumières de la raison (1).

Il grandit parmi les gens de bohème ; ils lui enseignèrent ce qu'ils savaient, le vol à la tire, et lui apprirent par l'expérience du vagabondage solitaire, les avantages de l'association. Le gouvernement ne tolérait alors que celles qui avaient le privilège de lui plaire et l'honneur de le servir ; quant aux autres, il ne les connaissait que pour les poursuivre. Celle que Cartouche entreprit de fonder n'appar-

1. A. Sorel.

tenait pas à la première catégorie, et, dans la seconde, elle se distinguait de plusieurs, de MM. de Port-Royal, par exemple, en ce qu'elle obtenait, de la part de la police, un peu plus d'indulgence et des procédés moins vexatoires. Les commencements en furent modestes. La raison sociale de Cartouche se composa d'abord d'un certain Galichon. Ces deux gentlemen qui, plus tard, rêvèrent le syndicat de la Pègre et le *trust* du cambriolage, se présentèrent l'un à l'autre le plus galamment du monde, en l'exercice de leur *sport* commun. « Vous travaillez en solitaire, en *cagou*, dit Galichon à Cartouche. Cela ne vaut rien. J'ai l'expérience qui vous fait défaut, je vous offre ma compagnie. » Et il l'emmena dans son logis, au Bout-du-Monde, aujourd'hui la rue Saint-Sauveur, où il collectionnait toute sorte de joailleries, charcuteries et friperies de libre provenance : « montres, étoffes, épées, défroques, victuailles, plaques de cuivre, et tuyaux de plomb ; aux murs pendaient des harengs saurs. » Galichon se fit prendre et le Parlement l'envoya aux galères. Mais Galichon, avant de partir pour la côte d'azur, avait produit son chef-d'œuvre : Cartouche était mûr pour les conquêtes.

Vingt-quatre ans, quatre pieds et demi, l'âge et la taille d'un héros ; joli garçon, effronté, friand de l'épée, escrimeur habile, excellent à se maquiller, à grimper aux cheminées, à cheminer sur les toits ; le pistolet facile et le tir sûr, enfin, dit un contemporain « quoique sans éducation, de la politesse ». Pour peu que l'on sollicite les textes, le plus honnête homme du monde en sa cartoucherie et son libertinage. Sa société rompue avec Galichon, il opéra comme font les commandites dans l'embarras, il mit son affaire en actions, en d'autres termes, il organisa une bande. Elle eut, disent ses biographes, tout luisants d'Homère, « ses Achilles et ses Nestors », tous pourvus de noms de guerre, accompagnés de sobriquets épiques. Quelques-uns passaient pour gentilshommes : un d'Entraigues, un Rozy, dit le chevalier le Craqueur ; un bourgeois, un Palagny, dit le Capucin ; un Mairant, étudiant en droit ; un Pellissier, chirurgien. Puis, tout un menu peuple aux dénominations fantasques : le Beau Parisien — c'était Cartouche, — la Suissesse, quelque androgyne ; le Gros-Picard, le Petit-Gascon, Tête-de-Mouton, Bancroche, Patapon, Artaban, le Ratichon — qui représentait le premier ordre de l'Etat ; — Va-de-

Bon-Cœur, le père Monplaisir, Brin-d'Amour, Eveille-Chien, Gueule-Noire, Trempe-Croûte, le Pouilleux. Si la Cour des Miracles possédait sa salle des croisades, que d'armoiries parlantes et que de contemporains y retrouveraient leur généalogie !

Du côté des dames, la grande Gazette, la petite *Mion*, ce qui équivaudrait à notre : *la Gosse*, Douillette, Tapedru, Jeanneton Vénus, la grosse Poulaillère et la petite Margot la religieuse — complément nécessaire du Ratichon — Marion la rempailleuse et la Vache à paniers ! Tout ce monde picaresque fort bien enregimenté, discipliné, pratiquant la division du travail : les gens de maison, fort nombreux, les indicateurs et indicatrices, les voyageurs de commerce et les hôteliers dans les auberges à trappes et à doubles fonds, recéleurs des objets, logeurs des gens et infirmiers des blessés.

La bande, bien entendu, possédait une police, surtout des policiers. Ce côté des affiliations est certainement le plus piquant de l'affaire, et c'est par où l'histoire de Cartouche fortifie d'étrange façon la légende populaire qui voit la police dans tous les complots. Qu'elle eût *l'œil* sur ceux des Cartouchiens, elle faisait son devoir, mais qu'elle mît *la main* à la besogne, c'était dépasser la mesure. Et la mesure se trouva largement dépassée.

Chéri dans son parti, des exempts respecté,

dit Nicolas Racot de Grandval, poète avéré de la Cartoucherie. Ce respect des exempts s'explique. On en rencontre plus d'un parmi les Cartouchiens et de ceux précisément qui se trouvaient chargés de les poursuivre : le propre commis-greffier et homme de confiance du prévôt de l'Isle, lequel avait dans ses attributions la répression des voleurs ; sa principale « mouche » et son exempt en personne. Ajoutons des archers, exempts inspecteurs et gardes françaises, à telles enseignes que quand on crut, un jour, mettre la main sur le brigand, il fallut, sur l'indication du compagnon qui le livrait, récuser et écarter une partie notable de la gendarmerie commandée pour l'arrestation.

Cartouche déploie son art à se procurer des intelligences, dans la fameuse affaire de la rue Quincampoix. Ce tripot gigantesque devint

vite pour les professionnels une terre d'élection, les mines d'or de ce temps-là. La Bourse se faisait dans la rue, fort étroite, encombrée de tréteaux, confusion favorable aux bousculades lucratives. Lagardère en a rendu l'histoire familière à tous les Français instruits dans le théâtre classique. A un certain moment, la police de la rue et de la banque Law se trouva confiée à François Le Roux, cartouchien affilié. Dans la banque même, Cartouche avait ses entrées par le portier et ses prises par deux garçons de caisse. C'était le temps où les actions atteignirent 20.000 livres, quarante fois leur valeur d'émission. Un Anglais s'en vit allégé pour 1.300.000 livres. Il cria, mais on ne l'écouta point. Un juif cria davantage et fut mieux écouté. L'inspecteur Le Roux fut relevé de son emploi, mais ce fut pour le passer à un Jean Dourdan, qui, faisant aussi partie de la bande, avait donné aux siens, aux *Cartouchiens,* comme les nomma le peuple de Paris, une organisation remarquable et très fortement conçue. C'est le secret de l'extension que prirent rapidement ses « opérations », ainsi que de l'impunité dont il jouit.

Les pièces du procès, conservées aux Archives nationales, nous montrent que Cartouche avait jusqu'au sein de la police des affidés, généreusement et régulièrement rétribués par lui. Le greffier du prévost de l'Isle, Eloy Lefèvre, plusieurs des « mouches » de la police entre autres N. Ferrand, dit Patapon, plusieurs de ses exempts, entre autres L. Lécuyer, étaient des Cartouchiens (1). Pour faire ressortir la saveur de ces constatations, il faut noter que le prévost de l'Isle était l'officier chargé de la sécurité des rues de Paris et des routes de l'Ile-de-France.

Les agents de change n'étaient pas encore connus ; mais il y avait, rue Quincampoix, un certain nombre de « places d'agiot » qui étaient sous la surveillance d'un exempt, faisant fonctions d'inspecteur de police. Celui-ci avait d'ailleurs la police de la rue Quincampoix tout entière. Or, quand commencèrent les spéculations du « système », cet exempt inspecteur de police était Jean Bourlon, et Bourlon était un Cartouchien. Les documents qui suivent donnent un aperçu de ce

1. Les inculpés furent arrêtés et leur complicité est mise hors de doute par leurs interrogatoires conservés aux Archives nationales.

qui se passa. Un certain Schwab « juif fameux », disent les textes, ayant été volé un peu trop crument, fit du bruit. Bourlon fut déplacé et remplacé par l'exempt François Leroux qui, lui aussi, et c'est vraiment comme dans les *Brigands*, d'Offenbach, par un surprenant hasard, se trouva affilié à la bande de Cartouche. Quand le procès éclata, Bourlon et Leroux furent dénoncés par un des lieutenants de Cartouche, *Le Chevalier le Craqueur*. Ils furent incarcérés, interrogés, confrontés. Leur culpabilité, comme on le dit plus bas, fut reconnue par le Parlement qui les condamna tous deux aux galères (1).

Dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* M. Funck-Brentano a publié de curieux documents extraits de la procédure engagée contre les complices de Cartouche. Nous en publions plusieurs qui montrent quelle fut la complicité de certains policiers.

A. C.



1. Arnauld de Bouex, conseiller en la troisième chambre des enquêtes, commissaire rapporteur du procès Cartouche.

Information faite par nous, Noël Arnault conseiller du roy en sa Cour du Parlement, commissaire de cette partie, à la requête du procureur général du roy (2), *contre le nommé Le Guay*, Et, suivant l'arrest du 20 février 1722 du matin, au greffe criminel de la Cour,

André Le Guay de Prémontval, commissaire au Châtelet (3), âgé de trente-deux ans et demy, demeurant rue des Prestres, paroisse de Saint-Paul, tesmoin assigné par exploict du jour d'hyer, fait par Giraud, huissier de la Cour, du quel il nous a fait apparoir, après serment par luy fait de dire vérité, lecture faite dudit arrest,

A dit n'estre parent, allié, serviteur ny domestique des parties ; dépose que, le deux octobre dernier, le nommé Le Roux, huissier exempt, remit ez mains du déposant un procès-verbal d'emprisonnement d'un nommé Mathieu Berthier, dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs, fait par ledit Le Roux, huissier au Châtelet à l'effect par le déposant de faire ouverture d'un portefeuille cacheté appartenant audit Berthier du Provancal, et, suivant l'ordre du sieur lieutenant général de police, le déposant se transporta aux prisons de Saint-Martin où, en présence dudit Berthier, le nommé Deschales, qui, par la mort du concierge, en faisoit les fonctions, lui avoit remis un pacquet cacheté à trois cachets, que ledit Berthier reconnut lesdites empreintes saines et entières, et estre du cachet qu'il avoit sur luy ; et dans ledit pacquet s'y trouva deux cent soixante et treize billets de dix livres, vingt-deux de cent livres, treize de cinquante livres, et deux de mil livres, faisant ensemble sept mil cinq cent quatre vingt livres, et quatre actions de la Compagnie des Indes non visez, que ledit Berthier déclara luy appartenir. Et se plaignit beaucoup au déposant de ce que, mal à propos, on luy avoit saisy lesdits effects, ne les ayant point déposés en négotiation à aucune personne et les ayant, lors de sa détention, dans son portefeuille qui estoit dans [sa] poche, ainsy qu'il offroit de le justifier par dix ou douze personnes qui estoient présentes, sondit portefeuille luy ayant esté pris dans sa poche lorsqu'il fut conduit ez dites prisons. Dont le déposant dressa son procès-verbal, lequel est resté annexé, où il est consigné que ledit particulier avoit dit audit Le Roux qu'il estoit un fripon, qu'il avoit de quoy le perdre et que, sans continuer le déjeuner, il avoit payé et s'estoit en allé, en quittant ledit Le Roux et que, comme l'assignation estoit pour l'après dînée, ou pour le lendemain, il estoit monté à cheval pour aller prendre lesdits certificats.

Et ledit particulier, craignant d'estre condamné par deffault en mil écus, le déposant luy dit de se trouver jeudy chez le sieur Baudry : il y vint, mais il n'y eut pas de bureau, et il revint chez le déposant, auquel il avoit tout lieu de craindre ledit Le Roux, qui estoit un fripon, et qu'il avoit sceu que, le même jour que Lambotte luy

1. Joly de Fleury.
2. Commissaire du quartier Saint-Paul.

avoit donné assignation, ledit Le Roux avoit fait donner des assignations par ledit Lambotte à quarante personnes, et qu'il avoit accommodé avec trente six, qui avoient donné jusques à des quinze cent livres et au dessous audit Le Roux ; dit aussy que luy, particulier, dans les temps que l'agiot alloit bien, il avoit donné cent livres et plus, presque tous les jours audit Le Roux ; que le déposant dit audit particulier qu'il n'avoit qu'à se tenir en paix, qu'il parleroit audit sieur Baudry, et le déposant n'a pas veu, depuis, ledit particulier. Qui est tout ce qu'il dit sçavoir.

Lecture faitte, y a persisté, a signé et n'a requis taxe.

Signé : Arnauld (1), Le Guay de Prémontval (2), Amyot (3).

Du 25 desdits mois et an, en la chambre de ledict,

Mathieu Berthyer, négotiant pour les marchandises de Provence, âgé de quarante ans demeurant rue Quinquempois en la maison du sieur Alain emballeur, près le cabaret à l'enseigne du *Jambon,* tesmoin assigné par exploict du jour d'hyer, duquel il nous a fait apparoir :

Après serment par luy fait de dire vérité, lecture faite dudit arrêt, a dit n'estre parent allié, serviteur, ny domestique des parties, dépose que, le dernier septembre dernier, le déposant sortant du cabaret des *Deux Anges*, rue Quinquempoix, où il venoit de boire, sur la porte du cabaret plusieurs archers se jetèrent sur le déposant et le maltraitèrent tant qu'il faisoit pitié.

A l'instant survint d'une des chambres du cabaret, le nomé Le Roux, exempt, auquel le déposant demanda pour quoy on l'arrestoit et on le maltraitoit ainsy. Le Roux répondit qu'il étoit un fripon, un malheureux, qui avoit fait arrester un homme sous le nom de Cartouche, montrant à la main un chifon de papier. Ce qui surprit le déposant, qui dit qu'il estoit vray, qu'il avoit fait arrester le nommé Pajot, en vertu d'une sentence du lieutenant civil, portant contrainte par corps pour la restitution de quatre mil quatre cent vingt-une livres ; que ledit Pajot avoit mal pris au déposant, en revenant de Rouen ; qu'un des archers même dit audit Le Roux qu'il avoit assisté à ladite capture, qui estoit en règle, et, sans entendre aucune raison, ledit Le Roux, traitant toujours le déposant de fripon, le fit conduire dans les prisons de Saint-Martin-des-Champs où, étant arrivé, ledit Le Roux, fit fouiller le déposant dans toutes ses poches ; tirèrent d'une de ses poches soixante et neuf livres qu'il avoit sur luy, et les mirent sur la table du greffe, et y prinrent une pièce de vingt cinq sols, dont ils payèrent le fiacre qui l'avoit amené, lui ostèrent son portefeuille dans lequel estoient ses effects, ouvrirent ledit portefeuille et en tirèrent tous les papiers qu'ils mirent tous dans une envelope de papier et voulut cacheter ladite envelope.

1. Arnauld de Bouex, conseiller au Parlement.
2. Le Guay de Prémontval, commissaire au Châtelet.
3. Greffier plumitif au criminel.

Il demanda au déposant s'il avait un cachet, et, n'en ayant pas, il prit, dans l'argent du déposant une pièce de ving-cinq sols, et en acheptèrent une paire de boutons de manches de laiton, dont un des boutons servit à cacheter ladite envelope, et lui remirent ladite paire de boutons. Le Roux dressa un procès verbal, où il mit toutes sortes de faussetés, supposant qu'il négocioit du papier, ce qu'il n'inventa qu'après que, dans lesdites prisons, il luy eut tiré de sa poche son portefeuille et vu ses effects.

Le Roux voulut l'obliger à signer, ce qu'il ne voulut faire, attendu qu'il n'y avoit pas un mot de vray. Le Roux l'écroua et emporta ladite envelope, où estoient les effets du déposant, qui consistoient en sept mil huit cent livres de billets et quatre actions provenant de la vente de ses marchandises, et d'un décompte qu'il avoit fait pour raison des équipages de campagne de M. le prince de Conty, dont avoit été soustraitant des équipages que, pendant que ledit Le Roux escrivoit ledit procès verbal, le déposant escrivit un petit mémoire pour envoyer à l'hostel de Conty, pour se faire connoistre et se tirer desdites prisons; mais ledit Le Roux lui arracha ledit mémoire et, dès le moment, suivant l'ordre dudit Le Roux, le déposant fut mis dans une chambre secrète, seul, et y resta pendant deux jours sans parler à personne, et ensuite est resté dans lesdites prisons pendant deux mois et demy, et ce n'est que par ordre de M. le prince de Conty qu'il est sorty desdites prisons. A ouy dire que ledit Le Roux avoit fait condemner le déposant à la perte de sesdites effets, pendant qu'il étoit en prison, sans en avoir eu aucune signification, ni paru devant aucun Juge, ce qui est d'autant plus injuste que le Roy n'a pas deffendu à qui que ce soit de porter ses effets sur soy, et luy, déposant, n'a jamais négocié dans les places. Et il n'a eu entre les mains qu'une copie dudit procès verbal fait par Le Roux, qu'il luy a laissée ; laquelle il nous présente et que nous avons annexée à la présente déposition, après qu'elle a esté de nous et du tesmoin paraphé *ne varietur* ; qu'il n'a eu que lesdites soixante et six livres, dix sols, de reste de son argent pour s'ayder pendant lesdits deux mois et demy de prisons, et n'a peu, depuis son élargissement, retirer aucun de sesdits effects, qui sont restez ez mains dudit Le Roux ; et que ledit Le Roux ne luy a fait ce tort que parce qu'il protégeoit ledit Pajot, sa partie, et profiter de sesdits effets, supposez qu'il s'en trouvât sur luy, a tout perdu ainsyce qu'il possédoit. Qui est tout ce qu'il a dit sçavoir.

Lecture faitte y a persisté, a signé et n'a requis taxe.

(*Signé*) : Arnauld, M. Berther, Amyot.

Lucas Bouquet, gaigne-deniers, âgé de quarante-trois ans, demeurant rue de la Coroirie, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, en une maison qu'il tient du sieur Vacquier, maître corroyeur, tesmoin assigné par exploict du jour d'hyer, fait par Giraud, huissier de la Cour, duquel il nous a fait apparoir :

Après serment par luy fait de dire vérité, lecture faite dudit arrest, a dit n'estre parent, allié, serviteur ny domestique des parties, dépose que le dernier septembre

dernier, estant, luy déposant, au cabaret des *Deux Anges*, rue Quinquempoix, à boire un coup, des archers se jetèrent sur un particulier qui sortoit dudit cabaret et qui y venoit de boire tout seul ; à l'instant, Le Roux, exempt, vinrent joindre lesdits archers et maltraitèrent fort ledit particulier, luy donnèrent plusieurs coups, et luy cassèrent le nez. Ledit particulier, que l'on nomme Berthier, demanda audit Le Roux pourquoy on l'arrestoit. Ledit Le Roux luy dit : « Marche, tu es un fripon ! » Et le firent monter dans un carrosse et l'emmenèrent. N'entendit pas, au surplus, ce qui fut dit entre eux. Et le déposant ne vit faire aucune négotiation audit particulier, ny avoir aucun papier, ny portefeuille entre ses mains. Qui est tout ce qu'il a dit sçavoir.

Lecture faite, y a persisté, a déclaré ne sçavoir escrire, ni signer, de ce interpellé suivant l'ordre.

(*Signé*) : Arnauld, Amyot.

Joseph Le Roy, tailleurs de pierres, âgé de trente-trois ans, demeurant rue Saint Joseph, près la rue Montmartre, en la maison du nommé Davergne, prévost de la maréchaussée, tesmoin assigné par exploict du jour d'hyer, fait par Giraud, huissier de la Cour, duquel il nous a fait apparoir :

Après serment par luy fait de dire vérité, lecture faite dudit arrest,

A dit n'estre parent, allié, serviteur ny domestique des parties ; dépose que, le 30 septembre dernier, luy, déposant, entrant dans le cabaret des *Deux Anges*, rue Quinquempoix, et y demandant un demy septier, quelques archers se jetèrent sur un particulier qui sortoit dudit cabaret, et le saisirent au corps, et vouloient le mener dans une petite chambre dudit cabaret.

Ce particulier fit résistance pour n'estre pas traisné, et crioit : « Pourquoy m'arreste-t-on ? » Le nommé Le Roux, exempt, sortit d'une chambre comme un furieux, le feu luy sortant par les yeux, dit : « Marche, tu es un fripon ! » Et il fut cruellement maltraité par le dit Le Roux et ses archers.

Ledit homme s'obstina à demander pourquoy on l'arrestoit. Le dit Le Roux dit, en furie : « Tu as présenté un faux papier comme un ordre, et, sous ce prétexte, tu as fait arrester un homme sous le non de Cartouche, et tu l'as voulu faire assassiner par les archers ! » Même entendit un des archers qui dit audit Le Roux : « Vous vous trompez, j'estois à la capture, et il y avoit un bon ordre pour l'arrêter ! »

Croit même qu'il dit qu'il y avoit un décret du lieutenant criminel. Et, sans rien écouter, ledit Le Roux fit enlever à force ledit homme dans un carrosse, et ils le traitèrent comme s'il avoit esté un des plus grands meurtriers ; ne vit aucun papier dans les mains dudit homme. Ledit Le Roux ne luy en parla même pas, le traitant seulement de voleur et de fripon ; a sçeu, depuis que ledit homme s'appelle Berthier.

Qui est tout ce qu'il a dit sçavoir.
Lecture faite, y a persisté et a signé et a requis taxe (1).

(Signé): Arnauld, Joseph Leroy, Amyot.

Les exempts inspecteurs Bourlon et Leroux, avaient été dénoncés par l'un des lieutenants de Cartouche, le Chevalier le Craqueur. Nous lisons, à ce propos, dans le *Journal* de Barbier : « Rozy, dit le Chevalier, dit le Craqueur (2), déclara entre autres, le mardi (3), Leroux et Bourlon, tous deux exempts de police, gens à leur aise, qu'on prit et qu'on amena. M. D'Argenson, lieutenant général de police, et M. de la Vrillière, secrétaire d'État, dont Bourlon avait été laquais, se joignirent pour le tirer de là. »

Les deux officiers de police étaient incarcérés à la Conciergerie, sous les mains du Parlement. Le 10 juin 1722, sur ordre contresigné Maurepas, ils furent transférés à la Bastille. Le roi leur accorda des lettres de grâce ; mais, avec une énergie qui l'honore, le Parlement refusa de les enregistrer et fit si bien que les deux coupables lui furent rendus. Bourlon, dès le 26 septembre 1722, et Leroux, en septembre 1724, furent réintégrés à la Conciergerie (4). Ils furent l'un et l'autre condamnés à douze années de galères et transférés au bagne de Marseille, doù on les fit évader, après qu'il eurent passé quelques mois à l'infirmerie.

Cependant que, rue Quincampoix, les passions déchaînées avaient produit les pires excès. En mars 1720, le comte de Horn, appartenant à une des premières familles de l'Europe, assassinait, au cabaret de l'*Epée de bois*, situé à l'angle de la rue Quincampoix, un nommé Lacroix, pour le voler des actions qu'il portait. « Le comte de Horn, écrit Barbier, lui entortilla par derrière la tête avec sa serviette, et, pendant ce temps, on lui donna dix coups de poignard. »

1. Taxé 30 sols.
2. Le surnom de Rozy était *Le Chevalier Le Craqueur*.
3. Au commissaire du Parlement, Arnauld de Bouex.
4. Les Lettres de cachet à Paris, avec une liste des prisonniers de la Bastille, nos 2630 et 2631.

A ce même moment, Law avait intérêt à faire cesser les spéculations de la rue Quincampoix. On prit prétexte de ce meurtre pour en faire chasser les agioteurs, par le guet à cheval.

Frantz Funck-Brentano

ÉPILOGUE

Extrait du *Journal de Barbier* (t. I, p. 174)

« Jeudi, 27 novembre 1721, le fameux *Cartouche* a été mis à la *question*, qu'il a eue avec les brodequins, parce qu'il avait une descente. Il n'a rien avoué. L'après-midi, on doit le rouer avec quatre autres, et deux pendus tout à la fois. La Grève n'a jamais été si pleine de monde que ce jour-là. La plupart des chambres étaient louées. Il s'est avisé à deux heures de déclarer quelqu'un qu'on a envoyé quérir. Cela a fait passer le temps. Comme la nuit vient de bonne heure, on a ôté quatre roues, et il n'est resté que la sienne. Il est arrivé à la Grève à près de cinq heures ; cela l'a piqué de ne voir qu'une roue ; il a demandé à parler à M. *Arnault de Bouex*, son rapporteur, qui était assisté de M. *Rougeau*, conseiller, et qui étaient dans l'Hôtel de Ville. On l'y a mené. Comme il fallait de l'extraordinaire dans sa fin, il a déclaré l'un après l'autre un nombre infini de personnes, et il est y resté jusqu'à vendredi, deux heures après-midi qu'il a été roué vif. Toute la nuit on ne faisait qu'amener du monde dans des fiacres et la Grève était toujours pleine de gens qui attendaient.

Le courage de cet homme-là est extraordinaire d'avoir tout souffert sans rien avouer. On dit que comme il était chef d'un grand nombre de voleurs, ils s'étaient promis de le sauver en cas que quelqu'un d'eux fût pris. *Cartouche* se vit escorté de deux cents archers, arriva à l'échafaud sans voir aucun mouvement. Il fut même piqué de ne voir qu'une roue, et il prit son parti de faire ses déclarations. D'autres disent que c'est le confesseur qui l'y a déterminé. Pour moi, je ne le crois point ; il pouvait bien mourir sans cela.

Pendant le temps qu'il a été à l'Hôtel de Ville, son sang-froid a surpris, jusqu'à envoyer chercher une fort jolie fille, qui était sa maîtresse ; et quand elle fut venue dire à son rapporteur qu'il n'avait rien à dire contre elle, que c'était pour la voir, l'embrasser et lui dire adieu. Il soupa le jeudi soir, et il déjeuna le vendredi matin. Son rapporteur lui demanda s'il voulait du café au lait que l'on prenait. Il dit que ce n'était pas sa boisson et qu'il aimerait mieux un verre de vin avec un petit pain. On lui apporta, et il but à la santé de ses deux juges. Ainsi a fini *Cartouche*, son esprit et sa fermeté l'ont fait plaindre.

Samedi 29, on pendit un d'eux à onze heures et demie du soir ; on fut au palais jusqu'à cette heure-là pour les confrontations.

***

D'autre part, M. G. Hartmann possède un placard de 1722, publiant l'arrêt, dont reproduction ci-dessous :

ARREST

DE LA COUR

DE PARLEMENT,

PORTANT condamnation de mort contre Nicolas Moure dit More, Soldat Irlandois, convaincu d'assassinats à coups de bâton, & à main armée, nuitament volant dans les ruës de Paris, & de vols dans le Louvre, & autres Maisons Royales, complice de défunts Loüis-Dominique Cartouche, Rozy, dit le Chevalier le Craqueur, Dantragues Duplessis, & autres.

EXTRAIT DES REGISTRES de Parlement.

PAr Arrest du 30. Juin 1722. appert que Nicolas Moure, dit More, Soldat Irlandois, pour réparation des cas mentionnez au procez, est condamné d'avoir les bras, jambes, cuisses & reins rompus vifs sur un échaffaut, qui pour cet effet sera dressé en la place de Gréve de cette ville de Paris ; ce fait son corps mis sur une rouë, la face tournée vers le Ciel, pour y finir ses jours. Ledit Moure, dit More, préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir revelation de ses complices ; tous & chacun ses biens situez en pays de confiscation, declarez acquis & confisquez au Roy, ou à qui il appartiendra, sur iceux & autres non sujets à confiscation, préalablement pris la somme de cent livres d'amende vers ledit Seigneur Roy.

Signé, PINTEREL.



LES LÉGENDES DE LA CITÉ

Les Filets de St-Cloud ❖ Les Marches de Notre-Dame

La Légende est la brume de l'histoire.

A. ROGEARD

Dans un précédent Bulletin nous avons examiné la question de savoir si Notre-Dame était bâtie sur pilotis.

Nous espérons avoir fait justice de cette légende. Mais il en est une autre qui a la vie dure : celle des fameux filets de Saint-Cloud barrant la Seine et arrêtant les macchabées qui descendaient au fil de l'eau vers les mers lointaines.

Or les filets de Saint-Cloud sont une invention de romanciers et de dramaturges, qu'aujourd'hui encore gobent beaucoup de personnes.

Mercier, lui-même, dans *son Tableau de Paris*, fait une description des filets de Saint-Cloud, et prétend qu'à la suite d'une catastrophe

ayant entraîné la submersion d'un grand nombre de personnes, on leva ces filets « afin que rien n'attestât la multitude des victimes » !

Dulaure y fait allusion dans son *Histoire des Environs de Paris*.

Enfin, on lit dans *Les Curiosités de Saint-Cloud* par P. J. C. (1815) : « Lors de la réparation du pont de Saint-Cloud, en 1810, le moulin qui était situé sur l'extrémité voisine de la rive droite fut démoli ; les filets furent enlevés... »

Or, il n'y a jamais eu, en réalité, à Saint-Cloud, de filets destinés au repêchage des cadavres ; et il ne pouvait y en avoir pour l'excellente raison qu'ils auraient constitué un obstacle absolu à la navigation ou que, insuffisamment plongés dans la rivière, ils auraient laissé passer les cadavres flottants, et seraient devenus, par suite, inutiles.

Au surplus, l'installation de filets dans ce but ne pouvait être ordonnée que par mesure de police. Cependant, jamais les lieutenants ni les préfets de police n'ont pris une décision à ce sujet, et je ne sache pas que les archives de la Préfecture de Police ou de la mairie de Saint-Cloud contiennent une pièce quelconque pouvant authentifier l'existence des célèbres filets.

Ce qui, selon moi, a pu donner naissance à la croyance populaire, c'est qu'il existait autrefois des « *guideaux* ou *dideaux*, filets s'accro-« chant à un moulinet sur les ponts, et que l'on descendait dans « l'eau pour en boucher quelques-unes des arches ». (*Traité de la Police* de Delamare.)

Or, le meunier, dont le moulin était situé à l'extrémité du pont de Saint-Cloud, avait installé des guideaux ou filets qui enveloppaient une ou deux arches du pont ; il réussissait ainsi à capturer nombre de carpes, brochets, goujons, etc., mais, souvent, il ramenait, en même temps, des cadavres qui étaient transportés à la Morgue de Paris.

Le moulin ayant été démoli en 1810, les filets disparurent avec le meunier, mais la légende s'est perpétuée.

Une troisième légende plus vivace persiste encore ; quelques-uns de nos adhérents nous ont interrogé à ce sujet :

On trouve dans *L'origine des antiquités de Paris*, par Poirier Buteux, ces vers ;

Toutes rues furent haussées
Dans toute la Cité
Car quatorze montées
Il fallait pour entrer
Dedans la Cathédrale.

Ce poète de rue vivait à la fin du XVIIIe siècle, et n'avait fait que mettre en de mauvais vers la tradition.



« Pour arriver dans la métropolitaine de Notre-Dame, dit Dulaure, qui copiait sans les vérifier les racontars populaires, on avait encore, au commencement du XVIe siècle, treize degrés à monter. »

V. Hugo, qui est un grand poète, mais un critique médiocre, acceptait toutes les bourdes du passé, il écrivait ceci, dans *Notre-Dame de Paris* (livr. III, chap. I) :

Trois choses importantes manquent aujourd'hui à cette façade : d'abord le degré de Louis XI.

Le degré, c'est le temps qui l'a fait disparaître en élevant d'un progrès irrésistible et lent le niveau du sol de la Cité ; mais tout en faisant dévorer une à une, par cette marée montante du pavé de Paris, les onze marches qui ajoutaient à la hauteur majestueuse de l'édifice, le temps a rendu à l'église plus peut-être qu'il ne lui a ôté...

En d'autres endroits du même ouvrage, V. Hugo parle encore des onze marches qui constituaient le degré de Notre-Dame au temps de Louis XI.

Notre-Dame est plein d'erreurs qu'il serait dangereux de ne pas signaler tant est grande la magie du style de V. Hugo. Il y est question de Charlemagne qui a posé la première pierre de la basilique... etc.

Nous avons, pour résoudre ce problème, consulté des érudits qui ont étudié la question et qui tous concluent que c'est là une simple légende.

En effet, la plate-forme, existant autrefois devant la façade et appelée Parvis, était *au niveau du pavé de l'église.*

Le Parvis, clos de barrières, s'élevait de *deux mètres* environ au-dessus du sol voisin et des berges de la Seine.

Il existait, il est vrai, un escalier de treize marches pour permettre d'accéder à l'église du côté de la rivière, mais cet escalier, qui a disparu dans le courant du XVII[e] siècle, était situé vis-à-vis de la rivière et non devant la façade de l'église.

Sous Louis XII, un arrêt du Parlement du 13 juillet 1507 décida en effet « qu'à cause qu'il fallait trop descendre pour venir à Nostre Dame » les rues qui menaient du pont Notre-Dame au Petit Pont seraient exhaussées de dix pieds. Il n'est donc ici en rien question du Parvis.

Le sol environnant s'étant élevé peu à peu, le Parvis disparut et ne se distingua plus que par sa clôture, qui fut elle-même supprimée au XVIII[e] siècle.

Il ne faut pas oublier que lors des fouilles faites en 1847, on eut l'intention d'abaisser le sol de la place pour dégager la façade, mais on se trouva immédiatement en présence de constructions romaines s'étendant sous l'église.

Voici les conclusions d'un article très documenté et très complet publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e série, t. IV, pp. 188-189.*

L'abaissement de niveau exécuté sur une partie de la Cité, pour retrouver douze prétendues marches par lesquelles on serait arrivé jadis à l'église de Notre-Dame, n'a abouti qu'à démontrer la fausseté de cette tradition. C'est dans Sauval qu'on a trouvé le fait énoncé ; mais Sauval, en cela, n'avait fait que copier Gille Corrozet, le plus ancien et par conséquent le moins sûr des historiens de Paris. La critique avait eu déjà à réfuter bien des fables mises en circulation par Corrozet, celle, entre autres, de la fondation sur pilotis qu'on a supposé longtemps exister sous Notre-Dame. La ville sait ce qu'il lui en coûte de ce que la question des douze marches n'ait pas été vidée de même. Toutefois, les travaux exécutés ont eu cet avantage de faire découvrir, sinon ce que l'on cherchait, du moins des vestiges d'anciens édifices qui paraissent appartenir à la décadence romaine. Ces vestiges, soigneusement étudiés, ne peuvent manquer de donner naissance, soit à des mémoires, soit à des dessins qui s'ajouteront sous peu à ce qu'on possède de données sur le plan primitif de Paris.

Dans *Paris-Guide* l'éminent archéologue, parisien Viollet-le-Duc écrit ceci :

L'erreur provient de ce qu'autrefois devant la façade existait une plate-forme qu'on appelait le Parvis, au niveau du pavé de l'église. Ce parvis, clos de barrières, s'élevait de deux mètres environ au-dessus des voies environnantes et de la berge de la Seine. On y montait encore par treize marches, du côté de la rivière, au commencement du XVIIe siècle. Peu à peu le sol environnant s'étant élevé, le parvis ne fut plus distingué que par la clôture qui en marquait le périmètre : celle-ci disparut à son tour pendant le dernier siècle.

Lorsqu'en 1847 on voulut abaisser le sol de la place pour dégager la façade, on trouva presque immédiatement, sous le pavé, des constructions romaines, des bas temps dépendant d'un vaste édifice. Ces constructions s'étendent sous l'église et montrent leurs débris jusque vers le chevet, où furent découverts les curieux fragments de sculpture déposés au musée de Cluny.

Il n'y a d'ailleurs qu'à consulter les diverses et nombreuses gravures représentant Notre-Dame. A aucune époque ces marches ne sont indiquées.

La question nous paraît définitivement tranchée, il n'y a qu'à s'incliner devant le jugement de ces savants qui ont pour eux le bon sens et l'histoire.

(*A suivre*)

A. CALLET

Un paysage parisien menacé

ET QU'IL FAUDRAIT SAUVER



Lorsque le roi Henri IV, volontiers bâtisseur, mais toujours très ordonné cependant au maniement des deniers de l'Etat, décidait, en ses conseils, la construction de la place qui dans son nom même attestait la joie publique à la naissance toute récente d'un dauphin, le roi Henri IV imposait un plan d'ensemble, une décoration harmonieuse et symétrique aux constructions prévues et qui devaient être comme le frontispice superbe et charmant de la grande ville. N'oublions pas, en effet, que, dès lors, par delà le Pont-Neuf à peine achevé, Paris essaimait encore à peine, le Louvre et les Tuileries s'encadrant de jardins et la Seine cheminant libre et vagabonde en des rives déjà presque champêtres. La place Dauphine était donc tout à la fois la façade d'une île tout écrasée de monuments et d'une cité entre toutes fameuse. Le roi et l'esprit public, que hautement il concentrait, comprenaient ce que nous avons tant de

peine à faire accepter aujourd'hui, qu'une ville n'est pas seulement une agglomération de bâtisses, qu'une ville est ou doit être une œuvre d'art.

Et, certes, la place Dauphine méritait cette noble appellation. Elle composait un ensemble tout à la fois monumental et pittoresque. La place Royale, à peu près du même temps et de semblable inspiration, s'étalait plus vaste et plus pompeuse, moins jolie peut-être, car le voisinage du fleuve joyeusement épandu et d'un pont toujours fourmillant de passants, prêtait, sans doute, à la place Dauphine, plus d'imprévu, plus de fantaisie, une plus tapageuse animation. Là devait bientôt dresser ses tréteaux le désopilant Tabarin, là, au jour édifiant de la Fête-Dieu, était érigé le plus magnifique reposoir, où la théorie chrétienne d'une procession s'arrêtait dans les feuilles de roses jetées et l'encens exhalé; là, sur les trottoirs, au long des maisons dans une promiscuité gentiment fraternelle, le profane se mêlant au sacré et la chansonnette aux cantiques, les peintres exposaient leurs toiles, leurs rêves, leurs espérances. Les académiciens seuls avaient droit d'exposer sous le toit royal du Louvre; les autres, peut-être un jour promis à cette consécration suprême, débutaient dans la rue; et la place Dauphine fut, dans son temps et longtemps, comme le Salon des refusés ou des indépendants, à cette époque certainement, moins indépendants et moins anarchiques qu'il n'est de mode aujourd'hui.

Cependant assez vite, les sages et impérieuses prescriptions des lettres patentes, qui sont en quelque sorte la charte constitutionnelle de la place Dauphine, étaient oubliées ou transgressées. Ce n'est que de nos jours, en la place des Victoires, rue Royale aussi, même à quelques égards en la place Vendôme, primitivement dite des Conquêtes, qu'une tolérance coupable a permis les fantaisies dévastatrices des propriétaires ou des locataires. Longtemps ces beaux décors sont demeurés intangibles et respectés. Il n'en fut pas de même place Dauphine L'unité en fut brisée vers le XVIII[e] siècle. A qui faut-il en en adresser notre blâme ? Quel fut le premier rebelle impunément déclaré contre une volonté royale formelle et que du reste aucune loi, aucun décret postérieurs n'ont revisée ni effacée ? Nous ne saurions le dire. Nous constatons le fait brutal, nous le déplorons, nous ne pouvons ouvrir une enquête rétrospective, instruire un procès qui révèlerait peut-être des complaisances vénales mais qui laisserait la faute, le délit, sans aucune sanction possible. Observons-toutefois, que les lettres patentes de fondation n'ayant jamais été abrogées et le principe qui interdit de prescrire contre l'Etat dominant notre droit public, on peut légalement soutenir que les immeubles de la place Dauphine demeurent sous la loi d'une servitude oubliée souvent, méconnue, mais quand même existante. Sans doute, on ne saurait exiger que les propriétaires actuels, héritiers ou ayants droit de propriétaires lointains, soient condamnés à refaire la place

primitive comme elle était, comme elle aurait dû rester. D'aucuns habitent en une maison toute de style Louis XVI, et cela ne saurait redevenir une maison de style Louis XIII ou Henri IV. Cependant deux maisons subsistaient, subsistent encore, à peu près telles que le roi fondateur et ses archictectes les avaient voulues. Elles sont familières à nos yeux, nous pourrions dire à notre tendresse. Naguère évoquant, avec la maîtrise d'un beau peintre et d'un bon Français, le départ des premiers volontaires et comme le prologue du poème formidable que fut l'épopée républicaine et impériale, notre cher Detaille nous montrait ces deux maisons jumelles. Elles composent le fond de la scène, en arrière du grouillement sublime des canons tonnants, des tambours battants, des soldats chantants, qui désormais, et pour notre gloire, retentit et s'agite aux murailles de notre Hôtel de Ville. Il n'est rien dans tout Paris qui soit plus Parisien que ce décor et ces vieilles maisons. Certes, nous en connaissons de plus illustres, de plus riches, de plus belles, non pas de plus aimées. C'est donc un crime de lèse-Paris qui se prépare, lorsque sont menacées de destruction les deux maisons vestiges à peu près derniers témoins précieux de ce que fut la place Dauphine. Qui ne les connaît pas? Les autres, les hôtels fameux, les maisons exquises, il faut aller les chercher, les découvrir, les inventer. Combien de Parisiens mourront sans connaître jamais un hôtel d'Albret, un hôtel de Hollande, Sully, Lauzun? On ne peut pas vivre à Paris sans connaître, sans aimer les maisons modestes, mais si jolies, d'ores et déjà peut-être proscrites.

Un architecte fameux, et de talent, en avait décidé, dans ses rêves et sur le papier, la destruction. Duc, architecte du nouveau palais de justice, ne voulait plus de place Dauphine. Il la voulait raser. Au vide qu'aurait laissé vacant Desaix, démoli et renvoyé — cela fut accompli plus tard, mais alors Desaix en buste trônait sur la place, — il méditait d'ériger l'apothéose d'un Napoléon législateur. Des constructions basses et bordées de portiques auraient prêté, au nouveau palais de justice, comme des propylées d'une ordonnance pompeuse, et de colonnes en colonnes, on aurait pu cheminer jusqu'au perron, où s'appuie et trône l'édifice consacré à la rigueur de la justice et la majesté de la loi. Certes, dans cette conception, Duc se révélait enragé destructeur aussi bien qu'il était bon constructeur ; et, pour ma part, je ne saurais regretter que soit resté irréalisé un projet qui, si brutalement, fait place nette de tout ce qui est de l'histoire et du passé. Cependant, il est équitable de reconnaître une véritable science de composition et d'ordonnance harmonieuse en ces plans où sans doute, Duc voyait la consécration suprême de son talent. Aujourd'hui nous pouvons redouter bien pis. Il ne s'agit plus d'une œuvre d'art nouvelle à réaliser, nous sommes en présence du lucre et de la spéculation toute pure, ou plutôt affreusement impure. Les portiques

de Duc auraient pu en eux-mêmes se revêtir de quelque beauté. On va nous entasser des pierres et des pierres, étager des appartements ; et cela, jusqu'à des hauteurs vertigineuses, car, l'espace étant libre tout alentour, c'est le maximum de l'élévation permise qui sera conquis et qui tout doit écraser.

Ainsi serait aboli tout un paysage parisien. Là par un hasard charmant et non pas prémédité, l'exquise collaboration de l'art et de la nature a fait merveille. Les édifices — on aurait dit autrefois les fabriques, — sont de proportions discrètes et plaisantes. La nature est l'auteur du beau fleuve cheminant, aussi de ces arbres de libre poussée, et dont les ramures dernières, si magnifiquement encadrent le bon roi Henri souriant et chevauchant l'épée au fourreau, comme pour attester une fois encore qu'il devait conquérir son cher Paris, moins par le fer que par le sourire, moins par la victoire que par l'amour. Le pont forme piédestal et s'harmonise, en toute grâce et joyeuse majesté, avec ce qu'il porte, avec ce qui l'entoure. L'accord est complet ; c'est enfin un accord parfait, comme l'on dirait en terme de musique. Quelle désolation de le rompre et de nous en priver ! C'est toute la belle symphonie monumentale de Paris qui en serait compromise et brisée.

En l'une de ces maisons, celle de gauche, naquit Mme Roland, dès lors ignorant ce nom qu'elle devait glorifier, et de la fenêtre de sa chambre, elle embrassait l'admirable vision du fleuve et de sa ville maternelle. Plus tard, une dernière fois, elle devait se réjouir peut-être encore à cette coutumière apparition, mais c'est du haut d'une charrette ignominieuse qu'elle l'embrassait dès lors, et ses yeux répandaient leurs derniers regards, car Mme Roland quittait la Conciergerie et s'en allait porter sa tête à l'échafaud. Elle s'écriait, nous est-il raconté : « Oh ! liberté, que de crimes on commet en ton nom ! ». A notre tour aussi indigné que la vaillante femme pouvait l'être, il faut nous écrier : « O spéculation, que de dévastations, que de crimes sont commis en ton nom ! », un nom qui, certes, est moins joli que le nom prestigieux de liberté.

Une loi nouvelle qui honore M. Beauquier, le député promoteur, prévoit le classement, donc la sauvegarde, des paysages les plus fameux entre ceux qui sont la parure de notre chère France. Cet espace, si petit en lui-même, mais si grand de par les souvenirs accumulés, qui forme le terre-plein du Pont-Neuf, les maisons voisines, le rideau d'arbres enfin, est certainement l'un de ces paysages qui devraient être élus entre tous et obstinément protégés. Monument historique, paysage historique, ce lambeau de Paris est tout cela.

Il faut trouver le remède, il faut trouver le moyen de défense. Les lois existantes, de protection des monuments, de protection des paysages, per-

mettent l'expropriation. Si tout autre recours est impossible, je demande que l'on aille jusque-là. C'est frapper une statue en plein visage et lui casser le nez, que dévaster ce joli décor. Non plus qu'un marbre glorieux, on ne doit pas défigurer Paris.

L. Augé de Lassus

De la commission municipale du Vieux Paris, de la délégation départementale pour le classement et la sauvegarde des paysages de la Seine, du Comité de direction de *la Cité*.



Un coin de Paris

LA PLACE DAUPHINE

Le bûcher des Templiers. — L'enseigne de M. Josse. — Bons et loyaux services. — Tabarin et Harlaychino.

Une petite place triangulaire et bizarre, qui est un des coins les plus curieux de la physionomie de Paris, le fond du décor classique de la Cité, la place Dauphine, serait, paraît-il, menacée d'être modifiée d'une lamentable façon. Nous avons déjà protesté à deux reprises. Rappelons quelques souvenirs historiques de ce triangle bordé de maisons étroites et hautes, aux maçonneries de briques, aux arcades à refends ayant au milieu du Paris moderne, un aspect qui certes n'est point banal.

Tous ces pavillons Louis XIII aux hauts toits d'ardoise, défigurés aujourd'hui par des verrues modernes, sont d'un joli style, élégant et gai. Des magasins de libraires juridiques, des officines de législation, des repaires d'antiquités, des études d'huissiers et d'agents d'affaires, des rédactions de journaux judiciaires les ont pris d'assaut. C'est la place forte de la chicane, l'acropole du grimoire judiciaire.

LE PRÉSIDENT DE HARLAY

Toutes ces maisons ont été élevées sur un terrain concédé en 1607 par Henry IV à son ami et féal conseiller, au premier président du Parlement, Achille de Harlay. C'était la rançon du service rendu par celui-ci en détachant les Parisiens de la Ligue.

L'abandon avait été fait à l'habile diplomate, à charge de construire une place triangulaire, entourée de pavillons édifiés sur un modèle uniforme, à l'imitation de la place Royale. Par une innovation particulière à la maçonnerie de cette époque, les matériaux employés à la construction étaient la brique, la pierre et l'ardoise. La brique servait aux murailles, la pierre se prêtait aux fantaisies de la décoration et comprenait les pilastres, les claveaux, les entablements, les frontons des lucarnes, enfin, les châssis destinés à relier

entre eux les divers étages. Ces éléments associés formaient une masse tricolore, où le gris métallique se mariait agréablement au rouge de la brique et au blanc de la pierre.

Les terrains de cette place comprenaient une partie de l'ancien jardin du Palais, d'abord jardin du Roi, et la réunion à la grande île de la Cité de deux îlettes dont la plus grande était l'île aux Vaches, que l'abbé de Saint-Germain louait comme lieu de pâture. A son sommet se dressait un moulin à vent qui avait été élevé sur le lieu où avait été dressé le bûcher des Templiers « commi les sauloyes ».

Le président de Harlay fit des affaires d'or avec ses pavillons; beaucoup de conseillers au Parlement, d'orfèvres, s'en rendirent acquéreurs. La plupart de ces jolies maisons ont été refaites et surchargées d'un ou plusieurs étages.

LES BOUTIQUES D'ORFÈVRE

Au coin de l'entrée par le Pont-Neuf, à droite, on remarque la maison héréditaire des Chevalier, les opticiens célèbres. Cette maison se repliant sur le quai des Orfèvres a conservé un étage supérieur dentelé de mansardes antérieures à Mansart.

Tout le long du quai s'ouvraient des boutiques d'orfèvres ; les ateliers grillagés s'ouvraient sur la place Dauphine, qui retentissait du cliquetis incessant des martelets des joailliers. Au numéro 23, à l'enseigne de la *Croix-Verte*, Nicolas Josse, qu'a immortalisé Molière, y tenait commerce d'orfèvrerie.

A côté habitait Langlois, échevin, nommé par Henri IV, *pour ses bons et loyaux services* prévôt des marchands. Mme Langlois était une très appétissante brunette que le Vert-Galant allait entretenir dès que le beffroy municipal appelait le prévôt au conseil. Mais l'édit royal ne pouvait invoquer *les bons et loyaux services* de la dame pour justifier l'élévation du mari à la première magistrature de la Cité.

Sur le quai de l'Horloge, dans la maison où se trouvent les bureaux de la *Gazette des Tribunaux*, étaient Thuret, horloger, et Langlois, graveur.

Mme ROLAND

Un autre graveur, Philippon, avait son appartement et son atelier dans l'autre pavillon d'angle qui borde le goulet étroit qui conduit à la place. C'était le père de Mme Roland et c'est là que naquit la belle et austère Cornélie. Dans la boutique qui la vit naître on vend aujourd'hui des instruments d'astronomie et de la vaisselle plate démodée.

Il y a quelques années, le grand ornement de la place Dauphine était la fontaine historique de Desaix. Elle servait, pour ainsi dire, de pivot aux omnibus de *Batignolles-Odéon* qui, pour un motif qu'on n'a jamais pu connaître, malgré de longues recherches, venaient s'engouffrer dans cette impasse, pirouetter et resssortir. La pauvre statue qui tombait en ruines a été démolie dans les bouleversements du Palais de Justice.

Là, au XVIIe siècle s'élevait le théâtre de Tabarin, qui se composait d'une estrade que fermait par derrière un lambeau de tapisserie.

Tabarin, l'épée de bois en verrouil, la barbe en trident de Neptune, son feutre gris à qui il donnait les formes les plus bizarres, lançait du haut de cette estrade les calembredaines les plus étourdissantes, les coq-à-l'âne les plus invraisemblables, les gaillardises les plus salées. Il traitait toujours son public de « honorables messieurs les cornards parisiens qui m'écoutez ».

SEIGNEUR POLICHINELLE

Avant lui, au même endroit, un jeune acteur italien, *il signor Harlaychino* (le petit Harlay, de l'emplacement où il faisait ses farces), avait amené de Naples en France *il signor Pulcinello*, Mossieu Polichinelle, le père de notre Mayeux louis-philippiste, qui rossait le commissaire. Arlequin eut un succès prodigieux ; ce mélange d'ignorance, de naïveté, d'esprit, de bêtise et de grâce plus fort au bon peuple de Paris, très féru de Colombine.

Au XVIIIe siècle, les peintres qui n'étaient pas membres de l'Académie exposaient tous les ans, le jour de la petite Fête-Dieu, leurs tableaux sur la place Dauphine, les petites loges au milieu desquelles s'élevait un reposoir entouré de cierges étincelants et de fleurs nouvelles. Les femmes de la cour et les jolies impures venaient en claires toilettes, en modes tapageuses, assister à ce *vernissage*.

Et l'on parle de détruire cette petite place si riche en souvenirs, qui cache si heureusement les lourdes constructions du Palais de Justice, qui est comme l'éperon, la proue charmante de la vieille nef de la Cité parisienne.

A. C.

DONS

de *M. Vollant*, Président du Syndicat du Vêtement, d'intéressants billets d'enterrement, extraits de registres mortuaires et quittances de maisons de Commerce du Quartier Saint-Merry (XVIIIe siècle).

SIMON MARION

Me Charles Bonnet du Barreau de Paris et secrétaire de la Conférence des avocats, a prononcé le 1er décembre 1906, à l'occasion de l'ouverture de cette conférence un Eloge (1) de Simon Marion ; avocat général au Parlement de Paris, dont notre collègue Hartmann a parlé dans son article si documenté sur les anciennes maisons de la rue du Renard (2).

L'éloquent secrétaire commence ainsi son discours : « Non loin de Notre-Dame se trouve la vieille église Saint-Merri. Le temps ne l'a que légèrement effleurée ; elle a conservé son cachet primitif, et pour lui laisser comme sa marque d'origine, la piété des générations qui se sont succédé, a sauvé de la pioche et de l'expropriation les rues et les maisons avoisinantes. C'est tout un coin du vieux Paris qui subsiste ; ce sont les rues Brisemiche, Taille-pain, des Juges Consuls, la rue des Lombards, noms aux sonorités archaïques. Ce sont des antiques demeures où ne pénètre qu'une clarté discrète, comme si par un sentiment de jalouse et tendre inquiétude, on avait voulu protéger l'intimité du foyer contre l'agitation et le mouvement.

« Au centre de ce quartier, dans cette église, était inhumé le 16 mars 1605, l'avocat du roi Marion. Sur sa tombe, cette simple épitaphe : « Ici repose Simon Marion, avocat général du Parlement de Paris. »

N'en déplaise à l'honorable avocat, l'épitaphe de Marion n'était pas aussi simple qu'il le croit. D'abord elle était en vers, comme l'a fait remarquer M. Hartmann (*loc. cit.*), ensuite elle était même bien loin d'être modeste ; qu'on en juge :

Sous ce tombeau paré de mainte sorte
D'honneurs muets, gist l'Eloquence morte ;
Ce *Marion*, du Sénat l'ornement,

1. Paris. Alcan-Lévy, imprimeur de l'ordre des avocats. Imprimé aux frais de l'ordre, 1907.
2. *Bulletin de la Cité*, n° 22, p. 452.

Et du Barreau l'Oracle suprême,
N'est pas le nom d'un homme seulement,
Mais c'est le nom de l'Eloquence même.

On attribue cette épitaphe au cardinal du Perron, le même qui avait dit que depuis Cicéron il n'y avait pas eu un avocat tel que Marion.

Pour célèbre qu'ait été cet avocat, il ne figure cependant pas au nouveau Larousse illustré (1), et il serait à désirer que cet oubli fût réparé. Cela donnerait au rédacteur de l'article à faire l'occasion d'établir exactement la date de la mort de ce célèbre habitant du quartier Saint-Merri.

En effet, M. Hartmann le fait mourir le 15 février 1605, Me Bonnet inhumer le 16 mars 1605 et Le Maire auteur de *Paris ancien et nouveau* (2) porte cette inhumation à sept mois plus tard :

« L'an 1605, au mois d'octobre, l'on enterra dans cette église (Saint-Merri) le corps de Simon Marion, avocat général au Parlement de Paris, dont selon le sentiment de la *Croix du Maine*, il fut l'Etoile luisante. »

On se trouve donc en présence de trois dates différentes ; quelle est la bonne ?

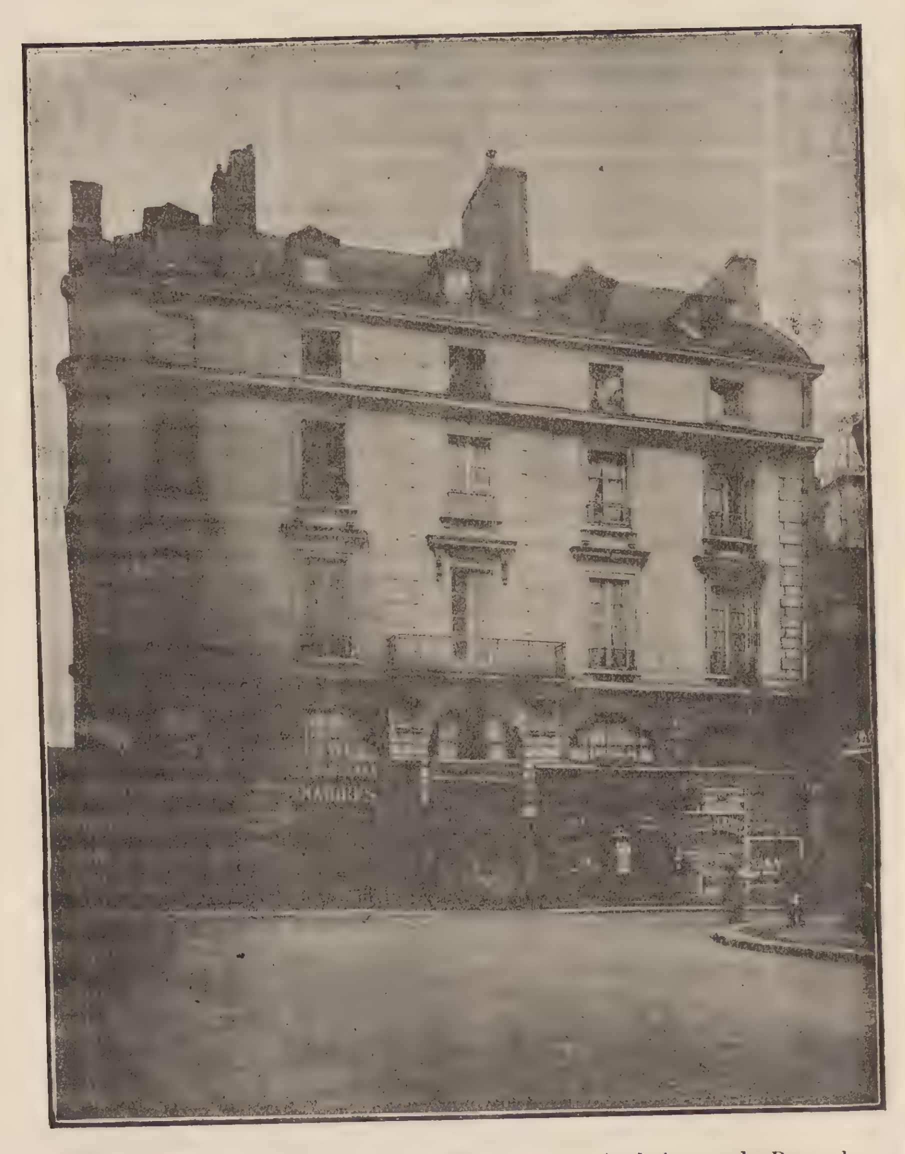
A. L'Esprit

Je réponds volontiers à la demande courtoise de notre collègue L'Esprit : Simon Marion fut bien enterré le 15 février 1605, comme je l'ai dit dans mon étude sur les *Anciennes maisons de la rue du Renard*.

J'avais bien vu que, Le Maire, Germain Brice et Piganiol de la Force indiquaient, à tort, ce décès au 10 octobre 1605. D'autres auteurs d'études sur Paris n'ont fait que reproduire les renseignements qu'ils trouvaient dans les ouvrages précédents, sans autres recherches. Nous sommes plus difficiles aujourd'hui et recourons le plus possible aux sources les plus sûres pour trouver la vérité, on constate ainsi un certain nombre d'erreurs de nos devanciers surtout pour les dates.

Au sujet de Simon Marion, j'ai pu consulter, chez un notaire, l'acte de partage entre ses enfants par suite de son décès, acte que j'ai cité.

1. La grande Encyclopédie Larousse consacre cependant quelques lignes à Marion mais n'indique que l'année de sa mort.
2. Paris, chez Michel Vaugon, sur le Pont au Change, à l'image Saint-Michel, MDCLXXXV.



Maison de Simon Marion, rue de la Verrerie, au coin de la rue du Renard.

Mais un acte même notarié peut encore mentionner une date erronée, quoique ce soit fort rare ; et, dans le cas qui nous occupe, j'avais une indication précise par le *Journal de L'Estoile*. Cet écrivain qui notait jour par jour les événements de son temps, mentionne au mois de février 1605 :

« Le mardi quinze de ce mois fut mis en terre à Paris, l'avocat du Roy Simon Marion, homme accort, fin, subtil, déguisé et qui est mort en réputation d'un des premiers hommes du Palais, des plus habiles et des mieux disans (plus éloquent que pieux dit quelqu'un) dont le jugement appartient à Dieu et non aux hommes. » (1).

Moréri, dont les recherches furent sérieusement faites, indique également cette date du 15 février 1605. Il est plus bienveillant que Lestoile pour Simon Marion qui, dit-il, était un homme de grand savoir, ayant naturellement beaucoup d'éloquence, une imagination féconde, et une mémoire si fidèle, qu'il n'oubliait jamais rien de ce qui lui avait été confié. Ce fut par ces heureux talens qu'il se rendit illustre dans le barreau du Parlement de Paris pendant trente-cinq années... Il mourut, ajoute-t-il, dans sa maison de Paris (rue de la Verrerie, au coin de la rue du Renard) âgé de soixante-quatre ans et trois mois, et fut inhumé dans l'église Saint-Merri sa paroisse, le 15 février 1605 (2).

Le président de Thou avait, à la même époque que Lestoile, dit son opinion sur Simon Marion dans l'*Histoire de son temps :* parlant de son rôle comme avocat-général au Parlement, de Thou dit : « Il exerça cet office avec autant de jugement que d'éloquence et il défendit avec beaucoup de constance les droits du roi, les libertés publiques et l'honneur du royaume ».

Aussi M. Charles Bonnet a-t-il été bien inspiré en prenant, l'année dernière, pour sujet, à la Conférence des avocats : *Eloge de Simon Marion.*

Mais il a commis à son tour une petite erreur en le faisant inhumer le 16 mars 1605 au lieu du 15 février, date certaine.

GEORGES HARTMANN

1. *Mémoires pour servir à l'Histoire de France* (Michaud et Poujoulat), 2e série, t. I, p. 383.
2. *Dictionnaire historique* de Louis Moréri (1759), t. VII, p. 257.

Notre-Dame et la Cité

Suivons le pont du Châtelet dont Mathurin Régnier précisait dans les vers suivants la destination suivante :

Va donc, et d'un cœur sain, voyons le Pont au Change,
Désiré l'or brillant sous mainte pierre étrange,
Ces gros lingots d'argents qu'à grands coups de marteaux
L'art forme de cent façons, de plats et de vaisseaux.

destination déjà lointaine, puisque c'est sur ce *Grand-Pont* du XII[e] siècle que Louis VII avait ordonné aux changeurs de séjourner, d'où le nom de Pont au Change que la tradition lui a conservé.

Au temps du poète des *Satires* et de *Macotte*, cette ordonnance était encore en vigueur, puisque, vers 1618, les orfèvres se trouvaient d'un côté du pont et les changeurs de l'autre. Ce séjour ne leur était d'ailleurs pas exclusif, et la présence des oiseliers autorisée à raison de l'engagement pris par eux de lâcher deux cents douzaines d'oiseaux au passage du roi ou de la reine sur ce pont, les jours d'entrée triomphale, justifie également le nom de Pont aux Oiseaux qu'il a gardé quelque temps. Détruit à plusieurs reprises par des inondations, il fut rebâti en pierres entre 1639 et 1647, et couvert de maisons de chaque côté, ce qui donnait un aspect si curieux à la Seine, lorsque de ce pont au pont Notre-Dame, également habité, les mariniers se livraient à des joutes publiques à la grande joie des Parisiens. Un incendie consuma la plupart de ces immeubles en 1739, et la démolition en fut achevée vers 1786, ainsi qu'en justifie l'une des plus intéressantes toiles d'Hubert Robert exposée à Carnavalet. Le pendant de cette toile, également au musée, nous montre aussi la démolition du pont Notre-Dame qui reliait en quelque sorte la place de Grève à Notre-Dame, et qui remplaçait depuis 1412 l'ancien pont, construit

par les religieux de Saint-Magloire et qui s'effondra en 1499 par suite de la négligence des échevins.

Le pont Notre-Dame se continuait de l'autre côté de l'île par le Petit Pont, lequel rejoignait le Petit Châtelet démoli en 1782 et dont on a retrouvé d'anciens cachots souterrains en 1854 lorsqu'on refit les culées du Petit-Pont.

Le pont Notre-Dame, décoré à maintes reprises sous François Ier pour l'entrée d'Eléonore d'Autriche et sous la plupart de ses successeurs, y compris Louis XV, et par lequel passa, en 1590, la fameuse procession de la Ligue, était encore au XVIIIe siècle un rendez-vous de joyeuse vie. C'est là que Gessaint, le célèbre marchand de tableaux, pour lequel Watteau peignit une de ses prestigieuses enseignes, tenait boutique, et la pompe Notre-Dame, construite en 1670, et pour laquelle Ballet avait érigé un portique élégant d'ordre conique, auquel, au siècle suivant, furent ajoutés deux tritons de Jean Goujon qui provenaient de la poissonnerie du Marché-Neuf, détruite en 1734, ajoutaient au pittoresque de cette voie superfluviale.

Le pompe Notre-Dame reconstruite au XVIIIe siècle, sans ornements, fut démolie en 1856.

Cette grande artère latérale de l'île qui rejoint d'un côté le quai aux Fleurs, de l'autre le quai de la Cité a englobé sous les noms actuels de Cité et de Parvis Notre-Dame, les rues de la Lanterne, de la Juiverie et du Marché-Palu. Et ce n'est pas une moindre curiosité que de se figurer sur cet immense emplacement, couvert aujourd'hui autour de Notre-Dame, par l'Hôtel-Dieu, la Préfecture de Police et le Tribunal de Commerce, sans compter le Marché aux Fleurs, les multiples églises (Piganiol en comptait vingt et une dans sa description de Paris), qui, sous le moyen âge, faisaient déjà vis-à-vis, plus ou moins, au vieux Palais de la Cité : Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-des-Arcis, Sainte-Madeleine, Saint-Eloi, Saint-Jean et Saint-Denis, notamment, qui disparut sous la Révolution pour faire place au quai aux Fleurs.

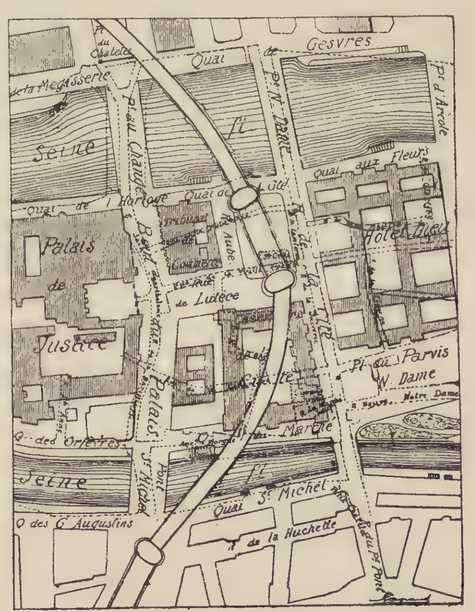
Vers cette époque, du reste, disparurent presque tous les vestiges lutéciens de la foi des premiers chrétiens, et l'Hôtel-Dieu lui-même, incendié successivement en 1737 et 1772, fut reconstruit. D'abord à la fin du XVIIIe siècle avec une façade inaugurée en 1804 ; au cours du

siècle dernier. Les travaux, commencés en 1838, interrompus en 1848, repris en 1866, arrêtés de nouveau en 1872, ne furent terminés qu'en 1878, sous la direction de l'architecte Diet. C'est à l'Hôtel-Dieu que mourut, en 1780, à la suite d'une chute de cheval, le poète Gilbert, dont les satires lui causèrent tant d'ennemis parmi les encyclopédistes.

Dans cette rue de la Juiverie précitée, existait autrefois l'un des recoins les plus pittoresques de l'ancien Paris. C'était la Halle de Beauce, située près du Petit Pont, et de la maison du Chastel, dont parlait Rabelais comme d'entre les plus célèbres tavernes de la Cité.

La Halle de Beauce, qui s'ouvrait également sur la rue aux Fers, appartenait à Philippe-Auguste qui en fit don à son échevin Renaud Larcher, en conservant les droits de seigneurie. Puis elle passa au chapitre Notre-Dame.

Non loin, était le Marché-Palu, ainsi nommé parce que la défectuosité du pavage faisait stagner en ce lieu une partie des ruisseaux et des immondices de la Cité et le transformait en une sorte de cloaque.



Sur le boulevard du Palais, qui a fait disparaître notamment les rues de la Pelleterie et de Constantine, existait à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Barthélemy le passage de Flore. Tout auprès, sur cette voie, se tenait le *théâtre de la Cité*, ouvert le 20 octobre 1792, et qui, pendant la construction des Variétés actuelles, abrita les artistes de cette scène sous le nom de Théâtre *Montansier ou des Variétés du Palais*, et descendit au rang de

bal public du Prado de bruyante mémoire, jusqu'à la fin du second Empire.

Une petite rue allant du quai aux Fleurs à la rue des Marmousets et qui donnait son nom au petit pont de Seine, auquel elle aboutissait, la rue Glatigny, qui tirait son nom du domaine de ce nom dont un des Essarts était seigneur, séparait l'église Saint-Denis de la Chartre de l'église Saint-Symphorien, devenue par la suite l'église Saint-Luc. Comme elle menaçait ruine chanoines et paroissiens cherchèrent un refuge à l'église de la Madeleine, ancienne chapelle de Saint-Nicolas également en la Cité, et qui datait de 1140. En 1704, cette chapelle de Saint-Luc fut cédée à la Communauté des peintres, sculpteurs et graveurs qui la décorèrent à nouveau, et dans une maison contiguë installèrent une école publique de dessin ouverte en 1706, et où l'on distribuait chaque année deux médailles d'argent aux étudiants les plus méritants ès arts du dessin.

Rien n'est plus amusant que l'évocation de ces coins, la plupart abolis par les constructions du dernier siècle, et dont il ne nous reste aujourd'hui que les rues Chanoinesse, de la Colombe et du Cloître Notre-Dame au long de Notre-Dame.

La vieille métropole où le gothique moyenâgeux s'allie harmonieusement avec les restaurations de Viollet-le-Duc et la flèche ajoutée en 1857 par cet architecte motiverait à elle seule une longue et attrayante description.

De plus, son histoire fut des plus complexes, puisque, succédant à la vieille église de Saint-Etienne devenue insuffisante au XIIe siècle, et dont on a retrouvé les substructions superposées à des ruines romaines, en 1847), on en posa la première pierre en présence du pape Alexandre III et qu'elle ne fut pas achevée du moins quant au portail sud, qu'en 1257. A l'œuvre de Jean de Chelles, un serrurier, nommé Biscornet, associa son nom, grâce aux arabesques de fer dont il rehaussa les portes de la cathédrale.



Ephémérides du IVe

Il y a cent ans

Mois d'octobre

4. — Décès de Nicolas-Philippe Ledru, physicien connu sous le nom de *Comus*. Il meurt âgé de 76 ans, n° 2, rue Neuve Saint-Paul (Rue Charles V) (1).

5. — On assure que M. Treneuil, auteur du poème sur *Les Tombeaux de Saint-Denis*, est nommé bibliothécaire de l'Arsenal en remplacement de M. Blin de Sainmore décédé.

M. l'abbé Rose, maître de musique de Notre-Dame vient d'être nommé bibliothécaire du Conservatoire de musique.

7. — L'organiste, habitant de l'Ile Saint-Louis, Beauvarlet-Charpentier, est nommé arbitre pour essayer un nouvel orgue à l'Hôtel des Invalides.

8. — La Société des Ponts sur la Seine, pont de la Cité et autres, donne un dividende à ses actionnaires de dix-sept francs par action.

9. — Mise en vente, rue de Sainte-Avoye, n° 12, de la 29e livraison des *Vues des maisons de commerce de Paris les mieux décorées*.

11. — On assure que M. Dupont (de Nemours) est nommé sous-

1. Nous donnerons prochainement dans notre *Bulletin*, une notice sur *Le Physicien Ledru dit Comus*, ses fils et son petit-fils Ledru-Rollin.

bibliothécaire à l'Arsenal, à la place de M. Treneuil nommé bibliothécaire en chef.

12. — *Le Journal de l'Empire* raconte une anecdote sur Blin de Sainmore : Treneuil « littérateur distingué » alors sous-bibliothécaire comme Blin de Sainmore se serait effacé autrefois devant ce dernier pour la place de bibliothécaire.

15. — Publication d'une lettre de M. Treneuil disant qu'il n'occupe que le second rang à l'Arsenal, M. Ameilhon étant administrateur perpétuel et bibliothécaire en chef.

15. — Annonce d'un nouveau charbon de bois dont les procédés de préparation ne laissent plus craindre aucun des effets dangereux du charbon ordinaire. Unique dépôt autorisé par brevet d'invention, sur le port près de l'Arsenal. Le directeur de cette nouvelle affaire est M. Quinton, rue des Tournelles, n° 37.

21. — Violent orage, le tonnerre est tombé rue de la Cerisaie, où il a renversé une cheminée, brisé une glace et des meubles.

25. — Réouverture avec agrandissement du Tivoli d'hiver, à la place de la ci-devant Veillée et du *théâtre de la Cité* qui sont réunis : Jeux, danses, concerts, exercices sur la corde de Forioso, expériences de Garnerin. Feu d'artifice, etc.

27. — Les maisons du Pont Saint-Michel sont presque entièrement évacuées ; on en démonte partout les portes, les fenêtres, les avant-toits et les ferrures saillantes. Les démolitions vont se terminer incessamment.

29. — On se plaint du nombre croissant des vols et abus de confiance. Condamnation ce jour à 12 années de fer et à 6 heures d'exposition, d'un maître-couvreur nommé Latour qui, chargé de faire des travaux dans l'hôtel Lamoignon, rue Pavée, profita de l'absence de la propriétaire Mme de Saint-Maurice pour pénétrer dans son appartement, voler les bijoux et l'argent.

Mois de novembre.

10. — M. de Varennes, rue du Coq Saint-Jean, donne aux journaux le signalement d'un jeune homme disparu, son ami, qui était

descendu chez lui, venu à cheval des environs de Paris par la barrière de Fontainebleau, vêtu d'une redingote vert-de-mer, etc.

13. — Article dans le *Journal de l'Empire* par Malte-Brun sur les embellissements de Paris : Démolition des maisons du Pont Saint Michel, percées s'ouvrant dans les parties de la Cité où elles sont le plus nécessaires, le quai Napoléon (quai aux Fleurs) s'achève « Il en résulte, dit-il, que des maisons bien bâties dans le cloître Notre-Dame, mais qui n'avaient qu'une vue triste sur de petites cours, sont devenues tout à coup des habitations d'une communication facile et d'un séjour charmant par le spectacle de la rivière et du mouvement du pont sur l'autre rive. » Puis, il parle des embellissements dans l'intérieur de Notre-Dame.

14. — On va abattre la porte de l'Arsenal et les bâtiments qui l'avoisinent. Il leur sera substitué une entrée majestueuse qui deviendra une plus agréable perspective pour les quais et le port Saint-Paul (1).

14. — Un nommé Oniste, limonadier, rue du Marché-Palu, dans la Cité, est impliqué pour une affaire de vol de dentelles.

15. — M. Harger, qui se dit secrétaire perpétuel... du bureau académique d'écriture, demeurant nº 14, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, fait paraître *L'Art de l'Ecriture*, in-fº orné de 22 planches.

Au Conseil tenu ce jour par l'Empereur, Sa Majesté a demandé qu'on s'occupât activement de démolir les maisons du pont Saint-Michel et de commencer la construction des grands greniers de réserve dans les jardins de l'Arsenal, quai Bourdon.

18. — Le troisième collège électoral de Paris (comprenant nos quartiers), présidé par le sénateur Dupont, nomme comme candidats au Corps législatif, MM, Benard, maire du VIIIe arrondissement, place des Vosges, et Doulcet d'Egligny, maire du IVe, demeurant 23, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

21. — On ordonne la démolition des baraques qui obstruent la descente du Pont au Change, au pied de la Tour de l'Horloge (Palais de Justice).

1. Cette entrée majestueuse a été depuis masquée par de nouvelles constructions dont nous demandons la démolition, comme il y a cent ans !

26. — Fête pour le retour de la Garde Impériale, passage du cortège et des troupes place de l'Hôtel de ville, place des Vosges, place de la Bastille.

26. — Réception à l'Académie par Bernardin de Saint-Pierre, de Picard, l'auteur dramatique qui a pris le fauteuil de Dureau de la Malle, dont il fait l'éloge, et qui demeurait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 9. M. Picard loue en même temps son ancien professeur. M. Guéroult proviseur du lycée Charlemagne. En lui répondant, M. Bernardin de Saint-Pierre parle aussi, avec éloge, de Blin deSainmore ancien bibliothécaire de l'Arsenal.

31. — Les représentations au Tivoli d'hiver de la Cité sont fort brillantes ; la foule accourt pour voir les exercices des Forioso, etc.

Mois de Décembre.

2. — Le passage du pont Saint-Michel est interdit tant aux piétons qu'aux voitures, pendant tout le temps que durera la démolition des maisons,

4. — M. Desamieux réouvre le cours de Pasigraphie rue Saint-Antoine, n° 120.

6. — *Te Deum* à Notre-Dame, avec le cérémonial accoutumé ; anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz.

6. — A l'occasion de cet anniversaire et du retour de la Garde Impériale, chaque municipalité dote une jeune fille épousant un militaire.

11. — Ordonnance de police supprimant le moulin placé sous la seconde arche du pont Notre-Dame. Le laminoir sur bateau et les deux moulins à farine placés sous les arches du Pont au Change sont également supprimés. Il est enjoint aux propriétaires de les faire retirer avant le 1er janvier 1808.

13. — M. Jeuffroy, de l'Institut, demeurant rue des Tournelles, professeur de gravures en pierres fines et en médailles, présente à l'Impératrice le médaillon de l'Empereur.

26. — Pose de la première pierre du grenier de réserve, quai Bourdon. Le ministre de l'Intérieur, le préfet de la Seine, M. Frochot

ainsi que M. Dubois, préfet de police, sont reçus, à l'emplacement, par le maire du IXe et M. Delaunoy, architecte, chargé de la construction. Ce grenier de réserve (appelé plus tard grenier d'abondance) construit sur l'emplacement des jardins de l'Arsenal se trouvera à la fois près de la Seine, du canal de l'Ourcq et des boulevards, afin de rendre plus facile les arrivages et les chargements. Les vins seront emmagasinés dans les caves et rez-de-chaussées (1) ; on placera les grains et les farines dans les étages supérieurs. Cet édifice sera entièrement isolé au moyen de deux nouvelles rues, dont la rue Castex prolongée. Sa superficie sera de 51.800 mètres. Il aura sept étages.

31. — Par un règlement de ce jour du ministre de l'Intérieur, l'ancienne société de Médecine est remplacée par une Académie. Nous voyons parmi ces nouveaux académiciens, comme honoraires : Audry, rue des Ecouffes, n° 8 ; Lepreux, cloître Notre-Dame, n° 18 ; Asselin, rue Neuve Saint-Merry ; et comme titulaires : Bertin, rue Neuve Saint-Merry, n° 25 ; Chrétien, rue des Blancs-Manteaux, n° 16 ; Jacquemin, rue Saint-Avoye, n° 9.

G. H.

1. On renonça, quelque temps après, à y mettre les vins, pour lesquels un entrepôt spécial fut établi quai Saint-Bernard.





La rentrée des Cours et tribunaux se fait maintenant sans bruit, le souvenir des traditions anciennes lui-même s'efface peu à peu et disparaît.

La *messe rouge*, qui ponctuait la rentrée judiciaire d'une solennité archaïque, n'est plus.

Elle justifiait, un jour par an, le maintien en activité de la Sainte-Chapelle, abandonnée les trois cent soixante-quatre autres jours à la curiosité rapide et cataloguée des touristes et des visiteurs. Et ce qu'on pouvait voir le plus commodément pour cinquante centimes, en temps ordinaire, M. Waltz, grand introducteur des cours et tribunaux, et gardien de Leurs Solennités, n'eût point souffert qu'on pût en acheter la vue en ce jour réservé.

Les invitations étaient rares, donc recherchées. Les femmes et les amies de ces messieurs de la Cour s'engouffraient bien avant l'heure dans le petit couloir, avec des allures et des toilettes qui tenaient autant de la messe de mariage que de la répétition générale.

Puis le défilé commençait. Quelques gardes, l'arme au pied, suffisaient pour contenir la foule, celle — particulière — qui a coutume de fréquenter en ces lieux de justice, soit que l'y amène une curiosité inquiète de se documenter, soit que l'y ramène instinctivement une conscience épurée par l'expiation. Messieurs les huissiers passaient d'abord rapidement, modestement et sans bruit. Tels les simples receveurs de l'enregistrement et des contributions indirectes, aux réceptions de préfets, conscients de leur humilité sociale.

Plus libres d'allures étaient les greffiers. Car les greffiers, s'ils n'ont que des traitements de surnuméraires, ont un rôle judiciaire important. C'est même eux qui tiennent *celui* de l'audience. Ils sont à la justice quelque chose comme les instituteurs à la République : influents et peu payés.

Les avoués se mêlaient aux avocats, en grand désordre, et en jacassant ; et aux phrases qui se pressaient sur leurs lèvres, on pouvait constater que les impressions des vacances faisaient seules les frais de ces hâtives conversations.

Cahin-caha, clopinant, trottinant, ou galopant pour rejoindre leur groupe qui s'ébranlait avec ce mouvement de balancier propre aux défilés et que nous percevons mieux depuis les révélations du cinématographe, venaient ensuite

les magistrats. Magistrats noirs, magistrats rouges, tribunal, cour d'appel, cour suprême, ils allaient, tumultueux, mais hiérarchisés tout de même, empruntant à la cérémonie et à leurs costumes plus de majesté qu'ils ne leur en prêtaient. Ils causaient tranquillement, étant chez eux ; mais, pour le peu que vous eussiez tendu l'oreille, vous auriez été vite convaincus qu'en cette circonstance, comme en toutes autres, il n'était entre eux question que d'avancement et de mouvements judiciaires.

Enfin la porte se refermait sur la dernière robe... et la cérémonie du culte commençait.

Et, c'est à grands éclats de chants qu'une maîtrise renforcée appelait la Bénédiction du Seigneur sur la justice à rendre.

Une demi-heure après, la petite porte s'ouvrait de nouveau. La garde présentait les armes et on voyait apparaître M. le premier Président frôlant de son hermine, et en une inclination respectueuse, le camail de M. l'Archevêque de Paris. Il accompagnait, suivi de sa cour, le prélat jusqu'aux tambours de la porte du milieu, et lui adressait le classique remerciement.

« Hélas ! M. le Président, avait coutume de répondre le cardinal Richard, Dieu me fera-t-il la grâce d'être encore de ce monde l'année prochaine et de présider notre cérémonie, je n'ose l'espérer. »

M. le cardinal Richard un de nos plus anciens adhérents est toujours de ce monde, mais la messe rouge a disparu.



Vieux papiers du XVIIIe Siècle

Nous reproduisons un extrait mortuaire d'une habitante du quartier Saint-Paul et des comptes de commerçants de nos quartiers.

Nous devons ces documents à l'obligeance d'un de nos adhérents, M. Vollant :

A LA VILLE DE LYON

Rue Saint-Denis
Vis-à-vis les Saints Innocens, A Paris
LEFEBVRE, *tient Magasin de toutes sortes d'Etoffes de Soie, Or, Argent, pour Hommes pour Femmes*

Du 15 novembre 1784	livres	sols	Den.
1 Veste Brodée en Soie passée Nuée.	84		
4 ou 3/4 satin blanc sans appret 11.	52	15	
1 ou 2 Satin Noir sans appret 17.	25	10	
	1.61	15	

Reçu comptant P. M. Lefebvre.
MODREUX

PAFFE

MARCHAND BONNETIER

A la pointe du Pont au Change
Maison du Monument
Fabrique, Magasin de Bonneterie en gros, en détail au Grand Louis.

A Paris Le 6 novembre 1788
Fourni à Monsieur Martinfor

1789 Une paire de bas de Soye striés.	8	10
Fev. 29 Une paire de bas de Soye striés. . .	9	
Juin 7 Une p. de bas soye noire forte brodée . .	14	
Une p. de bas serge Basin	12	10
Une p. *idem* chinée.	12	10
	56	10

Reçu le mont du present memoire pour solde jusqu'à ce jour 24 mars 1790

PAFFE

Extrait des Registres Mortuaires de l'Eglise Royale Paroissiale de Saint Paul, à Paris, pour l'année mil sept cent quatre vingt trois.

Le Lundy vingt-quatre Mars est décédée rüe St-Loüis, De Jeanne Bonobel agée de soixante ans environ Epouse de Me Jean baptiste Martin de Martinfort Ecuyer Conseillier Secrétaire du Roy Maison Couronne de France et de ses finances et Le Mercredy vingt six a été inhumée dans la Cave de la nef de cette Eglise par nous sous-signé Curé licentié en droit de la faculté de paris, en presence de Me Emmanuel jacques Therresse Ecuyer Avocat en parlement et aux Conseils du Roy, et de Nicolas Cyr Montmerqué des Rochais Tresorier General des vivres, ses gendres qui ont signé.

Collationné à la Minute, par Nous, soussigné, Pretre, licencié ès Lois, depositaire des susdits Registres. A Paris, le Mercredy vingt six du mois de Mars — mil sept cent quatre vingt trois.

R. Pautreau P...



Visite à l'Exposition du Livre

L'Exposition du *Livre*, qui a eu lieu l'été dernier au Grand-Palais des Champs Elysées, a offert un attrait tout particulier aux collectionneurs de vieux documents et estampes anciennes : Une partie rétrospective avait été organisée par la Société du *Vieux Papier*. Cette Société ayant engagé la nôtre à une visite toute spéciale de l'Exposition rétrospective, les adhérents de « la Cité » ont reçu de nous l'invitation d'y assister le dimanche matin, 13 octobre.

Ce jour dit, M. Paul Flobert, commissaire général, souhaita la bienvenue aux membres de notre Société qui avaient répondu à son appel et qui lui furent présentés par nos deux vice-présidents, MM. Hartmann et Lambeau ; puis il fit avec méthode l'exposé des pièces soumises à l'examen des visiteurs. Ces vieux

papiers, classés par catégories, se composaient de billets de faire-part avec vignettes, placards mortuaires dont nous avons déjà parlé dans notre bulletin précédent, ancien papier à lettres, imagerie religieuse, cartes de visite, imagerie populaire, jeux en papier, cartes à jouer, autographes de grands personnages, affiches politiques et administratives, passeports, diplômes et brevets, cartes géographiques, billets de loteries et billets de banque, papiers du temps de la Révolution, menus, programmes, musique, papiers commerciaux, factures, prospectus, étiquettes, journaux disparus, calendriers, papier peint, documents et imagerie militaires, numéros de conscrits, etc. ; enfin une dernière partie comprenant les bibelots de papeterie.

Dans ces très divers documents, il y en avait beaucoup intéressant plus particulièrement les membres de « la Cité », ceux relatifs au IVe arrondissement, nous en indiquons quelques-uns : d'abord tous les numéros de conscrits qui furent vendus à diverses époques aux abords de l'Hôtel de Ville, les billets mortuaires et de mariage d'anciens habitants de nos quartiers, une carte d'entrée à l'église Saint-Louis-en-l'Ile lors de la visite du pape Pie VII, les programmes de soirées à l'Hôtel de Ville, des billets de la banque Jabach, des cartes adresses et en-têtes de factures de commerçants et industriels de nos anciennes rues : rue des Arcis, rue du Mouton, rue de la Barillerie, etc., aux enseignes : *A la Grenouille, A Saint-François, A la Flotte d'Angleterre.*

La Société du « Vieux Papier », présidée par M. Vivarez, compte parmi ses membres un certain nombre de ceux de notre Société : MM. Couderc, Couriot, Hartmann, Le Senne, Lesprit, Mareuse, Rey, Tumbeuf, etc., qui avaient contribué par le prêt de leurs documents à l'éclat de cette Exposition.

Le Masque de Fer

Une polémique s'est élevée il y a quelque temps sur l'identité du Masque de Fer ; c'est une question que les journalistes à court de copie, ressassent de temps à autre comme celle du grand Serpent de Mer.

Nous croyons que le doute n'est plus possible après les preuves données par M. Funck Brentano, et notre secrétaire général, M. A. Callet, qui les a résumées dans un bulletin de la *Cité*.

Le Masque de Fer était le comte Mattioli, secrétaire du duc de Mantoue, et cette opinion est partagée par tous ceux qui ont étudié sérieusement la question : d'Heiss, Chambrier, Roux-Fazillac, Delud, A. Baschet, Marius Topin, Paul de Saint-Victor, etc...

Le Cabaret du « Chat qui Pelote »

A l'angle de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Francs-Bourgeois, en face la tourelle de l'ancien palais d'Isabeau de Bavière, se trouvait le cabaret du *Chat qui pelote*.

Au début de son existence ce cabaret était un lieu de libertinage fréquenté surtout par les prêtres. Car, à cette époque, les ecclésiastiques se gênaient beaucoup moins qu'aujourd'hui et usaient de la liberté qu'on leur laissait, aussi largement que le leur permettaient les ressources dont ils disposaient.

Cependant quand un de ces prêtres se faisait prendre, il était sévèrement puni en proportion du scandale causé par sa conduite.

Un rapport de police du 12 avril 1755 relate que la veille « le sieur Guillaume, prêtre de Bicêtre, âgé de quarante-quatre ans, a été surpris, à neuf heures du soir, dans la taverne du *Chat qui pelote*, en compagnie de Anne-Lucie, âgée de dix-sept ans. » La suite du rapport donne sur les occupations du pieux buveur et de son aimable compagne des détails trop précis que nous ne reproduirons pas.

D'autres faits du même genre s'étaient déjà produits à cet endroit et cela ne surprendra pas quand on saura que maître Nicolas Hérisset, le digne cabaretier, avait été servant de sacristie au collège des Bernardins, d'où il avait été congédié pour avoir injustement détourné à son profit certains dons de charitables dévots.

Quand la clientèle ecclésiastique se fut retirée, le cabaret du *Chat qui pelote* devint un tripot où se réfugiaient tous les escrocs de Paris. On y jouait, on y buvait, on s'y battait. De braves gens qui venaient jouer de bonne foi se faisaient dépouiller tout comme dans les cercles de nos jours. Mais à la longue les scandales devinrent tels qu'une nuit messieurs les commissaires du Châtelet vinrent en nombre, firent une perquisition, arrêtèrent tous ceux qui se trouvaient là, confisquèrent le mobilier et fermèrent la maison.

Plus tard, l'ancienne taverne rouvrit ses portes, mais transformée en débit de vins auquel se joignit une auberge, le tout sous le même nom.

C'est alors que la politique succéda au libertinage et aux coupeurs de bourses.

Pendant la Révolution, plusieurs conventionnels : Cambon, Delmas, Jean de Brie, Treillard, se réunissaient souvent au *Chat qui pelote* afin de pouvoir causer à l'abri des importuns.

Parmi les habitués assidus était l'imprimeur Momoro, qui s'honorait de ce que sa femme représentait les déesses dans les fêtes publiques.

C'est Chaumette qui avait découvert les beautés de la belle Mme Momoro. Lors des fêtes de la Raison, il l'avait présentée à la Convention en disant :

— Voilà le chef-d'œuvre de la nature, que nous avons choisi pour la représenter.

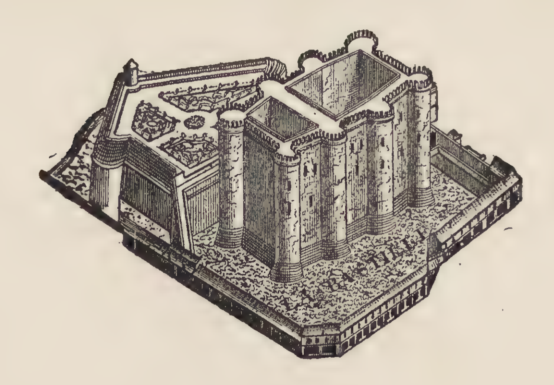
Les Avocats et Sainte Catherine

Sait-on que le nom de « bâtonnier » des avocats tire son origine de la fête de sainte Catherine que l'on célèbre aujourd'hui ?

Au xve siècle, les avocats et les procureurs avaient constitué une confrérie, placée sous le patronage de saint Nicolas et de sainte Catherine et qui avait son siège dans l'église Saint-Landry sur laquelle nous avons récemment publié une petite monographie. Dans les grandes solennités cette corporation sortait, bannière en tête, et cette bannière était portée par le doyen. Plus tard, le nom de bâtonnier fut substitué à ce dernier, par suite de cette coutume, en vertu de laquelle le doyen était chargé de porter la bannière.

Aux vierges, disait le philosophe E. Hello, on attribue l'auréole *blanche*, aux martyrs l'auréole *rouge*, aux docteurs l'auréole *verte ;* or, une seule sainte a l'auréole blanche, la rouge et la verte à la fois, et cette sainte est sainte Catherine. Combien d'avocats, hélas ! coiffent sainte Catherine et attendent longtemps leurs fiançailles avec un plaideur !

A. C.





Echos d'autrefois

EXTRAIT

Décembre (1650).

Mercredi 21, le corps de Mme la Princesse douarière de Condé, qui, de Châtillon-sur-Loire, où elle est morte, avoit été amenée à Saint-Maur-les-Fossés, en arriva à Paris sur le soir, et fut déposée en l'église de Saint-Louis des Jésuites, rue Saint-Antoine, où force dames, des plus grandes de la Cour et de la ville, se trouvèrent, et force princes de Lorraine et Savoie et autres grands seigneurs.

Jeudi 22, le service y fut fait le matin, avec grande assistance ; le corps, en son cercueil, couvert d'un drap de velours noir à une grande croix de satin ou tocte d'argent blanc, un oreiller de velours noir au chef, la couronne de princesse du sang à fleurons de lis d'or, couverte d'un crêpe, le tout élevé sous une courtine ou poêle de velours noir environné de flambeaux sous la coupole ou dôme de l'église, fait en forme de lit, ou courtine (portant sans rideaux), carré et armorié sur ses quatre pans des armes de la défunte qui sont de Bourbon parti de Montmorency.

Sur les quatre à cinq heures, à la pointe de la nuit, après une psalmodie, le corps est enlevé aux flambeaux, hors l'église, tendue de drap noir, par toutes ses parois et images même tout le grand autel, avec larmes blanches. Et y avoit en la nef une bande ou largeur de velours et par le circuit du dôme et du sanctuaire deux largeurs chargées des armes de la défunte.

Hors l'église et au-dessous des degrés de la porte, un grand chariot l'at-

tendoit et le reçut, couvert d'un grand drap de velours noir à une croix de satin, aux armes de la défunte par les quatre coins.

Six chevaux caparaçonnés et armoriés de même le tiroient. Tous les officiers d'elle et des princes ses enfants à cheval, et en deuil précédoient, deux à deux, par ordre du Sainctol, maître des cérémonies ; son aumônier avec son bonnet carré et surplis aussi à cheval, et son écuyer, le sieur Delmas, capitaine de Chantilly, suivoient immédiatement le chariot qui étoit côtoyé de pages, laquais et valets de pied en deuil, un flambeau de cire blanche en main, et fut conduit aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

Décembre (1650).

Mme Gillier, morte d'une fièvre maligne cette nuit du mercredi au jeudi, enterrée le samedi en la paroisse de Saint-Louis, en l'île Notre-Dame. Melchior de Gillier, son mari, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, et maître d'hôtel ordinaire. Elle... Joly. Son corps a, de Saint-Louis, après le service, été porté à Saint-Jean-en-Grève, inhumé, avec ceux de ses prédécesseurs, derrière la chaire du prédicateur.

Environ ce temps, furent, par sentence définitive du lieutenant de robe courte du prévôt de Paris, étranglés et rompus sur la roue, deux complices du meurtre fait en la personne de Saint-Aiglom, dans le carosse du duc de Beaufort, dont il y en a eu trois exécutés dès le mois précédent, à la Croix du Tiroir. L'un de ces deux, petit homme trappu, d'environ vingt ans, parisien et filou, ayant été porté chez le sieur Regnier jeune, médecin anatomiste, au haut de la rue de la Tixeranderie, joignant le bout de celle des Mauvais-Garçons, a été mis au théâtre d'anatomie, qui y est dressé, fut trouvé avoir toutes les parties qui doivent être dextres, comme le poumon et le foie, changés et portant sur le côté senestre, et la base du cœur, le foie et vaisseaux en dépendant.

Mars (1651).

La compagnie colonnelle du quartier des Francs-Bourgeois, place Royale, rue et porte Saint-Antoine, conduite par son lieutenant-colonel, venue quérir son colonel, monsieur Me François de Guenégaud, conseiller et président en la troisième des Enquêtes, ainsi et en la manière qu'il se fit les 12 et 13 de ce mois, y recours ci-dessus hier dimanche, sur les quatre heures après-midi. Il y fut en

personne la conduire, accompagné ainsi que ci-dessus, et elle l'a reconduit et ramené chez lui, ce jourd'hui à la même heure de quatre heures du soir, puis reconduite par le lieutenant-colonel jusqu'au logis de l'enseigne, pour s'y séparer. Ledit lieutenant-colonel s'appelle Amelin, l'enseigne Duchesne, fils d'un notaire, tous deux de la rue Saint-Antoine.

En s'en retournant, le sergent Bontemps, tapissier, frappa de sa hallebarde et traita rudement le valet d'un M. de Bragelonne, qui étoit là à la garde pour et au nom de son maître. Celui-ci le menaça de s'en ressentir. Le soir Bontemps, attaqué dans la rue, fut blessé par quatre ou cinq d'un coup d'épée en la poitrine, dont il est mort le matin du samedi de Pâques, 8 d'avril, et enterré le soir même à Saint-Paul, sa paroisse. Le valet de Bragelonne, prisonnier en l'Hôtel de ville, déchargé innocent par ledit Bontemps en son lit de mort, disant qu'il n'étoit point en la compagnie de ceux qui l'ont assassiné, et n'y ayant personne qui l'ait poursuivi, a été, en ces jours de pardon que l'on retire les prisonniers, laissé aller en liberté par la recommandation du prince de Condé, chez qui de Bragelonne a quelque accès ou emploi.

Le 24 septembre 1768 on célébrait à l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie la fête de Saint-Mathieu, lorsqu'au milieu de la cérémonie, on vit un homme faire tout à coup force contorsions et mordre à droite et à gauche, deux individus qui sembloient commis à sa garde ; pas le moindre doute, cet homme était enragé. D'ailleurs ses deux acolytes avouaient ingénument qu'il avoit été mordu quelques jours auparavant et qu'il se pourroit bien qu'il fût pris d'un accès de rage ; la terreur arriva au point que plusieurs des assistants mirent l'épée à la main pour l'escorter jusqu'à la sortie de l'église. Mais eux partis, on ne tarda pas à s'aperçevoir que les bourses, les montres, les drageoirs d'or avaient disparu de la poche de bien des fidèles et que l'enragé, ainsi que ses compagnons, n'étoient que de simples filous.

Journal de Dubuisson Aubenay



Inauguration des Cours professionnels du Syndicat de la Boulangerie : Quai d'Anjou, 7.

Le Vendredi 22 novembre dernier le Syndicat de la Boulangerie, 7, quai d'Anjou, a inauguré ses cours professionnels, sous le haut patronage de M. le Ministre du Travail, M. le Ministre de l'Agriculture, de M. le Ministre du Commerce et de M. le Président du Conseil municipal. Les discours d'inauguration furent prononcés par M. Dubuisson, Président de la Chambre Syndicale de la Boulangerie de Paris ; M. Mottin, chef de cabinet de M le Ministre du Travail ; M. Jolibois, représentant le bureau du Conseil municipal de Paris, et M. Lemonnier, syndic de la boulangerie du XIIe arrondissement, directeur de la Commission des cours professionnels.

M. le Dr Henri Labbé, docteur ès-sciences, a inauguré la série des cours par une conférence sur l'hygiène en général, sur l'importances des mesures hygiéniques dans la vie sociale, usuelle et professionnelle, sur la contagion et sur la prophylaxie envers soi-même et à l'égard des autres.

Les autres cours seront professés par MM. Ammann, ingénieur agronome, et M. Marcel Arpin, expert chimiste, conseil du syndicat de la Boulangerie.

M. Arpin fait partie de notre Société.

A. C.

Comité

Le comité a eu trois réunions dans le dernier trimestre, auxquelles ont assisté MM. Barbaud, Bourdeix, Callet, Delaby, Dubois, Flandrin, Gauthier G. Hartmann, P. Hartmann, Lambeau, L'Esprit, Louar, G. Martin, Henry Martin, Moutailler, Rey et Riotor. Excusé : M. Pagès. A ces réunions assistait également M. Barbary, adjoint ; MM. Dardanne, maire, et Roussy, adjoint, s'étaient excusés.

Séance du 21 octobre 1907. — La séance est ouverte à 5 heures du soir sous la présidence de M. Henry Martin président. Le Comité décide tout d'abord la date et l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; elle aura lieu le

samedi 23 novembre : il y sera fait lecture, comme de coutume, du rapport du secrétaire général ; cette lecture sera suivie d'une conférence. M. Léon Riotor, à la demande de ses collègues, fera cette conférence sur *Les Artistes et Hommes de lettres de l'Ile Saint-Louis.*

M. Callet communique la correspondance et les articles en voie de publication. Il rappelle qu'à la dernière séance de juillet MM. L'Esprit et Louar avaient proposé d'organiser une fête ; l'examen de cette question ayant été remis à la réunion d'octobre, le Comité accepte le projet d'un banquet, d'un bal avec un divertissement. Une commission composée de MM. L. Riotor, Louar et Dubois est chargée de préparer le programme de cette fête.

Une exposition de gravures et d'objets se rattachant à l'Hôtel de ville est toujours en projet. Il s'agit d'obtenir de l'administration municipale l'autorisation de disposer d'une salle dans l'Hôtel de ville même. La commission qui doit s'en occuper se compose de MM. Barbary, Bourdeix, Flandrin, Moutailler, Rey, Riotor, Sellier et les membres du bureau.

M. Gauthier émet le vœu qu'on plante un orme devant l'église Saint-Gervais à la place où il en existait un autrefois. Le Comité approuve cette idée et demandera aux autorités compétentes la création d'un refuge sur la place avec un orme au milieu.

Le Comité décide de proposer à l'Assemblée générale la nomination de M. Henri Quentin (Paul d'Estrée), critique d'art, comme membre du comité.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

Séances du 11 et 19 novembre. — Ces deux réunions ont eu uniquement pour but de recevoir les communications de la Commission chargée d'organiser le banquet et la fête. MM. L. Riotor, Louar et Dubois s'étaient assurés le concours d'artistes, mais on ne peut trouver de salle convenable qui soit libre un samedi avant le mois d'avril. En présence de cette difficulté la fête est remise à l'année prochaine. MM. Dubois, L'Esprit et Louar sont chargés de la recherche d'une salle et d'une date remplissant les conditions voulues ; ils soumettront leurs propositions à la prochaine réunion du Comité.

Le secrétaire adjoint

P. Hartmann

Assemblée générale de « La Cité »

23 novembre 1907

Conformément à nos statuts et aux précédents, les membres adhérents de notre société ont été convoqués en Assemblée générale annuelle.

Cette réunion a eu lieu le samedi 23 novembre 1907, à huit heures et demie du soir, dans la salle des Conférences de la mairie du IVe arrondissement, mise obligeamment par le maire à notre disposition.

Sur l'estrade avaient pris place MM. Henry Martin, président, Georges Hartmann et Lambeau vice-présidents, L'Esprit remplaçant M. Callet, Secrétaire Général, L. Riotor le conférencier. Y assistaient également MM. Barbary adjoint, Galli et Badini-Jourdin conseillers municipaux, Ricbourg ancien adjoint, M. Augé de Lassus, les membres du Comité et de nombreux adhérents.

Le président, M. Henry Martin ouvre la séance en faisant connaître les regrets de M. Dardanne, maire qui, retenu par une autre réunion, ne peut assister à la nôtre. Il en est de même pour notre Secrétaire Général, M. Callet, qui assiste à la mairie du XVIIIe à un banquet offert au maire, M. Kleinmann. Le président remercie les assistants venus en grand nombre malgré le mauvais temps, et donne la parole à M. L'Esprit suppléant M. Callet ce soir, pour la lecture du rapport :

Mesdames et Messieurs,

La Cité tient aujourd'hui sa sixième Assemblée générale : pour une Société à qui certains avaient prédit une mort prochaine, c'est un bel âge. A cette épo-

que où sous l'aigre bise de l'hiver tombent tant de feuilles mortes que le vent emporte, elle est toujours vigoureuse.

Pour la première fois depuis six ans, je ne puis venir parmi vous, comme je l'ai fait depuis sa naissance vous parler moi-même de notre chère Société, de sa vie, de son fonctionnement.

Le jour où la salle des Conférences était libre, je ne l'étais pas, car j'avais ailleurs un devoir à remplir, d'assister au dîner offert à mon ami, M. Kleinmann, maire du XVIII[e] arrondissement à l'occasion de sa promotion à la Légion d'honneur. Vous m'excuserez d'autant que c'est pour moi un grand crève-cœur que de n'être pas parmi les fidèles de notre *Cité* qui est toujours vivante et bien vivante.

Elle ne s'est pas contentée d'affirmer sa vitalité, elle a poursuivi méthodiquement, sûrement et avec succès la réalisation du but qu'elle s'était proposée de tracer, pierre par pierre, lambeau par lambeau, l'histoire documentaire anecdotique de notre arrondissement et de ses entours, de recueillir dans le cours des âges les vestiges du passé de notre coin de terre le berceau de Paris qui aujourd'hui vogue toutes voiles déployées, immense et magnifique, vers l'éblouissant avenir.

Nous nous sommes efforcés de faire revivre les choses des temps passés, les petites aussi bien que les grandes, car, selon le mot de Howard : *C'est ici que les petits faits sont grands.* Tout dans l'histoire de Paris a un sens souvent contradictoire. La première maison venue dans nos quartiers en sait long, elle a vu tant de choses.

« Sous le Paris actuel, dit *V. Hugo*, l'ancien Paris est distinct comme le vieux texte dans les interlignes du nouveau. » Otez de la pointe de la Cité la statue de Henri IV et vous apercevrez le bûcher de Jacques Molay. A l'hôtel Saint-Paul, Isabeau de Bavière mangeait de l'aigrun, c'est-à-dire des oignons de Corbeil, des eschaloignes d'Etampes et des gousses d'ail de Grandeluz, tout en riant avec quelque prince anglais de la paternité de son mari Charles VI sur son fils Charles VII. C'est sur le *Pont au Change*, que fut crié, en 1553, l'édit du Parlement défendant de parier, si une femme grosse accoucherait d'une fille ou d'un garçon.

C'est rue du *Pas de la Mule* que passait tous les jours en 1560, le premier président du Parlement de Paris, *Gilles Lemaistre*, monté sur sa mule, suivi de sa femme dans une charrette et de sa servante sur une ânesse, allant le soir voir pendre les gens qu'il avait jugés le matin.

C'est devant la fontaine Saint-Paul, rue Saint-Antoine qu'aux obsèques du cardinal de Birague, la Cour des Aides et la Chambre des Comptes se gourmè-

rent à grands coups de poing pour la préséance. La garde d'honneur dut croiser le mousquet.

Rue Saint-Martin est la Maubuée (mauvaise fumée) lieu où l'on a rôti dans le goudron et les fagots verts tant de juifs, pour punir leur anthropomancie « et, dit le *Conseiller* de *l'Ancre*, les admirables cruautés dont ils ont toujours usé envers les chrétiens ».

Place Baudet (Baudoyer) fut criée et commandée à son de corne et de trompe, comme le raconte *Gaguin*, l'extermination des lépreux par tout le royaume, à cause d'une mixture d'herbe, de sang et *d'eau humaine* (?) roulée dans un linge et fixée à une pierre dont ils empoisonnaient les citernes et les rivières. C'est de nos jours qu'a été démolie la tourelle à la croisée de laquelle le Dauphin Charles, tremblant devant Paris irrité, se coiffa du chaperon écarlate d'*Etienne Marcel*, trois cent trente ans avant que Louis XVI se coiffât du bonnet rouge.

L'arcade Saint-Jean avait vu passer un petit « *dix août* » le 10 Août 1652, qui esquissa la mise en scène du grand, il y eut branle du bourdon Notre-Dame et mousqueterie, cela s'appelle *l'Emeute des têtes de Papier*.

Cette vieille terre parisienne est un gisement d'événements, de mœurs, de lois, de coutumes, tout y est minerai pour l'historien. C'est ce minerai que nous extrayons grain par grain.

Bulletin

La publication de notre bulletin est notre principal souci. Nous nous efforçons de le rendre de plus en plus attrayant par la variété des articles, nous restons fidèles à notre programme qui nous a réussi : instruire en intéressant. La Science archéologique est parfois une pilule un peu dure à avaler, nous tâchons, le plus possible, de l'enrober dans le sucre et le miel.

« L'histoire de Paris, je cite encore *V. Hugo*, si on la déblaye, comme on déblayerait *Herculanum*, vous force à recommencer sans cesse le travail. Elle a des couches d'alluvion, des alvéoles de syringe, des spirales de labyrinthe. Prenez les plans de Paris à ses divers âges, superposez-les l'un à l'autre concentriquement à Notre Dame, l'effet de grossissement est terrible, vous croyez voir au bout d'une lunette l'effet grossissant d'un astre. »

Cette œuvre nous l'avons commencée, nous avons élucidé des points obscurs, mis au jour des choses ignorées, nous la continuerons et nous trouverons après nous des amoureux du Vieux Paris qui poursuivront notre travail.

Depuis notre dernière Assemblée générale, nous avons publié des travaux intéressants, vous avez remarqué surtout les articles de M. Demmler sur la *Bibliothèque* du *Couvent de la Saint-Croix de la Bretonnerie.* De M. Prieur, *l'Hôtel de Mayenne.* De M. Perrin, *L'agrandissement du Palais de Justice.* De M. Hartmann, *Ephémérides du IVe arrondissement. Anciennes maisons rue du Renard.* De MM. Riotor, Pascal, G. Davin, les *Artistes de l'Ile Saint-Louis.* G. Martin, *Le Théâtre de Molière.* L'Esprit, *Le Marché aux Fleurs.* Lambeau, *Le Cimetière paroissial de Saint-Gervais.* Van Geluwe *L'Hôtel Colbert de Villacerf.* M Gibault, *Les anciens jardins du IVe arrondissement.*

Nous nous sommes efforcés pendant ces six années de faire dire à toutes ces vieilles maisons, à tous ces monuments que vous voyez chaque jour, quels furent leurs habitants, comment ils vécurent, quelle fut leur participation heureuse ou néfaste dans l'œuvre commune, de leur faire avouer leur secret, de les faire sortir de leur anonymat, de décrire leurs transformations, de faire apparaître comme dans un cinématographe les vieux bourgeois parisiens, de les ressusciter avec leurs vertus, leurs vices, leurs passions et même leurs ridicules.

L'histoire est faite de toutes ces miettes, de tous ces atomes, de tous ces microbes. L'on comprend mieux la marche générale des choses par l'étude des détails.

Origines de la Cité

Nous avons, je viens de vous le dire, six longues années d'existence. Que le temps est loin et que de chemin parcouru depuis le jour où je proposais à M. G. Fabre, maire, notre regretté président, de fonder dans le IVe arrondissement une société analogue à celle du Vieux Montmartre et des XVIe, VIe, VIIIe arrondissements. M. G. Fabre dont l'esprit était ouvert à ce qui pouvait accroître le lustre de son arrondissement accepta la proposition et nous nous mîmes en marche. Nous pouvons être fiers aujourd'hui, et pouvons dire qu'avec votre assistance nous avons fait une œuvre bonne et utile. Nous avons groupé en dehors des luttes âpres de la politique, plusieurs centaines d'adhérents qui nous sont restés et nous resteront fidèles.

Visites

Nous avons organisé des promenades et des visites dont le succès obtenu les années précédentes ne s'est pas démenti.

Les membres de la Cité ont visité sous la conduite de M. M. Poète, Conservateur de la Bibliothèque Saint-Fargeau et Hartmann, l'exposition de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris où sont réunis des documents très nombreux relatifs au IVe arrondissement, anciennes vues de *l'Ile Saint-Louis, du quartier de l'Arsenal, de la Cité, du Palais de Justice, vieux plans de nos quartiers*.

Une autre visite a été faite à l'*Exposition du Livre*, au Grand Palais des Champs-Elysées. Les membres de la Cité ont vu avec un grand intérêt toutes les pièces qui concernaient notre arrondissement.

Quand le printemps sera revenu, nous pourrons visiter, quelques monuments : Saint-Paul-Saint-Louis, l'Arsenal, Carnavalet, etc.

Trésorerie

Situation au 1er novembre 1907

Reliquat 1905-1906	1.320 fr. 27
Recettes 1906-1907	3.141 30
	4.461 fr. 57
Dépenses 1906-1907	2.611 05
Reste au 1er novembre 1907	1.850 fr. 05

Le Catalogue de la Bibliothèque et du Musée

Notre dévoué archiviste, M. *Delaby* a terminé avec l'assistance de MM. Teillac père et fils, le classement et dressé le catalogue des livres, brochures, manuscrits, gravures et objets divers que possède notre Bibliothèque. Grâce à la générosité de plusieurs de nos collègues dont les dons répétés ont réussi à constituer une collection qui est ni sans intérêt ni sans valeur. Cette collection est à la disposition de tous les membres de la Société. Il suffit des s'adresser à M. *Delaby*, archivistes. Le catalogue présente quelques omissions qui seront réparées.

Fête annuelle

Chaque année nous donnons une fête, soit un concert, soit un banquet, qui servaient à nous faire mieux connaître et à resserrer nos liens de confraternité

L'année dernière, pour différents motifs, cette fête n'eut pas lieu, nous avons voulu reprendre la tradition d'un banquet avec concert et bal, mais nous n'avons pu trouver une salle à proximité, ce sera partie remise. Le Comité a voté la nomination d'une commission chargée de préparer une Exposition à l'Hôtel de ville. Nous nous proposons de combler une place vacante dans le Comité, par la nomination de M. Henri Quentin, dont on connaît les livres et articles, signés Paul d'Estrée.

Notre situation est toujours excellente, et le nombre de nos adhérents dépasse de beaucoup celui des autres sociétés similaires, mais il y a une certaine fluctuation ; un arrêt dans la marche ascendante et nous demandons aux membres de la Cité de faire de la propagande, de chercher de nouveaux adhérents. Les cotisations sont peu élevées, il importe qu'elles soient très nombreuses. Je suis convaincu que vous nous aiderez dans cette œuvre de diffusion et qu'en dehors de votre adhésion vous nous apporterez votre collaboration.

C'est avec l'espoir de nous voir plus nombreux l'année prochaine que je termine en vous demandant d'approuver les comptes que j'ai eu l'honneur de vous présenter,

Le secrétaire général

ALBERT CALLET

Le président demande si quelques membres ont des observations à présenter ; personne ne demandant la parole, il met aux voix l'approbation des comptes et des propositions du rapport dont la nomination de M. Henri Quentin comme membre du Comité. Ce qui est voté à l'unanimité.

Le président engage M. Léon Riotor à faire la conférence annoncée :

Conférence de M. Léon Riotor

Notre collègue, M. Léon Riotor, l'érudit critique d'art, rappelle que chaque année l'un de nous complète le compte rendu des travaux de l'année par une causerie sur un sujet cher à notre Société et au IVe arrondissement. Un sujet littéraire, archéologique et artistique, on n'a que l'embarras. Et lorsqu'il proposa de parler des *artistes et hommes de lettres du IVe arrondissement*, notre collègue L'Esprit, qui répond à son nom, s'écria : « Pourquoi pas de l'Europe tout entière ! » Certes ! Nodier, aux inoubliables soirées de l'Arsenal, recevait l'Europe littéraire et artistique tout entière, et sur la place Royale s'agita la pléiade romantique. Sous les arceaux, près de Hugo, défilèrent les héros d'une époque qui venaient acclamer le jeune maître triomphant.

Tenons-nous en donc pour ce soir à l'île Saint-Louis, qui flotte comme une barque plus paisible derrière l'esquif imposant de la Cité, mais qui n'a rien à lui envier pour les travaux de l'esprit et pour la gloire. Dès que l'entrepreneur Christophe Marie obtint de la couvrir d'hôtels princiers pour les favorisés de a fortune, l'art y tint ses assises sous les auspices du mécénat. Le président Lambert de Thorigny s'en fut chez son vieil ami Simon Vouet lui parler de la décoration de la maison qu'il faisait construire à la pointe de l'île. Vouet lui donna deux élèves Charles Lebrun et Eustache Lesueur, qui rivalisèrent de chefs-d'œuvre.

Les Beaux-Arts cédèrent le pas au bel esprit. La marquise du Châtelet habita l'hôtel Lambert, avec Voltaire. C'est l'occasion à M. Riotor de nous conter la fin mélancolique de leurs amours. Puis il narre avec humour celles de l'évêque de Cambrai, Fénelon, qui habitait en face, avec la belle Mme Guyon, auteur du *Moyen-Court.*

Le poète Guinault vécut là, y mourut, dort son dernier sommeil à l'église Saint-Louis. Georges Sand y parut, bouleversant le firmament littéraire, faisant commettre à son voisin Roger de Beauvoir, un soir de dîner sur une assiette, cette poésie qu'elle ne lui pardonna jamais :

A George Sand

Quand tirez-vous à la conscription,
Georges d'amour, charmant hermaphrodite,
Qui fumez trois pipes, dit-on,
Et prenez, sans tour hypocrite,
Le derrière de Margoton ?
Petit soldat aux belles phrases
Quand soupez-vous au cabaret ?
Quand noyez-vous dans le claret
Vos philosophiques extases ?
J'aime assez votre pantalon
Et votre cravate, et vos bottes.
Vos manières ne sont pas sottes,
O ma chevalière d'Eon !
Ces gentilshommes qui gaspillent
A mes côtés le vin du Rhin,
Et depuis une heure babillent
Sur votre mystère divin,
Ignorent tous votre ambroisie
Et comment vous faites mourir
Un vil'époux de jalousie,
Votre jeune amant de plaisir !

Roger de Beauvoir demeurait à l'hôtel Lauzun (hôtel de Pimodan jusqu'à la Révolution, puis hôtel Pichon). Il y donnait des soirées que lui permettait sa fortune et où se réunissait, le ban des intellectuels. « C'était, a dit Léon Gozlan, le dernier amateur de littérature, moitié homme du monde et moitié homme de lettres, moitié poète, moitié prosateur, moitié châtelain, moitié bohème. » Il écrivit des romans moyen-âge, entr'autres l'*Ecolier de Cluny*, d'où sortit la fameuse *Tour de Nesles* de Gaillardet, qu'Alexandre Dumas devait lui chiper. On se rappelle le procès ? C'est là aussi que Roger de Beauvoir perpétra les *Mystères de l'Ile Saint-Louis*, sur lesquels le conférencier narre une forte plaisante anecdote, Sainte-Beuve, aimant les poésies de Joseph Delorme, aimait errer sur ces quais solitaires de l'Ile Saint-Louis. Charles Baudelaire, le troublant esprit qui devait, selon Victor Hugo, doter la poésie d'un « frisson nouveau » ruminait à l'hôtel Pimodan ces *Lesbiennes*, publiées en recueil sous le titre de *Fleurs du Mal*, imaginé par la critique, et y recevait les visites de Théophile Gautier, Gérard de Nerval, qu'on trouva un matin pendu au réverbère, les frères Deschamps et autres.

M. Léon Riotor ne pouvait passer sous silence Félix Arvers, né et mort dans l'île, qui fréquentait chez Charles Nodier. Il récite à cette occasion le a meux sonnet des *Heures Perdues* (1833) :

Ma vie a son secret, mon âme a son mystère,
Un amour éternel en un moment conçu.
Le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

Hélas ! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés et pourtant solitaire,
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour elle, quoique Dieu l'ait faite douce et tendre,
Elle ira son chemin, distraite et sans entendre
Ce murmure d'amour élevé sur ses pas.

A l'austère devoir pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
« Quelle est donc cette femme ? » et ne comprendra pas.

Il s'étonne qu'une pareille œuvre, défectueuse de facture et de logique, ait pu engouer les femmes au point de conduire l'auteur à la postérité, et de faire couler un bronze commémoratif sur sa maison natale.

« D'ailleurs, conclut Léon Ristor, il a mal tourné, il est devenu vaudevilliste ! »

Il énumère, jusqu'à nos jours, tous ceux qui cultivèrent sur ces bords, la lyre et le style, Maurice du Seigneur, Louvier de Lajolais, Maurice Tourneux, Gustave Geffroy, critiques d'art, d'Esparbès, Maurice Maindron, Marcel Schwob, Victor Champier, Maurice Gandolphe, Stephen Pichon, Raymond Kœchlin, Jean d'Udine, Stuart Merrill, Maurice Beaubourg, Gustave Coquiot, Han Ryner, Henri Bauer... On en oublie.

Il narre encore sommairement, la vie et l'œuvre du merveilleux animalier Barge, de Jean du Seigneur, du sculpteur Pascal, de Mlle Camille Claudel, du graveur Geoffroy Dechaume, d'Auguste Boulard, champêtre et marin, des Bail, cette famille de peintres intimes et lumineux, rappelle les noms de Henry De Groux, dont le *Christ aux Outrages* émut si fort la critique, d'Adolphe Lalauze et de la Chantalat, peintres, de Colomb, dit Moloch le caricaturiste le plus mordant de l'époque, d'Hermy Nocq, graveur et médailliste, il évoque ces grands noms : Meissonnier qui habita au n° 3 du quai Bourbon, Honoré Daunier et Daubigny qui résidèrent au 9 du quai d'Anjou.

M. Léon Riotor termina sa brillante improvisation en exprimant la certitude que l'île Saint Louis, refuge paisible au millieu des fièvres grondantes de la capitale, verrait longtemps encore, verrait toujours fleurir les arts, la littéra-

ture, car elle possède de tranquille atmosphère qui plaît tant au génie créateur. D'unanimes applaudissements l'ont félicité et remercié de cette jolie page d'histoire.

M. Henry Martin, président, remercie, et félicite M. Léon Riotor de son intéressante et spirituelle conférence. Il fait remarquer que M. Riotor a oublié un nom, le sien, parmi la pléiade des hommes de lettres habitant l'Ile Saint-Louis. (Approbations).

Le président entretient ensuite l'assemblée des dispositions prises par le Comité pour intéresser les membres de la Société et les rapprocher utilement : projets d'exposition, de banquet, de fête et de visites dans les monuments de l'arrondissement. Il termine en faisant un dernier appel au dévouement de tous les membres pour maintenir l'état florissant de notre société.

La séance est levée à dix heures et demie.

NÉCROLOGIE

Le 24 décembre dernier ont été célébrées, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, les obsèques de M. Charles Rossigneux, architecte, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa quatre-vingt-dixième année, ancien commissaire ou membre des jurys aux Expositions internationales de 1855, 1862, 1873, 1878, 1889, membre de la commission de perfectionnement des Gobelins, président de la section des Beaux-Arts, de la Société d'encouragement à l'industrie nationale, vice-président de l'Union des arts décoratifs, dont il fut l'un des fondateurs.

M. Ch. Rossigneux, qui habitait depuis fort longtemps au nº 23, quai d'Anjou, avait été fondateur en 1873 de *l'Œuvre des familles* devenue plus tard la *Caisse des Ecoles* de notre arrondissement.

LEDRU-ROLLIN

Conseil Municipal de Paris

Compte rendu de la séance du lundi 23 décembre 1907

Pose d'une plaque commémorative sur la maison où naquit Ledru-Rollin (1).

M. Henri Galli. — Messieurs, M. Henri Martin, Administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal et président de « la Cité » du IV[e] arrondissement, vient d'adresser à M. le Préfet de la Seine la lettre suivante :

« Monsieur le Préfet,

« Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur ce fait signalé par notre collègue, M. G. Hartmann, dans une étude qui paraîtra au Bulletin prochain de notre Société :

« Le 2 février 1908 il y aura cent ans révolus que Ledru-Rollin naissait à Paris dans une maison proche de l'Hôtel-de-Ville. Cette maison est encore debout et appartient à la ville de Paris. Elle portait, en 1807, le n° 2 de la Place Baudoyer qui est aujourd'hui le n° 10 de la rue François-Miron.

« Nous venons vous demander, Monsieur le Préfet, de vouloir bien profiter de l'occasion de cet anniversaire pour faire apposer une plaque commémorative sur la maison où naquit le célèbre tribun membre du Gouvernement provisoire de 1848.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération

« Le président,
« Henry Martin. »

Messieurs, le 2 février prochain, il y aura cent ans révolus que naquit Ledru-Rollin.

Chose singulière, pour un homme

1. *Extrait du Bulletin Municipal officiel*, du mercredi 25 décembre 1907, page 5138.

politique qui a vécu de nos jours, et qui a joui d'une telle notoriété, son origine, le lieu de sa naissance n'ont pas, jusqu'alors, été indiqués avec précision, ni avec vérité, dans les nombreuses notices qui lui ont été consacrées ; la plupart des biographes le font naître, à tort, au Mans.

Les recherches faites aux Archives par le vice-président de la Société historique du 4e arrondissement, M. Hartmann, l'un des collectionneurs les plus érudits et passionnés de notre temps, établissent que la maison où Ledru-Rollin est né existe donc à Paris : elle est proche l'Hôtel de Ville, à côté de l'église Saint-Gervais, rue François-Miron, n° 10.

C'est un immeuble appartenant à la ville de Paris.

J'ai en main une note énumérant les documents probants qui ne laissent aucun doute sur ce point.

J'emprunterai à l'intéressante étude de M. Hartmann l'acte de naissance :

« Du trois février mil huit cent sept, neuf heures et demie du matin.

« Acte de naissance d'Alexandre-Auguste, du sexe masculin, né d'hier, place Baudoyer, n° 2 — Division de la Fidélité — fils du sieur Jérôme-Alexandre Le Dru, propriétaire, et de dame Marie-Honorine Gay, domiciliés sur dite demeure, mariés à Paris le 18 prairial de l'an six.

« Premier témoin, sieur Jacques-Philippe Le Dru, membre du Collège électoral du département de la Seine, demeurant à Paris, rue neuve Saint-Paul, n° 2, âgé de cinquante-quatre ans. Second témoin, sieur François-Henry Bellicard, secrétaire de la neuvième mairie, âgé de quarante-cinq ans, demeurant rue Saint-Denis, n° 118.

« Sur la réquisition de Jérôme-Alexandre Le Dru père de l'enfant.

« Constaté par moi Maire du neuvième arrondissement de Paris et après lecture ont signé.

« Délivré par moi Secrétaire en Chef de la neuvième Mairie.

« Reçu un franc cinquante-huit centimes.

« A Paris le quatre Février mil huit cent sept.

« Bellicard,
« Secrétaire. »

Comme on le voit, cette déclaration de naissance à la mairie fut faite en présence de l'oncle du nouveau-né, qui était adjoint au maire, et du secrétaire de la mairie.

Trois jours après la naissance, on menait le poupon à l'église Saint-Gervais (tout contre son domicile) pour le faire baptiser ; le parrain était un enfant, son cousin germain, et la marraine une petite fille, sa sœur. Voici l'extrait du registre des actes de baptême de la paroisse Saint-Gervais :

« L'an mil huit cent sept et le cinq Février, Alexandre-Auguste né d'avant-hier a été baptisé ; fils de Jérôme-Alexandre Le Dru, propriétaire, et de Marie-Honorine Gay, son épouse, demeurants place Baudoyer, n° 2 ; et a eu pour parrain Jean-Joseph-Xavier Lechasseur, mineur, demeurant rue Bourglabé (sic), n° 4, représenté par Pierre-Auguste Le Dru, demeurant à Vesoul, et pour marraine Emilie-Françoise Le Dru fille, sœur de l'enfant, même demeure.

« Signé : Huré. »

Ledru-Rollin, dit M. Hartmann, a vécu vingt-quatre ans dans le 4e arrondissement, cinq ans 2, place Baudoyer, seize ans 98, rue de la Mortellerie, aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville, enfin, trois ans 9, rue du Mouton, sur l'emplacement actuel de la place de l'Hôtel-de-Ville.

La société historique du 4e arrondissement « la Cité » a adressé, ainsi qu'il résulte de la lettre dont je vous ai donné lecture, une demande à M. le Préfet de la Seine pour obtenir qu'une plaque commémorative soit apposée sur la maison, 10, rue François-Miron, le jour anniversaire de la naissance de Ledru-Rollin.

Je sais que M. le Préfet a bien voulu en saisir aussitôt la Commission des inscriptions parisiennes.

Mais, pour honorer le grand tribun, membre du Gouvernement provisoire de 1848, promoteur du suffrage universel, il me semble que cette cérémonie projetée ne peut rester une manifestation locale et que toute la municipalité parisienne doit y apporter sa participation.

C'est pourquoi, au nom de mes collègues du 4e arrondissement et au mien, je dépose cette proposition :

« Le Conseil

«Approuve la démarche faite par la société historique du 4e arrondissement « la Cité », tendant à l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale de Ledru-Rollin ;

« Décide, en outre, de prendre part à la cérémonie de la pose de cette plaque, qui aura lieu, à l'occasion du centenaire de la naissance de Ledru-Rollin, le dimanche 2 février 1908.

« Signé : Henri Galli, Opportun, Jolibois, Badini-Jourdin. »

Notre collègue M. Marsoulan m'a demandé de joindre sa signature à celles que je viens d'énumérer.

En votant cette proposition, Messieurs, vous rendrez hommage à la souveraineté nationale, au suffrage universel qui en est la base, aux grands citoyens qui n'ont pas hésité à le proclamer en 1848, avec une foi robuste et une confiance généreuse, aux républicains de la période héroïque, nobles serviteurs de la liberté et du droit, dont le nom respecté de tous est synonyme d'honneur, de loyauté, de patriotisme et de désintéressement.

M. Marsoulan. — Vous pouvez mettre au bas de votre proposition le nom de tous les membres du Conseil. Il s'agit du père du suffrage universel, nous ne pouvons renier nos origines.

M. Rebeillard. — M. Galli propose d'associer le Conseil à une manifestation. On pourrait renvoyer sa proposition au Bureau.

M. Henri Galli. — Je suis convaincu que, à l'unanimité, le Conseil s'associera immédiatement et sans débat à ma proposition. Je pense qu'elle est de celles qui gagnent à être adoptées, sans discussion et d'enthousiasme.

L'urgence est prononcée.

La proposition est ensuite mise aux voix et adoptée.

M. le Président. — Je constate que le Conseil vient d'adopter la proposition de M. Galli à l'unanimité.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. *Vigneron*, suppléant du Juge de Paix du IVe arrondissement de Paris.
Nicoud, comptable.
Julien, architecte.
Leleu, photograveur.
Mme Chambris, 79, rue Caulaincourt.
Cillié, Président des Représentants Voyageurs Parisiens.

BIBLIOGRAPHIE

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons de la librairie *Boivin, rue Palatine*, un superbe volume d'étrennes magnifiquement illustré, *Henri IV*, par l'écrivain érudit et délicat G. Montorgueil qui a déjà publié *Louis XI*, puis a commencé la série de ces beaux albums illustrés que chaque jour de l'an voit surgir. L'illustration est de M. Wogel, c'est le début de ce remarquable artiste dans un genre où Job, avec une fantaisie personnelle inimitable, et Leloir, avec une grande autorité, ont traduit des merveilles de talent et d'esprit.

M. Georges Montorgueil, à côté de sa collaboration aux livres illustrés de la grande bibliophilie, s'est attaché à cette littérature très spéciale de la jeunesse, qui exige une érudition sans pédanterie, un grand tact, et une clarté *ingénieuse*.

Le règne d'Henri IV — si sympathique à tous et populaire jusque dans le cœur des enfants — prêtait à une illustration *variée et vivante* que M. Wogel a traitée avec sa science impeccable du dessin.

La librairie Boivin donne, avec son *Henri IV*, un digne pendant à son *Richelieu*, à son *Louis XIV*, à son *La Tour d'Auvergne*, et surtout à ce *Louis XI* qui a réalisé le chef-d'œuvre de ce genre de production. (Boivin et Cie, grand album en couleurs, couverture et tranches dorées, fers spéciaux. Paris, 13 fr. 50).

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro, comme il le mérite, de cet ouvrage qui intéresse particulièrement notre arrondissement.

Le Gérant responsable : A. CALLET.

Imp. BONVALOT-JOUVE. 15, rue Racine, Paris.

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

7me ANNÉE

N° 26 — Avril 1908

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS



Pose d'une Plaque commémorative

SUR LA MAISON OU NAQUIT

LEDRU-ROLLIN

Le désir que notre société avait exprimé, à la suite du l'étude de M. G. Hartmann sur Ledru-Rollin, a reçu une entière satisfaction (1).

M. le préfet de la Seine accueillit très gracieusement notre demande en décembre dernier, la communiqua aussitôt au Comité des Inscriptions parisiennes. Le président de ce comité, M. L. Delisle, membre de l'Institut, voulut bien, sur l'instance également de M. Mareuse, charger M. Poëte, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris, de faire une prompte enquête et de soumettre un libellé de l'inscription. Quelques jours après, sur le rapport favorable de ce dernier, M. Armand Bernard, secrétaire-général de la préfecture de la Seine, donnait des ordres pour que la plaque fût préparée en temps.

Il était urgent d'agir sans retard, puisque l'idée de cette plaque nous était venue dans le courant de décembre et que nous désirions

1. Voir Bulletin de *La Cité*, de janvier 1908, *Ledru-Rollin*, par G. Hartmann, p. 1. Délibération du Conseil municipal du 23 décembre 1907, p. 85.

la voir poser le jour anniversaire de la naissance de Ledru-Rollin, le 2 février.

D'autre part, dès qu'il eut connaissance de nos démarches, M. H. Galli, membre dévoué de notre société, toujours disposé à lui être utile, voulut bien avec son ardeur bien connue, en saisir aussitôt le Conseil municipal de Paris, dont il fait partie, et ce, au nom des quatre conseillers de l'arrondissement.

Le Conseil municipal, dans un élan unanime, décida qu'il procéderait lui-même, par une cérémonie, à la pose de cette plaque commémorative.

Il s'agit alors de préparer cette cérémonie. M. Bellan, syndic du Conseil, y apporta sa bonne grâce habituelle ; les invitations aux personnes officielles, comme aux membres de notre société, furent adressées sur ses instructions. Puis, en ce qui concerne le côté extérieur de la cérémonie, l'ornementation, etc., le service de M. Bouvard, directeur des travaux d'architecture, y donna son concours ; M. Falcou et M. Mazoyer qui le secondait, prirent très complaisamment, les dispositions en conséquence : tente, estrade, tribune, mâts, drapeaux, plantes, etc., furent dressés, sur la place Baudoyer. en face, et autour de la maison portant le n° 10 de la rue François-Miron.

La municipalité du IVe arrondissement, de son côté, s'intéressait vivement à l'initiative prise par la société « La Cité » elle le témoignait par l'affiche qu'elle fit placarder dans nos quartiers :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Municipalité du IVe Arrondissement de Paris

CENTENAIRE DE LA NAISSANCE

DE

LEDRU-ROLLIN

Pose d'une plaque commémorative sur la maison où il naquit

N° 2, Place Baudoyer [rue François-Miron, n° 10]

Aux Habitants du IVe Arrondissement,

Le dimanche, 2 février prochain, à 2 heures précises, une cérémo-

nie organisée par la *Municipalité de Paris* aura lieu sur la place Baudoyer, devant notre mairie.

Par l'initiative de la Société historique du IVe arrondissement, *La Cité*, une plaque commémorative sera apposée sur la maison où naquit LEDRU-ROLLIN.

De nombreuses notabilités honoreront de leur présence cette cérémonie.

Le célèbre tribun qui exerça le pouvoir, comme membre du gouvernement provisoire de 1848, à un titre impérissable à la reconnaissance de tous les républicains : dès qu'il prit la parole, sous la monarchie de Juillet, il se montra l'éloquent défenseur des droits de l'universalité des citoyens, en combattant le suffrage restreint et en demandant que la souveraineté s'exercât par le suffrage de tous.

Non seulement il fut ainsi le promoteur du suffrage universel, mais il fit, le premier, l'application de ce suffrage comme ministre de l'Intérieur en 1848.

LEDRU-ROLLIN mit constamment en pratique, avec le plus complet dévouement, la devise de *tout pour le peuple et par le peuple.*

C'est pourquoi nous sommes fiers de nous associer à cet hommage rendu au grand citoyen que fut LEDRU-ROLLIN.

Paris, le 25 janvier 1908

Le Maire :
A. DARDANNE

Les Adjoints :
Dr ROUSSY, MICHEL DENNERY, GUSTAVE BARBARY.

Donc, le dimanche, 2 février, à 2 heures de l'après-midi, par un temps froid mais relativement beau pour la saison, la Municipalité de Paris a procédé à la cérémonie de la pose d'une plaque commémorative sur la maison natale de Ledru-Rollin, 10 rue François-Miron, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

La cérémonie était présidée par M. André Lefèvre, président du Conseil municipal, assisté des représentants de M. le Président du Sénat et de M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur ; de M. Armand Bernard, secrétaire général de la préfecture de la

Seine, représentant de M. de Selves, préfet de la Seine ; de M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police, représentant M. Lépine, préfet de police ; de M. Girard, secrétaire du Conseil général ; de MM. Badini-Jourdin, Galli, Opportun, conseillers municipaux ; de MM. Dardanne, maire du IVe arrondissement ; Dr Roussy, Dennery, Barbary, adjoints ; de M. Bouvard, directeur des services d'architecture, de MM. Falcou et Mazoyer chef et sous-chef du bureau de cette direction ; de M. Thilloy, secrétaire général de l'Assistance publique.



Maison natale de Ledru-Rollin, 10 Rue François-Miron.

Le barreau était représenté par M. Raoul Rousset, bâtonnier de l'Ordre des avocats ; et d'autres avocats dont MM. A. Ollivier, Flageul, A. Perrin, secrétaire de la présidence du Tribunal de 1re instance, membres de notre société.

Il y avait une délégation de la commune de Fontenay-aux-Roses composée de M. Desforges, maire ; MM. le Dr Soubise, Pécheur, Cartier et Moury, conseillers municipaux, A. Spengler secrétaire de la mairie.

Une autre délégation des combattants de 1848.

La société de l'Histoire de la révolution de 1848 était représentée par M. H. Monin, professeur au collège Rollin et par d'autres membres. Y assistaient aussi, MM. Poëte, conservateur de la bibliothèque de la Ville de Paris ; Coyecque, ancien archiviste du département de la Seine, P. Flobert secrétaire général de la Société archéologique du Vieux Papier ; L. Bonnier architecte-voyer en chef de la Ville de Paris ; Claïs, architecte, etc.

Tous les membres du bureau de « La Cité » étaient présents : le président M. Henry Martin, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, qu'une grippe empêcha de prendre la parole ; les vice-présidents, G. Hartmann et Lambeau ; le secrétaire-général, A. Callet ; le secrétaire adjoint, P. Hartmann ; l'archiviste, Delaby ; le trésorier, Marchal ; les membres du comité : Bourdeix, Couderc, P. Dubois, Flandrin, L'Esprit, Louar, Raymond-Barbaud, Rey, L. Riotor, Moloch.

La plupart des six cents sociétaires de « La Cité » y assistaient également ; ainsi que des membres de la caisse des écoles, du bureau de bienfaisance et de divers services de la mairie du IVe arrondissement. Il y avait aussi de nombreux représentants de la presse.

Les discours suivants ont été prononcés :

Discours de M. Georges Hartmann, vice-président de la Société « La Cité »

Messieurs,

Notre première pensée est d'exprimer, au nom de la Société « La Cité », toute notre gratitude au Conseil municipal de Paris, et à M. le Préfet de la Seine, qui ont bien voulu accéder si délibérément à notre désir, en faisant apposer la plaque commémorative sur la maison natale de Ledru-Rollin et en décidant l'organisation de cette cérémonie.

Permettez-nous, Messieurs, de vous dire tout d'abord quelques mots de notre Société historique du IVe arrondissement « La Cité ». Elle a sept années d'existence et s'est efforcée, depuis le premier jour, à retracer le passé de nos vieilles demeures et à évoquer le souvenir des personnages illustres qui les ont habitées, quel qu'ait été le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire.

Nous publions périodiquement le résultat de ces recherches.

Comme vous savez, notre arrondissement compte les quartiers les plus anciens, il est le berceau de Paris. A ce titre, il doit plus particulièrement intéresser les Parisiens et leurs représentants officiels.

On a dit de certains étrangers, habitant et aimant notre pays, qu'ils avaient deux patries, la leur et la France. On pourrait dire aussi que chaque conseiller municipal a deux circonscriptions : la sienne et celle de l'Hôtel de ville, où il passe la majeure partie de son temps.

Nous en concluons que l'œuvre d'études historiques, à laquelle nous nous sommes attachés, qui s'étend de l'ancienne Cité à la Bastille, en passant par la Grande Maison commune et ses abords, doit offrir quelque attrait pour vous, Messieurs du Conseil municipal.

Quoique le mouvement de la population parisienne vers l'ouest déplace le milieu de la capitale, l'Hôtel de ville n'en reste pas moins le centre municipal et administratif, le siège de la vie, le cœur de Paris.

Cet Hôtel de ville, qui a vu tant d'événements, a toujours eu quelque puissance attractive pour les Parisiens. Cette attraction, comme nous le verrons, s'exerça vivement sur Ledru-Rollin.

Il y a quelques jours, Monsieur le Président du Conseil municipal, dans une réunion de Parisiens, vous faisiez une remarque très juste : « Sur quatre-vingts conseillers municipaux, disiez-vous, trente-deux seulement sont nés à Paris. » Les quarante-huit autres conseillers n'en sont pas moins de très bons Parisiens de cœur et d'esprit.

C'est un fait connu : les Parisiens de naissance s'en vont ailleurs ; d'autre part, la capitale attire, de tous les points de la France, les hommes d'initiative, actifs, intelligents, trop à l'étroit dans les villes ou les localités qui les ont vus naître. Ceux doués d'un bon organe et d'un talent oratoire viennent généralement du Midi.

Ledru-Rollin, orateur à la voix chaude, sonore, vibrante, le grand tribun, enfin, que Victor Hugo mettait en parallèle avec Mirabeau et Gambetta, n'était cependant pas méridional comme ces derniers, mais d'une souche parisienne de quelque ancienneté : son grand-père, le fameux physicien Ledru, dit *Comus*, fils lui-même de Parisiens, était né à Paris en 1731.

Ledru-Rollin avait beaucoup du caractère de cet aïeul, qui eut son moment

de célébrité : Nicolas-Philippe Ledru était un travailleur infatigable, d'une grande intelligence, homme de science doué d'esprit d'invention ; il jouissait d'un certain talent de parole qui en imposait à son auditoire. Il mourut en 1807, dans sa demeure parisienne, rue Neuve-Saint-Paul, division de l'Arsenal, non loin du lieu où naquit son petit-fils.

Ce lieu de naissance est ici, sur la place Baudoyer où nous sommes réunis, à quelques pas de l'Hôtel de ville. Ledru-Rollin y passe sa première enfance, puis il habite longtemps une maison plus voisine encore, rue de la Mortellerie (actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville). Ensuite, après avoir demeuré ainsi vingt années derrière l'Hôtel de ville, c'est devant qu'il s'installe, rue du Mouton qui donnait sur la place de Grève. Il s'approchait ainsi peu à peu du grand logis municipal ; enfin, il y pénétrait, triomphant, en 1848 ; et, avec ses collègues du Gouvernement provisoire, y proclamait la République !

L'Hôtel de ville, alors que Ledru-Rollin demeurait aux alentours, ne présentait pas l'aspect et les dimensions du palais d'aujourd'hui. C'était encore le petit monument du XVI[e] siècle (de Boccador pour les uns, de Chambiges pour les autres) entouré de maisons basses, de rues étroites.

Lorsque Ledru, jeune alors, partant de la maison que nous voyons devant nous, venait sur la place devant l'Hôtel de ville, il gagnait, par la rue du Pourtour, la petite place Saint-Gervais, suivait la rue du Monceau, puis la rue du Martroy, en traversant la rue de la Levrette, longeait, dans sa partie sud, l'ancienne église Saint-Jean-en-Grève qui avait été notre mairie pendant la Révolution et servait alors d'annexe à la Maison commune ; enfin, il arrivait à la place de Grève, en passant sous l'arcade Saint-Jean.

D'autres fois, voulant aller plus au nord, sur cette place, il devait préférer un autre chemin. De la rue du Monceau, il prenait, à droite la rue du Tourniquet, et, arrivé en face la rue du Pet-au-Diable devenue, à ce moment, la rue du Sanhédrin, il tournait, à gauche, dans le Cloître-Saint-Jean, par la rue des Vieilles-Garnisons, pour pénétrer dans les anciens bâtiments du Saint-Esprit et aboutir, par un passage, à la place de Grève.

S'il n'était pas pressé, il avait encore le choix d'un trajet plus long, en se dirigeant soit, au nord, par la rue de la Tixeranderie et celle du Mouton ; soit, au sud, par la rue de Long-Pont et le quai de la Grève (1).

Vous voyez, Messieurs, dans quel dédale il fallait s'engager pour parcourir cette courte distance.

Balzac, dans *Une double famille*, a fait une curieuse description de ce coin du vieux Paris pittoresque, de ces rues tortueuses, obscures et humides, où le soleil ne pénétrait pas et où « l'on croyait ne marcher que sous des caves ».

1. Voir le plan, p. 106.

Pas un de ces noms de rues ne subsiste. Toutes ces masures ont disparu pour faire place aux agrandissements de l'Hôtel de ville et à la construction des casernes Napoléon et Lobau.

Les maisons qui entourent l'église Saint-Gervais sont, elles, restées debout La rue Grenier-sur-l'Eau, toute proche, a conservé le type des rues dont nous venons de donner les noms.

Ledru-Rollin, dans sa jeunesse, fut donc bien placé pour voir le côté extérieur des nombreuses fêtes qui eurent lieu à l'Hôtel de ville, sous le Premier Empire et la Restauration. Mais il vit aussi le peuple soulevé, en armes, défiler devant sa maison, pour envahir le monument, en 1830.

Dix-huit ans après, lorsque des fenêtres de l'Hôtel de ville, il parlait à la foule assemblée sur la place. il dut arrêter parfois ses regards sur son ancienne chambre d'étudiant qu'il apercevait en face de lui, rue du Mouton, et mesurer ainsi, avec fierté, le grand chemin qu'il avait parcouru pour franchir ce petit espace.

Coïncidence curieuse : la statue de Ledru-Rollin, qu'on a élevée sur la façade du nouvel Hôtel de ville, se trouve vis-à-vis l'emplacement de sa maison de la rue du Mouton. Debout, l'écharpe en sautoir, dans l'attitude qu'il avait lorsqu'il parlait au peuple, il semble encore regarder son ancienne demeure.

Messieurs, des voix plus autorisées nous décriront tout à l'heure la vie publique et le rôle politique de Ledru-Rollin. Elles vous diront ce que fut l'avocat, le député sous la monarchie de Juillet, le gouvernant de 1848. Bornons-nous à faire ressortir une des qualités de l'homme privé. Disons, avec Louis Blanc, qui l'affirmait ainsi sur sa tombe, en 1878 : « Oui, l'histoire dira que son désintéressement fut absolu. »

Nos recherches nous ont permis de pénétrer dans la vie intime de Ledru-Rollin et de connaître même ses affaires de famille ; nous avons pu constater qu'il n'eut jamais la préoccupation de s'enrichir, ni de tirer un profit personnel de son passage au pouvoir.

Il avait recueilli plusieurs héritages et fait un beau mariage ; il sacrifia la plus grande part de sa fortune pour soutenir son parti, aider ses amis.

Généreux, accueillant, il fit beaucoup de bien autour de lui. Son dernier et grand acte de bienfaisance fut accompli par sa veuve. Mme Ledru-Rollin, morte en octobre 1888, quatorze ans après son mari, laissa, comme on sait, toute sa fortune à la Ville de Paris.

Elle ne fit de la sorte qu'exécuter les dernières volontés de Ledru-Rollin qui, né dans la capitale, l'ayant toujours aimée, malgré une absence de plus de vingt années d'exil, a voulu que l'on y conservât le souvenir non seule-

ment de sa brillante carrière politique, mais encore de son inaltérable attachement à ce cher et grand Paris !

Discours de M. André Lefèvre, président du Conseil municipal

Messieurs,

Le Conseil municipal de Paris, qui, le 24 février 1878, était réuni en corps devant la statue élevée sur la tombe de Ledru-Rollin, ne pouvait manquer de s'associer à la solennité qui se célèbre aujourd'hui, nouvel hommage rendu à l'un des fondateurs de la République, à l'apôtre de suffrage universel.

A mesure que les événements dont il fut ou le témoin ou l'artisan, s'éloignent, cette grande figure, dans le recul de l'histoire, nous apparaît avec un puissant relief. Les attaques, les calomnies dirigées contre ce juste, à l'époque où il livrait ses combats héroïques pour la liberté et le droit, ne sont plus qu'un souvenir bien effacé. Les haines des partis sont éteintes. La postérité salue en Ledru-Rollin un des meilleurs ouvriers de la France moderne. La démocratie qu'il servit toute sa vie, mais qu'il dédaigna de courtiser, le revendique hautement. Paris, enfin, se souvient avec fierté qu'il le consacra trois fois de son suffrage. Il me plaît de rappeler ces témoignages de constante fidélité donnés au grand citoyen par la grande cité.

Quel autre, Messieurs, en fut plus digne ? A plus de cinquante ans d'existence, Ledru-Rollin demeure pour nous la pure incarnation de ces républicains généreux, enthousiastes, emportés par des rêves magnifiques, qui surent allier aux plus nobles inspirations un sévère sentiment de l'honneur, une haute fierté civique et un filial amour pour la France qu'ils considéraient comme le soldat du droit dans le monde.

Les principes républicains l'avaient conquis dans sa jeunesse et sa vie toute entière, probe, désintéressée, parfois un peu hautaine, fut vouée à la République. Il voulait en faire pénétrer l'esprit dans nos mœurs et dans nos lois, il voulait aussi qu'elle contribue à diminuer les misères du peuple. Les faits qui dominent cette vie sont trop connus pour être exposés longuement. Il est bon cependant, ne fût-ce que pour recueillir les enseignements qui se dégagent d'une existence si féconde, d'en retracer les glorieuses étapes.

Journaliste, il marque ses débuts dans la vie publique en défendant les victimes de la rue de Transnonain, et, dans des articles émus, retrace et flétrit cet horrible épisode de guerre civile. Avocat connu par ses victoires au barreau, député, il se penche avec une égale sollicitude sur tous les opprimés, sur tous les maudits. Il dénonce l'esclavage des noirs comme un crime contre la civilisation. Tribun au verbe impétueux, il veut faire des idées qui lui sont chères de vivantes réalités. Le suffrage universel est et demeurera jusqu'à son

dernier souffle, l'objet d'une foi inaltérable. Il le considère comme l'instrument suprême de toutes conquêtes, « comme le principe sauveur qui coupe court aux insurrections et aux émeutes, conduit au progrès par des voies aussi sûres que régulières et dispense de ces efforts violents, de ces brusques recours à la force ». Il voit en lui l'organe de la nation exerçant sa souveraineté, la loi essentielle et fondamentale de la République, la solution des problèmes sociaux.

C'est un apôtre. Rien ne l'émeut, rien ne l'arrête. Il reste sourd à toutes les objections, qu'elles viennent de droite ou de gauche. Peu lui importent les résistances d'une bourgeoisie oublieuse de ses principes. Il ne veut même pas entendre la grande voix du ministre de la monarchie de juillet s'écriant : « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel, pour ce système absurde qui appellerait toutes les créatures vivantes à l'exercice des droits politiques. » Il oppose une égale indifférence aux appréhensions des Barbès, des Blanqui, des Proudhon, qui hésitent a se confier à l'instinct inconscient et aveugle des foules, qui tremblent de voir appeler à la vie publique une nation insuffisamment éclairée.

Que lui importent ces clameurs et ces doutes? Il va, soutenu par une foi invincible. Il parcourt le pays et partout sa parole retentit, remuant des consciences ouvertes aux plus généreuses aspirations. A Lille, à Dijon, à Châlon, il subjugue les foules par des discours enflammés, dont chacun est un acte et où, comme on l'a dit, on retrouve les battements de cœur du Jeu de Paume.

L'heure du triomphe sonne. Le régime qui s'est opposé à une conquête populaire disparaît. Le trône s'écroule. La République est proclamée. Porté à l'Hôtel de ville par l'acclamation des « vainqueurs de Février », il est appelé au sein du Gouvernement provisoire. Avec Lamartine, Louis Blanc, Garnier-Pagès, il partage les responsabilités du pouvoir. Il reçoit les fonctions de ministre de l'Intérieur. Le promoteur du suffrage universel en devient l'organisateur.

A cette heure redoutable. Ledru-Rollin n'est inférieur à aucun devoir. On a, depuis longtemps rendu hommage à l'élévation de sentiment qui a inspiré les circulaires du ministre de 1848. Rarement les gouvernements ont parlé un langage aussi digne et se sont montrés aussi profondément pénétrés du respect sincère de toutes les libertés. Un souffle d'ardente démocratie traverse ces bulletins où le tribun d'hier prend figure d'homme d'Etat. Passionnément épris de son idéal, il a l'ambition de le traduire dans les faits. Il veut « qu'à tous les yeux brille dans son éclat majestueux la grande et noble figure de la République régénérant l'humanité par sa puissance morale, effaçant les distinctions

de classes, appelant tous les citoyens à la réalisation politique du dogme de la fraternité, dégageant le travail et l'intelligence des entraves qui les étouffent, faisant enfin de notre admirable France, la plus heureuse, la plus libre, la plus forte des nations ».

Ledru-Rollin songe au peuple, aux travailleurs. « C'est par eux et pour eux, dit-il, que s'est fondée la République, dont la mission est de faire cesser leurs souffrances et de consacrer leurs droits. » Après la bataille, il pense qu'une ère de paix va s'ouvrir, que la victoire est conseillère de modération. « On n'administre pas comme on se bat, écrit le ministre à ses commissaires, le sol est déblayé, le moment est venu de réédifier... La France est prête à donner au monde le beau spectacle d'une nation assez forte pour faire appel à toutes les libertés, assez sage pour en user pacifiquement. »

Pour l'œuvre à accomplir, il sollicite le concours de tous. Car, suivant sa noble expression : « La République est exempte de toute idée de vengeance ». Il accepte la collaboration des adversaires vaincus, mais à la condition qu'ils soient de bonne foi, dévoués sans arrière-pensée à la cause de la démocratie. Ce républicain ne veut pas être dupe. Par crainte de trahisons possibles, il est plein de défiance à l'égard de certains qui semblent ne s'empresser de prêter serment de fidélité à la République que pour la mieux trahir. « Puisque le choc impétueux des événements leur a subitement dessillé les yeux ! soit, dit-il, qu'ils entrent dans nos rangs. Mais qu'ils n'aspirent ni à nous commander ni à nous conduire ; qu'ils marchent à l'ombre du drapeau du peuple, mais qu'ils ne songent pas à le porter ».

Les craintes de Ledru-Rollin ne devaient être que trop justifiées. Bientôt la réaction s'installe en maîtresse dans la République, pour en chasser les républicains. De nouvelles luttes commencent. L'Assemblée législative est élue. L'athlète reprend le combat interrompu avec une vigueur, un éclat incomparables. Plus clairvoyant que nombre de ses amis, il s'élève contre l'admission de Louis Bonaparte comme représentant de la Corse et proteste, au nom « du droit éternel », contre l'expédition de Rome. Il dénonce l'attentat qui se prépare, prélude d'attentats plus sacrilèges encore. « Ce qui est une honte, s'écrie-t-il, c'est toute bataille qu'on livre pour étouffer « la liberté ». Jamais la tribune française ne retentit de plus fiers accents.

Mais la voix de l'orateur reste sans écho. Le crime se consomme. Ledru-Rollin veut faire appel aux énergies populaires. C'est en vain. Après le 13 juin, il prend le chemin de l'exil. L'époque douloureuse est arrivée. La République succombe. L'Empire est fondé. La tribune, la presse demeurent silencieuses. Heures tragiques où les volontés chancellent et les consciences se troublent. Loin de la Patrie, Ledru-Rollin proscrit, la sert encore, intéres-

sant le monde à ses souffrances, affirmant la persistance de ses aspirations généreuses, propageant ses idées, vengeant son honneur. Il rentre quelques mois avant les catastrophes suprêmes. Bientôt la tourmente s'abat sur la France surprise. L'âme du patriote est déchirée au spectacle des désastres qui se succèdent. Mais une consolation vient tempérer sa douleur : la République dont le rêve a illuminé sa vie, jaillit des ruines. Il la salue comme la régénératrice de la Nation. Paris lui donne un dernier témoignage de reconnaissance et l'envoie à l'Assemblée de Bordeaux. Il y paraît peu, parle encore du suffrage universel et achève en 1874 sa laborieuse existence dans le silence et la plus stoïque résignation.

Tel est l'homme public dont nous célébrons la mémoire.

Il était juste qu'une plaque fût apposée sur la maison où, il y a cent ans naquit ce grand citoyen. Elle dira au passant qu'ici, dans cette humble, demeure, commença à battre un des cœurs les plus généreux de l'humanité. Elle lui rappellera ce que peuvent l'éloquence, le désintéressement et la fermeté d'âme au service des causes les plus fières.

Pour nous, Messieurs, qui avons vu entrer dans le domaine inaliénable de la France les idées et les réformes pour lesquelles Ledru-Rollin a combattu avec tant de vaillance, nous qui savons que le suffrage universel se confond aujourd'hui avec la République elle-même, au point que toucher à l'un c'est toucher à l'autre, honorons-le à l'égal des plus glorieux précurseurs. Il est de leur lignée. Relisons souvent les pages de sa noble vie. Puisse-t-elle, dans les bons et dans les mauvais jours, restés pour nous un enseignement, un soutien et un guide.

Discours de M. Armand Bernard, secrétaire général de la Préfecture de la Seine

Messieurs,

Je viens dire, au nom de M. le Préfet de la Seine, avec quelle vive satisfaction l'administration parisienne s'est empressée de répondre au vœu délicat exprimé par M. Henri Martin, président de la Société historique « la Cité ». Puisque, grâce aux recherches d'un érudit, M. Georges Hartmann, la maison natale de Ledru-Rollin nous est désormais connue, le nouvel hommage, si touchant dans sa simplicité, que nous rendons en cet anniversaire à la mémoire du tribun de 1848, s'imposait à la Ville de Paris comme un devoir sacré.

Le grand citoyen, dont M. le Président du Conseil municipal vient de rappeler si heureusement la glorieuse carrière, est, en effet, digne de la reconnaissance et de l'admiration du peuple français tout entier. Il ne lui manqua rien de ce qui peut ennoblir, devant le siècle et devant l'Histoire, la destinée

d'un homme d'Etat. Son œuvre fut féconde, courageuse et désintéressée. Il connut la fièvre de l'action, les succès de la tribune, les ivresses de la popularité ; un moment, les accents de sa grande voix se confondirent avec les appels les plus profonds de la conscience nationale. Il connut les joies du triomphe, il eut le rare mérite, en arrivant au pouvoir, de ne rien renier de son passé, et il sut mettre en œuvre ses idées les plus généreuses avec un génie d'organisation qui déconcerte et qu'on ne se lasse pas d'admirer ; il se dévoua sans compter à la République, à la cause de ce peuple qu'il voulait faire roi, un esprit merveilleusement hardi et en même temps méthodique, un cœur qui n'avait d'autres passions que la recherche de la justice et l'amour de la liberté. Mais sa gloire eût été moins haute, s'il n'avait aussi connu l'amertume de la défaite, l'injustice des partis, les tristesses et le silence de l'exil, la torture d'assister impuissant à la mutilation de l'œuvre de sa vie, à la déroute momentanée de ses plus chères espérances...

Messieurs, les cités qui virent naître de tels hommes s'honorent elles-mêmes en fêtant leur souvenir. La Ville de Paris, qui garde plus qu'aucune autre le culte de ses héros, a depuis longtemps dressé sur une de ses places publiques l'image de Ledru-Rollin et donné le nom de ce grand orateur à l'une de ses avenues. Dès 1878 le jour du trentième anniversaire de la révolution de février, une foule recueillie, réunie autour de son buste, au Père-Lachaise, écoutait avec émotion la voix de ses compagnons de lutte Crémieux et Louis Blanc, la voix de son compagnon d'exil Victor Hugo. « A Ledru-Rollin, déclarait Louis-Blanc, la gloire d'avoir, par l'établissement du suffrage universel, détrôné la violence et jeté les fondements d'un état social où l'ordre naît de l'exercice même de la liberté ! »

Le 21 février 1885, une importante cérémonie réunissait, place Voltaire, aux côtés de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, et de M. Rouvier, ministre du Commerce, les personnalités les plus éminentes du monde parlementaire, les grands corps de l'Etat, les délégués les plus illustres de la science, des lettres et des arts, venus pour assister à l'inauguration du monument où Ledru-Rollin, ceint de l'écharpe de représentant du peuple, désigne d'un geste énergique l'urne électorale, creuset sublime où s'élabore mystérieusement l'avenir de la Nation. M. Charles Floquet, à cette occasion, prononça un important discours, dans lequel il remarquait fort justement que Ledru-Rollin eut cette réelle force « de dominer les circonstances et non de se laisser mutiler par elles », il ajoutait : « par cette forte vue des devoirs de l'homme d'Etat, il fit prévaloir, en quelques heures, la doctrine complète du suffrage universel contre les timidités qui l'entouraient dans le Gouverne-

ment même, contre les prophètes des sages qui, la veille encore, proclamaient que le jour du suffrage universel ne viendrait jamais ».

Ainsi, Messieurs, le souvenir de Ledru-Rollin est inséparable de cette grande pensée de sa vie, le suffrage universel. Nous parlons peu du savant avocat, auteur du *Répertoire du Journal du Palais* et de remarquables ouvrages juridiques. Nous n'admirons plus guère, il faut bien l'avouer, que sur la foi d'une renommée affaiblie, par le temps, l'éloquence de ce maître de la tribune dont les discours, trop peu lus, contiennent pourtant des pages incomparables de mouvement, de passion, de vie encore frémissante.

On raconte qu'un souverain demandait un jour à Thiers quel était, après lui, le plus grand orateur de l'Assemblée, et que Thiers répondit : « Avant moi, sire, Ledru-Rollin. » Ce n'était pas un éloge banal ? il s'agissait d'une Assemblée où siégeaient Berryer, Lamartine, Montalembert, et Dufaure.

Messieurs, qu'importe à l'histoire le bruit passager des paroles ? L'action féconde confère seule la véritable immortalité. « Le siècle est né pour le combat. Si les mères ont pleuré, les hommes ont agi. » Sur cette plaque de marbre, M. de Selves, préfet de la Seine, a décidé d'inscrire des mots très simples, un nom, une date : cela suffit, m'a-t-il dit. *Ledru-Rollin, membre du Gouvernement provisoire de 1848, promoteur du suffrage universel,* est assuré de vivre dans le cœur des générations républicaines. Il est né dans cette maison, au centre de la capitale impériale, tandis qu'au loin tonnaient les canons des armées de Prusse, cinq jours avant la sanglante bataille d'Eylau, en un temps où la France, courbée sous le régime le plus oppressif qu'elle eût jamais connu, pouvait croire définitivement évanoui son beau rêve de 1789... Un mot, une date : peu de chose en effet ! Mais, pour qui sait lire, quelle saisissante éloquence, et pour qui sait se souvenir, quelle émotion intime et troublante n'éveillent-ils pas dans l'âme humaine !

Pour nous, serviteurs d'une démocratie pacifique, mesurant d'un regard le chemin parcouru depuis un siècle, quelle reconnaissance filiale ne devons-nous pas à ces hommes qui luttèrent, aux jours difficiles, pour « rendre la pensée plus libre, la patrie plus grande et l'humanité meilleure ».

Je veux, en terminant, saluer la présence des élus du suffrage universel, qui contribue à donner à cette cérémonie sa véritable signification. Le Conseil municipal et le préfet de la Seine, élevant aujourd'hui leur cœur dans les régions sereines de l'histoire, et unis dans une cordiale entente, ont voulu apporter à Ledru-Rollin l'hommage du peuple de Paris, de ce peuple dont le grand tribun a maintes fois loué l'intelligence et la générosité, de ce même peuple qu'il entendit pendant deux mois, selon sa belle expression, « chanter d'amour autour de son Hôtel de ville », et qui, dans un admirable élan de

confiance et d'héroïsme ingénu, faisant crédit à la République oublia « ses entrailles qui criaient » pour ne penser qu'à l'avenir de la liberté.

Discours de M. Monin

Messieurs,

La Société historique de la Révolution de 1848, qui fêtera le 24 février prochain son cinquième anniversaire, avait sa place marquée dans cette commémoration, sous les auspices de la Municipalité parisienne. Mais, personnellement, je ne suis guère qualifié pour discourir en son nom, et cet honneur ne va pas sans un regret : celui de ne pouvoir, dans le rang, écouter la parole de notre illustre président, un témoin de la révolution de Février, M. Emile Levasseur, que retient loin de nous l'état encore incertain de sa santé.

Je vous apporte ses trop légitimes excuses et celle des membres de notre Comité qui n'ont pu assister à cette réunion.

Si nous n'avons pas produit, sur Ledru-Rollin, un travail d'ensemble comparable à celui de M. G. Hartmann dans *La Cité*, nous avons cependant contribué pour notre part au monument qu'attend encore de l'impartiale Histoire le fondateur du suffrage universel. Notre Revue a donné *Les Elections et Ledru-Rollin dans la Sarthe, en 1848*, étude fort curieuse de M. Guyon, avec des souvenirs personnels qui en relèvent encore le piquant. Entre autres points, M. Guyon a indiqué quel intérêt la réaction avait eu à prétendre que Ledru-Rollin fût natif du Mans ; légende qui (espérons-le) disparaîtra de nos futurs dictionnaires biographiques. M. Louis Bertrand, par son travail sur *l'Organisation démocratique en Belgique*, nous a mis à même d'apprécier les origines de l'affaire de Risquons-tout, dénaturée par la calomnie.

En dehors de notre Revue, ceux qui ont lu *l'Histoire socialiste de la deuxième République* savent que notre éminent secrétaire général, M. Georges Renard, a suivi la carrière politique de Ledru-Rollin avec autant de sympathie que d'impartialité : deux qualités rares chez les historiens d'une Révolution qui a trompé tant d'espérances, suscité tant de passions, de haine, de représailles mais qui est pleine, pour qui s'applique à la comprendre, des plus lumineux enseignements.

Dès 1841, en sa célèbre profession de foi aux électeurs censitaires du Collège du Mans, Ledru-Rollin posait le problème dans les termes même où tous les jours nous nous efforçons de le résoudre :

« Que serait le suffrage universel s'il n'aboutissait qu'à une transformation du régime représentatif ? Un vain mot, un changement d'état-major. Le pays exige davantage... Ce qui distingue le parti démocratique des autres partis,

c'est qu'il veut passer par la question politique pour arriver aux transformations sociales. »

Imposant par la masse, mais de constitution débile, le suffrage universel, né en février 1848, ne s'est organisé, fortifié, instruit qu'au prix des plus dures épreuves. Notre tribun sentait bien que, sans l'action incessante de républiblicains éclairés et désintéressés, le peuple irait à la dérive. En 1847, au banquet de Lille, il s'écriait :

« La Royauté, qui dédaigne le peuple, n'a pas besoin de lui parler. La République, incarnation du peuple, doit lui parler sans cesse pour l'éclairer, le rendre meilleur, et, par là, plus heureux. »

Un tel programme eût demandé de longues années de pacifique évolution. La Révolution n'accorda que quelques mois au Gouvernement provisoire, et Ledru-Rollin dit à son grand « complice », à Lamartine : « Ami, nous montons au Calvaire ! »

Il marqua du moins son chemin par ces *Bulletins de la République*, prônes éloquents de la Liberté, de l'Egalité, de la Fraternité, qui étaient affichés régulièrement dans toutes les communes de France. Une plume de génie les rédigeait : mais l'idée en appartient au noble tribun. Chose triste à dire, nous n'en avons qu'une édition tronquée, pourvue d'une préface anonyme et venimeuse. Ils mériteraient mieux. Notre *Officiel des Communes* pourrait parfois s'en inspirer, en reproduire telles pages, toujours actuelles et qui seraient aujourd'hui, mieux qu'alors, lues, comprises et commentées dans les campagnes. Il conviendrait alors de se passer du grillage, qui empêche peut-être de salir l'affiche, mais qui n'engage pas beaucoup à la lire...

Ce fut la guerre civile de juin 1848 qui ajourna l'œuvre des réformes sociales et de l'éducation populaire. Ledru-Rollin avait à peine dépassé la quarantaine, lorsque la tribune, la patrie lui furent interdites du même coup par les ennemis de la République française et ceux de la République romaine coalisés. Pendant vingt ans et plus, il fut condamné au silence.

Il n'eut pas, comme d'autres, à protester contre l'amnistie de 1859 : seul il en fut excepté.

L'élu du plébiscite maintint en exil le promoteur du suffrage universel. On peut dire que ce geste impérial (qui n'avait rien d'auguste) glorifia d'avance pour la postérité, le nom du grand républicain.

Deux fois brisée, avant la mort, en 1849 par la proscription, en 1870 par le désastre de la Patrie, une telle existence est digne de respect par son admirable unité. N'oublions pas la femme de cœur qui, après l'avoir suivi et soutenu dans l'adversité, lui consacra son veuvage. Dans le legs universel que Mme veuve Ledru-Rollin fit, il y a vingt ans, à la Ville de Paris, sont de pré-

cieux papiers dont M. Marcel Poëte vient de terminer l'inventaire. Il m'a été donné de le parcourir en manuscrit. Par l'heureuse (et non fortuite) coïncidence de cette publication avec le centenaire que nous célébrons, ce marbre commémoratif, loin d'être comme un dernier hommage à Ledru-Rollin, devient le gage d'études nouvelles, utiles à cette œuvre perpétuelle d'éducation républicaine qui ne vit pas seulement de beaux préceptes, de grands discours, mais aussi, mais surtout, de nobles exemples.

Après ces discours, la musique du 76e de ligne qui prêtait son concours à cette fête, se fit entendre. Puis, chaque assistant reçut de notre société, à titre de souvenir de la pose de cette plaque commémorative, une carte portant le portrait de Ledru-Rollin, la vue de la place Baudoyer en 1848, et la reproduction de la maison du nº 10, rue François-Miron.

Les journaux quotidiens ont entretenu leurs lecteurs de cette manifestation. Le 24 décembre 1907, lendemain du jour de la délibération du Conseil Municipal, le vœu de «La Cité» et la proposition de M. H. Galli ont été signalés par *l'Echo de Paris*, *les Débats*, *le Journal*, *la Liberté*, *la Patrie*, etc. A la fin de décembre, ont paru des articles de fond de MM. Ginisty (*Débats* et *Petit Parisien*), Maxime Vuillaume (*Aurore*), Grouchy de Vorney (*Rappel*) ; puis à la veille de la cérémonie : Olivier Pain (*Patrie*), Ernest Lesigne (*Radical*), Pierre Nolay *Petite République*). Enfin, le 3 février, les journaux ont rendu compte de la manifestation, notamment ceux-ci :

Aurore, *Autorité*, *Débats*, *Echo de Paris*, *Eclair*, *Humanité*, *Intransigeant*, *Journal*, *Lanterne*, *Liberté*, *Libre Parole*, *Matin*, *Patrie*, *Petit Journal*, *Petit Parisien*, *Petite République*, *Radical*, *Siècle*, *Soleil*, *Temps*, etc.

La Société d'Histoire de la Révolution de 1848, dans son dernier bulletin de Février 1908, a également publié un article sur *Le centenaire de Ledru-Rollin place Baudoyer*. L'auteur, M. H. Monin félicite M. Hartmann et notre société « La Cité » pour la réussite de cette fête.

Nous remercions vivement tous ceux qui, dans la circonstance, nous ont apporté leur concours et ont donné ainsi à cette cérémonie tout l'éclat que nous souhaitions.

Le Comité.


PLAN DU QUARTIER DE LA GREVE
Limites du Qer St Martin.
Limites du Qer Ste Avoie.
Rue de la Verrerie
Marché du Cimetierre St Jean
R. Renaud le Fevre
R. des Mauvais Garcons
R. des Deux Portes
Rue du Cocq
Rue des Coquilles
Rue de la Poterie
Rue St Bont
Chape St Bont
Rue Jean Pain-mollet
Rue de la Tacherie
Rue des Arsis
Rue de la Coutellerie
R. Jean de l'Epine
R. du Mouton
Carrefour Guillori
Rue de la Vannerie
Rue de la Tannerie
R. des Tanturiers
R. Planche Mibray
Quai Pelletier
Place de Gréve
Le St Esprit
Hotel de Ville
au Diable
St Jean
R. du Monceau St Gervais
R. du Martroi
Arsenal de la Ville
Rue de la Levrette
R. de Longpont
St Gervais
Cimetierre
Rue de la Tisseranderie
Pourtour
Place Bandoyer
Rue des Barres
Rue Grenier Sur l'eau
Les PP. de la Croix
H. de Charni
Mortellerie
Rue Geoffroi Lasnier
Quai de la Gréve
Port au Bled et autres Marchandises
Corps de Garde
A PARIS
Port au Foin



La Caserne Napoléon

Les grands travaux d'édilité exécutés à Paris sous Napoléon III furent la plupart inspirés par des préoccupations politiques ; l'Hôtel de ville en fournit un exemple remarquable. Entouré de vieilles maisons parmi lesquelles serpentaient des rues tortueuses, l'Hôtel de ville de 1830 et de 1848 avait été la citadelle des grandes révolutions. Napoléon III l'isola de toutes parts, dressa derrière deux casernes, et l'y relia par des souterrains : à la première alerte deux régiments occupaient l'antique maison de ville et balayaient de leurs feux les quais, l'avenue Victoria et la rue de Rivoli. C'est ainsi que le 31 octobre 1870 fut réprimée une première tentative de la Commune.

Ces dangers paraissent bien lointains aujourd'hui. Depuis plusieurs années les soldats ont quitté la caserne Lobau, qui abrite à présent les directions de l'enseignement, des affaires municipales et des affaires départementales. L'humeur envahissante des fonctionnaires n'en est pas encore satisfaite ; il faut, dit-on, que la caserne Napoléon leur soit cédée à son tour. C'est chose presque résolue, grâce à un projet d'échange habilement combiné par MM. Chautard et Achille, conseillers municipaux. On ne conservera à la caserne Napoléon qu'une compagnie de la garde républicaine ; dans la partie vacante seront installés les services financiers de la ville.

Puisque le sort de la *Caserne Napoléon* est en question, il est intéressant de rappeler, non seulement son histoire, qui est courte, mais celle du terrain qu'elle occupe et des maisons qu'elle a remplacées.

Cette partie du vieux Paris, entièrement bouleversée il y a un demi-siècle, dépendait autrefois de deux paroisses — au sud Saint-Gervais-au nord Saint-Jean-en-Grève — séparées par la rue de *la Tixeranderie*, une des plus anciennes de la ville, et dont les premiers habitants

furent, comme son nom l'indique, des tisserands. Cette rue faisait suite à la rue de la Coutellerie, dont une partie existe encore, et aboutissait à la place Baudoyer ; elle a été entièrement absorbée par la rue de Rivoli et par la caserne Napoléon. Sur le terrain même de la caserne s'ouvraient au nord, ainsi qu'on le voit sur le plan ci-contre, deux petites ruelles : le cul-de-sac Saint-Faron et la rue des Mauvais-Garçons.

Le *Cul-de-sac Saint-Faron* était ainsi nommé parce que les abbés de Saint-Faron de Meaux y avaient un hôtel dont l'entrée principale était rue de la Verrerie ; il s'appelait précédemment la ruelle Barentin, avant la rue des Juifs, en 1313 la rue de la Violette, en 1295, la rue de l'Esguillerie, c'est-à-dire des fabricants d'aiguilles. La *rue des Mauvais-Garçons* (nous dirons aujourd'hui rue des Apaches) était antérieurement au XVIe siècle la rue Chartron. Ces deux rues étaient assez mal fréquentées et ne renfermaient rien de remarquable.

Au contraire la partie située au sud de la Tixeranderie, et que bornaient d'autre part les rues du *Pourtour Saint-Gervais*, du *Monceau*, du *Tourniquet Saint-Jean* et du *Pet-au-Diable*, contenait deux édifices auxquels s'attachent d'intéressants souvenirs : l'hôpital Saint-Gervais et l'hôtel de Saint-Mesme.

L'hôpital Saint-Gervais, construit aux frais et par les soins de Garin, maçon, vers 1170, s'élevait à l'est du territoire en question, non loin de la place Baudoyer. La chapelle, rebâtie en 1411, était divisée en trois nefs ; le portail était orné de statues et d'inscriptions. En 1655, l'hôpital, trop à l'étroit à cet endroit, fut transféré à l'hôtel d'O, rue vieille du Temple ; la chapelle demeura encore un siècle, puis fut démolie en 1758 ; on construit à la place des maisons particulières (1). A propos de l'hôpital Saint-Gervais, rappelons que vers l'année 1649, Scarron logeait chez un de ses amis nommé Busine,

> ..... En la seconde chambre
> Tout vis-à-vis l'hôpital Saint-Gervais,
> A quatre-vingts degrés de la cuisine.

En la seconde chambre, c'est-à-dire au second étage. — Tout vis-à-

1. Pour plus de détails sur cet hôpital, consulter Legrand, *Maisons-Dieu et Léproseries. Mémoires de la Soc. d'histoire de Paris,* t. XXIV (1897), p. 158.

vis l'hôpital Saint-Gervais, par conséquent à peu près au coin de la rue des Mauvais-Garçons, mais non pas à l'angle de la rue des Deux-Portes, comme le prétendait une tradition acceptée par Fournier. (*Paris démoli*, 1883, p. 413 (1).

L'hôtel de Saint-Mesme se trouvait à l'ouest du territoire que nous parcourons, à l'endroit où est à présent la façade de la caserne ; il a fait le sujet d'une notice de M. Bruel dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XIV. Il est mentionné pour la première fois dans un titre du 18 août 1379 : « François Chanteprime de Sens vend à Mgr Raoul de Coucy, chevalier, seigneur d'Encre et de Montmirail en Brie, conseiller du roi... une maison, tour, cour, jardin, sis à Paris, au Martelet Saint-Jean-en-Grève, pour 3.000 francs d'or. » Cet hôtel appartint au XVe siècle aux familles de Béthisy et Luillier, au XVIe, aux seigneurs de Bourron. Au XVIIe siècle, un seigneur de Saint-Mesme lui donna son nom (2). On y remarquait un donjon ogival du XIIIe siècle, que Bonnardot a vu et décrit (3), et dont M. Bruel a publié un dessin. Ce donjon portait le nom pittoresque de tour du Pet-au-Diable, nom qu'on donna également à la ruelle qui, percée en 1554 à travers les dépendances de l'hôtel de Saint-Mesme joignait le cloître Saint-Jean à la rue de la Tixeranderie.

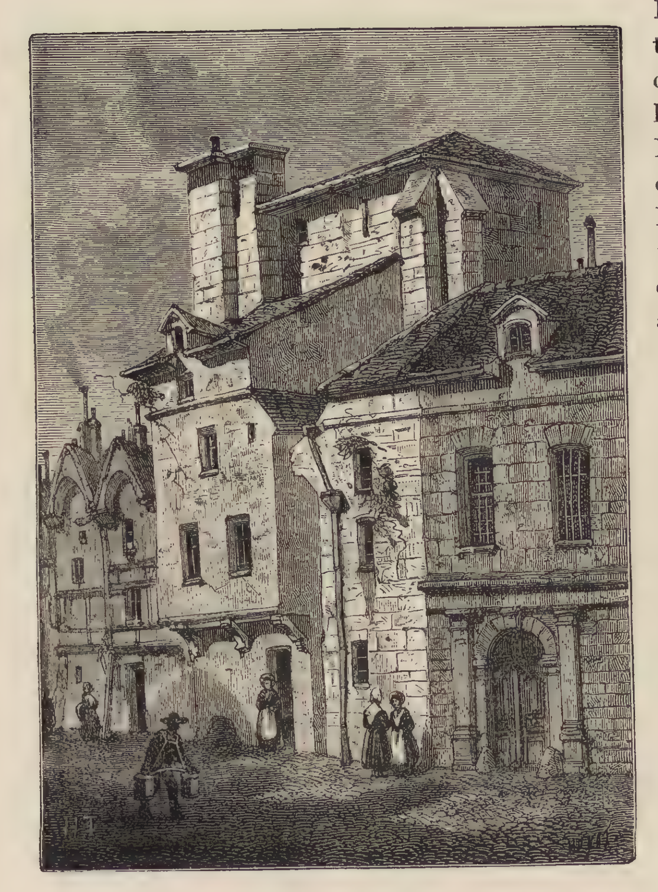
Le *Pet-au-Diable* désigna d'abord une pierre, sans doute un ancien autel païen, orné de sculptures et d'inscriptions qui, pour nos ancêtres, avaient un sens symbolique,

« Lez S. Jehan, *écrit* Guillebert de Metz au temps de Charles IV, estoit une diverse grosse pierre de merveilleuse façon que len nomme le Pet-au-Deable. » En 1451, les clercs de l'Université s'avisèrent de transporter les Pet-au-Diable au Mont Saint-Hilaire (aujourd'hui rue

1. Voir dans Boislisle (*Paul Scarron et Françoise d'Aubigné*, 1894) une étude très documentée sur les logis de Scarron. Le poète cul-de-jatte n'eut jamais de domicile fixe ; on le trouve en 1641 près de la Place Royale ; en 1643, rue des Saints-Pères ; en 1644, chez sa sœur, rue des Douze-Portes au Marais ; en 1649, près du Luxembourg, et en 1654, rue Neuve-Saint-Louis au Marais, où il meurt en 1660.

2. Les titres du XVIe siècle signalent dans le voisinage de l'hôtel de Saint-Mesme, les hôtels du Panier-Vert et du Grand-Cornet. Serait-ce dans le premier de ces hôtels que se trouvait au XVIIe siècle le cabaret du même nom, fréquenté principalement par les moines ? D'autre part, les *Visions admirables du Parnasse*, ouvrage satirique paru en 1635, mentionnent le Grand-Cornet, auberge située non loin du Châtelet.

3. Bonnardot. *Dissertations archéol., sur les anciennes enceintes*, 1852, p. 17 et suiv.


Tour du Pet-au-Diable.

Lanneau, entra le Collège de France et le Panthéon). En exécution d'un arrêt du Parlement du 15 novembre de la même année, les gens de justice enlevèrent la pierre et la gardèrent au Palais, puis érigèrent une borne neuve à l'ancien emplacement du Pet-au-Diable. Mais les clercs s'emparèrent des deux pierres et les replacèrent au Mont Saint-Hilaire ; la première s'appelait le Pet, la seconde fut surnommée la Vesse. Villon, dans son grand Testament, lègue à l'un de ses compagnons « le Rommant du Pet-au-Deable » ; le joyeux poète avait sans doute pris part à cette équipée et formé le dessein de lui consacrer un fabliau. Cette œuvre (si elle a jamais existé) ne nous est pas parvenue. Ajoutons que tout se termina par le triomphe de l'autorité et par la destruction du pet et de la vesse (1).

D'après une tradition locale, les Juifs, qui ont toujours été nom-

1. Longnon. *Etude biographique sur Villon*, 1877.

breux dans le quartier Saint-Gervais, se réunissaient au moyen âge dans la tour du Pet-au-Diable; elle aurait ainsi servi de synagogue aux époques où le culte israélite était toléré. En 1807, le Grand Sanhédrin, assemblée des députés israélites de la France entière, se réunit à l'Hôtel de ville de Paris; à cette occasion l'on donna à la rue du Pet-au-Diable le nom de rue du Sanhédrin.

Tel était ce coin de Paris aux XVe et XVIe siècle, tel à peu près on le voyait encore au milieu du XIXe, lorsque Balzac en traça une description aussi exacte que pittoresque :

La rue du Tourniquet Saint-Jean (1), naguère une des rues les plus tortueuses et les plus obscures du vieux quartier qui entoure l'Hôtel de ville, serpentait le long des petits jardins de la préfecture de Paris et venait aboutir dans la rue du Martroi, précisément à l'angle d'un vieux mur maintenant abattu. En cet endroit se voyait le tourniquet auquel cette rue a dû son nom, et qui ne fut détruit qu'en 1823, lorsque la ville de Paris fit construire, sur l'emplacement d'un jardinet dépendant de l'Hôtel de Ville, une salle de bal pour la fête donnée au duc d'Angoulême à son retour d'Espagne. La partie la plus large de la rue du Tourniquet était à son débouché dans la rue de la Tixerandrerie, où elle n'avait que 5 pieds de largeur. Aussi, par les temps pluvieux, des eaux noirâtres baignaient-elles promptement le pied des vieilles maisons qui bordaient cette rue, en entraînant les ordures déposées par chaque ménage au coin des bornes. Les tombereaux ne pouvant point passer par là, les habitants comptaient sur les orages pour nettoyer leur rue toujours boueuse; et comment aurait-elle été propre ? Lorsque en été le soleil darde en aplomb ses rayons sur Paris, une nappe d'or, aussi tranchante que la lame d'un sabre, illuminait momentanément les ténèbres de cette rue sans pouvoir sécher l'humidité permanente qui régnait depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage de ces maisons noires et silencieuses. Les habitants qui, au mois de juin, allumaient leurs lampes à cinq heures du soir, ne les éteignaient jamais en hiver. Encore aujourd'hui, si quelque courageux piéton veut aller du Marais sur les quais, en prenant, au bout de la rue du Chaume, les rues de l'Homme-Armé, des Billettes et des Deux-Portes qui mènent à celle du Tourniquet Saint-Jean, il croira n'avoir marché que sous des caves. (*Une double famille.*)

Une ordonnance royale du 1er mai 1842, fixant l'alignement de la

1. C'est la rue du Pet-au-Diable, devenue en 1807 rue du Sanhédrin, en 1815 rue du Tourniquet-Saint-Jean, en 1838 rue Lobau.

rue *Lobau* (1), porta le premier coup à ces murs vénérables. Bonnardot vit arracher en octobre 1843, les fondements de la tour de Pet-au-Diable ; « l'entrepreneur de la démolition, dit-il, me montra un petit écu d'or à l'agnelet, qu'il venait de trouver, et m'assura n'avoir rencontré, en fait d'ornements, qu'une croix de Lorraine surmontée d'une couronne, le tout sculpté au-dessus d'une porte ». — En 1844, des travaux exécutés au coin de la rue de la Tixeranderie et de l'impasse Saint-Faron, amenèrent la découverte de sarcophages anciens.

Les événements de 1848 précipitèrent la transformation. En avril 1849, la commission municipale décida d'élever une caserne à la place de l'îlot situé entre les rues de la Tixeranderie, Lobau et du Pourtour-Saint-Gervais : en tout 10.160 mètres carrés comprenant 73 maisons. La dépense était évaluée à 4 millions. En attendant l'exécution de ce vaste projet, trois maisons sises à l'angle de la rue Lobau et de la place Saint-Gervais abritèrent provisoirement les soldats.

Les démolitions commencèrent en janvier 1851 (2). Au mois de juin suivant, lorsqu'on eut abattu une maison du XVIIIe siècle située au coin de la rue de la Tixeranderie et de la rue des Mauvais-Garçons, et dans laquelle se trouvait un estaminet fréquenté par les Juifs du quartier, on trouva à 4 mètres sous terre une chapelle du XIIe ou du XIIIe siècle, ayant la forme d'un carré de 5 mètres de côté, et ornée de sculptures curieuses. Au Marché Saint-Jean, situé à l'emplacement d'un ancien cimetière, on découvrit, sous des voûtes souterraines, quantité d'ossements et d'armes (3).

Une vue de l'Hôtel de ville prise par Berthelin, gravée par Sorrieu et publiée par la lithographie Thierry frères, cité Bergère, laisse voir une partie de l'emplacement de la caserne entièrement déblayé.

En avril 1852 fut commencée la construction, dirigée par le capitaine de génie Guillemant; le premier étage était achevé en septembre; le 15 décembre, l'empereur vint visiter les travaux. A la fin de l'année 1853, la caserne était terminée; les troupes s'y installèrent en 1854. Elle

1. Sur la rue Lobau, voir le dictionnaire *Lazare*, 1844, p. 378.
2. Plusieurs eaux fortes de Martial représentent les rues de la Tixeranderie et du Pourtour-Saint-Gervais à cette époque ; Méryon a conservé dans une de ses eaux fortes le souvenir de la rue des Mauvais-Garçons.
3. *Moniteur* des 23-24 juin 1851.

avait coûté 2.200.000 francs, occupait 8.300 mètres carrés environ, et pouvait contenir 2.200 hommes.

L'édifice avait été élevé aux frais de l'Etat, mais le terrain restait propriété de la Ville, et devait lui faire retour « au cas où l'Etat renoncerait à une époque quelconque à l'utiliser pour le service militaire ». Tout dernièrement, grâce aux efforts de M. Achille conseiller municipal, l'Etat a cédé à la Ville la propriété des bâtiments de la caserne Napoléon, en échange de 22 autres casernes que la Ville avait construites aux fortifications sur un terrain domanial.

C'est un premier pas vers la transformation dont nous avons parlé au début — transformation qui fera de l'ancienne caserne Napoléon une annexe de l'Hôtel de ville.

PAUL HARTMANN



PARIS — Le nouveau marché aux Fleurs sur la place Lobau.

La rue Lobau en 1866.

L'Hôtel-Dieu et les Sœurs Augustines [1]

A mesure que disparaissent quelques curiosités de notre vieux Paris, les photographes d'une part, les peintres et les graveurs d'autre part s'appliquent à nous en conserver le souvenir ; les historiens apportent à l'œuvre commune le résultat de leurs recherches, les conclusions des arguments qu'ils ont mis en rapport, les monuments qu'ils ont considérés, les documents qu'ils ont analysés, etc.

Au moment où les religieuses Augustines vont quitter l'Hôtel-Dieu qu'elles ont occupé pendant tant de siècles, nous allons procéder de la même manière. D'abord dessiner le cadre et ensuite dépeindre le sujet. L'objet de ce travail c'est l'ordre des Augustines localisé dans l'Hôtel-Dieu de Paris. En traits rapides, nous allons esquisser ces deux vieilles institutions et marquer d'une empreinte plus forte la société religieuse qui a donné un éclat particulier à l'Hôtel-Dieu.

I

Quelle a été l'origine de l'Hôtel-Dieu, à quelle époque faut-il faire remonter sa fondation ? Les avis sont très partagés sur ces deux points.

Pour les uns, l'Hôpital ne remonte pas au delà du XIIe siècle et aurait eu pour fondateur Philippe-Auguste, pour les autres au VIIe

1. Les clichés de cet article ont été gracieusement mis à notre disposition par notre collègue M. Hartmann et tirés de sa magnifique collection de gravures et d'estampes.

siècle et il aurait été établi par saint Landry évêque de Paris à cette époque.

Ici il est utile de préciser un point d'histoire.



INTÉRIEUR DE L'HOTEL-DIEU, DE PARIS.
(Orphelins, malades, mourants, ensevelissement des morts, le roi agenouillé.)
D'après une estampe sur bois de l'*École française du* XVIe *siècle.* (Bibl. Nat., Estampes, En 17, Réserve)

Avant l'établissement du christianisme les grandes œuvres de charité étaient inconnues. « La police des païens qui savoit réprimer la fainéantise, qui empêchoit le mendiant valide de dérober à la pitié le pain qu'il pouvoit obtenir par son travail, n'alloit point jusqu'à s'inquiéter du sort de l'infortuné dont l'âge et la maladie avoient épuisé les forces. On croyoit qu'il valoit mieux que le pauvre mourût que de vivre inutile et souffrant. »

... Il n'y avait qu'une vertu toute céleste qui pût embrasser dans sa tendre prévoyance tous les âges, toutes les misères, toutes les souf-

frances... regarder comme les plus dignes de ses soins les infirmités les plus horribles et les misères les plus repoussantes. » (1).

Aux premiers jours de la prédication de l'Evangile, les Apôtres ne pouvant suffire au ministère de la parole et à la visite des veuves et des pauvres, demandèrent aux Juifs de Palestine à ceux issus de familles émigrées en Asie Mineure, en Egypte et dans les colonies grecques, de choisir parmi eux, « sept hommes d'un bon témoignage pour servir aux tables les pauvres et remplir l'office de charité envers les veuves. Ce fut l'institution des diacres. (2). Les évêques sacrés par les Apôtres se servirent des diacres pour organiser dans leur diocèse, le service des pauvres à mesure que leur siège était établi d'une manière définitive.

Certains historiens déclarant que l'on ne trouve pas trace de l'établissement d'un *xénodochium* dans notre cité avant le concile de Paris tenu au IXe siècle, tiennent, pour la fondation de l'Hôpital, la date du canon de ce concile et ne veulent pas remonter plus haut que le mois de Juin 829.

D'autres opinent que Philippe-Auguste, à cause de ses libéralités, est le véritable fondateur de l'Hôtel-Dieu.

Nous sommes portés à croire que l'origine des hôpitaux dans nos contrées est bien antérieure au IXe siècle.

Nous pourrions en donner maintes preuves prises dans les relations qui ont été faites, depuis le concile de Nicée tenu en 325, en citant saint Jérôme, saint Basile, saint Chrysosthome, le pape Pélage, etc.

Il se peut donc que l'Hôtel-Dieu de Paris ait été fondé, au milieu du VIIe siècle, par saint Landry, évêque de Paris, comme certains historiens l'ont dit (3).

II

Dans sa remarquable histoire de l'Hôtel-Dieu au moyen âge, M. Coyecque qui nous a guidé dans cette étude, dit : « La plus ancienne mention relative à l'hôpital parisien par excellence, est contenue dans un acte de l'année 829 » (4).

1. J. B. de Saint Victor. *Tableau historique et pittoresque de Paris.* A I, p. 366.
2. *Actes,* VI-4.
3. Parmi les tenants de cette opinion, on peut citer Rénon, dans son *Mémoire sur les Hôpitaux de Paris.*
4. *Origines de l'Hôtel-Dieu* n° 21.

« *Illud hospitale pauperum quod est apud memoriam Beati Christophori.* »

La donation de biens que fait au chapitre l'évêque Incalde, avec charge d'en donner la dîme à l'hôpital des pauvres qui est auprès du monument de Saint-Christophe désigne une institution non seulement existante, mais encore en pleine activité. Chacun sait d'ailleurs que, pas plus en ces temps éloignés qu'à notre époque une fondation de l'importance d'un hôpital ne se fait pas du jour au lendemain.

Selon toute vraisemblance, et comme nous l'avons dit déjà, l'hôpital était aussi ancien que le siège épiscopal de Paris, il avait suivi l'évolution de toutes les œuvres de même nature et peut-être saint Landry lui avait donné sa véritable organisation.

Contre cette opinion, il est vrai, on a déclaré « que saint Landry qui vivait sous Clovis II, vers le milieu du VIIe siècle, ne pouvait avoir fondé l'Hôtel-Dieu parce qu'à cette époque, la Cité était entourée de remparts qui subsistaient encore cinq cents ans après et qui laissaient en dehors de l'enceinte la berge où l'édifice hospitalier a été édifié depuis » (1). Cette objection ne ruine pas la thèse, elle prouverait au plus que la maladrerie du VIIe siècle n'était pas au bout de la rivière, nous ne le contestons pas.

Mais jusqu'à plus ample informé, nous nous en tenons au texte donné par Jacques du Breul (2) *Sanctus Landericus hospitale Dei prope ecclesiam parisiensem construi mandavit et ibidem pauperes de suo substentavit*, etc... Ce texte dit nettement que « saint Landry ordonna de construire l'Hôpital de Dieu près de l'Eglise de Paris et voulut qu'en cet endroit les pauvres fussent secourus sur son propre bien. »

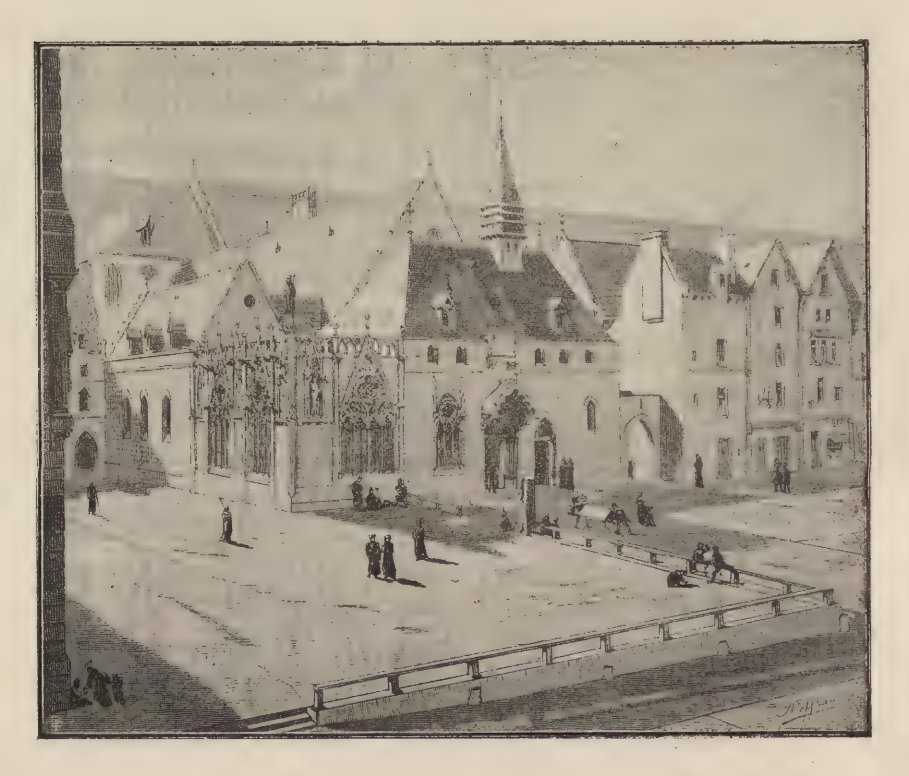
III

Dans le voisinage immédiat de la cathédrale et voisinant la maison de l'Evêque il y avait une chapelle que J.-B. de Saint-Victor affirme exister déjà au VIIe siècle (3). « Ercembauld comte de Paris

1. *La Ville de Paris*, les dessous du vieil Hôtel-Dieu.
2. *Le Théâtre des antiquités de Paris*, p. 57.
3. *Tableau historiq. pittor. de Paris I*, p. 287.

et maire du Palais de France donna à l'Eglise Notre-Dame de Paris sa maison et sa chapelle de Saint-Christophe avec le village de Chrestel-sur-Marne distant de trois lieues de Paris. Et duquel l'Eglise parrochiale est aussi dédiée en l'honneur de dict Sainct Christophle » (1).

« Une ancienne charte prouve qu'en 690 l'église Saint-Christophe était la chapelle d'un monastère de filles, dont l'abbesse se nommait Landetrude. Quel était ce monastère ? On l'ignore ; on ne sait pas même ce que devinrent ces religieuses, qui durent (!) en sortir dans le siècle suivant : car au commencement du IXe siècle cette maison devint un hôpital dans lequel on recueillait les indigents » (2).



L'Hôtel-Dieu au XVIe siècle.

1. Du Breul, *loc. cit.*, p 66.
2. *Hist. ecclés.* Paris, A. I., p. 350.

Ce texte rapproché des appellations par lesquelles, jusqu'au XIIe (1) siècle on désigne l'hôpital *Hospitale sancti Christophori*, on est en droit de dire que les premiers évêques de Paris consacraient aux malades et aux pauvres la donation faite par Ercembauld. Peut-être à une époque on une épidémie sévissait plus cruellement sur les habitants de la Cité, les malheureux atteints par le fléau étaient-ils en si grand nombre qu'on les recueillait même dans la chapelle dédiée à saint Christophe.



Incendie de l'Hôtel-Dieu, en 1771.

Ceci a été pratiqué assez souvent au temps des pestes qui, durant le moyen âge, décimaient des populations entières.

Quoi qu'il en soit, le lieu de refuge des malheureux continue pendant des siècles à garder le nom de Saint-Christophle.

Comme la population, augmentait dans la Cité, en même temps que se multipliait le nombre des paroisses se multipliait aussi le

1. En ce qui concerne la dénomination la plus ancienne : hôpital Saint-Christophle, il est à noter qu'on la rencontre pour la dernière fois en 1164 ; dans un acte où elle est employée concurremment avec celle-ci. *Domus pauperum hospitalis ecclesiæ Parisiensis Beate. Marie*. Coyecque, *loc. cit.*

nombre des malades et des pauvres. Car il est utile de remarquer dès maintenant que pendant des siècles, l'Hôtel-Dieu ne recueillit pas seulement des malades, on nourrissait aussi dans cette maison les voyageurs et les indigents.

C'était, comme on dirait de nos jours un refuge, un hôpital, un hospice et une hospitalité de nuit.

Un premier agrandissement fut fait sur les anciens murs de la Cité dans la direction du pont qui reliait les deux rives de la rivière sur le bras méridional, mais ces constructions faites en hâte probablement, étaient en ruine vers le milieu du XIIe.

En 1195, Philippe-Auguste fit commencer les grands travaux de l'Hôtel-Dieu.

On renversa ce qui restait des vieux murs, devenus inutiles par la construction d'une nouvelle enceinte de murailles, et bientôt une salle dédiée à Saint-Denys put recevoir un grand nombre de malades.

Depuis quelques années, pour venir au secours des pauvres malades, le Chapitre avait décidé que le lit de chaque chanoine décédé ou démissionnaire devait être envoyé tout garni à l'Hôtel-Dieu.

« Si les héritiers voulaient garder les coutes et draps de licts » ils devaient verser une somme déterminée au maître de l'hôtel-Dieu.

Pendant six cents ans, cette coutume fut gardée religieusement et ne fut abolie qu'en 1791.

Les bâtiments élevés par Philippe-Auguste purent être les premiers à bénéficier de ces dons ; ils étaient encore peu nombreux, mais deux salles seulement étaient ouvertes aux malades.

Les constructions se faisaient lentement à cette époque. Une circonstance fortuite arrêta encore les travaux. Le 31 juillet 1220 la foudre tomba sur l'Hôtel-Dieu, on fut obligé de remanier les plans en exécution.

Il fallut attendre jusqu'en 1234 pour voir augmenter le nombre des salles, grâces aux libéralités de Blanche de Castille. Puis de 1250 à 1260 à frais communs, le roi et le chapitre de Notre-Dame firent construire « la salle neuve » (1).

1. Plus tard appelée Saint-Thomas. Un incendie survenu en 1320 endommagea cette partie, mais grâce à l'abondance des dons le désastre fut rapidement réparé.

Sur le bord de la rivière on avait établi un grand nombre de piliers reliés entre eux par des ogives et par des voûtes depuis le Pont-au-Double jusqu'au Petit-Pont. Sous les salles de vastes galeries étaient ménagées allant jusqu'à la Seine pour servir de port à l'Hôtel-Dieu où le « bléd, le vin, le beurre étaient amenés par ieau ».

Plus tard, on installa dans ces souterrains l'écorcherie, la chandelerie, la buanderie, la salle de dépôt d'où l'on prenait les morts pour les conduire aux Innocents, à la Trinité ou à Saint-Michel.



Les Cagnards de l'Hôtel-Dieu

Ce sont ces sous-sols connus plus tard sous le nom de « cagnards » (1) qui laissent dans la mémoire de ceux qui les ont connus un souvenir de tristesse indicible.

1. Ce mot dans le vieux français est synonyme de « chenil ». On donne le nom de cagnard à celui qui a la fainéantise du chien. Quant au mot de caignard, cela dépend

Le spectacle de ces noires galeries et le voisinage de la Morgue installée au quai du Marché-Neuf, la pensée des souffrances endurées par tant de malheureux, le pont couvert qui plus tard reliait les deux bâtiments du vieil Hôtel-Dieu, donnait à ce coin de Paris un aspect funèbre.

Ceux qui n'ont connu que le square où est maintenant la statue de Charlemagne, ne peuvent se douter du déplorable effet produit par les cagnards.

L'imagination populaire voyait toutes sortes de choses dans les cagnards. Outre la vieille tour du Petit-Pont dans laquelle on voulait reconnaître un vestige des murailles de Lutèce et qui n'était probablement que la tour du puits, certains affirmaient l'existence d'oubliettes et les légendes allaient leur train. En dernier lieu, seule une paisible armée de rats occupait ces caves profondes tapissées de poussiéreuses toiles d'araignées déchirées par le clapotis des inondations annuelles.



L'Hôtel-Dieu, sous Napoléon III.

d'une histoire dont je puis estre témoin ; de tant qu'en ma grande jeunesse, ces fainéants avaient accoustumé en temps d'esté de se venir loger sous les ponts deParis... ce lieu estoit appelé le caignard.

Pasquier Recherches, VIII, 42.

Dans les travaux entrepris sous Henri IV, les ogives du XIIIe siècle furent en partie minées et en partie remplacées par des voûtes en plein cintre sous lesquelles on établit la « Maternité ». On rebâtit alors la salle Saint-Thomas. A cette époque, on se préoccupa beaucoup de contagieux et sur les instances du chapitre on résolut d'isoler ces malades dans un nouvel hôpital, annexe de l'Hôtel-Dieu ; on le bâtit au faubourg Saint-Martin et on lui donna le nom de Saint-Louis.

Les constructions ordonnées sous Henri IV complétaient celles qui avaient été exécutées sous Louis XI en faveur des malades et des blessés dans les guerres dont le nombre « est tellement augmenté que Nous, de ce deument informez et meûz de pitié et compassion avons fait allonger et accroistre la grande salle d'iceulx malades jusques au portail de devant sur la rue du Petit-Pont et fait édiffier ung corps d'ostel pour les gens d'estat malades » (1).

Plus tard pour un agrandissement jugé nécessaire le cardinal Duprat acheta deux maisons avoisinant l'Hôtel-Dieu, l'une à l'enseigne du *Chat qui pêche*, l'autre à l'enseigne du *Chief Saint-Quentin*.

La nouvelle salle porta le nom du Légat, en souvenir du fondateur. Elle contenait : « cent couches chacune de six pieds de long sur quatre de large et faites en bon bois de Montargis ».

Toutes les salles à partir de cette époque étaient faites d'une seule nef, soit qu'elles aient été restaurées, soient qu'elles aient été reconstruites totalement (2).

Sous Louis XIII, les salles étaient au nombre de sept en y comprenant celle du Rosaire établie sur le pont ; 2e salle Saint-Thomas ; 3e Saint-Denys ; 4e de l'Infirmerie ; 5e la Neuve ; 6e du Légat ; 7e Saint-Charles (rue de la Bûcherie).

Pour consacrer une salle aux convalescents, en 1655, le cardinal Mazarin acheta la maison à l'enseigne du *Lion Ferré* proche le prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre et pour cela il versa une somme de 40.000 li-

1. Edit du 12 janvier 1478 pour l'édification de la salle Neuve.

2. Les anciennes salles étaient divisées par des piliers suivant l'ordre du XIIe siècle, et ressemblaient un peu soit aux nefs latérales de notre cathédrale, soit à la salle des Etats du château de Blois (Voir Rondonneau de la Motte. *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris*, p. 114.)

vres. Plus tard ce nouveau bâtiment et l'ancien furent mis en communication par un pont fermé.

C'est probablement vers cette époque que fut dressé le plus ancien plan que nous ayons de l'Hôtel-Dieu (1674). On compte alors douze salles dans l'ensemble de l'hôpital.



L'Hôtel-Dieu et les Cagnards en 1855.

Dans la nuit du 1er au 2 août 1737, le feu éclata tout à coup dans les nouveaux bâtiments. Malgré les efforts des ordres mendiants et des gardes françaises, l'incendie dévora les greniers et une partie des étages supérieurs ; les malades furent évacués dans les salles de l'Archevêché. A cette occasion le roi fit démolir le Petit Châtelet à gauche du Petit-Pont et dans la reconstruction on prolongea l'Hôtel-Dieu jusqu'à la rue Saint-Jacques. L'annexe de l'hôpital occupa dès lors tout l'espace compris entre le Pont-au-Double et le Petit-Pont comme nous le voyons encore aujourd'hui.

A la suite d'un autre incendie déclaré dans la nuit du 29 au 30 décembre 1771 durant lequel beaucoup de malades périrent, d'autres

trouvèrent asile dans les nefs de la cathédrale, un remaniement des plans de l'Hôtel-Dieu s'imposait. On mit vingt ans pour réparer le désastre et comme à chaque construction on prenait quelques maisons soit de la rue Neuve, soit de la rue Saint-Christophe, cette fois on affecta au service de l'Hôtel-Dieu, Saint-Denys-du-Pas et ses dépendances (1789). A partir de ce moment, à l'instigation de Tenon et à la sollicitation de la Faculté de Médecine et de l'Académie de Chirurgie, Louis XVI défendit de mettre plus d'un malade dans un lit.

Pour obtenir ce résultat un certain nombre de malades furent évacués sur les nouveaux hôpitaux construits dans les faubourgs de Paris : Necker, Cochin, Beaujon, Saint-Antoine (1764-1801).

Sur ces entrefaites le vieil hôpital Saint-Christophe vit son nom changé une fois encore : La Convention l'appela le Grand Hôpital d'humanité (!). Il y avait 21 salles et 1200 lits, nombres égaux à ceux de 1730 (1). Aux débuts du XIXe siècle il reprit son nom d'Hôtel-Dieu qu'il garde jusqu'à ce jour.

L'accroissement constant de la ville rendait insuffisants les locaux de l'Hôtel-Dieu. Sous la Restauration on tenta de bâtir une salle provisoire dans le jardin qui allait du Petit-Pont au Parvis ; sous Louis-Philippe on essaya un nouvel aménagement des salles, mais dès cette époque la démolition du vieil Hôtel s'imposait de nouveau.

Cependant la solution de la question n'arrivait pas, quand l'annexion des premières banlieues se fit en 1860. On parla dès lors dans les conseils des administrations compétentes du transfert près des remparts de l'antique asile de la misère.

On résolut, finalement de laisser l'Hôtel-Dieu dans la Cité. Les plans d'une reconstruction furent dressés, des maisons expropriées, des rues démolies et les devis de l'architecte Diet étant adoptés, les constructions nouvelles furent commencées en 1865 pour être achevées douze ans plus tard.

De l'hôpital Saint-Christophe, il ne reste plus trace, les cagnards ont été rasés et sur le lieu même où tant de souffrances avaient été soulagées, il ne reste qu'un square entourant de verdure la statue de Charlemagne.

1. Chevalier, *op. cit.*, p. 442.

Comme un dernier souvenir du passé, l'Hôtel-Dieu reste encore auprès de l'antique cathédrale, où dans les jours de catastrophe les malades trouvaient un refuge assuré et le personnel dirigeant un gîte permanent.

L'Hôtel-Dieu n'est-il pas l'œuvre de l'Eglise de Paris « le fruit de sa sollicitude et de son dévouement aux malheureux ; c'était une dépendance de la cathédrale, comme le palais épiscopal, comme les maisons canoniales : pouvait-il dès lors, ne pas s'élever aux portes mêmes de la basilique » (1).

Abbé M. Gauthier.

La seconde partie de cette étude paraîtra dans le prochain numéro.



1. Coyecque, *op. cit.*, I, p. 165.



Léon Noël et son chez lui

On dit dans *le Matin :*

« Des cambrioleurs se sont introduits dans l'appartement de l'acteur Noël et ont dévalisé son petit musée. Nous compatissons à la douleur qu'a éprouvée Noël, un des plus vieux sociétaires de la *Cité*, et reproduisons un article de notre collaborateur A. de Lassus sur *Léon Noël et son chez lui* :

Si nous étions encore au temps où les doubles titres amusaient, où les affiches de théâtre en étalaient la pittoresque fantaisie, nous aurions écrit : Léon Noël ou l'archéologue et le comédien, peut-être même Léon Noël ou Melpomène et Clio, faisant ainsi glorieuse allusion aux multiples talents d'un homme qui joue le drame, compulse les vieilles annales et amoureusement s'entoure des antiquités par lui recueillies.

Le plus certain, en ce monde d'illusions et d'erreurs, est encore de juger des choses et des hommes sur les apparences. A pénétrer les existences, les sentiments et les cœurs, on s'égare aisément. Le labeur est déjà délicat de voir, d'aimer, de bien connaître les dehors.

L'impertinence est grande d'en savoir davantage, et que pourrions-nous y gagner ? La vérité habite les ténèbres et gîte, assure la légende, au fond d'un puits. Qu'elle y reste !

Alors surtout qu'un homme de théâtre sollicite notre curiosité, cette prudente réserve s'impose ; et c'est ainsi qu'en toutes les apparences Léon Noël semble un homme heureux. Et, d'abord, sa première demeure est d'un roi. Au Marais, un quartier d'illustre et aristocratique souvenir, il entre dans la vie ; et c'est comme un fantôme de reine qui se penche sur son berceau. Un hôtel garde le nom de Jeanne d'Albret, la consécration est des plus hautes, et c'est

là que Léon ouvre les yeux. Je sais bien que des archéologues cruels contestent l'exactitude de cette appellation, inscrite cependant sur la porte : *hôtel d'Albret* ; je sais bien que les bâtiments alignés en bordure de la rue des Francs-Bourgeois attestent le goût et les façons du XVIIe siècle finissant, que ces fenêtres, ces balcons n'ont pu connaître la glorieuse mère du Vert-Galant ; je sais bien enfin que l'hôtel, même reconnu authentique et justement fondé en ses prétentions, a certainement subi, depuis le XVIe siècle, des remaniements évidents ; mais il me déplaît affecter tant de scrupules, et du reste, si l'on ne croyait, si l'on n'admettait que ce qui est absolument vrai, on croirait à si peu de choses ! Le cadre est joli, pittoresque, qui préside à l'apparition d'un enfant si heureusement doué. Donc, en l'absence des bonnes fées, qui, hélas ! ne se dérangent plus pour nous, acceptons la reine ! La chambre natale était de celles qui par elles-mêmes enseignent, anoblissent et commandent le souvenir. Quel spectacle pour ce petit être qu'une décoration encore presque complète d'un logis d'autrefois ! Les yeux à peine ouverts suivaient les lignes sombres des vieilles boiseries ; et le scintillement joyeux des clous d'or semés en ces noirceurs a dû suffire plus d'une fois à dissiper quelque tristesse, à sécher quelques larmes. Le sourire a sitôt fait de renaître au visage d'un enfant.

L'hôtel a son jardin, ses vieux arbres que l'heureuse complaisance d'un enfant grandissait encore. C'est un délicieux privilège de cet âge heureux de grandir et d'embellir toutes choses. Tout est grand à qui se voit encore si petit ; à des enjambées d'enfant quel espace n'est une immensité ? L'hôtel a ses cours, autrefois triomphales, mésalliées désormais à la volaille familière ; et voilà qui est charmant. Des vaches mugissent où remisaient les carrosses resplendissants ; et ce coin de nature, de vie presque champêtre, fait contraste avec les magnificences non encore toutes abolies. Dans le voisinage immédiat de l'hôtel, une prison, de sinistre renommée, s'élève, la Force. Léon Noël la voit détruire, et, dans ce vide que laisse sa disparition, tous les bambins du quartier tombent et se jouent, comme un essaim de moineaux effrontés et criards. Notre bambin vient lancer là son cerf-volant ; quelquefois il arrive que l'oiseau de papier rompt la ficelle qui le retient et disparaît par-dessus les cheminées et les toits. Le tableau n'est-il pas joli de ces rires et de ces jeux, en cette place même où l'espace et l'air, la lumière aussi, longtemps furent jalousement mesurés à de pauvres humains ? C'est la revanche de la gaieté et de la vie.

Ainsi les vieux souvenirs, les histoires tragiques des reines et des prisonniers fameux enveloppaient cette jeune âme d'un enfant obscur ; et l'impression en est si profonde que rien ne la doit effacer. Un acteur, de par sa profession même, est un homme très moderne ; il existe, il s'agite, il pense dans l'intimité des foules sans cesse renouvelées. Accoutumé à pénétrer les âmes, à les

faire vibrer, il prend, il exalte en lui-même un peu de l'âme de son temps. Et cependant Léon Noël grandi ne reverra jamais ce qu'il fut en ses premiers ans, l'enfant curieux des choses les plus lointaines. Les enfants souvent ont peur des revenants ; Léon Noël, loin d'en avoir peur, les a toujours aimés.

Il essaie du dessin, de l'architecture ; mais ce n'est pas du crayon et de l'équerre qu'il doit bâtir le plus durable édifice de sa renommée. Le démon du théâtre le guette et le tente. Les évangiles nous disent le diable obsédant de ses tentations un Dieu, et ce Dieu dédaignant, repoussant ces tentations vaines ; mais au Dieu le diable n'offre que les royaumes de la terre, ce qui n'est pas toujours bien séduisant. Un royaume de toile peinte, un diadème de papier doré sont d'un attrait plus certain ; à celui-là on ne résiste guère. Donc Léon Noël est comédien. Le vaudeville ne lui est qu'un apprentissage. Le drame, et c'est là encore l'influence des visions premières, le sollicite et le conquiert. *Quatre-vingt-treize*, *Théodora*, c'est de l'histoire, et, sans aucun doute, la joie est grande à ce confident des histoires de jadis, de vivre lui-même l'histoire. Pour tenir aux quatre portants d'une scène, un drame n'est pas moins saisissant et vivant. Si notre petit monde terrestre pouvait être contemplé des frises d'azur où se drape l'infini du ciel, semblerait-il beaucoup plus grand ?

La Grande Marnière, *l'Obstacle*, *l'Oncle Barbassou*, *le Fils de Coralie*, cette pièce puissante et curieuse qui a pour titre *les Rois*, marquent, dans l'histoire de notre théâtre contemporain, des étapes glorieuses, et de cette gloire accumulée une part justement revient à Léon Noël. Nous ne saurions cependant le suivre en ses créations diverses et constamment heureuses. Le Milord de *la Bande à Fifi*, le Valensol du *Roi des Mendiants*, le Belcourt de *la Légion étrangère*, le Jacques Lardier de *Cogne-dur* (nous en passons, ils sont trop !), le forçat tout à la fois si dramatique et si touchant de *A Perpète* attestent, consacrent, continuent la réputation d'un artiste que de nouveaux succès attendent. La plénitude accomplie de ce beau talent se doit encore promettre de



nombreux lendemains. Toutefois le public connaît si bien l'acteur qu'est Léon Noël, qu'en vérité à parler plus longuement du lui, c'est parler de lumière en plein midi. Le collectionneur passionné est d'une curiosité plus intime et plus rare. La surprise est singulière du vieux logis où nous allons découvrir l'autre homme qu'est Léon Noël. Et d'abord ce n'est pas une rencontre vulgaire que celle d'un comédien, d'un suppôt du diable, dans un presbytère, dans un logement qu'une porte, aujourd'hui murée, mais aisément rouverte, mettrait en communication directe avec une église.

L'église garde son culte, son Dieu et ses hôtes, si le presbytère désaffecté accepte le sacrilège et la profanation de sa nouvelle destinée. Cette église même, Saint-Merri, compte entre les plus anciennes de Paris ; son parvis, son presbytère reçoivent depuis des siècles, l'incessante affluence des dévots ; ils ont vécu aussi des jours tragiques où les larmes, le sang ont coulé. La Terreur a quelque peu massacré par là. Les ruelles environnantes facilitaient, en leur labyrinthe étroit, la poussée des barricades, et la répression y fut cruelle, aux insurrections de 1832.

Un escalier ancien nous arrête devant une porte qu'un heurtoir de bronze, tête de lion menaçante, désigne aussitôt à l'attention et à la curiosité. Certes le logis est petit, mais d'une décoration pittoresque. Les fenêtres, quelque peu assombries, les étroits carreaux qui les découpent, ne laissent passer qu'une discrète clarté ; et les choses d'autrefois dont nous sommes aussitôt environnés empruntent à cette demi-obscurité, l'harmonie apaisée qui convient. Il ne faut pas le grand soleil aux vieilles choses non plus qu'aux vieilles gens. Ce qui, en dépit de nos tendresses obstinées, descend dans la mort, aime à descendre dans la nuit. Le siège qui vous est offert déploie un vaste dossier de vieille tapisserie ; à ses bras de bois, des croix sont entaillées, que lentement la caresse des mains de quelque prélat lointain a effacé à demi. Le siège disposé devant le bureau est une stalle empruntée au chœur de quelque monastère. Le lit, de ses colonnes torses, on pourrait dire de ses quatre quenouilles, soutient le monument de sa toiture carrée, et c'est une courte-pointe antique dont il est recouvert. En un coin ténébreux, un coffre est posé qui porte, gravés dans le bois, ces mots : *Ce coffret appartiens (sic) à Claude Huet*, 1640. Sans doute ce Huet fut un homme d'église, peut-être un parent du célèbre Huet, ami de Bossuet, le savant qui mourut évêque d'Avranches. Un buste de vierge est entaillé dans le couvercle. Un coffre plus ancien, où le génie délicat de la Renaissance s'accuse, à dû renfermer, tout de leur long étalées, les robes de noces et leurs fastueuses splendeurs : c'est un coffre de mariage. Uu autre meuble, adossé au mur, promène sur ses bois noircis, des moineaux, des feuillages, des mascarons grimaçants qui sont du même âge ou à peu près, et c'est tout un monument d'une époque où notre art français bien élégamment fleurit et s'épanouit. Voudrions-nous, le soir, circuler en cette chambre si curieusement surannée ? Nous pourrions prendre un bougeoir où le premier propriétaire a fait dans le cuivre du manche, graver son nom et la figure de son patron, un saint Etienne debout, la palme du martyre en main, au milieu des cailloux qui le doivent lapider.

Un tableau, déjà d'un âge respectable, naïvement vous montre la halle aux pommes de terre et l'empressement des chalands qui la hantent. Une enseigne

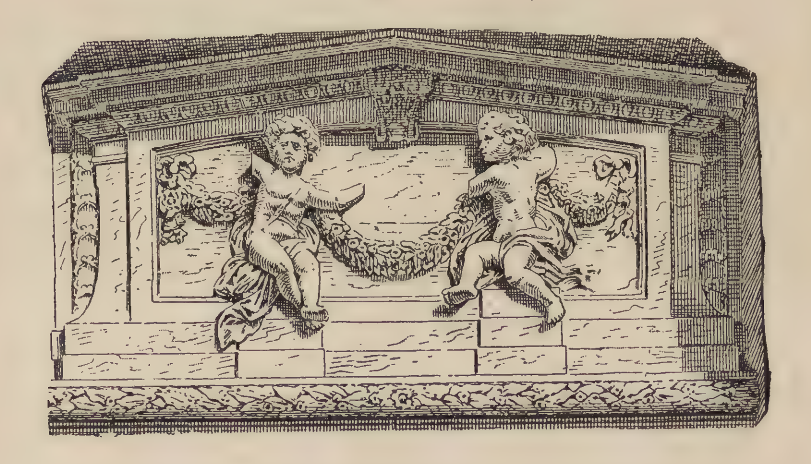
de fer forgé recommande un *Lion d'Or* qui fut une auberge, aux alentours de la Bastille disparue. Enfin la cheminée occupe tout un panneau. Elle est de pierre et de bois. Ses montants ont des têtes naïvement sculptées et qui forment support. Le manteau déroule toute une assemblée de pieux personnages. La Vierge est là, le divin Enfant dans ses bras : saint Nicolas lui fait suite avec son baquet où vont ressusciter les petits garçons victimes du méchant charcutier ; saint Antoine et son fidèle compagnon, mais ce compagnon se tient à l'écart, au retour de la cheminée, peut-être en crainte du charcutier. On ne trouve pas toujours un saint Nicolas pour réparer les crimes de la charcuterie. Enfin saint Pierre apparaît, porteur d'une clef géante ; mais la clef du ciel ne saurait être une clef de sûreté, encore moins de passe-partout.

Les hauts chenets de fer complètent à merveille le monument qu'est cette cheminée. C'est une épave heureusement recueillie en nos démolitions parisiennes. Voici de cela quelques années, aux abords de la rue du Cardinal-Lemoine, Léon Noël, se promenant, découvre, déjà croulant sous la pioche, des ogives, des arceaux de pierre. Il s'approche, il s'informe, il négocie avec les démolisseurs ; et le voilà l'heureux conquérant, aussi le sauveur d'une cheminée à peu près intacte, celle que nous venons d'admirer, d'une seconde cheminée de même époque, le xve siècle, croyons-nous, mais beaucoup plus dégradée, d'une porte ogivale de croisées, de poutres aussi ou de vieux emblèmes sont sculptés. Il recueillie et il étudie ; il consulte le latin des vieux in-folios, les plans du Paris d'autrefois : et c'est ainsi qu'il peut identifier les débris rassemblés et acquis par lui, Par une bulle d'Innocent IV, en date de 1248, une chapelle, sous le vocable de Saint-Firmin, est fondée à Paris, et d'un présent de soixante livres d'or Louis IX aide et encourage la fondation nouvelle. Le collège dit du Cardinal-Lemoine n'apparait qu'au siècle suivant, en 1311 : mais le voisinage est immédiat du collège et de la chapelle Saint-Firmin. Pas même une muraille ne les sépare ; aussi semblent-ils avoir vécu d'une même vie et rempli les mêmes destinées. A Saint-Firmin, Abeilard professe, ce qui devait lui être par la suite aussi préjudiciable que d'aimer. On sait ce que lui coûta sa science très populaire, mais un peu soupçonnée d'hérésie ; on sait mieux encore, ce que lui coûta sa plus illustre conquête d'amour Pas de chance à la fin, ce pauvre Abeilard ! Il lui fallut toujours perdre quelque chose en son chemin. A Saint-Firmin habite saint Vincent de Paul. Puis le séminaire des Bons-Enfants y fait séjour. La Révolution y surprend quelques missionnaires que, par une journée de septembre, elle massacre.

Cependant ce n'est point en un logis parisien que des fragments d'architecture trouveraient place suffisante. Léon Noël a sa maison de ville, aussi sa maison des champs. Comme tant d'autres hommes de théâtre,

il veut se reposer des arbres peints et des Ciels de toile en la vérité des arbres vivants et des libres horizons. C'est là, dans Brie, en son cher Arcy, que de l'église effacée, il a composé un logis amusant et curieux. La porte hospitalière aux amis, et celle de l'église. Les poutres anciennes ont repris usage, et celle-là qu'il a fallu débiter sont devenues des tables ou des sièges. Non content de toutes ces choses, Léon Noël s'encadre lui-même et se reflète en ses pénates parisiens ; et nous le voyons multiplié tout à l'entour de nous, en bustes, en photographies, en dessins, et il n'est point si antiquaire et si archéologue qu'il ne proclame complaisamment sa vie et ses labeurs d'artiste dramatique constamment applaudi. Du haut de sa tête Olympienne, un Frédérick Lemaître le contemple et le reconnaît. Notre hôte n'est-il pas de cette glorieuse lignée ? Enfin, après cette visite distrayante, nous quittons Léon Noël : et nous remarquons qu'il *n'est pas de concierge en ce logis d'un ancien temps. Décidément il faut le dire : Léon Noël est un homme heureux !*

L. Augé de Lassus





Un agent de Change rue Pavée au Marais

La Compagnie privilégiée des agents de change pourrait dater ses origines de l'édit de Charles IX, publié en juin 1572. Mais son « Bureau », comme l'indique l'*Almanach royal*, n'est réellement organisé et ne fonctionne régulièrement qu'à partir de 1724. Or, déjà, à cette époque, la Corporation, dont les membres furent toujours en nombre restreint, gravite autour de la Bourse, c'est-à-dire de l'*Hôtel de Soissons*. Les agents de change se cantonnent dans les quartiers Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré et Montmartre Un seul demeure rue Richelieu : un seul, également, s'est installé au Marais rue Pavée.

Après le cataclysme révolutionnaire, la Compagnie, définitivement constituée, suit le courant, depuis si long temps constaté, qui entraîne Paris vers l'Ouest ; mais le centre de ses opérations s'est, lui aussi, déplacé ; et les agents de change, en 1806, se partagent entre les quartiers Saint-Denis, Montmartre, de la Banque et de la Chaussée d'Antin. Deux seulement sont restés au Marais, l'un rue des Juifs, l'autre place des Vosges.

En 1850, tous demeurent de la rue au faubourg-Montmartre, autour de la Banque et de la Bourse, au boulevard des Italiens et à la Chaussée d'Antin.

La poussée vers l'Ouest s'est accentuée en 1870 : certains se sont rapprochés du Nouvel Opéra, et sont même arrivés jusqu'au boulevard Malesherbes.

A l'heure présente, les tendances n'ont pas varié ; et c'est toujours dans un périmètre qui s'étend du quartier de la Bourse au boulevard Haussmann, que nos agents de change procèdent à des opérations, ne rappelant que de fort loin celles des « couratiers » de Charles IX (1).

I

Quoi qu'il en soit, ce devait être, même en 1740, un phénomène assez rare dans le monde des financiers que la présence attardée d'un agent de change — le seul — au Marais. Celui-ci habita rue Pavée pendant un certain nombre d'années ; il n'en quitta que vers 1747, pour aller demeurer successivement rue Michel-le-Comte et rue Courtauvillain.

Il se nommait de Marine et paraissait avoir dépassé déjà la cinquantaine, en 1745, époque à laquelle se place notre récit. C'était un joyeux compagnon, grand ami du plaisir, gastronome émérite et tenant table ouverte. Il comptait au nombre de ses commensaux, le chanteur Chassé, alors un des acteurs les plus estimés de l'Opéra, basse-taille profonde, que la nature avait gratifié d'une voix superbe, et dont l'art avait fait un prestigieux comédien.

L'histoire et la vie de Chassé ne laissent pas que d'être curieuses.

La carrière des armes avait tout d'abord séduit ce grand et beau garçon, que sa bonne mine et une forte pension avaient fait admettre dans les gardes-du-corps. Mais son père, qui était notaire à Rennes, se vit ruiner par la déconfiture de Law. Chassé dut rendre son épée et chercher une profession qui lui assurât le pain quotidien. Ce fut, à ce titre, qu'il entra, en 1721, à l'Opéra. Le rôle de *Roland*, dans la pièce du même nom, de Lulli, fit valoir ses avantages physiques et sa parfaite entente de la scène. Il n'en conserva pas moins toute sa vie l'esprit militaire.

1. *Almanach Royal* — *Almanach et annuaires de Commerce* de 1730 à 1907.

Les abonnés du temps n'oublièrent jamais la soirée mémorable où Chassé sut démontrer qu'il est parfois des chutes heureuses au théâtre. Dans l'opéra de *Castor et Pollux* de Rameau, il tomba sur la scène, au moment où il conduisait sa troupe au combat : — Passez, cria-t-il aux choristes, passez, marchez-moi sur le corps et courez sus à l'ennemi.

On pense si ce chanteur, déjà cher au public, fut applaudi avec transport.



L'imprégnation de son premier métier s'affirma plus heureusement encore aux spectacles de la Cour. Il possédait le secret, si recherché aujourd'hui, de faire marcher avec précision, et d'ensemble, les masses de la figuration. Or, à Fontainebleau, sur le théâtre du Château, dans une pièce où il devait commander une manœuvre militaire, il s'acquitta si bien de son rôle, que Louis XV, émerveillé, ne l'appela plus désormais que « mon général ».

Mais il paraît qu'on se lasse même d'être toujours vainqueur. Chassé, après avoir, à l'Opéra remporté, pendant plus de dix-huit ans, des triomphes de toute nature, renonça subitement au théâtre.

Entre temps, comme il s'était entêté de noblesse, il était parti pour Rennes, son pays, y chercher des parchemins qui devaient authentiquer ses prétentions. Et il fallait qu'elles fussent sérieusement fondées, puisqu'il revint à Paris avec les titres d'écuyer et de seigneur du Ponceau. On sait qu'un noble ne dérogeait pas, quand il était pensionnaire de l'Académie Royale de musique.

II

Mais si le caprice fait descendre facilement le comédien de la scène, la nostalgie des planches l'y fait bientôt remonter. Chassé était sorti de l'Opéra en 1739 : il y rentra en 1742. Il fut accueilli avec plaisir dans le rôle d'Hylas d'*Issé*. Toutefois on remarqua que sa voix avait quelque peu faibli. Il avait alors quarante-quatre ans.

Ce fut, à cette époque, qu'il dut se lier avec l'agent de change de Marine. Lui aussi, Chassé, était friand et gourmet, grand ami du plaisir, et, contrairement à tant de nos artistes modernes qui ne se prodiguent même pas dans l'intimité, il chantait volontiers après boire. Il a même laissé des airs bachiques qui ne sont pas dépourvus d'intérêt et que M. de Marine se plaisait à lui faire répéter au dessert.

Or, un jour que Chassé dînait rue Pavée, il avise, à l'heure sacramentelle du potage, faisant le service autour de la table, une grande et forte fille, bien découplée, aux yeux noirs, au visage plein et coloré, qu'il ne connaissait pas. Il interroge l'amphytrion :

— C'est ma nouvelle cuisinière, répond de Marine, une Bourguignonne, qui arrive de son pays et qui n'a pas encore vingt ans ; elle s'appelle Letourneur.

Chassé était l'homme de toutes les voluptés. Il aimait les femmes et savait leur plaire. Ses bonnes fortunes furent innombrables, et un peu dans tous les mondes. Une de ses camarades, la fameuse Antier, en fut follement éprise. Et il eut cet insigne honneur, qu'il partagea du reste avec d'illustres libertins du XVIIIe siècle, que

deux grandes dames, une Française et une Polonaise, se battirent, pour ses beaux yeux, au pistolet, en plein bois de Boulogne. La Française fut grièvement blessée, et, après sa guérison, enfermée dans un couvent ; la Polonaise fut expulsée. De mauvaises langues prétendirent que Chassé en était resté quelques jours dans son appartement, l'âme profondément troublée, Tout Paris venait le visiter et lui présenter ses compliments de condoléances. Le Maréchal de Richelieu fit comme tout le monde, mais non sans laisser entendre à cet enfant chéri des dames, que son attitude n'avait pas l'heur de plaire à Louis XV.

— Est-ce de ma faute, à moi, s'exclama Chassé, si je suis l'homme le plus aimable du royaume ?

— Apprenez en tout cas, faquin, répliqua Richelieu, que vous ne seriez jamais que le troisième : je passe après le roi.

C'est, autant qu'il nous en souvienne, le Gascon Castil-Blaze qui a raconté l'anecdote ; mais ce qu'il ne savait peut-être pas, et le fait est absolument exact c'est que si Chassé daignait honorer de ses attentions les très grandes dames, il adorait à l'occasion les cuisinières.

Celle de M. de Marine l'avait tout particulièrement ensorcelé. Il n'hésita pas. Il lui fit quitter la maison de la rue Pavée pour celle de Mlle Petit, une chanteuse de l'Opéra ; mais, comme le dit un rapport de police, c'était « un arrangement de convention ». La *muflerie* (la chose, à défaut du nom, existait déjà) eût été trop forte, si la Letourneur était entrée directement chez Chassé. Et puis notre gastronome n'entendait pas dire adieu à la table de M. de Marine.

Cependant la Letourneur ne tarda pas à prendre le chemin de la rue Saint-Nicaise. C'était là que demeurait Chassé ; et, comme il fallait s'y attendre, la servante y devint bientôt maîtresse.

Mais, soudain, éclate un coup de théâtre. Un bon comédien de la nature de Chassé n'aurait pas dû en être surpris. Il en fut au contraire très désagréablement impressionné. Son amie n'était pas là de six mois qu'elle accouchait d'une jolie petite fille.

Je gage, dit le policier qui raconte l'aventure, que le fils de M. de Marine, un jeune homme de dix-huit à dix-neuf ans, a dû faire une oreille à cet enfant; car Chassé l'avait surpris en tête-à-tête avec sa belle.

Notre chanteur, furieux, court rue Pavée ; il rencontre M. de Marine, crie, tempête et déclare tout net qu'il « met l'enfant sur le compte de son fils. » Au surplus, ajoute-t-il, que je ne retrouve jamais ce polisson chez moi, ou, « je me coupe la gorge avec lui »,

— Avez-vous tout dit ? lui répond tranquillement M. de Marine qui l'avait laissé vider son sac sans l'interrompre.

— Eh quoi, n'est-ce pas suffisant ?

— Ah ! mon ami, ne savez-vous pas qu'à notre âge, on est fait pour payer et les jeunes gens pour danser ?

Chassé se retira, sans avoir décoléré : mais il garda l'enfant (1).

Eût-il pas mieux fait de se taire? dit le fabuliste.

Cependant la Letourneur promit formellement au chanteur de congédier son jeune amant ; et, quelque temps après, Chassé faisait admettre sa cuisinière dans les chœurs de l'Opéra.

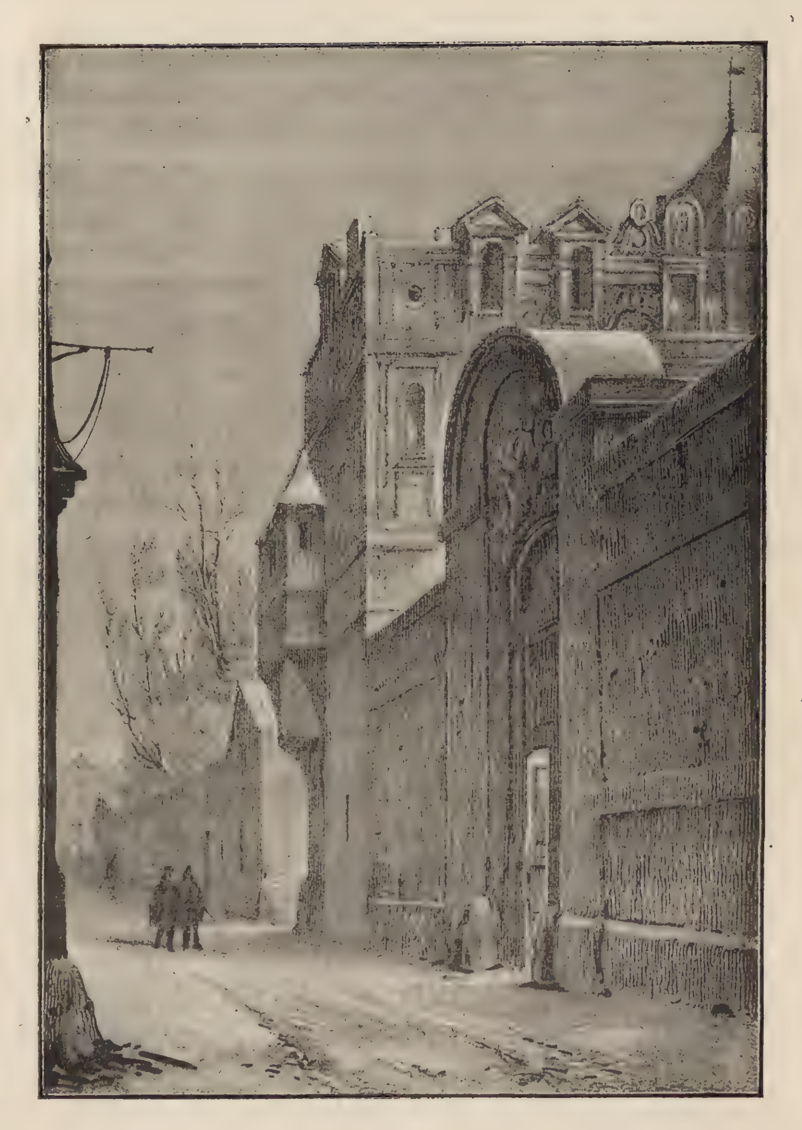
III

Nous ignorons si les deux amis se revirent jamais ; mais nous avons pu les suivre au lendemain de cette scène orageuse, pas longtemps toutefois pour de Marine.

Nous avons dit qu'à partir de 1747, notre agent de change avait transporté ses pénates rue Michel-le-Comte, puis rue Courtauvillain. Il dut mourir peu d'années après ; car, en 1755, c'était son fils aîné qui lui avait succédé et qui occupait le logis paternel en compagnie de sa mère et de son frère cadet.

Celui-ci devait être le jeune coq qui avait si singulièrement troublé les amours de Chassé ; car un rapport de police, daté de 1755 et consacré aux galants ébats de la petite Magny, danseuse

1. *Archives de la Bastille.* Rapport de l'inspecteur Meusnier.



Rue Pavée, au Marais.

au « Magasin de l'Opéra » la donnait comme « entretenue par de Marine le cadet, demeurant rue Courtauvillain avec son frère agent de change et sa mère. » Lui s'occupait de banque ; il escomptait des effets de commerce et secondait peut-être son aîné dans les devoirs de sa charge ; toutefois il paraissait s'intéresser plus encore aux négociations de... coulisses, — sans jeu de mots (1). Les demoiselles de l'Opéra n'avaient plus de secrets pour lui.

Quant à Chassé, il se retira du théâtre en 1757 ; et cette fois sa retraite fut définitive. Il touchait à la soixantaine ; et, lorsqu'il mourut, en 1786, il émargeait, depuis cinquante ans, sur les fonds et pensions de la Cassette Royale, comme «musicien de la chambre du Roi. »

Un instant peut-être, le démon du théâtre crut ressaisir sa proie. La Dubarry avait entendu parler du grand artiste, dont l'âge et les campagnes, aussi bien dans « les bosquets de Paphos » (style du temps) que sur la scène de l'Opéra, n'avaient point trop altéré, paraît-il,les cordes vocales. La sultane favorite voulut connaître le merveilleux chanteur. Chassé fit d'abord la sourde oreille. Lui qu'avaient applaudi tant de têtes couronnées, de princes du sang et de grands seigneurs, n'avait cure des félicitations d'une modiste arrivée, cependant la plus jolie fille de France. Mais Louis XV était intervenu ; et Chassé s'était incliné « par obéissance et par reconnaissance pour les bontés du Roi ».

A l'issue d'un souper donné dans les petits appartements, il avait donc chanté devant le « Bien-Aimé » — un nom que le monarque justifia jusqu'à son dernier jour — et devant la Dubarry. Celle-ci fut ravie de l'art incomparable qu'apportait ce vieillard de soixante-seize ans, de l'ardeur passionnée qu'il dépensait dans la mise en valeur et dans l'exécution du morceau confié à sa virtuosité. Louis XV, que des Mémoires du temps ont présenté, à tort, comme un Wisigoth en matière de musique, renchérit encore sur les éloges de sa maîtresse. Il dit à Chassé qu'il le « retenait » pour les fêtes

1. *Archives de la Bastille.* Rapport de l'inspecteur Meusnier.

du mariage prochain du Comte d'Artois, qu'il voulait l'entendre une fois de plus dans *Roland* et que le Maréchal de Richelieu se concerterait avec l'Intendant des Menus-Plaisirs pour remettre cet opéra au théâtre.

Mais autre chose est, surtout pour un artiste d'un âge aussi avancé, de chanter dans un salon ou dans une salle de spectacle. Les amis de Chassé, soucieux de sa gloire, et s'effrayant en outre d'une épreuve dont pouvaient souffrir ses forces et son amour-propre, obtinrent du Maréchal de Richelieu — cette vieille connaissance du chanteur, plus vieille encore que lui — qu'il ne donnât pas suite au projet issu d'un caprice royal. La Dubarry comprit cette pieuse sollicitude. Elle n'insista pas ; elle eut même un joli geste. Elle n'ignorait pas avec quelle répugnance, adroitement dissimulée, il est vrai, Chassé était sorti de sa retraite, pour satisfaire à la fantaisie d'une reine de boudoir. Elle voulait cependant qu'il en conservât le souvenir. Aussi, pour « ménager sa délicatesse » lui fit-elle tenir, « de la part du roi » une boîte d'or de la valeur de cinquante louis (1).

Ce trait peut expliquer l'éloge inattendu, dont Jean-Jacques, peu coutumier de telles démonstrations, daigne accorder le tribut, presque enthousiaste, à Chassé « acteur unique et homme estimable ». Il est vrai que le compliment se retournait indirectement contre la Dubarry moins sympathique à Rousseau que la Pompadour.

Paul d'Estrée



1. *Mémoires secrets de Bachaumont.*





Le Pont Notre-Dame

Au temps des Celtes, la Seine, qui dut son nom primitif de *Squan* (Serpent) à ses nombreux détours, était environnée de marais ; ses îles, aux environs de celle qu'habitaient les Parisis et que deux ponts rattachaient à la terre, étaient fleuries. On prétend que lés Phéniciens furent les premiers navigateurs qui firent voguer leurs embarcations sur ses eaux, qu'ils y bâtirent les colonnes du temple d'Isis, y creusèrent le port de Mercure et qu'ils inspirèrent aux habitants primitifs le goût du négoce, et fondèrent une association commerciale

Lorsque Labiénus, lieutenant de César, se présenta pour soumettre les Parisis au joug de Rome, il rencontra une si vive résistance de la part de Camulogène, leur chef, qu'il dut employer la ruse pour attirer son ennemi dans un piège. Camulogène franchit le petit pont qu'il détruisit en incendiant les pilotis et les cabanes avoisinantes. Trompé par de fausses apparences, il crut que les Romains avaient divisé leur armée en trois corps ; il divisa aussi ses forces et fut battu. Les Parisis perdirent leur liberté et les Romains latinisèrent le vieux nom celtique du fleuve en l'appelant la *Sequana*.

Ils transformèrent l'association commerciale en un Collège des Nautes dont firent partie les élus de la Cité avec des décemvirs, des décurions, des chevaliers et même des sénateurs.

Il en fut ainsi jusqu'au ve siècle de l'ère actuelle.

Les Romains avaient reconstruit le petit pont, conservé (et consolidé sans doute) le grand pont ; et la voie de Senlis, dont une partie suivait exactement le tracé actuel de la rue d'Allemagne, du faubourg et de la rue Saint-Denis, se soudait avec la voie du Midi (aujourd'hui rue Saint-Jacques et rue du Faubourg Saint-Jacques) qui menait à Arcueil.

La décadence de l'empire romain amena sur la Gaule les invasions des barbares. Ce furent les Huns d'abord qui, sous la conduite d'Attila, s'avancèrent sur les bords de la Seine : mais un épais brouillard leur cacha la vue de Lu-

tèce et la Cité fut épargnée. Vinrent ensuite les Francs ; repoussés deux fois ils finirent par triompher et l'ancien Collège des Nautes, qui s'était transformé en Ligue commerciale, devint Ligue franque. Les Normands apparurent sous les Carolingiens. Charles-le-Chauve, voulant aller disputer à ses frères le champ de bataille de Fontenay, fit rassembler une flotte de trente-huit embarcations dans lesquelles il emmena ses guerriers. Mais, pour réunir un aussi grand nombre de bateaux, il fallut sacrifier le grand et le petit pont qui furent abattus à coups de haches, car ils étaient toujours en bois. Les Normands profitèrent du départ de Charles pour remonter la Seine sur leurs pirogues construites avec de grands arbres creusés par le feu et dont le vent gonflait les voiles de peaux cousues. Les chroniqueurs disent qu'à leur première apparition leurs barques étaient au nombre de cent vingt. Ils pillèrent la ville, abandonnée de ses habitants, et Charles-le-Chauve battu, étant revenu, traita avec les envahisseurs qui se retirèrent moyennant un poids de sept mille livres d'argent.

Onze années plus tard, les Normands revinrent et incendièrent la Cité. Leurs incursions se renouvelèrent jusqu'au moment où Charles-le-Simple leur donna la Neustrie. Les moines de Saint-Magloire et ceux de Saint-Germain reprirent possession de la Seine autour de la Cité. Les ponts reconstruits eurent à supporter les crues de 1176 et les glaces qui s'y accumulèrent quatre fois de 1196 à 1416.

En 1413, à la suite d'émeutes qui avaient ensanglanté Paris, le prévôt des marchands invita le roi Charles VI à poser le premier pieu d'un nouveau pont de bois que la Ville de Paris avait entrepris de construire sur la Seine pour remplacer le pont depuis la planche à mi-bray jusque devant Saint-Denis-la-Chartre. Ce pont de la planche à mi-bray avait remplacé en 1313 le grand pont rebâti par Charles-le-Chauve. Jusqu'en 1313 les bords de la Seine n'étaient pas encaissés par les murailles qu'on y voit aujourd'hui. Les îles avoisinant la Cité avaient un aspect riant et champêtre et les Parisiens allaient se délecter sous leurs ombrages.

En 1312 Philippe-le-Bel ordonna la construction des quais. Les travaux furent entrepris avec lenteur et nonchalance ; on se borna à consolider le terrain avec de la maçonnerie et des palis. Et encore ne le fit-on que sur la rive gauche depuis la rue du Hurepoix, qui occupait une partie de la place Saint-Michel actuelle jusqu'au couvent des Augustins. Ce ne fut que sous Charles V qu'une construction du même genre fut faite sur la rive droite depuis le lieu où commence le Pont-Neuf jusqu'à la Vallée de Misère.

C'était là que l'on avait à craindre les plus grandes inondations ; il était impossible, dans ces parages, d'avoir une habitation confortable.

« On n'y avait bâti, dit Edouard Fournier, dans les *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, que de pauvres masures de boue et de crachat, qui ne pouvaient abriter que des misérables. Longtemps même les pauvres gens n'avaient osé y venir. Ce n'était qu'une rive déserte. »

Les aspects ont bien changé depuis et les promeneurs qui se dirigent par les quais de la rive droite, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place du Châtelet, ne songent pas qu'ils parcourent les lieux qui, jusqu'à la fin du quinzième siècle, étaient la *Vallée de Misère*, où il exista une voirie jusqu'en 1496 et à deux pas de laquelle, sous Louis XIII, on allait faire ripailles aux cabarets de la *Table Rolland* et de *l'Apport-Paris*.

La partie de la rive droite depuis la Vallée de Misère jusqu'au grand pont et au delà resta longtemps sans être encaissée. La Seine venait battre librement le sable de la place de Grève, et celui de la rive depuis la place de l'Hôtel de Ville jusqu'à la rue de la Planche à mi-bray.

Le petit pont de bois, qui fut remplacé par celui dont Charles VI planta le premier pieu en 1413, n'aboutissait pas tout à fait à la berge; on y accédait par des planches qui s'enfonçaient souvent dans la vase (le bray).

Dans la cérémonie de 1413, Charles VI était accompagné du duc de Guyenne, du duc de Berry et du sire de la Trémouille. On mit sept années à construire le nouveau pont qui prit le nom de Notre-Dame.

Il avait 106 mètres de long et 30 de large. C'était, pour le temps, une merveille que Robert Gaguin, chroniqueur du XVe siècle, décrit ainsi :

« Il était chargé de soixante maisons, trente de chaque côté de la route. Lorsqu'on s'y promenait, ne voyant pas la rivière, l'on se croyait sur la terre et au milieu d'une foire par le grand nombre et la variété de marchandises que l'on y voyait étalées. On peut dire que ce pont, par la beauté et la régularité des maisons qui le bordaient, était un des plus beaux ouvrages qu'il y eût en France. Ces maisons étaient en bois, quelques-unes sculptées, peintes de diverses couleurs, et leurs vitraux coloriés, enchâssés dans des fenêtres en ogive, ajoutaient à l'éclat du spectacle. Selon l'usage, des moulins étaient au-dessous, établis sur des bateaux. »

Mais ce nouveau pont de bois n'était pas solide ; car quatre-vingt-six ans plus tard, les poutres qui le soutenaient se rompirent, tout tomba : bâtiments, meubles, marchandises.

De nombreuses victimes périrent sous les décombres ; les débris obstruèrent le fleuve et en firent remonter les eaux.

Ce fut une catastrophe épouvantable après laquelle furent arrêtés : Jean Piédefer, prévôt des marchands, ainsi que ses échevins et deux anciens échevins. Ils furent condamnés à des amendes qui varièrent de 1.000 à 400 livres et au

remboursement de tout ce qu'ils avaient reçu pendant leurs fonctions. Le produit de ces amendes fut affecté à la reconstruction du pont, sauf une somme de 100 livres qui servit à dire des messes pour les victimes.

On songea alors à reconstruire le pont en pierre. En attendant on établit un bac pour assurer le passage de la Seine.

Ce fut un moine cordelier, nommé Pierre Joconde, qui fut chargé des travaux. La première pierre fut posée par Guillaume de Poitiers, gouverneur de Paris, le 20 mars 1500, et la seconde le fut le lendemain par Jean Boucher, conseiller au Parlement, assisté des cinq commis pour le roi au gouvernement de la Ville. Il fut achevé en 1507. Les frais de construction s'élevèrent à 1.166.124 livres 4 sols 4 deniers. Le nouveau pont portait 34 maisons.

En 1670 les pompes Notre-Dame y furent construites. Félibien relate ainsi cet événement :

« Dans la mesme année, la Ville fit la despense de deux pompes au pont Notre-Dame, dont l'une fut conduite par le sieur Joly, ingénieur du roy, et l'autre par le sieur de Mance. Deux moulins qui estoient en ce lieu et que la Ville acheta allégèrent la despense qu'il aurait fallu faire et avancèrent considérablement l'exécution de l'entreprise.

« Les eaux de la rivière, élevées par le secours de ces machines hydrauliques, à la hauteur de soixante pieds et dans la quantité de quatre-vingts pouces, sont conduites en différents quartiers de la Ville par des tuyaux de six pouces de diamètre. »



Fig. 1. — Le pont Notre-Dame et le quai de Gèvres en 1660; d'après une gravure d'Israël Sylvestre.

Elles étaient renfermées dans un bâtiment dont la porte fut depuis décorée d'un médaillon représentant Louis XIV et de deux bas-reliefs de Jean Goujon. Elles élevèrent jusqu'à 1.600 mètres cubes d'eau par jour. Restaurées par Rennequin en 1705 et par Bélidor en 1737, elles furent toujours mal entretenues et étaient tombées dans un état complet de délabrement lorsqu'elles disparurent lors de la construction du pont actuel en 1856.

***

A l'époque de la Ligue, il fut organisé dans Paris de nombreuses processions; en 1586 il en vient de Brie, de Champagne et de Picardie ; elles entraient dans Paris toutes vêtues de toile blanche ayant des cierges à la main ; « à cause de quoi, dit Mézeray, on nomma cette année-ci, *l'année des processions blanches* ».

On processionna encore en 1590, pendant qu'Henri IV assiégeait Paris. Cette année-là le pont Notre-Dame fut témoin d'une fameuse procession de la Ligue où défilèrent devant le légat, quatre à quatre, robe troussée, capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, la dague au côté, le mousquet sur l'épaule, tous les moines mendiants de Paris, ayant à leur tête le révérend évêque de Senlis avec l'esponton, et pour sergents-majors les curés de Saint-Côme et de Saint-Jacques la Boucherie.

Tableaux de Paris N°



Le Marché aux Fleurs

La pompe Notre-Dame et le quai de Gèvres, en 1820.

La Ligue donnait ce spectacle au moment où la misère était la plus grande à Paris.

« Au mois de juillet, dit Mézeray, le pain valoit un écu la livre, le septier de bled plus de six-vingt écus, un mouton cent francs, et le reste à proportion. Pour les pauvres ils mangeoient les chiens, les chats et les souris, qui étoient plus requis que n'avoient été les perdrix et les lièvres ; le vieil oing, les chandelles, les graisses, et les huiles les plus puantes leur servoient d'assaisonnement pour faire bouillir des herbes et des fueilles.

« Au défaut d'alimens on les repaissoit de processions, de vœux particuliers et de vœux solennels qu'on leur faisoit faire, de prières de quarante heures, de sermons deux fois le jour, de diverses confrairies et assemblées spirituelles, avec cela de fausses nouvelles, et de prochaines espérances, que l'on accommodoit de cent façons. »

***

Le quai de Gesvre ne fut construit qu'en 1642.

Un arrêt du parlement, du 13 juillet 1507, sous Louis XII, avait bien décidé « qu'à cause qu'il falloit trop descendre pour venir à Nostre-Dame » que les rues menant du pont Notre-Dame au petit pont seraient exhaussées. Elles le furent et Édouard Fournier assure que les marches qui existaient aux portes de la cathédrale, sur le parvis, disparurent alors.

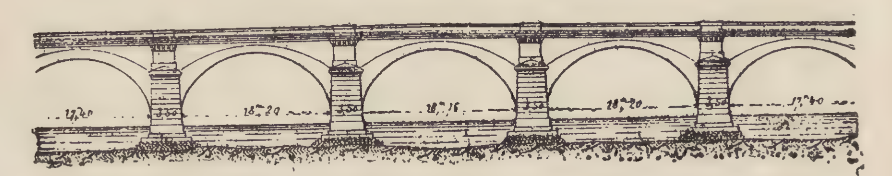
Mais les essais de constructions de quais, commencés aux temps de Philippe le Bel et de Charles V, n'avaient pas été poursuivis.

En 1642, le roi de France, en raison des signalés et recommandables services que le marquis de Gesvres lui avait rendus dès sa plus tendre jeunesse, fit don de tout l'emplacement qui existait entre les ponts Notre-Dame et aux Eschangeurs, depuis la culée jusqu'à la première pile du pont Notre-Dame, pour y faire construire un quai porté sur arcades et piliers posés d'alignement. Le marquis de Gesvres profita de cette donation pour faire établir le quai qui porte encore aujourd'hui son nom.

« Entre le pont Notre-Dame et le pont aux Changeurs, si magnifiquement reconstruit par Jean du Cerceau et le pont Notre-Dame, dit E. de Ménorval, s'étendait, sur la rive droite, une berge immonde, où les garçons de la Grande-Boucherie abattaient les bestiaux et fondaient les graisses. C'est-là que descendaient les ruelles du Pied-de-Bœuf, Merderet, de la Tuerie, de la Vieille-Lanterne, de la Vieille-Place-aux-Viaux. Cette écorcherie infecte faisait tache si près des deux ponts, de leurs belles maisons, de leurs magasins, les plus luxueux de Paris. Le marquis de Gesvres, capitaine des gardes du roi, demanda et obtint en 1641 l'autorisation de construire en cet endroit « un quai de neuf

« pieds de large, *porté sur des arcades,* pour ne pas rétrécir la rivière ; bordé « de maisons au nord, et, au sud, d'un parapet pour conserver la vue sur la « rivière. » Sur ce parapet des piliers de pierre espacés supportaient une toiture qui protégeait les marchandises et faisait du petit quai une élégante galerie sur l'eau comme la loggia d'un palais vénitien. La foule se porta au *quai de Gesvres* ; elle y trouva des libraires et des marchands de lingerie, de bijoux, de fleurs et de tableaux ; ce fut bientôt un des endroits les plus fréquentés de Paris. »

Pont actuel



Pont comme le désirait la commission du Vieux Paris.



Pont projet de l'administration



Dans *Paris à travers les Ages,* M. Cousin dit que « ce décor de mélodrame a disparu, masqué par le nouveau mur du quai de 1860. La caverne est devenue cave ; mais elle existe encore et forme une sorte de gare centrale à l'usage du grand collecteur. Deux larges soupiraux, gaiement enguirlandés de fleurs pendant la belle saison, révèlent seuls aux passagers de la *Mouche* qu'ils intriguent un peu, l'existence de l'ancienne voûte de Gêvres sous la chaussée actuelle. »

⁂

Mais revenons au pont Notre-Dame et à son histoire. Nous avons déjà dit qu'une pompe y fut installée en 1670.

Au mois d'août 1786 on démolit les maisons dont ses six arches avaient été surchargées lors de sa reconstruction en 1507. La pompe fut ensuite menacée, mais on se contenta d'y faire des réparations et, tant bien que mal, elle continua à distribuer de l'eau aux Parisiens, jusqu'au moment où, sous le règne de Napoléon III, le pont fut reconstruit avec cinq arches seulement, la sixième du côté de la rive droite ayant été arrasée et enfouie sous le sol des quais au moment du dégagement de la tour Saint-Jacques, en même temps que les vieilles et étroites rues de la Planche-à-Mibray et des Arcis disparurent pour être absorbées dans la partie de la rue Saint-Martin qui va de la rue de la Verrerie aux quais.

Le pont actuel, qui n'a qu'environ cinquante années d'existence, ne répond plus aux besoins modernes. Il en est de même de la plupart des ponts de la capitale, et le port de Paris, qui est le plus important de France, souffre de cette situation.

Le défunt conseiller municipal du quartier Notre-Dame, M. Pierre Jolibois, qui s'était attaché à l'étude de cette question, pour laquelle il avait une compétence spéciale, avait établi les lignes d'un grand projet d'ensemble dans lequel est comprise la modification des ponts Notre-Dame, de l'Archevêché, de la Tournelle, de l'estacade Henri IV, du pont Royal, du pont des Arts, des ponts de Sèvres et de Saint-Cloud.

Il envisageait surtout la question au point de vue de la navigation et du trafic commercial sur le fleuve parisien, tandis que d'autres de ses collègues l'examinaient dans le sens de la circulation sur les voies publiques. Les membres de la commission du Vieux Paris ne la considéraient qu'au point de vue esthétique.

En ce qui concerne le pont Notre-Dame, M. Jolibois avait constaté que les quatre piles actuelles occasionnaient à la batellerie des gênes et des dommages considérables.

C'est ainsi que, de 1891 au mois d'avril 1906, il avait été amené à constater qu'une trentaine de bateaux, péniches ou barques ont sombré sous les arches de ce pont, surnommé le pont du Diable, et que les difficultés de leur renflouement ont apporté un grand trouble à la navigation fluviale.

Grâce à l'insistance du regretté représentant du quartier Notre-Dame, l'administration a établi un projet que la commission du Vieux Paris a vivement critiqué.

Très pompière en l'espèce, et n'envisageant pas la dépense, cette commission aurait voulu un pont de trois arches, présentant chacune la même longueur à l'axe.

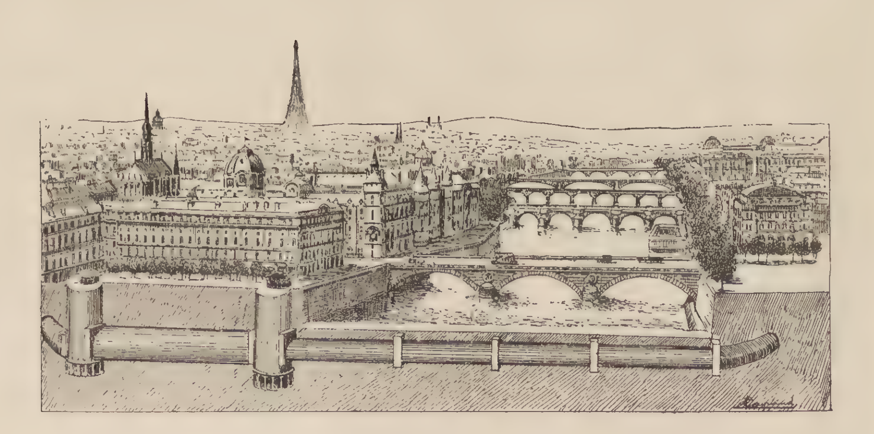
L'administration a proposé de conserver les deux arches soutenant les extrémités du pont actuel, et de remplacer les trois arches centrales par une arche unique à grand axe.

Dans une de ses dernières sessions le Conseil municipal a donné gain de cause à M. Jolibois. Le pont Notre-Dame sera reconstruit avec une grande arche de milieu, les deux arches proches des rives subsisteront ; mais, par des ornementations spéciales, on leur donnera l'aspect de culées.

L'Etat participe pour moitié dans la dépense.

Le grand pont va donc être transformé encore une fois. Est-ce la dernière ? Nous en doutons.

A. Breuillé.



Panorama de la Seine. Vue prise du pont Notre-Dame avec indication du passage du Métropolitain sous le fleuve.

La Commission du Vieux Paris dans le IVᵉ arrondissement

Séance du 9 mars 1907



Hôtel du Prévôt, passage Charlemagne

M. Charles Sellier présente un important et très documenté travail sur l'ancien hôtel dit « du Prévôt » successivement appelé : maison des Marmousets, hôtel du Porc-Epic, logis du Prévôt, hôtel de Graville, de la Barre, de Brienne et de Jassaud. Cet ensemble de constructions, plus vulgairement connu sous le nom de *Passage Charlemagne*, est une des curiosités du IVᵉ arrondissement. La maison des Marmousets date du XIIIᵉ siècle et appartint à Jacques de Pacy, puis à Hugues

Aubriot et à Pierre de Giac. Louis d'Orléans, frère du roi, en fit l'hôtel du Porc-Epic, en raison de la figuration de cet animal qui fait partie de la devise de la maison d'Orléans. L'hôtel du Prévôt, est le logis de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, il passe ensuite à l'amiral Louis Malet de Graville, au XVIe siècle. Le vaste et somptueux hôtel, au fur et à mesure que s'écouleront les siècles, deviendra la propriété de plus modestes personnages : de la noblesse d'épée, il échoit à celle de robe, et tombe ensuite dans la bourgoisie, qui le divise, puis l'abandonne, et en fait des logements et des ateliers.

M. Lucien Lambeau a rappelé, à cette occasion, comment M. Alphand, alors directeur des travaux, interpellé par le Conseil municipal au sujet de la conservation de la partie la plus curieuse de ce monument, avait, en 1891, juré ses grands dieux qu'il n'y serait point touché, alors que le lendemain matin, la pioche du démolisseur y faisait rage.

M. André Laugier fait protéger l'inscription ancienne de la *rue de la Femme sans Teste.*

Séance du 20 avril 1907

M. Bouvard, directeur des Travaux d'Architecture, fait connaître que, à la demande de la Commission, il a ordonné l'enlèvement d'une enseigne placée sur la maison de la place des Vosges, n° 24. L'initiative avait été prise par M. Lucien Lambeau, qui rappelle à la Commission que le respect des réserves d'architecture imposées aux façades historiques et artistiques faisant la beauté et l'originalité de Paris, dépendra toujours de la sévérité avec laquelle on fera appliquer les prescriptions. Il signale, en outre, qu'une instance est engagée par la Ville, au sujet de la maison



Hôtel de Lauzun

de cette place portant le nº 22, dont le propriétaire a modifié l'ordonnance des fenêtres.

M. André Hallays présente des observations au sujet du classement de l'hôtel de Lauzun, et appelle l'attention de l'administration sur les travaux qui y sont en ce moment entrepris par M. Just Lisch, architecte de M. le Baron Pichon.

Séance du 25 mai 1907

M. Menant, directeur des Affaires municipales, fait connaître que l'hôtel de Lauzun, rétrocédé à M. le Baron Pichon, a été classé comme monument historique, par arrêté du 12 février 1906, c'est-à-dire avant l'exécution des travaux de restauration.

M. Charles Sellier présente un rapport sur la découverte de quelques vestiges de la basilique mérovingienne de la Cité, au parvis de l'église Notre-Dame. Ces vestiges consistent en fragments de murs transversaux existant encore sous le sol de la voie publique, et qui sont d'épaisseurs différentes. Déjà, en 1847, des vestiges de cette basilique, élevée par Childebert Ier, avaient été mis à jour.

M. André Laugier fait voter la reproduction photographique de la Tour Saint-Jacques, vue de la rue aux Ours, et à travers le méandre pittoresque des veilles maisons de la rue Quincampoix.

M Marcel Poëte donne lecture de la liste des édifices de Paris, classés comme monuments historiques. On y relève, pour le IVe arrondissement : Notre-Dame, Cloître des Carmes Billettes, Saint-Gervais, Saint-Merry, Saint-Paul, Saint-Louis, la Visitation Sainte-Marie, Hôtel Sully, Tour de Philippe Auguste du Mont-de-Piété, Hôtel Lambert, Hôtel de Lauzun, Hôtel rue des Francs-Bourgeois 31, Maison place Royale 14, Pont-Marie, Tour Saint-Jacques.

Séance du 29 juin 1907

M. Breuillé signale l'existence, rue de Fourcy n° 12, d'une ancienne maison ayant conservé sa curieuse rampe d'escalier et des boiseries sculptées.

Séance du 16 novembre 1907

M. Henri Galli signale l'effet déplorable produit par l'envahissement des affiches sur la Bibliothèque de l'Arsenal. Il propose de faire nettoyer les façades de cet intéressant monument, et d'y apposer une inscription portant défense d'afficher. Cette motion est adoptée.

M. Tesson soumet la liste des églises de Paris, à classer en vertu de la nouvelle loi. On y relève pour le IVe arrondissement, les édifices ci-après : Notre-Dame, Saint-Gervais, Saint-Merry, Saint-Paul Saint-Louis, le temple de la Visitation, Saint Louis en l'Ile, Notre-Dame des Blancs-Manteaux.



Tour Saint-Jacques

La Commission émet un avis défavorable concernant le classement du Temple des Billettes, et de la synagogue de la rue des Tournelles:

M. Guiffrey, à ce sujet, signale le mauvais état des peintures de Chassériau, dans l'église Saint-Merry. M. André Laugier signale l'existence, sur une maison de la rue de Ram-

buteau 49, de l'inscription suivante, placée en 1842 : *Jacques Cœur, Probité, Prudence, désintéressement.* Il s'agit d'une maison bâtie sur l'emplacement d'un ancien logis de ce personnage.

M. André Laugier signale également, sur la maison située même rue n° 21, l'inscription ci-après : *Flamant Dévergie a posé la première pierre de cette rue en 1839.*

Sur la proposition de M. Georges Villain, la Commission décide qu'un accès sera établi dans le marché aux Fleurs de la Cité, permettant la visite du mur antique qui y a été retrouvé.

M. Charles Sellier rappelle la trouvaille faite, lors de fouilles récentes, de structures de l'Eglise Saint-Jacques la Boucherie.

M. André Laugier signale l'existence, rue de la Verrerie n° 83, d'un curieux et ancien escalier extérieur, situé dans la Cour de la maison, et dont la Commission ordonne la reproduction photographique.

LUCIEN LAMBEAU





« La Cité » au Théâtre

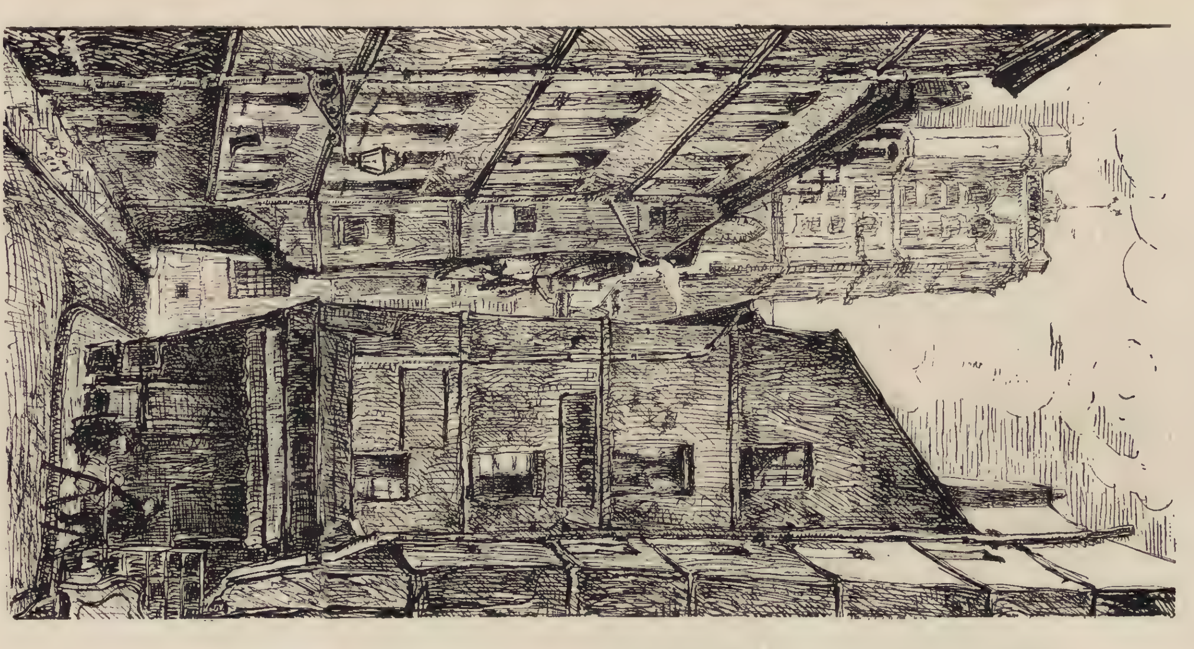
Notre vieux quartier doit des actions de grâce à M. Sardou. Il est rappelé à maintes reprises dans le premier acte de cette *Affaire des Poisons*, où l'art prestigieux du maître est servi par une si précise et si intéressante documentation. Le Lieutenant-général de police La Reynie y reçoit de ses agents des rapports topiques sur différents points du quartier.

Une femme, qui a fait un mauvais coup, est parvenue à tromper la vigilance des exempts en se faufilant à travers les rangs serrés des fidèles dans l'église Saint-Gervais. Impossible de reconnaître cette femme : elle était masquée.

On a découvert dans un confessionnal de l'église Saint-Paul — aujourd'hui disparue — un billet annonçant que les amis de l'ancien surintendant Fouquet, condamné par Louis XIV à une détention perpétuelle, tenteront d'empoisonner le roi, pour hâter la délivrance du prisonnier.

Enfin, c'était dans un grenier de la rue Saint-Louis-en-l'Ile que nichait le héros de la pièce, le gazetier Griffard, quand la police vint l'y chercher pour le conduire aux galères, où le pauvre diable devait cruellement expier un malicieux écho à l'adresse de la favorite. Il est vrai que Griffard prendra sa revanche. Ce brave homme est une manière de Cyrano, le panache en moins. Il venge l'innocence et punit le crime.

D'E.



La rue Grenier-sur-l'Eau

La rue Grenier-sur-l'Eau

Grenier-sur-l'Eau... Rien qu'à redire ce vocable
Croit-on pas voir, serrant leurs murs, haussant leurs toits
Sur la berge du fleuve ou sur les ponts de bois,
D'obscurs logis mirer leur ombre inextricable.

Ici, qu'en reste-t-il ? Etranglé, misérable,
Ce coin où s'encorbelle et bombe de guingois
Un vestige imprévu des maisons d'autrefois,
Si rare désormais qu'il en est mémorable.

Soudaïn, le moyen âge, au vieux nom d'Angelot
Oublié, retrouvé sur une humble boutique,
Résonne dans ce bout de ruelle en goulot.

Tandis que surgissant d'une église gothique,
Un grand clocher carré monte et mêle au décor
L'âme d'un carillon qui le vieillit encor.

Ph. Dufour

La rue Eginhard

Charlemagne, Eginhard, Saint-Paul :
Sous ces vieux noms de vieilles rues
Des maisons borgnes et ventrues
Se cramponnent encore au sol.

L'air calabrais, l'air espagnol,
Des femmes, dans l'ombre apparues,
Errent au seuil de ces verrues,
Un châle drapé sur le col.

Et l'on dirait des maugrabines,
N'était leur regard maternel
Pour les marmots et les bambines.

Et ce coin noir semble éternel
Resté là, sans que rien l'émeuve,
Loin du Paris qui fait peau neuve.

Ph. Dufour.



La rue Eginhard.



Ephémérides du IVe

Il y a cent ans

Mois de janvier 1908

1. — Les principaux personnages officiels qui demeurent dans nos vieux quartiers sont :

Au *Sénat :* le cardinal-archevêque, de Belloy, à l'archevêché attenant à Notre-Dame ; d'Aboville, place des Vosges n° 21 ; général Canclaux, rue Neuve-Saint-Paul, n° 4.

Au *Corps législatif :* Despallières, questeur, rue Paradis-au-Marais n° 10.

A la *Cour de cassation :* Coffinal, rue Beautreillis, n° 14 ; Oudot, ancien conventionnel nouvellement installé rue du Renard, n° 11 ; Beauchaud qui vient de quitter le n° 19 du quai Bourbon pour venir au n° 9 quai d'Alençon ; Vermeil, rue Geoffroy-Langevin, n° 7.

A la *Cour des comptes*: Mauricault, rue des Deux-Portes-Saint-Jean, n° 4.

A l'*Institut :* Ameilhon, Administrateur de la Bibliothèque, à l'Arsenal ; Cassini, au Cloître Notre-Dame n° 12 ; Delambre, rue Paradis n° 16 ; Delille, rue Neuve-Sainte-Catherine n° 14 ; Heurtier, quai d'Anjou n° 3 ; Levesque, quai d'Alençon n° 29 ; Pelletan, rue Saint-Christophe n° 10 (Parvis Notre-Dame).

2. — Annonces du *Journal de Paris :* Millet, chirurgien, 28 quai Pelletier, guérit radicalement les hernies. A vendre maison, 20 rue du Cloître-Saint-Merry. Arrivage d'un grand assortiment de toiles au magasin du *Petit Matelot* (Ile Saint-Louis).

7. — M. Schneider, notaire, quitte la rue Sainte-Avoye n° 35, pour installer son étude rue Saint-Merry n° 12.

14. — On recommande les fontaines avec filtre de M. Clément, connu depuis plus de trente ans, rue du Monceau-Saint-Gervais, n° 3, vis-à-vis le café Arthur, à côté du tourniquet Saint-Jean.

19. — Les travaux pour la démolition des maisons du pont Saint-Michel se poursuivent avec une grande activité. Tout le côté qui fait face au pont de l'Hôtel-Dieu est abattu jusqu'à la hauteur du parapet.

25. — M. Coffin-Rony, auteur du *Nestor français*, demeurant cul-de-sac Pecquay n° 1, rue des Blancs-Manteaux, fait paraître une nouvelle œuvre : *Théana et Lorenzo*, histoire italienne.

27. — Un bateau vient de couler entre le pont Notre-Dame et le pont au Change ; deux mariniers tombent dans la Seine et se noient.

28. — M. Pain, professeur de langue française, fait des cours à l'école secondaire de Jauffret et Fonbonne, rue Neuve-Saint-Paul n° 6.

27. — Décès de M. C. B. Leclerc, professeur de médecine qui fut médecin du Châtelet. Il était né en octobre 1768.

Décès de M. Levasseur jurisconsulte, auteur d'ouvrages de jurisprudence, demeurant rue Chanoinesse, n° 11.

29. — M. Dorez, maître en chirurgie, Vieille rue du Temple n° 21, annonce qu'il guérit la goutte.

30. — La librairie Veuve Fournier, rue Neuve Notre-Dame n° 7, met en vente un nouveau *Cour d'étude pour la jeunesse francaise*, par J.-B. Castille.

31. — M. Patris, imprimeur, rue de la Colombe n° 4, publie un discours sensationnel du général Romanet.

Mois de février

1er. — La circulation est rendue aux piétons sur le pont Saint-Michel.

2. — Une nouvelle place de fiacres est établie sur l'emplacement du Châtelet ; à la satisfaction des habitants de ce quartier populeux qui étaient obligés d'aller chercher fort loin des voitures.

3. — Ordonnance de police concernant les mesures contre l'in-

cendie, défendant de faire du feu sur les ports, quais, berges, à l'Ile Louviers.

4. — Nouvelle carte des Etats-Unis chez Chanlaire, géographe, rue Geoffroy-l'Angevin, n° 7.

6. — On trouve toujours les véritables toiles de Jouy, hôtel Jabach, rue Saint-Merry.

Publication d'un décret impérial du 3 février, maintenant cinq Congrégations de Charité dont « les hospitalières augustines de l'Hôtel-Dieu établies depuis l'an 750 ».

13. — A vendre grand uniforme de général de brigade ; s'adresser rue des Rosiers, n° 22, au second, sur le devant.

15. — Le *Journal de Paris*, dans un article sur le chant, cite les artistes réputés sortant de la maîtrise de Notre-Dame, qui est la meilleure école pour former à chanter sans orchestre.

16. — MM. Cuchet et Cie, au Terrain, derrière l'Eglise Notre-Dame, « et non ailleurs » vendent l'eau clarifiée et dépurée à deux sous la voie pour les abonnés, et à deux sous et six deniers pour les non-abonnés.

17. — A la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, dans un rapport général, constatation des progrès réalisés par M. Baradolle fils, ingénieur en instruments de mathématique rue du Marché-Neuf, n° 48, en la Cité.

19. — M. Levesque, nombre de l'Institut, demeurant 29, quai d'Alençon (d'Anjou) présente à l'Empereur une députation de la classe d'Histoire et Littérature, dont il est le président.

19. — Service, au temple protestant de la rue Saint-Antoine, du décès de M. Perregaux, sénateur, banquier, un des organisateurs de la Banque de France.

12. — La chapitre de Notre-Dame s'est rendu en corps auprès du Cardinal-Archevêque de Paris, pour lui demander son portrait. L'Archevêque, né en 1709, est dans sa centième année.

18. — Mort de M. Brousse-Desfaucherets, directeur à la Préfecture de la Seine, pour l'instruction publique, auteur du *Mariage secret*.

25. — Vente de livres de jurisprudence et de littérature, rue Chanoinesse, n° 11, dans le cloître Notre-Dame, après le décès de M. Levasseur, avocat.

Mois de mars

4. — M. Gérard, procureur général, demeurant hôtel Lamoignon, rue Pavée, n° 24, prend sa retraite.

8. — Vente après décès, quai des Ormes, n° 38, près le pont Marie, de mobilier, objets d'art, estampes et livres, instruments d'optiques, de physique et magnétisme, par M. Dossaz commissaire-priseur, rue du Cloître-Notre-Dame, n° 2.

11. — Décret impérial ordonnant la continuation du quai Napoléon, et la démolition des parties de bâtiments de l'Hôtel-Dieu qui sont sur la rivière.

16. — Vente rue des Blancs-Manteaux, n° 30, après le décès de M. Arnoult, ancien jurisconsulte. Cette vente de mobilier, et surtout de livres, dura six jours.

Décès de M. Nagus, commissaire-priseur, rue Aubry-le-Boucher, n° 24.

29. — Toutes les maisons du pont Saint-Michel sont abattues.

21. — Louis Petit-Rabel, architecte, rue de la Cerisaie, membre de l'Institut, est nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine.

22 et 23. — Vente de bijoux et diamants, rue Neuve-Saint-Paul n° 2, après le décès de M. Ledru, ancien physicien du roi ; exposition la veille dans la maison. Notice chez Leroy aîné, commissaire-priseur, rue Chanoinesse, n° 4.

24. — Ordonnance du préfet de police réglant le nombre des bateaux de charbon de bois pouvant séjourner sur la Seine, dont quatre à l'ancienne place aux Veaux (quai de l'Hôtel-de-Ville près la rus Geoffroy-l'Asnier), et deux au port de la Grève.

24. — On abat les arbres dans les jardins de l'Arsenal, pour la construction du grenier d'abondance.

24. — On projette d'élever sur le quai Napoléon, un monument destiné à l'Académie des Beaux-Arts, avec logement des hommes de lettres et des artistes distingués.

25. N. Sanfourche, avocat, rue Chanoinesse, n° 3, publie *La Jurisprudence Commerciale* ou recueil des jugements, arrêts, etc.

26. — Soirée à l'Hôtel de ville, à l'occasion de la pose de la première pierre du Palais de la Bourse et du Tribunal de Commerce.

28. — Décès de Lelièvre de la Grange, ancien lieutenant-général des armées de France. La maison portant n° 7, rue Saint-Merry avait été l'hôtel de sa famille pendant deux siècles. De la Grange en était encore propriétaire à son décès.

30. — Le père Lallemand de la Compagnie de Jésus fait paraître une traduction nouvelle de l'*Imitation de Jésus-Christ*, chez Veuve Fournier, librairie, rue Neuve-Notre-Dame, n° 23.

31. — Le gouverneur de la Banque de France prévient le commerce que M. Bonneville, essayeur, rue des Ecrivains, n° 24, près Saint-Jacques-la-Boucherie, a été choisi pour essayer les lingots déposés à la Banque.

31. — Pendant tout le trimestre, le *Tivoli d'hiver*, ci-devant Veillée et Théâtre de la Cité, a annoncé des représentations de Forioso et de sa sœur qui font des ascensions « la tête en bas, les pieds en l'air, sur le ballon, dans le feu osticographique de Gadbois ». Le prix d'entrée est de 3 fr. 30.

G. H.



NÉCROLOGIE

Mort de Mgr Richard, Archevêque de Paris

Le Cardinal Richard, archevêque de Paris, un des premiers adhérents de la *Cité*, s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-huit ans, étant né à Nantes le 1er mars 1819. Il appartenait à la famille des Richard de Lavergne. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1849 et, à sa sortie, exerça le ministère à Nantes même. Il fut bientôt nommé vicaire général du diocèse, poste qu'il occupa pendant vingt ans. Le gourvernement l'appela à l'évêché de Belley par décret du 16 octobre 1871 ; le nouveau prélat fut préconisé le 22 décembre de la même année et sacré le 11 février 1872. Un décret du 7 mars 1875 l'appela près de Mgr Guibert, archevêque de Paris, comme coadjuteur, avec future succession. Il fut préconisé le 5 juillet 1875, sous le titre d'archevêque de Larisse, *in partibus infidelium.*

Après la mort de Mgr Guibert, l'archevêque de Larisse fut installé à sa place, le 8 juillet 1886.

Sa ligne de conduite consistait à maintenir en dehors des questions politiques les intérêts de la religion.

Mgr Richard s'est toujours occupé, avec une exceptionnelle activité, des affaires diocésaines et paroissiales. Il était d'une charité inépuisable. Le 24 mai 1889 il était élevé à la dignité de cardinal de l'Ordre des prêtres.

Parmi les ouvrages du cardinal défunt on cite : *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite. — Les Saints de l'église de Nantes. — Les Statuts synodaux du diocèse de Paris.*

L'Archevêché de Paris

Le cardinal Richard est le 129e prélat qui ait occupé le siège de l'archevêché de Paris. L'évêché de Paris, qui existait déjà au IIIe siècle, reconnaît comme son fondateur et premier évêque saint Denis. Paris fut suffragant de Sens jusqu'au 20 octobre 1622, où il fut érigé en archevêché avec les évêchés de Chartres, d'Orléans, de Meaux, puis (1697) de Blois pour suffragants. En 1674, la seigneurie de Saint-Cloud fut érigée en duché-pairie au profit des archevêques de Paris. La province ecclésiastique de Paris comprit, en 1802, Troyes,

Amiens, Soissons, Arras, Cambrai, Versailles, Meaux et Orléans. Le concordat de 1821 la réduisit aux évêchés de Chartres, Blois, Orléans, Meaux, Versailles, Cambrai et Arras. Ces deux derniers lui furent enlevés en 1841, quand la métropole de Cambrai fut rétablie.

Parmi les archevêques de Paris, les plus connus sont Pierre Lombard, Maurice de Sully, le cardinal de Retz, Christophe de Beaumont, le cardinal de Belloy, de Quelen, Affre, Sibour et Darboy.

Pierre Jolibois

Nous avons appris avec un vif regret et une peine profonde la mort de notre excellent ami Jolibois, tout dévoué à la *Cité*, conseiller municipal de Paris, son décès eut lieu le 7 janvier 1908.

Jolibois était une nature d'élite ; tout en lui était bonté, cordialité, dévouement. Né à Dijon en 1863, élève de l'Ecole des Arts et Métiers, conducteur des Ponts et Chaussées, il n'avait pas tardé à se faire une place parmi ses camarades qui l'élevèrent à de nombreuses reprises à la présidence de leur association. Il prit, à ce titre, une part prépondérante à l'élaboration des diverses réformes dont le corps des Ponts et Chaussées a bénéficié depuis une quinzaine d'années. Cette œuvre considérable et d'une utilité chaque jour plus manifeste, qui s'appelle la *Bibliothèque du Conducteur*, où se trouvent résumées, de la façon la plus pratique, toutes les connaissances nécessaires au conducteur, eut pour fondateur, pour président et pour collaborateur principal Jolibois. Aussi, lorsqu'en 1904, les électeurs du quartier Notre-Dame l'appelèrent à les représenter au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine, était-il admirablement préparé à son mandat. Il fut successivement secrétaire de ces deux assemblées, obtenant chaque fois, parmi tous les membres du bureau, le chiffre de voix le plus élevé.

En séance, dans les commissions, son activité ne cessa de se manifester. Ses électeurs lui préparaient une réélection triomphale, quand la mort est venue le leur ravir, au lendemain même de cette fameuse promenade à Londres, où Jolibois s'était acquis dans cette immense cité une popularité très grande et de bon aloi, relatée par toute la presse.

Sous des formes amples et robustes, sous un rire clair et bruyant, Jolibois cachait une âme exquise, faite de délicatesse et de bonté ; c'est une haute intelligence qui s'éteint, un noble cœur qui a cessé de battre.

M. Fernoux

Un des premiers adhérents de *La Cité* qui fut même à l'origine membre du comité, vice-président de notre société, M. Fernoux, est aussi décédé. Ses obsèques eurent lieu en l'église Sainte-Elisabeth le 31 décembre 1907. Les honneurs militaires furent rendus à la maison mortuaire, 22 rue Béranger : M. Fernoux étant chevalier de la Légion d'honneur.

M. Fernoux était architecte, expert près les tribunaux, président d'honneur de la Société nationale des architectes de France.

M. Fernoux quoique habitant le 3me arrondissement, avait pris un vif intérêt aux travaux de notre société, et devait nous apporter le concours d'une section de son arrondissement. Ses occupations et la maladie l'empêchèrent de donner suite à cette idée.

Nous n'abandonnons pas ce projet, car des adhésions nous sont venues dernièrement d'habitants notables du 3me arrondissement et nous espérons pouvoir, sous peu consacrer exclusivement un chapitre aux études sur cet arrondissement limitrophe du nôtre ; les deux arrondissements se partageant le *Marais* dont les vieux hôtels sont si intéressants.

M. Cazac

La Cité a perdu également un de ses premiers adhérents, M. Cazac sous-chef des bureaux de la Mairie du IVe arrondissement. Nous adressons un dernier adieu à ce brave et excellent garçon, d'une si grande droiture, d'une si parfaite honnêteté morale.

M. Corlieu

Nous avons encore à rappeler la mort d'un de nos plus vieux adhérents : M. Corlieu le doyen des administrateurs des bureaux de Bienfaisance de France.

M. Corlieu est un des derniers représentants de cette vieille industrie française, si puissante au moyen âge, si artistique, des potiers d'étain.

Le centre de cet industrie était notre arrondissement, et pendant cinquante ans, M. Corlieu, aux flancs de l'Eglise Saint-Gervais, fabriqua de ces beaux étains ouvragés, fleuronnés et estampés, d'un travail parfait, si parfait que la marque poinçonnée en est encore recherchée.

C'est là, dans ses travaux d'art, que Corlieu puisa un goût artistique très sûr,

et qu'il sut s'entourer de tableaux, d'œuvres d'art, au milieu desquels il se complaisait. Cette collection faisait sa joie sur ses vieux jours.

Dans cette industrie, où il laissa les plus beaux souvenirs d'honnêteté et de probité commerciales, il amassa une fort belle fortune, dont il fit deux parts : l'une à la satisfaction personnelle de ses goûts artistiques, l'autre, la plus grande et la plus large, à la bienfaisance qu'il pratiqua toujours avec la plus grande libéralité jusqu'en ces derniers temps.

Mme Vve Vert

La propriétaire de la plus vieille imprimerie de l'arrondissement Mme Vve Vert, vient de mourir.

Bien connue dans les entours de la mairie elle était estimée de tous.

Elle avait été témoin de bien des choses et savait raconter ses souvenirs ; c'était une des premières Sociétaires de *la Cité*.





Départ des Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu

La laïcisation des hôpitaux de l'Assistance publique, commencée il y a une vingtaine d'années, se termina dans les premiers jours de janvier par le départ des sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Saint-Louis. Ces religieuses soignaient les malades à Saint-Louis depuis 1861, et, sans que l'on puisse préciser la date de leur entrée à l'Hôtel-Dieu de façon certaine, il est probable qu'elles s'y trouvaient au début du xve siècle. Ce sont là de longs états de service, d'autant plus méritoires que jamais les sœurs de Saint-Augustin n'ont été l'objet de la moindre plainte. Fait extraordinaire, la Révolution elle-même les respecta. On se contenta de leur imposer un costume laïque, et la Convention vota un crédit spécial pour cette transformation.

Le Conseil municipal avait cherché, il y a bien des années, à laïciser les deux hôpitaux, mais ceci sortait de sa compétence. Les sœurs se trouvaient là en vertu d'un décret du pouvoir central, seul le pouvoir central avait le don de le rapporter. De plus, la maison-mère et le noviciat de la congrégation étaient établis à l'Hôtel-Dieu, pour ceci encore, il fallait un décret dissolvant la congrégation ou transférant son siège légal en un autre endroit.

Ce n'est qu'en 1906 que le gouvernement se décida à agir.

Cependant un délai fut accordé aux religieuses. Un nouveau décret autorisa le transfert de la congrégation rue des Plantes, à l'hôpital de Bon-Secours qui appartient à une société privée.

Les sœurs Augustines continueront à desservir les deux hôpitaux Boucicaut et Debrousse.

Donc, le 15 janvier 1908 est le jour du départ des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Il y a une manifestation imposante dans l'hôpital et sur le parvis de Notre-Dame où la foule est grande.

A l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, dans la grande salle du premier étage, les sœurs se réunissent pour partir ensemble.

Des députés, des conseillers municipaux, le chapitre de Notre-Dame et diverses autres personnes assistent à ce départ et expriment leurs sentiments de sympathie respectueuse.

M. Mesureur, au nom de l'Assistance publique, vient adresser un adieu aux Augustines et déclare que l'administration n'a jamais eu qu'à se louer des services rendus par elles aux pauvres et aux malades, et il ajoute que, dans le temps présent, le tort des sœurs est de n'avoir pas le même idéal que celui des pouvoirs publics ; mais que dans leur désintéressement elles doivent se consoler en pensant que les laïques qui les remplaceront auront pour les malheureux un dévouement égal au leur.

A l'apparition des religieuses dans la cour, des milliers de cris s'élèvent de : « Vive les sœurs ! » Les Augustines s'entassent en quatre omnibus.

Les cochers des voitures ont de la peine à se frayer un passage à travers le flot des assistants qui expriment également, par une longue acclamation, leur sympathie pour les sœurs Augustines.

Arrivées à Moutrouge, dans l'hôpital de Notre-Dame-de-Bon-Secours, les sœurs, sur deux rangs, ayant la mère prieure à leur tête. marchent vers le seuil où les reçoit l'abbé Thomas, vicaire général de Paris et supérieur de leur ordre. Une surprise les attendait. Avant d'entrer dans la chapelle, elles sont introduites dans la salle du chapitre, où le cardinal Richard, malgré son grand âge, avait tenu à venir leur faire un accueil digne des services qu'elles ont rendus à Paris, depuis que saint Landry fit, il y a exactement treize siècles, construire l'Hôtel-Dieu et y appela leur ordre.

Après cette première réception, qui fut toute privée, un salut solennel a été célébré dans la chapelle de l'asile, qu'une foule considérable n'avait pas tardé à envahir.

Les religieuses auraient bien voulu dit-on, emporter avec elles une statue de la Vierge fort jolie, qui se trouve dans le petit jardin de leur communauté de l'Hôtel-Dieu et près de laquelle elles avaient coutume de prier. L'administration ne put leur donner satisfaction, cette statue appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Une Bibliothèque spéciale de Journaux

Le président de notre société, M. Henry Martin, qui est à même de se rendre compte, comme administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, du nombre croissant des journaux, a constaté que leur amoncellement est tel que bientôt on ne trouvera plus de place dans les anciennes bibliothèques publiques, pour les garder.

Il a proposé, il y a quelques années, de créer un bâtiment spécialement affecté au rangement de ces journaux, en lui donnant le nom d'*Hémérothèque*.

Ce projet a été pris en considération par les pouvoirs publics, et sa réalisation peut être proche.

Voici à ce sujet ce que dit le journal *Les Débats* (24 janvier 1908).

L'Hémérothèque

A cette place, il y a deux ans (dans notre numéro du 7 janvier 1906) nous tâchions de démontrer la nécessité de la création d'une hémérothèque, ou bibliothèque des journaux, proposée en 1900 au Congrès des bibliothécaires par M. Henry Martin, aujourd'hui administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. Ce projet a, enfin, rallié de puissantes adhésions qui en assurent dès maintenant la réalisation ; mais les journalistes ont le devoir de la réclamer prochaine.

Comme nous l'avons dit, le Conseil municipal a émis, en avril 1905, un vote favorable au projet de M. Henry Martin. Tout dernièrement le Sénat vient de se prononcer pour l'Hémérothèque en approuvant le rapport de M. Maurice Faure sur le budget de l'instruction publique.

Pour désengorger les dépôts de la Bibliothèque nationale, M. Maurice Faure estime, après attentif examen, que la meilleure des combinaisons présentées est l'institution d'une bibliothèque des journaux périodiques et affiches. Le rapporteur constate que le nombre de ces publications s'accroît de jour en our : il y a un an 8.548 journaux et revues paraissaient sur l'étendue du territoire français. On se rend compte de l'espace qu'il faut pour abriter une telle masse de papier et de l'impossibilité où se trouveront bientôt la Nationale et la Bibliothèque de l'Arsenal de la recueillir ainsi qu'elles y sont obligées. Et M. Maurice Faure ajoute :

« Nous n'avons pas le droit de priver les générations qui nous suivront de cette source d'informations. C'est dans les journaux, et dans les journaux seulement, que l'avenir trouvera des renseignements sur la physionomie exacte de notre époque. D'autre part, peut-on faire un choix dans les journaux ? Qui oserait dire ce qui intéressera le public dans cent ans ?

« Pour le présent, la bibliothèque des journaux et revues, dont la création ne peut plus guère être différée, sera la Maison de la presse, le centre des réunions des journalistes. C'est à l'Etat d'étudier les moyens de réaliser cette fondation. Il sera certainement secondé par la Ville de Paris et par les Associations de presse. »

Nul plus que M. Maurice Faure, qui est un des syndics les plus écoutés de l'Association syndicale professionnelle des journalistes républicains dont font partie plusieurs hommes politiques influents comme lui-même, ne pourrait avancer l'époque si désirable de l'ouverture de l'Hémérothèque. Il peut être assuré du concours des autres Associations de presse. — Louis Mocquant.

La Maison des journaux devrait être une annexe de la Bibliothèque de l'Ar-

senal. Autour de ce monument, il y a des terrains et des bâtiments appartenant à la Ville de Paris, à l'Etat, ou à des compagnies; ils pourraient être utilisés pour l'établissement de cette *Hémérothèque*.

La Corporation des Epiciers

Dernièrement M. G. Hartmann a fait une conférence sur *Les documents de l'Epicerie*, à la Société du *Vieux Papier* (1).

D'après cette communication, le premier règlement qui fut établi par le Prévôt des Marchands, concernant la communauté des Epiciers, date de 1311. A partir de cette époque, la corporation eut toujours son siège dans le quartier des Lombards. Les principaux commerçants exerçant ce métier avaient leurs maisons, rue de la Verrerie rue des Lombards et dans les autres rues avoisinant l'église Saint-Merry.



M. Hartmann, à cette réunion, montra de nombreux documents et gravures

1. Bulletin de janvier 1908. Société Le *Vieux Papier*.

à l'appui de ses explications. Il donna les noms d'un certain nombre d'habitants notables de nos quartiers. Entr'autres ceux des épiciers qui furent juges-consulaires et siègèrent à l'hôtel de la juridiction, dans le cloître Saint-Merry. Puis, *Le Livre commode des adresses de Paris pour 1692* indiquant les principaux épiciers du temps, MM. Tranchepain, Michou, Vilain, rue des Lombards. Les maîtres et gardes de la corporation, MM. Harland, rue Saint Jacques-la-Boucherie ; Boudet, rue Saint-Martin ; Chabouillé, rue de la Poterie-des-Arcis ; Mercier, rue de la Verrerie ; du Bois, Barré, rue Quincampoix ; etc.

Il y avait alors « une manufacture de très belle chandelle, rue Neuve-Saint-Médéric (rue Saint-Merry) où elle était vendue huit sols la livre. »

Après la Révolution, alors qu'il n'existait plus ni maîtrises, ni jurandes, le Commerce étant libre, les épiciers en gros n'en continuèrent pas moins à avoir leur centre d'opérations dans le quartier Saint-Merry.

Ce sujet peut fournir, matière à une étude plus étendue dans le bulletin de « La Cité ». En attendant nous donnons la reproduction d'une gravure de 1830 représentant une boutique d'épicier en gros, rue de la Verrerie, avec le type de marchands de denrées coloniales, à cette époque.

Les obsèques de l'Archevêque de Paris

Les funérailles du cardinal Richard ont été célébrées, le samedi 1er février 1908, en présence d'une foule immense.

Le corège partit de l'archevêché, rue de Bourgogne vers neuf heures du matin, il arriva au parvis de Notre-Dame au milieu d'une énorme affluence de personnes. Le bourdon sonna à toute volée.

Le cortège alors s'arrête, les vantaux du grand portail s'ouvrent tout grand, le cercueil est porté sur une estrade dans le chœur.

Le service se fait avec une grande simplicité. Pas de tenture, pas de fleurs. pas de drapeaux, aucun emblême, pas même de catafalque surélevé entouré de cierges et de torchères. Les vastes murailles de l'immense nef sont restées nues.

Seule l'assistance rend la cérémonie imposante, cinquante cardinaux, archevêques, évêques assistent à ces funérailles, entourés de nombreux curés et prêtres du diocèse, et de délégations des sociétés et d'œuvres religieuses.

Le cardinal Lecot préside en présence de Mgr Amiette, nouvel archevêque de Paris ; le cardinal Luçon, archevêque de Reims, officie. La messe est chantée par la maîtrise renforcée par les séminaristes et élèves des écoles diocésaines. M. Ch. Widor tient le grand orgue.

Après le chant des cinq absoutes, les assistants se retirent. Le public est

ensuite admis à passer devant le corps de l'Archevêque. A cinq heures l'église est fermée. et le cercueil est descendu dans les caveaux où on le place à côté du précédent archevêque, le cardinal Guibert.

Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 30 DÉCEMBRE 1907

43. — *Subvention à « la Cité » du 4e arrondissement.*

M. HENRI GALLI. — Messieurs, je vous demande cette année comme les années précédentes, de vouloir bien accorder une subvention à « la Cité » du 4e arrondissement, société d'études historiques et archéologiques, dont le siège est à la mairie de cet arrondissement.

« La Cité » publie les études les plus intéressantes sur l'histoire d'un des quartiers les plus anciens de Paris, où tant de maisons rappellent les souvenirs littéraires, artistiques, politiques ou même simplement anecdotiques. Elle a pour directeurs et collaborateurs, l'éminent conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, M. Henri Martin ; des érudits tels que MM. Lambeau, Hartmann, Callet.

Le Conseil accordera, sans hésiter, cette subvention de 300 francs.

Adopté (1907, P. 343 1).

La Cité remercie le Conseil Municipal qui sait reconnaître les efforts faits par elle pour vulgariser l'histoire du 4e arrondissement et notre dévoué collaborateur M. Galli que nous rencontrons chaque fois qu'il s'agit d'être utile à notre œuvre.

Les Maisons modernes et l'Hygiène

Donner la lumière avec abondance dans nos habitations urbaines est le point sur lequel doivent porter tous nos efforts. Cette pénétration de la lumière dans tous les lieux habités est en effet le nœud central de la lutte contre la tuberculose... Le devoir social le plus urgent est de concentrer principalement tous les efforts sur l'habitation... »

Ici, tout le monde est d'accord à l'unanimité ; or, écoutez nos rapporteurs au Congrès d'hygiène de Bruxelles ; ils sont des plus pessimistes :

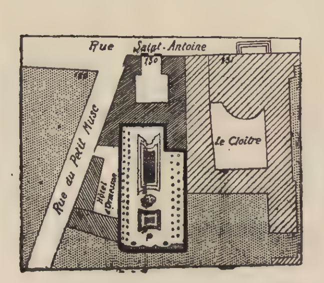
« En ce qui concerne la Ville de Paris, disent-ils, les décrets de 1882 et 1884 ont autorisé des hauteurs de bâtiments que l'on peut taxer de criminelles, permettant, en effet, de créer une maison de 18 mètres, soit de 6 étages, sur une voie ayant 9 m. 74, c'est-à-dire moins de 10 mètres. Ces maisons, édi-

fiées sur des voies aussi étroites, sont ainsi en partie la cause de la mortalité effrayante qui règne dans certains quartiers... Le nouveau règlement de 1902 n'apporte qu'une très faible amélioration à la situation ancienne... On continuera donc, comme par le passé, à vivre dans l'obscurité : le soleil ne pourra pas plus qu'auparavant pénétrer dans les logements et en déloger les bacilles exterminateurs. »

Nos pères étaient beaucoup plus sages que nous, ils avaient des rues étroites, fraîches en été, chaudes relativement en hiver, et comme tout était proportionné, les maisons basses d'un étage n'interceptaient pas la lumière et l'air.

Aujourd'hui sur des voies de 10 mètres de large on bâtit des maisons de six étages.

La rue Pute y Musse



On a donné diverses étymologies du nom d'une des rues de notre arrondissement. *La rue du Petit Musc.*

Les uns, très pudiques, y voient *Petimus*, premier mot des pétitions en latin qu'on adressait au roi, en son hôtel Saint-Paul ; d'autres et le plus grand nombre y voient sous l'altération du langage populaire le mot *Pute y musse, La fille de joie s'y cache ;* musser est un vieux verbe français, fort employé dans les vieux auteurs.

Nous avons découvert dans un vieux cartulaire qu'au XVIe siècle à Mantes il y avait une *rue Pute y musse*. La Cause *nous paraît entendue*.

Une maison capitulaire

Chaque jour, sous la marée montante des bateaux modernes, le vieux Paris si pittoresque s'enfonce et disparaît.

On a commencé, ces jours-ci, rue Chanoinesse, en face de la rue de la Colombe, la démolition d'une vieille et auguste bâtisse dont les titres de propriété remontaient jusqu'à un édit de Charlemagne. Elle s'écrasait, avec ses vieux toits à créneaux, sa rampe et ses balcons de fer et ses vieilles treilles aux pampres noirs, à l'ombre des tours de Notre-Dame. C'était l'une des maisons capitulaires dont le cardinal de Retz avait fait son quartier général... Depuis près de trois cents ans, rien n'avait bougé dans le vieil hôtel, qui avait conservé intact le charme des âges évanouis.

Le voilà à terre, et à sa place va s'élever, un immeuble à huit étages avec ascenseur, électricité et téléphone.

Pauvre rue Chanoinesse ! Elle était la dernière compagne d'antan de Notre-Dame, désormais la vieille cathédrale restera seule de son temps ; parmi tous le modernisme dont on a le mauvais goût de l'entourer.

Aux abords du IVe

On va démolir l'annexe de l'Hôtel-Dieu qui se trouve rue de la Bûcherie, cet horrible bâtiment couleur de boue où l'on vit aux fenêtres de pauvres diables au chef surmonté d'un haut bonnet de coton. A partir du 1er février prochain, aucun malade n'y sera plus admis ; les maternités de la Charité et de la Pitié remplaceront celle qu'on va ainsi supprimer, et c'est à l'Hôtel-Dieu même qu'on traitera les malades (hommes) de l'annexe.

Personne, pas même les membres de la « Cité », ne regrettera la disparition des bâtisses lamentables qui constituent l'Hôtel-Dieu annexe ; elles ne datent d'ailleurs que du XVIIIe siècle. Et au contraire, on aura lieu de se réjouir d'une expropriation qui aura pour conséquence de dégager et de mettre en valeur une petite merveille : l'église Saint-Julien-le-Pauvre.

Cette église, qui date du XVIe siècle, c'est une des plus vieilles de Paris. M. Mesureur, directeur de l'Assistance, demandera qu'on l'entoure d'un petit square où subsistera un superbe acacia séculaire dont les branches couvrent presque entièrement la petite église gothique.

Quand seront démolis les bâtiments de l'annexe et que la Ville de Paris aura pris possession — moyennant le payement de deux millions à l'Assistance publique — des terrains à en provenir, elle n'aura que le choix entre divers moyens de les utiliser. Il a été question d'y réinstaller l'Ecole des arts décoratifs ; mais les conseillers municipaux de quartier se proposeraient plutôt de prolonger jusqu'au Petit-Pont la rue Lagrange, ou encore d'élargir la rue Saint-Julien-le-Pauvre. Quand le moment sera venu nous étudierons la solution.

A. C.

Réunions du Comité

Séance du 11 janvier 1908

Les membres du Comité furent convoqués pour le samedi 11 janvier 1908, M. H. Martin, président, étant indisposé ne put venir. La réunion ouverte à 5 heures du soir, fut présidée par M. G. Hartmann, vice-président. Y assistaient MM. Badini-Jourdin, Bourdeix, Callet, Couderc, Dubois, Gauthier, G. Hartmann, P. Hartmann, Lambeau, L'Esprit, Moutailler, Pagès, Quentin, Rey, Riotor. — Excusés : MM. Henry Martin, Galli, Barbary, Louar, Flandrin.

M. G. Hartmann, souhaite tout d'abord la bienvenue à M. H. Quentin (Paul d'Estrée), nouveau membre du Comité. M. G. Hartmann fait connaître, qu'à la suite d'une étude sur Ledru-Rollin, le président, M. H. Martin, et lui, firent une démarche le 18 décembre auprès de M. le Préfet de la Seine pour demander qu'une plaque commémorative fut apposée sur la maison où naquit Ledru-Rollin, rue François-Miron, n° 10. M. de Selves voulut bien acquiescer à cette demande et saisit immédiatement de la question le Comité des Inscriptions parisiennes : M. Poëte se chargea de l'enquête.

D'autre part, M. Galli apprenant nos démarches auprès du Préfet, demanda au Conseil municipal de s'associer à la manifestation projetée, ce qui fut décidé à l'unanimité, dans la séance du 23 décembre. Il y a lieu maintenant de s'entendre avec la municipalité pour les dispositions à prendre afin que la pose de cette plaque commémorative ait lieu le dimanche 2 février avec une certaine cérémonie.

Des décisions sont prises au sujet des invitations, et de la partie décorative de la place Baudoyer, tente, tribune, mâts, drapeaux, musique, etc. On fera imprimer une carte-souvenir, etc.

Sur la proposition de M. L'Esprit, le Comité vote à l'unanimité des félicitations à M. G. Hartmann pour les recherches qu'il a faites sur Ledru-Rollin, et la bonne idée qu'il a eue de l'apposition de cette plaque commémorative. M. G. Hartmann est touché de cette marque de sympathie de ses collègues. Il propose d'adresser des remerciements à M. le Préfet de la Seine, au Président du Conseil municipal, sans oublier M. Galli, qui nous ont donné si vivement leur appui dans la circonstance. Le Comité approuve.

M. Callet renseigne le Comité sur l'état de la société, et les publications projetées pour le Bulletin d'Avril 1908. La séance est levée à 6 h. 1/2, après que le

Comité a pris la détermination de se réunir. avant la cérémonie du 2 février, soit le mercredi 29 janvier.

Séance du 28 Janvier 1908

Cette séance est ouverte comme de coutume, à 5 heures du soir. Elle est présidée par M. Henry Martin, président. Y assistaient : MM. Badini-Jourdin, Barbary, Bourdeix, Callet, Couderc. Delaby, Dubois, Flandrin, Gauthier, Galli, G. Hartmann, P. Hartmann, Lambeau, L'Esprit, Moutailler, Pagès, H. Quentin, Raymond-Barbaud, Rey, Riotor. Excusé : M. Louar.

M. G. Hartmann fait part au Comité des entrevues qu'il a eues, en compagnie de MM. Galli et Badini-Jourdin, avec M. Bernard, secrétaire général de la Préfecture de la Seine et M. Bellan, syndic du Conseil municipal, au sujet de l'organisation de la cérémonie du 2 février. De plus, il a eu un rendez-vous sur la place Baudoyer avec le chef du bureau du service d'architecture. M. Falcou, accompagné du personnel compétent pour l'installation de la tente et des autres parties décoratives. Puis M. Hartmann a fait également une démarche auprès de M. Dardanne, maire, en lui demandant que la municipalité du IVe arrondissement se joigne à notre société, dimanche prochain, pour recevoir les représentants de la Municipalité parisienne. M. le Maire et les adjoints ont non seulement acquiescé à ce désir, mais ils ont décidé de faire paraître une affiche annonçant la fête aux habitants de l'arrondissement, ce dont nous les remercions bien sincèrement.

M. Moutailler présente les premières épreuves de la carte-souvenir qui doit être distribuée le 2 février. Le trésorier remet à chacun des membres du Comité les médailles-insignes de la Société, nouvellement frappées à l'occasion de la cérémonie.

Sur la proposition de M. Callet, le Comité décide de se réunir en un dîner et d'y inviter les personnes qui nous ont si gracieusement donné leur concours pour la pose de la plaque commémorative sur la maison Ledru-Rollin. Le jour choisi est le jeudi 29 février.

M. le président Martin constate que tout va à souhait dans l'organisation de la cérémonie du 2 février ; il félicite à nouveau M. G. Hartmann, et remercie vivement M. Galli et Badini-Jourdin, présents à la réunion, pour leur concours auprès de la municipalité parisienne, les priant d'exprimer notre gratitude à M. Lefèvre, président, et à M. Bellan, syndic du Conseil municipal.

La séance est levée à 7 heures. P. H.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Thirion, jurisconsulte, rue du Pont-Louis-Philippe, 19.
Hubert de Vautier, négociant, quai Henri-IV, 32.
Hooreman, artiste peintre, rue de Bruxelles, 14.
Jarry, rue Blanche, 62.
Achille, conseiller municipal du IIIe arrondissement, boulevard Beaumarchais, 37.
Bittard-Monin, comptable, quai aux Fleurs, 7.

DONS

M. Pollissard, un de nos sociétaires, a donné à *La Cité* un superbe plan Turgot, collé sur toile.

AVIS

Notre Secrétaire-général M. A Callet, malade et fatigué, va se reposer pendant quelques mois à la campagne. Pendant cette époque le secrétaire-adjoint, M. Paul Hartmann, fera l'intérim. Prière d'adresser toutes lettres et communications à M. Hartmann, 4, boulevard Henri-IV Paris.

Le Gérant : A. CALLET

Imp. BONVALOT-JOUVE, 15, rue Racine, Paris.

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

7me ANNÉE

N° 27 — Juillet 1908

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS



LE PREMIER HOTEL DES ARCHEVÊQUES DE SENS A PARIS

Des affinités d'intérêts et d'amitié unissaient déjà les Sénones et les Parisii, lorsqu'à l'arrivée de Jules César ils s'allièrent plus étroitement encore, pour marcher ensemble au secours de Vercingétorix, assiégé dans Alésia. Cependant la cité des Sénones l'emportait en prospérité, en population, sur Lutèce, la résidence de prédilection de l'empereur Julien. Lui-même, en s'enfermant dans les murs de Sens, en les défendant victorieusement, attestait quel intérêt s'attachait à leur salut.

Lorsque l'un de ses successeurs, Gratien, modifia les divisions administratives des provinces gallo-romaines, Sens devint la capitale de la quatrième Lyonnaise, avec Chartres, Orléans, Nevers, Auxerre, Troyes, Meaux et Paris, comme villes principales. Mais si vivace fut l'administration romaine que, dès que l'autorité de l'Eglise s'y substitua après la chute de l'Empire, cette dernière organisation territoriale de la Gaule servit de base au groupement des sièges épiscopaux en provinces ecclésiastiques.

Tel fut le cas de la ville métropolitaine de Sens, dont Paris compta parmi ses évêchés suffragants jusqu'en 1622. Sans parler des nombreux et riches monastères soumis à leur obédience, la juridiction des métropolitains était déjà, au XIII[e] siècle, suffisamment active, pour qu'entre l'évêché seul de Paris et l'archevêque de Sens, il en résultât des rapports de plus en plus fréquents.

Indépendamment de leurs prérogatives considérables, les archevêques Sénonais, qui se qualifiaient de vicomtes de Sens, haussaient encore leurs pompeuses prétentions jusqu'à prendre le titre de *pri-*

mat des Gaules et de Germanie, depuis la cession que le pape Jean VIII en avait faite à l'archevêque Anségise sur la prière de Charles le Chauve qui en avait reçu la couronne impériale au concile de Pont-sur-Yonne. Il y eut bien, à diverses époques, quelques contestations au sujet de ce titre ; mais le pape Calixte II, à la considération du roi Louis VI qui professait un grand attachement pour le métropolitain de Sens, annula, en 1121, un décret qui, à l'origine, avait soumis l'Église de Sens à celle de Lyon, cette dernière ville étant encore étrangère au royaume de France. Bien que Lyon soit depuis revenu à la couronne, sa primatie est restée sans effet sur celle de Sens, qui ne fut jamais, du reste, qu'une distinction ecclésiastique purement décorative.

Quoi qu'il en fût, l'archevêque de Sens apparaît, dès le XIII[e] siècle, comme un puissant personnage ; et, jusqu'au XVII[e] siècle, nous le verrons grandir en importance, en réunissant, le plus souvent, les charges les plus considérables à sa dignité de métropolitain de la province mère du royaume. Parmi ces éminents prélats, la plupart revêtus de la pourpre cardinalice, nous verrons, en effet, des chanceliers gardes des sceaux, dont un deviendra pape, des ambassadeurs, des grands aumôniers de France, et jusqu'à des princes de sang royal.

Pour ces « illustres », qui entretenaient de si importantes relations avec le souverain, et qui, en qualité de métropolitains, devaient être, maintes fois l'an, appelés à Paris, soit pour les besoins de leur diocèse ou de leur province ecclésiastique, soit pour les affaires générales du clergé de France, il était donc naturel et même indispensable qu'ils eussent, dans la capitale du royaume, une demeure digne de leur rang. A la vérité, ils avaient joui assez longtemps des droits de procuration ou de gîte dus aux archevêques par les abbayes ; mais, au XIII[e] siècle, ces droits avaient été, pour la plupart, transformés en redevances pécuniaires ; de telle sorte que ce fut une véritable nécessité, pour les archevêques de Sens, d'avoir à Paris un logement assuré (1). D'ailleurs bien d'autres archevêchés, tels que ceux de Reims, Rouen, Tours, Lyon, etc., ont aussi possédé leurs hôtels à

1. Maurice Prou. *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens à Paris.* Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (1882), p. 1.

Paris ; ce qui donna lieu à Sauval de remarquer qu'après la maison épiscopale de Paris, il ne connaissait pas, dans cette ville, de maison d'archevêque plus ancienne que celle de l'archevêque de Sens (1). Et, sans compter encore les hôtels épiscopaux, on vit en même temps, maintes abbayes posséder aussi, à Paris, leurs maisons d'habitation ou de refuge.

***

Or, on sait que les archevêques de Sens ont occupé successivement à Paris deux hôtels : le premier, situé au bord de la Seine, sur le quai des Célestins ; le second, au coin de la rue de Mortellerie (aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville) et de la rue du Figuier. Le premier résultait de l'acquisition que, suivant un acte dressé par l'official de Paris et daté du mercredi après la Nativité de la Saint-Jean (27 juin) de l'année 1296, Etienne Becquart, archevêque de Sens, fit, au prix de 840 livres parisis qu'il paya de ses propres deniers, de Pierre Marcel, l'aîné, drapier et bourgeois de Paris (2), et d'Agnès, son épouse, savoir : d'une maison, avec granges, jardin et dépendances, sise hors les murs, sur le bord de la Seine et près du couvent des frères Barrés, qui deviendra plus tard celui des Célestins, et dont nous reparlerons plus loin, le tout dans la censive du prieuré de Saint-Eloi, et chargé annuellement de 5 sous de fonds de terre et de 12 livres parisis de croix de cens (3).

Il est étonnant que, jusqu'à présent, aucun des historiens qui se sont occupés de cet endroit n'ait pas indiqué, d'une façon plus précise, l'emplacement exact de la maison qui devint la première résidence des archevêques de Sens à Paris ; il était cependant facile de le faire à l'aide seul de ses tenants et aboutissants, énoncés dans

---

1. Sauval. *Histoire et recherches des antiquités de la Ville de Paris*, t. II, p. 262.

2. Ce Pierre Marcel fut l'oncle du fameux prévôt des marchands Etienne Marcel, le seul membre de cette famille qui en a rendu le nom illustre dans l'histoire. (F. T. Perrens. *Etienne Marcel*, p. 36-37).

3. L'original de cet acte de vente, qui existe aux *Archives du département de l'Yonne, bibliothèque de Sens*, G 96, a été publié, comme pièce justificative, par M. Prou, à la suite de ses *Recherches sur les hôtels de l'archevêché de Sens*.

l'acte de vente susdit (1). En effet, d'après le texte même de ce titre, rédigé en latin, on peut voir que la propriété, située, comme il vient d'être dit, sur la rive du fleuve, et qu'Etienne Becquard avait acquise de Pierre Marcel, était contiguë, d'une part, à Robert dit aux Gants, bourgeois de Paris, et, d'autre part, à la grange d'Agnès la Saunière d'Auxerre, tandis que ses jardins, aboutissant à ceux du comte d'Eu (2), attenaient, d'un autre côté, au mur qui longe le chemin suivant lequel on descendait le plâtre à la rivière, et qui n'est autre que la rue du Petit-Musc (3). Or, comme il est à présent permis

1. La situation de la maison de Pierre Marcel est ainsi décrite dans le susdit acte : « ... Domum quandam cum grangiis, jardinis et aliis suis pertinenciis sitam Parisius extra muros, juxta domum fratrum Barratorum, supra ripparium, contiguam ex una parte domui Roberti dicti ad Cyrothecas, et ex alia parte grangie Agnetis Salniere de Autisiodoro, cujus domus dicta jardina contigua sunt jardinis comitis Augi ex una parte, et muro qui attinet vico in quo discenditur plastrum ex altera, totum incensiva Prioratus Sancti Eligii Parisiensis... »

Dans le texte que nous venons de citer on remarquera le nom de « Robert dicti ad Cyrothecas » qu'on doit traduire par Robert aux Gants, ou Robert le Gantier. On retrouvera plus loin ce nom, que le testament de Becquard reproduit sous la forme « Robert Augans » ; mais nous avons pensé qu'il est préférable d'écrire « Robert aux Gants ».

2. Les jardins du comte d'Eu dépendaient de l'hôtel qu'en 1250 Alphonse de Brienne, grand chancelier de France, (fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem), et son épouse Marie de Lusignan, comtesse d'Eu, avaient acquis de Philippe Commin, bourgeois de Paris. (Lebeuf, *Hist. de la Ville et de tout le diocèse de Paris*, édition Fechoz et Letouzey, t. I, p. 330). Cet hôtel, connu d'abord sous le nom d'*hôtel d'Eu*, avait son entrée rue Saint-Antoine. Passé, en 1357, aux mains de Louis d'Evreux, comte d'Etampes, par suite de son mariage avec Jeanne de Brienne, fille du connétable Raoul de Brienne, cet hôtel, devenu ainsi l'*hôtel d'Etampes*, fut vendu, le 8 mai 1361, par le dit Louis d'Evreux, au dauphin Charles qui commençait alors la formation de sa résidence de Saint-Paul. (Fernand Bournon, *L'hôtel royal de Saint-Pol*, Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris, t. VI, p. 58-60.)

3. Le plâtre qu'on descendait, ici, à la rivière, pour le charger et le transporter ensuite en bateau, provenait d'un champ voisin, où il était amené en dépôt, après son extraction des carrières de Montmartre et de Belleville. Cette plâtrière, située dans la censive de Saint-Eloi, s'étendait, au delà de la rue du Petit-Musc, en arrière de la partie de l'hôtel Saint-Paul, qui confinait aux dépendances de la Bastille, c'est-à-dire à peu près vers l'endroit où fut depuis ouverte la rue de la Cerisaie ; et le nom de *Champ au Plâtre*, donné à ce terrain, resta quelque temps attaché à une partie de la rue qui, depuis lors, a pris, sur toute sa longueur, celui de *Petit-Musc*, altération de l'ancienne et gauloise appellation de *Pute y muce*, se rapportant, suivant Jaillot, à une voirie du voisinage. (Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. III, quartier Saint-Paul, p. 24.)

Quant au commerce de plâtre, dont cet endroit paraît avoir été un centre de quelque importance, le livre de la Taille de 1292 nous montre qu'il était alors représenté dans ces parages, notamment : par Hue l'Anglais porteur de plâtre, vers les Barrés, qui paye 3 sous de taille ; par Belin, un autre porteur de plâtre, rue Saint-Paul, qui paye 2 sous ; par Guillaume le Plâtrier, qui paye 12 sous. (Gérand, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 133 b et 135 a.)

d'admettre, sans hésiter, que l'hôtel du comte d'Eu, appelé par la suite *hôtel d'Etampes*, puis *hôtel de la Reine*, aboutissait, par devant, à la rue Saint-Antoine, et, par derrière, aux jardins de l'hôtel de Sens, en attenant, d'une part, au cimetière Saint-Paul, et, d'autre part, à la rue du Petit-Musc, il devient évident que, quel que soit le côté occupé par la maison du Gantier ou la grange de la Saunière, par rapport à la maison de Pierre Marcel, celle-ci, avec son jardin et ses dépendances, se trouvait à l'emplacement représenté aujourd'hui, tout au moins en grande partie, par l'ancien *hôtel Fienbet*, devenu de nos jours l'*école Massillon*, et situé, comme on peut le voir, à l'angle est du quai des Célestins. En conséquence, ce serait une erreur de répéter, comme certains auteurs l'ont avancé par mégarde, que le premier hôtel des archevêques de Sens était situé à l'extrémité de la rue Saint-Paul, vers la Seine. Dans sa remarquable et récente étude sur l'hôtel de La Vieuville, notre excellent confrère, M. Lucien Lambeau, a fait justice de cette méprise, en rappelant d'après de précieuses indications, depuis longtemps fournies par l'éminent érudit, M. Ferdinand Bournon, que l'hôtel, donné par Charles V à son chambellan Pierre d'Aumont, occupait précisément cet emplacement, recouvert depuis lors par l'hôtel de La Vieuville (1).

Il est non moins indubitable que la maison de Pierre Marcel et celles qui lui attenaient de part et d'autre longeaient la rive de la Seine, vraisemblablement plus large alors qu'aujourd'hui, mais qu'elles en étaient séparées par une sorte de chemin de contre-halage ou de haute-berge, auquel a succédé, depuis longtemps, le *quai des Célestins*, dont les maisons actuelles ont conservé, sans aucun doute, l'alignement des murs et des maisons qui se trouvaient là au moyen âge. Ce chemin de haute-berge, qui n'était pas encore un véritable quai, était alors appelé *rue des Barrés*, parce qu'il conduisait, au delà du chemin au Plâtre, au monastère où saint Louis, à son retour de la Terre Sainte, avait établi, en 1256, quelques religieux, amenés par lui du

1. F. Bournon, *loc. cit.*, p. 75 et 79, note I ; — Lucien Lambeau, *L'hôtel de la Vieuville*, publié dans les *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, année 1907, p. 61 et suiv.

Mont Carmel, et qu'on nommait *carmes*, ou *frères barrés*, à cause de leur vêtement bigarré, ou *barré* de blanc et de noir, qu'ils ont échangé depuis en un tout blanc (1). Ce chemin faisait d'ailleurs suite à la voie du même nom, qui joignait la rue du Fauconnier à l'extrémité de la rue Saint-Paul, après avoir franchi l'enceinte de Philippe-Auguste par la poterne, dite d'abord des Barrés, puis des *Béguines*, à cause de la communauté de femmes de ce nom, fondée aussi par saint Louis, dans cette rue (2).

1. Le monastère, où saint Louis établit les frères Barrés, consistait en une maison qu'il avait fait acheter tout exprès de Philippe Bouquetin, bourgeois de Paris, le 17 octobre 1256. Après avoir augmenté cette maison par l'acquisition de quelques pièces de terre, ils songèrent, vers la fin du treizième siècle, à construire une église. Mais ils renoncèrent à leur projet. Ils durent même représenter au roi Philippe le Bel que leur demeure, qui, d'ailleurs, tombait presque en ruine, était fréquemment envahie par les inondations de la Seine, et que, d'autre part, ils se trouvaient trop éloignés de l'Université. Ce prince leur donna, en 1309, une maison dans la rue de la Montagne Sainte-Geneviève ; mais n'ayant pas trouvé suffisant cet immeuble, Philippe-le-Long leur octroya, en 1317, une autre maison sise à la place Maubert, où ils se décidèrent enfin de se fixer. Une bulle du pape Jean XXII, en date du 27 avril 1318, leur permit d'y transporter leur résidence. C'est ainsi que fut fondé le couvent des carmes de la place Maubert, qui dura jusqu'à la Révolution. Quant à leur ancien monastère de la rue du Petit-Musc, les Carmes le vendirent, en 1319, à Jacques Marcel, un frère de Pierre Marcel, celui dont Etienne Becquard avait acquis la maison ; puis le fils de Jacques, Garnier Marcel, en fit don, en 1352, à une communauté de religieux de l'ordre de saint Benoît, qui était venue s'établir à Paris. On appela ces religieux *Célestins*, en mémoire de leur fondateur, Pierre de Muron, élu pape sous le nom de Célestin V, et canonisé en 1313. Leur nom est resté, par la suite, attaché au quai qui fait la continuation du quai Saint-Paul et au monastère qu'ils habitaient, et dont on a fait, depuis 1841, une caserne pour la garde municipale de Paris. Cette caserne a été démolie, il y a peu d'années ; la rue Jules-Cousin a été ouverte à travers son emplacement, et des maisons de rapport ont succédé aux anciens bâtiments conventuels.

2. Ce couvent, dont l'entrée était située rue des Prêtres-Saint-Paul (aujourd'hui rue Charlemagne), fut établi, *en 1264, par saint Louis, sur un terrain que lui avait cédé* l'abbé de Tiron, pour une communauté de femmes dévotes, filles ou veuves, appelées *béguines*, ou religieuses de Sainte-Bègue, dont l'ordre avait été fondé à Liège, en 1173. Sans être soumise à aucune règle, ces religieuses suivaient, dans leur conduite, une régularité monastique. En 1480, Louis XI les remplaça, dans la même maison, par des religieuses du tiers ordre de Saint-François, qu'on nomma les religieuses de *l'Ave Maria* ; dénomination conforme à la dévotion particulière que ce prince avait pour la sainte Vierge ; on sait qu'il institua, le premier, la prière de *l'Angelus*. La maison elle-même prit dès lors le nom de *l'Ave-Maria*, qu'elle a conservé jusqu'après la Révolution, quoiqu'elle eût une destination différente. C'était devenu une caserne qu'on a appelée la *caserne de l'Ave-Maria*. C'est là qu'en 1841 était caserné le 10e bataillon de chasseurs à pied, alors commandé par le futur duc de Magenta, Mac-Mahon, qui habitait au n° 17 de la rue des Barrés. De *l'Ave-Maria*, il ne reste plus enfin que le nom qu'on a substitué, depuis quarante ans à celui de l'ancienne rue des Barrés, et celui sous lequel on désigne le nouveau marché couvert qu'on y a construit depuis, tandis qu'une annexe du lycée Charlemagne et un groupe scolaire de la ville ont remplacé les anciens bâtiments du monastère transformé en caserne.

*
* *

Mais ce qui est resté tout à fait ignoré jusqu'à présent, c'est que la partie *extra muros* de la rue des Barrés, qui nous occupe ici, aurait auparavant porté l'appellation de *rue de la Folie-Jean-Morel*, ainsi qu'il appert d'un acte du Chapitre de Notre-Dame de Paris, daté du samedi, veille de la Pentecôte de l'année 1300, qui atteste que les chanoines de Saint-Merri ont fait remise, à l'archevêque Etienne Becquard et à ses ayant cause, d'un cens annuel de trois sous et six deniers parisis, pour la maison qu'il a acquise de Pierre Marcel ; laquelle est sise dans la rue (*in vico*) dite la « *Foulie Johannis Morelli* », sur la Seine, dans la terre (censive) de Saint-Eloi (*super Sequanam, in terra prioris Sancti-Eligii*). (1)

Or, au cours de notre enquête sur l'origine de l'appellation *rue Folie-Jean-Morel*, nous avons pu constater, en effet, qu'elle était quelque peu antérieure à celle de *rue des Barrés*, qui apparaît après l'établissement du couvent de ce nom. En effet, la première mention que nous connaissions de la Folie Jean Morel, se trouve sur un titre en parchemin (original écrit en latin) de la maison du Temple, daté du mois janvier 1227 (n. st.), par lequel Gasce de Poissy, chevalier, ratifie la vente faite par Jean de Chaumont, chevalier, aux frères de la chevalerie du Temple, de 27 sous de cens, savoir : 5 sous à prendre auprès de la porte de la ville de Paris, par laquelle on va à la maison du Temple (2), et 22 sous à prendre auprès du lieu qu'on appelle la *Folie Jean Morel*, hors les murs de la ville de Paris, *sitir juxta locum qui dicitur stultitia Johannis Morel, extra muros civitatis Paris* (3).

La folie Jean Morel est encore citée dans un petit registre censier de la maison du Temple de Paris, pour l'année 1253, à propos du « cens que l'en doibt chascun an au Temple, à la S. Jahan, à la *folie Jahan Morel* ». Parmi les noms des censitaires, on remarque, soit dit en passant, ceux de deux riches bourgeois : Pierre Bourdon et

---

1. Archives de l'Yonne, bibliothèque de Sens, G. 96, n° 2. — Cf. M. Pron (*loc. cit.* p. 2), qui le premier a fait mention de la rue de la Folie-Jean-Morel.
2. La porte, dont il s'agit ici, est la porte Barbette qui se trouvait rue Vieille du Temple, un peu en deçà de la rue des Francs-Bourgeois.
3. Arch. nat. : S. 5065 B ; S*. 5084[1] fol. 86[ro] ; et S*. 5544, fol. 9.

Jacques Boucel ; le premier est taxé de 3 sous pour 3 arpents, et le second, de 12 deniers pour la même superficie de terre (1).

Une autre mention de la folie Jean Morel se trouve encore dans un document, non daté, mais de la même époque, transcrit dans un cartulaire de Saint-Eloi ; sous le titre : *C'est l'ordenance de S. Eloy de Paris comment la terre de S. Pol et d'ailleurs de Paris doibt estre esbournée* », où on lit ces mots : « Item, si devon commancier au coignon en allant vers les Barrez, a mein senestre, auquel les granches Jacque Boucel sont jusques au fossé qui est antre la *folie Jehan Morel* (2). »

Du même temps encore, on voit aussi dans un *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris* que, parmi les menus cens, tenus en fief du chapitre de cette église par Gauthier de Neauphle et Agnès son épouse, et qu'ils ont vendus depuis longtemps audit chapitre pour 84 livres parisis, sont compris 8 sous parisis pour 10 arpents de terre cultivée, tenant, d'une part, à la terre de Saint-Eloy, et, d'autre part, à *la Morele*, au Pont-Perrin (3).

---

1. *Idem*, MM. 128, fol. 72 v° — Les deux noms de Bourdon et de Bouxel sont à retenir ; le premier est vraisemblablement celui de la famille à laquelle appartenaient Adam et Guillaume Bourdon, qui en 1297, étaient déjà les parrains de la *rue des Bourdonnais*, ainsi nommée dès 1300 (Sanval, *loc. cit.* t. I, p. 119) ;, quant à Jacques Boucel, on le voit encore figurer sur le *Rôle de la taille de 1292*, où sa maison, taxée de 20 livres, est la plus imposée de la rue ; elle faisait le coin de deux rues : l'une, appelée alors *rue Guillaume Porée*, est devenue la *rue des Deux-Boules* ; l'autre est la *rue des Mauvaises paroles*. (Géraud, *loc, cit.*, p. 24 et 199.) Les Boucel étaient une famille très puissante de monnayers ; leur nom est resté attaché à la rue *Guérin Boucel*, devenue *Guérin Boisseau*. (C, Piton, *Les Lombards*,. I, p. 147.)

2. Arch. nat., LL. 75. Ce document a été publié par Cocheris dans son édition de *l'Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf, t. III, p. 313-315.

3. Guérard. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 544. — Le *Pont-Perrin* est ici un nom de lieu dit, qui tire son origine du voisinage d'un égout couvert, pratiqué sous la rue Saint-Antoine, depuis la rue Saint-Paul jusqu'aux fossés de la Bastille, où il déversait ses eaux. C'est cet égout qu'on appelait le *Pont-Perrin*. A partir du xve siècle, afin de préserver l'hôtel Saint-Paul et le palais des Tournelles de la puanteur de ses eaux, son cours fut changé pour être dirigé sous le nom de *Grand égout*, à travers la culture Sainte-Catherine, vers le bastion d'Ardoise (auj. le boulevard des Filles-du-Calvaire). Mais il est probable qu'avant d'être couvert, l'ancien égout de la rue Saint-Antoine, pour avoir été appelé le *Pont-Perrin*, avait dû être traversé par un pont dont on ignore, depuis longtemps l'emplacement ; car on ne saurait vraiment considérer pour un pont la chaussée voûtée qui, avons-nous dit, s'étendait du coin de la rue Saint-Paul à la Bastille, c'est-à-dire sur plus de 600 toises de longueur. Quoi qu'il en soit, c'est sur ce parcours même de l'égout couvert que la rue Saint-Antoine a porté aux xive et xve siècles le nom de *rue du Pont-Perrin*. Ce fut aussi le nom d'un hôtel, situé rue Saint-Antoine, qui avait appartenu, en 1312, à Louis Ier de Bourbon,

Mais ce qui précise mieux l'emplacement exact de la folie Jean Morel, c'est l'acte de vente même, du 17 octobre 1256, au moyen duquel saint Louis fit acheter la maison où il établit, avons-nous dit, les religieux du Mont-Carmel qu'il avait amenés de Palestine. Dans cet acte, il est dit que la maison était située en dehors des murs de la ville, au lieu dit la folie de Jean Morel, *in loco qui dicitur Folia Johannis Morelli,* et dans la censive de Saint-Eloi (1).

Bien que les Carmes ne soient pas nommés dans ce contrat, il s'agit bien de la maison que leur donna saint Louis, ainsi que le constate un acte du 20 février 1260 (n. st.), par lequel le prieur de Saint-Eloi, à qui le roi avait assuré, pour ses droits de censive, une rente de 40 sous parisis, accorda auxdits carmes la permission de posséder cette maison en mainmorte, de construire une église, d'avoir un cimetière et une cloche pour sonner les offices ; ce qui fut confirmé par l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, de qui dépendait le prieuré de Saint-Eloi. Le curé de Saint-Paul, sur la paroisse duquel se trouvait ladite maison, donna aussi son consentement et fut gratifié en dédommagement d'une rente de 4 livres (2).

Dans les actes subséquents, ayant trait à l'établissement des Carmes en cet endroit, l'appellation de *folie Morel* ne manque pas de revenir. En effet, au mois de mai 1270, le même abbé de Saint-Maur, le prieuré de Saint-Eloi étant vacant, amortit au couvent des carmes une pièce de terre située près de la maison dudit abbé, à la Folie Morel, *Foliam Morelli,* et qui leur avait été donnée par Jean Flameng, bourgeois de Paris, à la charge de lui payer 55 sous de surcens. En 1276, Agnès, femme d'Eudes Pisdoé, héritière en partie, avec son époux, de Jean Flameng, fit don aux carmes de 11 sous parisis de rente, à déduire des 55 sous de surcens dont éta t char-

---

et qui, réuni par ce prince à l'hôtel du Petit-Musc (auj. hôtel de Mayenne ou d'Ormesson), fut avec celui-ci, acquis par Charles V pour agrandir son hôtel Saint-Paul. L'emplacement de l'hôtel du Pont-Perrin a été depuis occupé par le couvent des dames de la Visitation Sainte-Marie, dont il ne reste plus que l'église, devenue, depuis un siècle, un temple protestant.

1. Arch. nat. L. 928. — M. Emile Raunié est le premier historien qui ait mis ce document en lumière, en le publiant dans son *Epitaphier du Vieux Paris* (collection de l'*Histoire générale de Paris)*, t. II, p. 188.

2. Arch. nat., S. 3743.— Félibien et Lobineau, *Histoire de la Ville de Paris*, t. I[er], p. 354 ; t. III, p. 215. — E. Raunié, *loc. cit.*, p. 188.

gée ladite pièce de terre qu'ils avaient acquise, comme le répète l'acte de cette donation, à la Folie Morel, *Foliam Morelli* (1).

Quant à l'origine de l'appellation *Folie Jean Morel*, ou *Folie Morel*, que portait l'endroit où les Carmes vinrent ainsi s'établir, bien que nous n'ayons aucune preuve à cet égard, il nous paraît admissible de l'attribuer au nom d'un premier propriétaire, riche et important personnage, Jean Morel, que l'abbé Lebeuf nous montre, en 1195, assistant, en qualité de « prévôt de Paris », l'évêque Maurice de Sully, en compagnie de Guillaume Escuencol, aussi prévôt de Paris, tous deux comme témoins de la donation d'un tiers de dîme, faite par Simon du Bois, clerc de Saint-Jacques, à Paris, au curé de la paroisse de Baillet (Seine-et-Oise) (2). Mais l'abbé Lebeuf a omis de spécifier que Morel et Escuencol (3) ne sont que les prévôts de l'évêque de Paris, et non pas ceux du roi, dont l'office n'a jamais compté deux titulaires à la fois ; d'ailleurs aucune liste chronologique des prévôts de Paris (ou du roi) ne mentionne les noms de ces deux prévôts épiscopaux.

A propos de ceux-ci, il importe de rappeler qu'au temps de Maurice de Sully, c'est-à-dire au milieu du XIIe siècle, l'évêque de Paris, de même que le chapitre et les autres communautés ecclésiastiques faisait administrer ses terres par une hiérarchie régulière d'officiers analogues à ceux qui géraient le domaine royal ou seigneurial, et désignés sous les mêmes titres. En parcourant les chartes de ce temps, on voit, en effet, paraître, dans l'administration des biens ecclésiastiques, quatre espèces de fonctionnaires : les *prévôts*, les *maires*, les *doyens* et les *sergents*. Le principal de ces officiers était donc le prévôt ; aussi appelait-on *prévôté* le territoire qu'il

1. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. I p. 354 ; t. III, p. 216-218.
2. L'abbé Lebeuf, *loc. cit.*, t. II, p. 149.
3. Guillaume Escuencol, ou Escuacol, dont un ancêtre, sinon lui-même, aurait porté *l'écu au cou*, avait servi sous Philippe-Auguste qui, en récompense de ses services, lui avait donné, en 1216, le vieux château de Rouen ; sous le règne de Louis VIII, il avait été attaché à la recette royale. Avec son frère utérin Jean Palée, qui fut aussi officier de l'évêque de Paris, il fonda, en 1200, l'hôpital de la Trinité, à Paris. Un de ses descendants fut seigneur de Chatou en 1295. On retrouve encore son nom en la personne de Jean Escuacol, conseiller au Parlement de Paris, à la date du 30 septembre 1558. (Voir : A. Brièle, *Archives hospitalières de l'Assistance publique de Paris : Hôpital de la Trinité*, p. 1 ; et Camille Piton, *Histoire de Paris*, publiée dans le journal *Le Nord*, 20 juin 1907).

administrait, et dont l'ensemble comprenait plusieurs villages, hameaux ou terres (1).

D'où il nous semble incontestable que la situation d'un prévôt de l'évêque de Paris devait être assez considérable. C'était assurément un homme de finance, possédant de belles propriétés, tant à la ville qu'à la campagne. Mais le terme de *folie*, alors employé pour désigner sa villégiature, n'a certainement pas le sens malin que, depuis le dix-huitième siècle, on a donné aux habitations de plaisance des grands seigneurs et des financiers, surtout lorsqu'elles dépassaient en importance et en richesse ce qu'on appelait ordinairement des *petites maisons*. En réalité, le mot *folie*, ou plutôt *foulie*, — comme nous l'avons mentionné précédemment au sujet de la rue des Barrés, auparavant appelée *rue de la Foulie Jean-Morel*, — est une variante du vieux mot *feuillie*, *fuellie*, *foillie*, *foellie*, etc., représenté aujourd'hui par les mots *feuillée*, *feuillage*, lieu boisé ou planté d'arbres, lieu de plaisance ou d'habitation sous l'ombrage des arbres (2). Cependant les clercs du moyen âge, suivant la coutume qu'ils avaient de rédiger en latin la plupart de leurs actes, n'ont pas manqué d'équivoquer déjà sur le mot *folie*, en le traduisant souvent par *stultitia*, au sens défavorable, comme nous en avons cité précédemment un exemple, tandis qu'ils employaient tout aussi bien le mot *folia*, au sens réel, pour désigner la même chose.

Quoi qu'il en soit, c'est à partir du quatorzième siècle que nous voyons la voie qui nous occupe perdre sa dénomination primitive de *rue de la Folie-Jean-Morel*, pour prendre enfin celle de *rue des Barrés*, que nous verrons se maintenir jusque vers la fin du seizième siècle. Aussi, après que Sauval, puis Jaillot, ont affirmé, chacun en son temps, que cette voie joignait la rue du Fauconnier à la rue Saint-Paul, mais qu'auparavant elle conduisait au couvent des Carmes (3), il nous semble évident que le nom de *rue des Barrés* s'ap-

---

1. Victor Mortet, *Maurice de Sully ; Etude sur l'Administration épiscopale de Paris*, publiée dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, t. XVI (1889). p. 201.

2. F. Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. — Le mot *folie* s'est conservé dans plusieurs noms de lieux, tels que la *Folie-Régnault* et *la Folie-Méricourt*, à Paris ; la *Folie-Cornu* à Bercy ; la *Folie*, hameau de Saint-Germain-lez-Arpajon. On trouve 23 hameaux ou fiefs du nom de *Folie*, dans le département de l'Aisne.

3. Sauval, t. 1er, p. 113 ; Jaillot, *loc. cit.*, t. III, quartier Saint-Paul, p. 4.

pliquait autrefois aussi bien à la rue que nous appelons aujourd'hui *rue de l'Ave-Maria*, qu'à son prolongement, devenu par la suite le *quai des Célestins*. Il serait donc bien inutile, à présent, d'en faire de nouveau la découverte.



Pour en revenir à l'acquisition que l'archevêque Etienne Becquard fit, en 1296, du bourgeois Pierre Marcel, nous devons aussi mentionner qu'il y ajouta des granges, que lui céda son voisin Robert Augans (aux Gants), avec le droit de passage pour aller à la Seine (1). Le tout prit le nom d'« *hôtel des Barrez* » (2).

Quelque temps après, Etienne Becquard en obtint l'amortissement; or, voici comment il y parvint. Comme il prétendait à la procuration dans le prieuré de Saint-Eloi, l'abbé de Saint-Maur, dont ce prieuré relevait, exhiba des lettres des archevêques, prédécesseurs d'Etienne, établissant qu'ils avaient renoncé à ce droit. Mais Etienne ne voulut pas s'engager dans un procès dont l'issue était douteuse ; peut-être n'avait-il suscité cette affaire que pour intimider le prieur de Saint-

1. Voir le testament d'Etienne Becquart, publié en partie par F. Bournon, *loc. cit.* p. 135-136.
2. Quittance de Guillaume de Melun à Charles V, du 4 juillet 1436 (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 136).

Eloi, et obtenir plus facilement de lui l'amortissement de ses maisons. Du consentement du chapitre de Sens, il remit au prieuré de Saint-Eloi le droit de procuration pour 2 besants d'or de la valeur de 30 sous tournois, payables à lui et à ses successeurs chaque fois qu'ils visiteraient le prieuré. Il renonça, en même temps, à la procuration que lui devait annuellement le prieur de Saint-Eloi, pour le prieuré de Messe, au diocèse de Sens (1). En retour, l'abbé de Saint-Maur et le prieur de Saint-Eloi firent remise pour la somme de 600 livres tournois, à l'archevêque Etienne du cens de ses maisons, qui était de 65 sous parisis, se réservant toutefois 4 sous parisis à titre de cens chevel. Mais le prieur abandonna son droit de haute et basse justice sur l'hôtel et les serviteurs y résidant, en s'engageant à ne l'exercer qu'en l'absence de l'archevêque (2).

Etienne Becquard mourut le 29 mars 1309. Par son testament il légua son hôtel à ses successeurs. Le texte de ce testament porte même qu'il avait fait construire cette maison, *domum quam construi fecimus*. Mais ce legs fut à condition que les légataires payeraient, chaque année, 40 livres tournois, dont 10 livres au chapelain du Chesnoy (chapelle du doyenné de Melun), 100 sous au curé de la paroisse de Vareilles (canton de Villeneuve-l'Archevêque, près de Sens), 100 autres sous au chapelain de Marchais (doyenné de Melun), à charge, pour eux, de célébrer à perpétuité l'anniversaire des parents du testateur; et, enfin, 20 livres aux vicaires de Sens. Il démembra de l'hôtel les granges, qu'il avait acquises de Robert aux Gants, pour les donner à Jean de Pleneyo, chanoine de Saint-Etienne de Sens, en récompense des services qu'il avait rendus à cette église (3).

Issu d'une famille distinguée, Etienne Becquard de Penoul était, par sa mère, parent des Cornut, qui avaient déjà fourni quatre arche-

---

1. Messe (*Messia*), prieuré du doyenné d'Étampes. — Le prieur de Saint-Eloi ne devait qu'un tiers de la procuration.

2. Nous aimons à déclarer, avant tout, que nous avons emprunté tous les détails concernant l'amortissement en question à la savante étude de M. Pron, déjà citée plusieurs fois, et dont les sources sont les lettres mêmes de Jean, abbé de Saint-Maur-des-Fossés et d'Adam, prieur de Saint-Eloi, datées du mois d'octobre 1306 (Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens, G 96, n° 3).

3. Voir le testament d'Etienne Becquard (F. Bournon, *loc. cit.*, p. 135-136).

vêques de Sens. Doyen de la métropole, il en devint archevêque en 1292. Il assista aux assemblées du clergé à Paris, en 1296 et 1297; il célébra pontificalement à Saint-Denis, lorsqu'on leva le corps de saint Louis, en 1298, ainsi qu'en 1306, lorsqu'on transféra à la Sainte-Chapelle le chef du saint roi. Il assistait, en 1303, à une assemblée d'évêques et de seigneurs, où l'on en appela au futur concile des démarches du pape Boniface VIII contre le roi Philippe le Bel.

Nous ne savons rien sur l'hôtel des Barrés, pendant l'intervalle de temps qui sépare la mort d'Etienne Becquard de l'acquisition que Charles V fit de cet hôtel pour agrandir sa résidence de Saint-Paul, dont il avait entrepris la formation, dès l'année 1361, alors qu'il n'était encore que dauphin. Mais on connaît la suite exacte des archevêques de Sens, qui se sont succédé depuis Becquard jusqu'à cette époque, et ont dû jouir de la demeure qu'il leur avait léguée; ce sont, suivant leur ordre chronologique (1) :

1° Philippe de Marigny (1309-1317), le frère du fameux Enguerrand, premier ministre de Philippe le Bel, qui fut pendu sous le règne suivant. La mémoire de ce prélat est ternie par la part qu'il prit aux passions cupides de son maître en contribuant à la condamnation des Templiers.

2° Guillaume IV de Melun (1317-1329), frère de Jean de Tancarville, grand chambellan de France.

3° Pierre de Rogery (1329-1330), garde des Sceaux de Philippe VI, qui se distingua par la parole contre l'avocat-général Pierre de Cugnières (2), dans l'assemblée générale des barons et des prélats, tenue en présence du roi au sujet de la juridiction; il devint pape sous le nom de Clément VI, en 1342.

---

1. Pour tout ce qui concerne la nomenclature et la biographie des archevêques de Sens, nous avons suivi fidèlement les indications fournies : par Taveau, *Senonensium archiepiscoporum vitæ actusque...*, Sens, 1608; par le *Gallia christiana*; et par Clavel, *Histoire chrétienne des diocèses de France*, Paris, 1855.

2. Entre les colonnettes du premier pilier de gauche de la nef, la cathédrale de Sens avait, comme Notre-Dame de Paris, sa soi-disant petite tête caricaturale de l'avocat général Pierre de Cuignières, sous le nom de Pierre ou de Jean du Cognot; comme à Paris, Pierre du Coignet, Jean du Cognot, ne veut dire que Pierre ou Jean du Coin ou de l'Angle; il est donc probable que le vieux parlementaire du XIVe siècle n'y fut pour rien à l'origine. De plus, à Sens, la tête de l'église est moderne; la vraie, brisée à la Révolution, appartient aujourd'hui à la Société archéologique de Sens. (Voir les *Curiosités de la ville de Sens*, par A. de Montaiglon, p. 61.)

4° Guillaume V de la Brosse (1331-1338), qui eut également un grand crédit à la cour, où sa naissance et son talent le firent distinguer.

5° Philippe II de Melun (1339-1344), frère puîné de Guillaume IV, précédemment nommé. Le népotisme, qui transmettait la plupart des dignités ecclésiastiques, fit cependant du tort à ce prélat, qu'on suppose avoir été empoisonné ; il avait, l'année d'avant, quitté son siège en faveur de son neveu.



Fig. 1. — Vue de l'hôtel de Saint-Paul et du quartier de l'Arsenal, au commencement du XV° siècle. (Voir planche VI.)

6° Guillaume VI de Melun (1344-1376), neveu du précédent et fils de Jean II, vicomte de Melun, grand chambellan de France, obtint de bonne heure, grâce à son mérite et ses lumières, la faveur du roi Jean, qui l'admit dans son conseil secret ; il l'accompagna, en 1356, à la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec lui ; conduit en Angleterre, il fut détenu jusqu'en 1359, qu'il fut racheté pour 40.000 écus. De retour en France, il entra dans le conseil du Dauphin, régent du royaume, et fit tout son possible pour hâter la délivrance du roi. En 1363, il fut, avec son frère Jean de Tancarville, l'un des principaux arbitres du traité de Brétigny qui rendit la liberté au roi Jean. Mais on sait que ce prince infortuné retourna à Londres, sous le chevaleresque prétexte de remplacer le duc d'Anjou, son fils, qui

avait été gardé comme otage, mais qui avait rompu son ban ; il y mourut le 8 avril 1364. Son corps fut rapporté en France, et Guillaume de Melun célébra ses obsèques.

Or, c'est en ce temps-là que Charles V, qui avait déjà accompli en grande partie la formation de son hôtel Saint-Paul par les acquisitions successives de la maison du comte d'Etampes, rue Saint-Antoine, en 1361, de l'hôtel des abbés de Saint-Maur, rue Saint-Paul, en 1362, et du manoir du bourgeois Simon Verjal rue du Petit-Musc, auprès de l'ancien couvent des Barrés, en 1364, c'est en ce temps là, disons-nous, que Charles V acheva définitivement cette royale entreprise, en achetant à Guillaume de Melun l'ancien hôtel des archevêques de Sens, sauf ratification du Saint-Siège.

En effet, comme M. Fernand Bournon l'a fort judicieusement observé dans sa remarquable étude sur l'*Hôtel royal de Saint-Pol*, « la vente d'une propriété épiscopale ne pouvait se faire aussi librement que celle de biens laïques (1)... » surtout à une époque où le droit canonique disposait que les biens ecclésiastiques étaient inaliénables (2). Charles V dut donc demander l'autorisation nécessaire à la Cour de Rome. Le pape Urbain V, par une bulle datée d'Avignon, le 29 juin 1365 (3), donna commission à Jean de Dormans, évêque de Beauvais, à Etienne de Paris évêque de Paris, et à Jean d'Angeras, évêque de Chartres, de surveiller la cession faite au roi par l'archevêque de Sens, et de ne l'autoriser qu'au cas où il n'en résulterait aucun dommage pour l'église de Sens et la mense archiépiscopale. Les évêques, ainsi délégués par le Saint-Siège, firent priser par des experts l'hôtel des Barrés, qui fut estimé valoir 300 livres parisis de rente. Ils exigèrent donc que le roi assurât à la mense archié-

---

1. F. Bournon, *loc. cit.*, p. 68.

2. Il y avait cependant des cas où l'aliénation était permise ; des canonistes en rapportent quatre : la *nécessité*, lorsque l'église se trouve obligée de payer ses dettes, ou de satisfaire à quelque acte de justice ; l'*utilité*, lorsque l'aliénation doit procurer un bien plus considérable ou plus avantageux ; la *piété*, pour la nourriture des pauvres ou la rédemption des captifs ; l'*incommodité*, lorsqu'un bien est plus onéreux que profitable. On y ajoutait, en France, les besoins de l'Etat, pour lesquels le clergé devait fournir des subsides, même extraordinairement.

3. Arch. nat., J. 154, n° 6. — Arch. de l'Yonne, Bibl. de Sens. G. 96, n° 6. — Bulle rapportée dans le procès-verbal des évêques de Paris, de Beauvais et de Chartres, daté de 1368 et dressé en l'hôtel d'Hestomesnil, comme on le verra ci-après.

piscopale un revenu annuel et perpétuel de 300 livres et donnât à l'archevêque une maison sise à Paris, amortie et convenablement disposée ; l'hôtel de Jean Hestomesnil, situé auprès des Béguines, parut aux délégués du pape, remplir les conditions voulues. Mais avant que leur déclaration, dressée en l'hôtel d'Hestomesnil, sous forme de procès-verbal et datée seulement du 2 décembre 1368 (1), ne fut ratifiée aussitôt par le pape Urbain V (2), il y avait déjà au moins trois ans que Charles V était entré en possession de l'ancien hôtel des archevêques de Sens.

On en voit du reste un témoignage suffisamment probant dans l'acte royal du 30 août 1365, où, par un virement qu'explique la mort récente du roi Jean, Charles V enjoint à ses généraux trésoriers à Paris sur le fait des aides ordonnées pour la délivrance de son père, de payer à l'archevêque Guillaume de Melun, en compensation de l'hôtel qu'il lui a pris pour le joindre à sa résidence de Saint-Paul, la somme de 11.500 francs, sur laquelle 1.500 sont destinés au paiement de l'hôtel d'Hestomesnil, acheté par le roi pour héberger ledit archevêque ; les 10.000 francs de surplus devant être employés à l'agrandissement de cet hôtel et à couvrir les frais de l'acquisition (3). Du reste, les quittances de l'archevêque de Sens attestent mieux encore que la vente se fit réellement ; le dernier payement, 1.000 francs d'or, fut effectué le 4 juillet 1366 (4). La même année, sans attendre les conclusions des délégués du pape, une ordonnance royale consacrait enfin la réunion de l'hôtel des Barrés aux autres bâtiments de l'hôtel Saint-Paul. Le roi déclarait vouloir y faire les demeures des gens de son hôtel et de ses offices (5). On retrouve d'ailleurs dans cette ordonnance l'esprit et la lettre de celle où, deux ans, auparavant, le 2 juillet 1364, Charles V proclamait l'hôtel Saint-Paul irrévoblement uni au domaine de la couronne (6).

Mais cette mutation de l'hôtel des Barrés ne s'effectua pas non

1. Félibien et Labineau, *loc. cit.*, t. V, p. 659-661.
2. Arch. nat., J. 154, n° 6. — Arch., de l'Yonne. Bibl., de Sens, G. 96, n° 6.
3. Arch. nat., J. 154, n° 7. M. Léopold Delisle a publié cet acte dans les *Mandements de Charles V*, n° 248, et M. Fernand l'a reproduit dans son *Hôtel royal de Saint-Pol*, p. 69.
4. F. Bournon, *loc. cit.*, Pièces justificatives, n° VIII, p. 136.
5. Idem, *id.*, p. 71-72.
6. Idem, *id.*, p. 65-66.

plus sans provoquer de vives réclamations de la part du chapitre de Sens. Les dernières guerres avaient déjà réduit les finances des chanoines ; allaient-ils encore perdre les 50 livres parisis de rente qu'ils prenaient ordinairement sur cette maison ? Ils observèrent que le roi percevait la moitié des revenus de la ville de Pont-sur-Yonne (1), et avait part, pour un tiers, des profits du moulin de cette ville, ce qui ne l'avait pas empêché de les laisser refaire ce moulin tout entier, à leurs frais, après sa complète destruction par l'incendie, en 1358. Le chapitre pria donc le roi de lui céder sa part du moulin et tous autres droits, profits et revenus quelconques qu'il avait à Pont ; il lui demanda en outre de lui restituer le droit de haute, moyenne et basse justice dont il y jouissait avant que cette immunité n'eût été violée, en 1339, par les sergents-royaux (2). Ces réclamations ne semblent pas avoir beaucoup touché Charles V qui, le 29 juin 1365, se contenta de donner aux chanoines de Sens 50 livres de rente à Pont-sur-Yonne, sans accorder autre chose (3).

Comme on peut déjà l'avoir remarqué, les résistances que le roi et l'archevêque de Sens rencontrèrent du côté du Saint-Siège furent donc plus longues et plus sérieuses ; elles furent aussi plus dispendieuses pour Charles V, puisque, en outre des 300 livres de rente qu'il devait assurer à la mense archiépiscopale, il fut obligé de donner à l'archevêque une maison, sise à Paris, l'hôtel d'Hestomesnil, sans compter tous les héritages qu'il dut aussi abandonner et qu'il avait acquis, quelques années auparavant, de Guillaume de Melun à Fontaine, Trémont, Villiers-Louis, Pont-sur-Vanne, Brienon, Paroy, Bouy, Blégny, Evroles et Champlost, ainsi qu'il est dit dans le procès-verbal des délégués du pape, approuvé par Urbain V en 1368, c'est-à-dire plus de trois ans après l'acquisition du roi. « Si, dit M. Prou, le pape Urbain V se montra si peu empressé à donner son consentement à l'échange conclu entre le roi et l'archevêque, c'est, à n'en pas douter, que le chapitre lui avait adressé une requête, c'est

1. Pont-sur-Yonne, département de l'Yonne, arrondissement de Sens.
2. M. Prou, *loc. cit.*, p. 6, et pièce justificative, n° 2, p. 22 à 25. — Bibl. nat., Portefeuilles Fontanieu, vol. 90. Pour la violation du cloître par les sergents-royaux, voir Arch. nat., X^{1a}, 9, fol. 126 v°.
3. L. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 229.

peut-être aussi qu'il avait contre Guillame de Melun des griefs personnels, une vieille rancune à satisfaire. En effet, au temps où il n'était qu'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, il avait eu des démêlés avec Guillaume qui voulait empiéter sur ses droits » (1).

*
* *

A partir de son annexion au domaine royal, l'histoire de l'ancienne demeure des archevêques de Sens se confond avec celle de l'hôtel Saint-Paul ; et, pour se faire quelque idée de ce que put alors devenir cette maison, nous n'avons encore pu trouver d'autre information que les projets d'aménagement et d'accroissement exprimés par Charles V dans son ordonnance de 1366, mentionné ci-dessus relativement à ladite annexion, et dont nous avons retenu le passage suivant :

« ... Nous ayons parfait désir et volonté à l'accroissement dudit hostel, et ycelluy faire en toutes ses parties si noble et spacieux comme il affiert à hostel et demeure royale, duquel le regart, la bonne et noble ordenance demonstre aucune fois la noblesse et puissance du Seigneur. Et pour ce, nostre Saint-Père le Pape, à notre prière ait voulu et consenti que l'hostel de l'archeveschié de Senz, héritage de l'Eglise, qui estoit pres joignant dudit hostel de Saint-Paul, soit et demeure nostre et à noz successeurs perpetuelment,... ouquel hostel nous entendons à faire edefier et ordener pluseurs habitacions pour les demeures des gens de nostre hostel et de nos offices, si que mieulx et plus convenablement et diligemment nous et nos diz successeurs en puissions estre servis, et aussi ayons entencion

1. M. Prou, *loc. cit.*, p. 7. — On a écrit que Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Germain d'Auxerre s'étant plaint à Guillaume de Melun des cens ou redevances qu'il avait imposés dans sa province, l'archevêque de Sens le prit par la barbe, lui en arracha plusieurs poils, et lui dit qu'il lèverait malgré lui ce qu'il avait imposé, et que l'abbé se plaignant de ce mauvais traitement, il lui répondit avec dérision : *Vous vous vengerez quand vous serez pape.* Il le devint en effet, sous le nom d'Urbain V, et s'étant rappelé ce trait de sa vie passée, il fit venir l'archevêque à Avignon, le lui rappela, et en exerça une sorte de vengeance, en le privant de son archevêché, sous prétexte de l'honorer en lui conférant la dignité de patriarche de Jérusalem. Mais le roi Jean le fit rétablir sur son siège à l'aide de l'influence qu'il exerçait sur les papes de résidence à Avignon, où ils n'avaient pas l'indépendance qu'ils ont à Rome. (Voir *Art de vérifier les dates*, 3e édition, t. I, p. 317-318.)

de acquerir plusieurs granches et manoirs estanz et joingnant à nostre dit hostel, pour icelluy faire et tenir plus ample et plus spacieux, et par ce y continuer mieulx la prospérité et santé de nostre personne » (1)...

Quoi qu'il en soit, le souvenir de l'ancien hôtel de Sens, devenu ainsi une des parties les plus importantes de la résidence royale de Saint-Paul, se retrouve dans l'énumération si intéressante, rapportée par Sauval, des innombrables pièces qui composèrent cette résidence, où il mentionne entre autres : « la salle de Sens,... la chapelle de Sens,... le préau de l'hôtel de Sens,... la galerie des dressoirs à l'hôtel de Sens »... etc. (2). Suivant Sauval, la principale entrée de l'hôtel Saint-Paul regardait la rivière (3), et vraisemblablement devait être, à notre avis, celle de l'ancien hôtel de Sens, sur le quai.

C'est, soit dit en passant, de l'époque de l'annexion de l'hôtel de Sens à l'hôtel Saint-Paul qu'on peut dater la construction de la partie de l'enceinte fortifiée de Charles V reliant la tour Barbeau, qui faisait face, au delà de la Seine, à la tournelle Saint-Bernard, et à la tour de Billy, qui était jadis située vers le point où aujourd'hui le bassin de la Bastille se joint à la Seine (4). Dans l'espace compris entre la rue Saint-Paul et la rue du Petit-Musc, la muraille était flanquée de cinq demi-tourelles en encorbellement, servant d'échanguettes, tournées du côté du fleuve (5). A hauteur de la rue du Petit-Musc, cette muraille était percée d'une petite porte, dite : *des Célestins*. Or, l'espace compris entre l'enceinte et les murs de l'hôtel Saint-Paul formait une sorte de rue, et c'est ce que, depuis le XIV[e] siècle jusqu'au XVII[e], on a appelé la *rue des Barrés*, parce que, comme nous l'avons vu plus haut, ce chemin conduisait, à l'origine, au couvent des

---

1. Félibien et Lobineau, *loc. cit.* Preuves, t. V, p. 658-659. — Voir le texte original aux Arch. nat., J. 154, n° 8.
2. Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 277-278.
3. *Idem, id.*, t. II, p. 183.
4. On trouve la trace de la construction de cette muraille dans l'Extrait du cinquième et dernier compte de Philippe Dacy, payeur des œuvres pour la ville de Paris, commencé le 26 septembre 1366 et finissant le 21 janvier 1368. On y lit : « Les grands murs nouvellement faits selon la rivière, entre la tournelle de Barbel et la porte qui est devant les Célestins. (Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 126.)
5. A. Bonnardot. *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris*. p. 155.

Barrés ; lequel chemin se trouvait former le prolongement de celui portant aussi le même nom et qui se trouvait compris entre la rue Saint-Paul et la rue du Fauconnier ; ce dernier est aujourd'hui la *rue de l'Ave-Maria*. Tous les plans de Paris du XVIe siècle montrent encore fort exactement cette situation qui a duré tant que subsista, en cet endroit, le mur d'enceinte de Charles V, qu'on ne retrouve plus sur les plans du XVIIe siècle.

C'est par erreur, assurément, que le nom de *Quai Saint-Paul* apparaît pour la première fois sur le plan de Gomboust, de 1652, pour désigner la partie de l'ancienne rue des Barrés qui nous occupe ici. Mais ce qui est certain, c'est que cette voie est appelée *Trottoir du Roy* ou *Quai des Célestins* dans le « procès-verbal et rapport faict pour le nettoiement et pavage de la ville, fauxbourgs et banlieuë de Paris... », de 1636 (1). Du reste cette appellation de *Trottoir du Roy* est déjà mentionnée, un siècle auparavant, au sujet du même quai, dans l' « Edit et commission » que François Ier rendit, le 20 septembre 1543, pour la vente des ruines et places des hôtels de Bourgogne, d'Artois, de la Reine près Saint-Paul, etc. (2).

En attendant, l'hôtel royal de Saint-Paul subit le sort commun des choses ; il perd peu à peu de sa vogue et de sa splendeur première, et peu à peu nos rois vont le délaisser. A partir du règne de Louis XI, c'est le palais des Tournelles qui aura la préférence ; si bien que dès le début du règne de François Ier l'ancienne résidence de Charles V, se trouvant définivement abandonnée, est mise en vente ou concédée. Ainsi toute la partie de l'hôtel voisine de la Seine, l'antique demeure des archevêques de Sens était depuis longtemps inhabitée ; on avait utilisé les cours et espaces vides en y faisant des chantiers de bois ; ce fut cette partie que François Ier aliéna la première ; au mois de novembre 1516, il la concéda à son grand-maître de l'artillerie Jacques de Genouillac, dit Galiot, sénéchal d'Armagnac. L'acte de cette concession a été intégralement reproduit par Félibien (3).

Dans cet acte le roi exprime, entre autres, les déclarations suivantes :

---

1. Félibien et Lobineau, *loc. cit.*, t. IV. Preuves, p. 119 et suiv.
2. *Idem*, t. V, Pr., p. 768.
3 *Idem*, t. III, Pr., p. 574 et suiv.

« Considerans que nous avons en nostre dite ville de Paris un grand hostel fort vague et ruyneux, à nous appartenans de nostre domaine, assis près l'église Saint-Paul, auquel nous n'avons accoustumé faire résidence parce que nous avons en nostre bonne ville plusieurs autres bons logis et places somptueuses, et que ledit hostel nous est et à nostre dit domaine de peu de valeur ; aussi que présentement nous convient fournir argent pour satisfaire, tant au payement de nos gens de guerre, que à pensions envers plusieurs estrangers, auxquels nos deniers, domaines, aydes et autres, attendu les grandes charges qui sont sur iceux, ne peuvent satisfaire ne fournir ; inclinans aussi à la supplication et requeste dudit Jacques de Genoilhac, pour considération des bons, grands et recommandables services qu'ils nous a faits, tant à nous qu'à la chose publique de nostre royaume et subjets, en plusieurs armées et batailles, où il a exposé son corps par plusieurs et diverses fois, et mesmement à la journée de Sainte-Brigide entre Milan et Marignan, où estions en propre personne, et de laquelle, moyennant l'aide de Dieu et de nos bons et loyaux serviteurs, nous avons obtenu la victoire en la première année de nostre règne, à l'encontre des Suisses et autres leurs alliez, (1). et que entre autres ledit de Genoilhac est ordinairement nous faisant service en grand soin cure et sollicitude à l'entour de nostre personne, et espérons que plus fera cy-après. Pour ces causes et autres à ce nous mouvans, luy avons baillé, cédé... par la teneur de ces présentes,... la part et portion dudit hostel contenant les grands corps d'hostels en l'un desquels est de présent la porte et entrée par où l'on va à la grande cour cy-après declarée, qui est sur la rue des Barrez, et tout le corps d'hostel, masures, chantiers et jardins à prendre depuis ladite cour jusques sur ladite rue des Barrez et sur la rue de Petit-Musse, les lieux comme ils se comportent et estendent de toutes parts..., tenant d'un costé en partie à une petite maison neufve assise sur ladite rue des Barrez appartenant aux religieux Célestins de ladite ville de Paris, d'une autre partie à une maison et cour appartenant

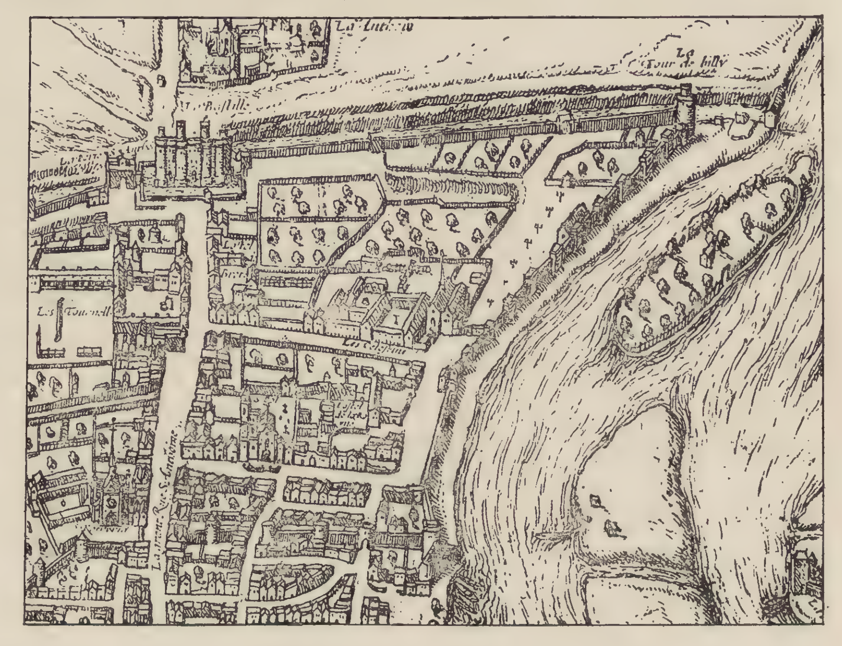
1. Né dans le Quercy, vers 1466, et mort en 1546, Jacques de Genouillac se distingua par sa valeur, non seulement à Marignan, mais encore en plusieurs autres combats, notamment à la bataille de Pavie, où son artillerie aurait décidé de la victoire sans la folle imprudence de François Ier ; Brantôme lui a consacré une notice.

au sieur de Segré, et auparavant au feu cardinal de Bourdeaux, et en autre partie du mesme costé au jardin de l'hostel des Lyons que tient presentement M. Jehan Phelippes, et d'autre part en partie à un autre petit hostel et cour assis en icelle ruë des Barrez et faisant le coing de la ruë du Petit-Musse, et ayant issue sur icelle ruë, aboutissant par derrière à ladite cour d'hostel et chantier à nous appartenant, lequel chantier Robert le Gris tient et occupe de présent, et par devant en partie au petit hostel faisant le coing de la ruë du Petit-Musse appartenant, comme dit est, auxdits religieux, et en autre partie et ayant issuë et principale entrée sur ladite ruë des Barrez, tous lesdits lieux contenans ensemble trente-trois toises deux pieds de profondeur et de largeur, à prendre depuis le mur d'entre le grand hostel estant des appartenances desdits lieux en la grande cour dudit milieu, jusques sur icelle ruë des Barrez par l'endroit de la porte estant sur icelle ruë, et quarante-huit toises quatre pieds de longueur, à prendre depuis le mur mitoyen du jardin des Lyons jusques sur ladite rue du Petit-Musse, et quarante toises aussi de longueur, à prendre au long de ladite rue des Barrez et depuis ledit hostel desdits Célestins, jusques à leur dit autre hostel faisant le coin desdites ruës, et sur la rue du Petit-Musse, quinze toises quatre pieds et demi de longueur, à prendre entre deux murs mitoyens ; pour d'icelle part et portion dudit hostel dessus déclaré et spécifié jouïr et user par ledit Genoilhac, ses hoirs et ayans cause, à tousjours perpétuellement, pleinement et paisiblement : tout moyennant la somme de deux mille écus d'or sol, valans quatre mille livres tournois, qu'il sera tenu de payer, bailler et délivrer comptant..., à la charge de faire et payer par ledit Genoilhac à notre recepte ordinaire de Paris quatre livres tournois de rente par chacun an, et douze deniers parisis de cens portants lots et ventes, saisines est amendes, quand le cas y escherra, au terme Saint-Remy, et de faire réparer bien et suffisamment ledit hostel qui de present est ruyneux, comme dit est, en manière que ladite rente y puisse estre perceûë cy après... Donné à Amboise au mois de novembre l'an de grâce. M. D. XVI...

« *Ainsi signé :* François »

Si, dans l'extrait de l'acte de vente que nous venons de présenter, la superficie du terrain concédé ne paraît pas énoncée, il est aisé, à

l'aide des dimensions de longueurs et de largeurs qui y sont énumérées, de l'obtenir exactement. Or ces dimensions déterminent évidemment une figure composée de deux rectangles, lesquels produisent ensemble une surface de 1470 toises carrées.



Le quartier Saint-Paul, 1530, plan de Braun

Quant à la situation topographique de cette concession, il est encore facile de s'en rendre compte d'une façon non moins précise. En effet, si l'on applique sur le plan cadastral actuel des lieux, la longueur de 48 toises 4 pieds indiquée dans l'acte de vente, à partir de la rue du Petit-Musc, en suivant l'alignement des maisons du quai des Célestins (*alias* rue des Barrès), on constate que cette longueur correspond à la totalité des longueurs de chacune des façades des numéros 2 *bis*, 4, 6 et 8, soit environ 94 à 95 mètres. De plus, si à partir de l'axe de mitoyenneté des numéros 8 et 10, on mesure, suivant encore l'alignement des maisons du quai, l'autre longueur de 40 toises (ou 78 mètres), également indiquée dans ledit acte de vente, on atteint le point limite de la concession, situé à environ 16 ou 17 mètres de l'angle de la rue

du Petit-Musc. Quant à la profondeur de 33 toises 2 pieds, encore mentionnée pour délimiter la concession, elle correspond exactement à la distance qui sépare aujourd'hui le quai de la rue des Lyons, qui n'existait pas encore (1) : ce qui prouve suffisamment que l'alignement des maisons, du côté du quai, n'a pas changé depuis lors.

*
* *

Il est enfin visible que la partie de l'hôtel Saint-Paul, concédée à Jacques de Genouillac correspond à l'ancien hôtel des archevêques de Sens, dont il semble bien, en effet, occuper l'emplacement, en raison de ses tenants et aboutissants à la rue du Petit-Musc, à la rue des Barrès, et à ce qui fut auparavant les jardins du comte d'Eu, devenus depuis l'hôtel de la Reine. Sur la rue des Barrès, c'est-à-dire sur le quai, la concession de Genouillac attenait avons-nous vu : « d'un costé en partie à une petite maison neufve... appartenant aux « religieux Célestins », laquelle maison tenait et aboutissait au sieur de Segré ; et d'un autre côté en partie, « à un autre petit hostel et cour assis en icelle rue des Barrez et faisant le coing de la rue du Petit-Musse ».

Or, si nous recherchons dans les anciens titres domaniaux des Célestins ce qu'étaient auparavant les deux maisons entre lesquelles ladite concession se trouvait ainsi placée, nous trouvons d'abord que la « maison neufve » des Célestins, attenante à celle du sieur Segré, était alors à l'enseigne de *l'Image de Saint-Nicolas*, puis à celle de *l'Epousée*. En 1475, cette maison fut acquise par les Célestins de Guillaume Godefroy, marchand mercier, bourgeois de Paris (2), et Catherine, son épouse, laquelle l'avait eue en héritage de son père,

---

1. La rue *des Lions* paraît avoir été ouverte très peu avant la date du 29 janvier 1544 (n. st.). Elle est, en effet, plusieurs fois citée en ces termes, *rue faite de neuf dedans l'hostel de[s] Lions*, dans un acte portant cette date, relatif à la vente d'une parcelle de l'hôtel de la Reine. A notre avis, cette appellation *des Lions* rappelle les lions qu'on voyait, en 1364, peints sur la porte de l'hôtel Saint-Paul, plutôt que les lions vivants de la ménagerie de Charles V. (Voir F. Bournon, *loc. cit.*, p. 78 et 178.)

2. L'existence d'une maison particulière en cet endroit, de même que celle du coin de la rue du Petit-Musc, paraît suffisamment indiquer que l'hôtel Saint-Paul, y compris l'hôtel de Sens, ne couvrait pas entièrement le quai des Barrès. On verra du reste ci-après qu'il en était déjà ainsi bien antérieurement à l'année 1475.

Jean Boucher, maître boucher en la grande boucherie de Paris ; elle avait auparavant appartenu à Pierre de Saintyon, aux héritiers de Mahiet de Troyes, écuyer, et à Jean le Berger, dit Robert (1). Il n'est pas impossible que ce Robert soit le même que Robert aux Gants, dont la maison attenait, de ce côté, à celle que l'archevêque Etienne Becquard acquit de Pierre Marcel en 1296. Au même endroit, les rôles de la taille de 1292 indiquent d'ailleurs un certain Robert l'Anglais (2), remplacé par Robert de Berteville sur les rôles de la taille de 1313 (3). Quoi qu'il en soit, dans un titre du 7 avril 1511, la maison de *l'Epousée* est mentionnée comme étant en cours de construction ; puis dans un autre titre, du 10 avril 1526, il est dit qu'elle mesure 3 toises 1/2 environ de largeur sur le devant (4), ce qui correspond, à très peu de chose près, à la largeur de la façade du numéro 10 actuel du quai des Célestins, qui est de 6 m. 25. Disons encore que la maison de *l'Epousée* était exploitée par les Célestins comme maison de rapport ; et c'est parmi leurs preneurs à bail de location que nous avons remarqué, entre autres, en 1659, un sieur Toutain, secrétaire de M. Fieubet, maître des requêtes (5), dont le nom est précisément celui du vieil hôtel voisin, où s'est établie de nos jours *l'Ecole Massillon*.

Quant à la maison qui faisait le coin de la rue des Barrès et de la rue du Petit-Musc, il nous semble à présent certain qu'elle étaitre présentée, en 1296, par la grange d'Agnès la Saulnière. En 1430, elle avait pour enseigne *Le Mouton*, et appartenait à N... Chambriquet bourgeois de Paris, qui en fit don aux Célestins, le 17 octobre de la même année. Cette maison est désignée postérieurement comme étant celle où l'on avait coutume de faire la lessive du couvent (6). Attenante à la maison du Mouton, sur la rue du Petit-Muse, se trouvait une autre maison, appelée l'*hôtel de Préaux*, où pendait « sur l'huis une *Meule de moulin* » ; elle avait été acquise, le 8 octobre 1403, par Jacques de Bourbon, grand bouteiller de France, et

1. Arch. nat., S. 3750[a] et S. 3801, fol. 89.
2. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 133.
3. J. A. Buchon, *La Taille de 1313*, p. 143.
4. Arch. nat., S. 3750[a].
5. *Idem*, S, 3749[b]
6. *Idem.*, S. 3801, fol. 86.

dame Marguerite de Préaux, son épouse (1). On voit figurer l'hôtel de Préaux dans les comptes de confiscations des Anglais, rapportés par Sauval pour les années 1421 et 1423 à 1427, où il est mentionné que cette maison, « qui fut à Monseigneur de Préaulx absent », est d'abord occupée par M[e] Lourdun de Saligny, chevalier, puis par « un chevalier anglais, soi-disant seigneur de Préaulx ». Or, dans son *Paris pendant la domination anglaise*, M. Auguste Longon nous apprend que le seigneur de Préaux absent, en question, est Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, mort le 11 octobre 1422, à la Rochelle, auprès de Charles VII dont il suivait le parti, et que le « chevalier anglais, soi-disant seigneur de Préaulx, » n'est autre que Richard Wideville, écuyer, chambellan du duc de Bedford, à qui le roi d'Angleterre donna, en juin 1423, l'hôtel de Préaux confisqué sur le propriétaire absent ; cinq ans auparavant il lui avait déjà donné une partie de la dépouille de Pierre de Bourbon, savoir : les seigneuries de Préaux et de Dangu, en Normandie (2). Après l'expulsion des Anglais, l'hôtel de Préaux retourna à la famille de ses anciens possesseurs, alors représentée par Jacques de Bourbon ; Jacques d'Armagnac, seigneur de Nemours, en hérita après lui, et, le 12 septembre 1457, en fit don aux Célestins (3), qui le réunirent à leur ancienne buanderie du *Mouton*. Les deux maisons n'en formèrent plus désormais qu'une seule, celle à laquelle attenait et aboutissait, en 1516, la concession de Genouillac, du côté de la rue du Petit-Musc. Enfin ces deux maisons, vers le commencement du siècle suivant, furent vendues par les Célestins à Phélypeaux, seigneur d'Herbault, trésorier de l'Epargne (4), qui entreprit, sur leur emplacement, un corps d'hôtel, lequel transformé et agrandi, par la suite, devint l'*hôtel Fieubet*, où, de nos jours, a été ouvert l'établissement d'enseignement secondaire connu, sous le nom d'*Ecole Massillon*, et que nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois précédemment.

---

1. *Arch. nat.*, S. 3801, fol. 87.
2. Sauval, *loc. cit.*, t. III, p. 290 et 306.
3. Auguste Longon, *Paris pendant la domination anglaise*, p, 105-106.
4. Arch. nat. S. 3801, fol. 86 et 87.— Auparavant, l'ancienne buanderie du *Mouton* avait été louée pour un bail de six ans, daté du 8 avril 1589, à Jean Forge, canonnier ordinaire de l'artillerie, moyennant un prix annuel de 40 écus sol. (Arch. nat. S. 3749[b]).

Après les indications topographiques qui précèdent et qui nous ont permis de déterminer enfin l'emplacement précis, resté jusqu'à présent ignoré, du premier hôtel des archevêques de Sens, il nous reste à rappeler brièvement comment la concession faite à Genouillac fut régularisée. En réalité, cette concession fut une violation formelle des ordonnances par lesquelles Charles V avait solennellement déclaré inaliénable l'hôtel Saint-Paul en le réunissant au domaine de la couronne. La Chambre des Comptes le comprit bien ainsi, en refusant d'enregistrer l'acte de concession du roi, sous prétexte que la vente avait été faite sans proclamation de criées, ni de mise aux enchères. Mais le droit de remontrance, dont jouissaient les cours souveraines, ne pouvait être supérieur à la volonté royale, surtout au XVIe siècle. François Ier parla donc en maître et par des lettres de protestation, en date du 2 mai 1517, ordonna expressément de passer outre, et de procéder à la vérification et à l'entérimement de ladite vente. En conséquence, la Chambre des Comptes fit procéder, pour la forme, à la mise en criées du domaine en question ; mais personne n'étant venu enchérir, il resta définitivement adjugé à Genouillac, en 1519 (1).

Qu'il nous soit, à présent, permis d'arrêter ici nos recherches sur le premier hôtel des archevêques de Sens, à Paris ; les pousser plus loin, ce serait entamer l'histoire de l'hôtel Fieubet, dont nous avons dû effleurer, en passant, quelques origines. Mais l'hôtel Fieubet ne saurait contenir dans le cadre que nous nous sommes imposé ; il appartient à l'histoire moderne de Paris et mérite, à lui seul aussi, à plus d'un titre, une monographie toute particulière. C'est du reste l'intéressante tâche que s'est réservée un de nos plus sympathiques et distingués confrères, M. Georges Hartmann ; nous aurions donc mauvaise grâce à fouler ses plates-bandes, toujours si bien cultivées.

CHARLES SELLIER

P.-S. — Nous offrirons très prochainement aux lecteurs de *La Cité* une étude nouvelle sur le deuxième hôtel des archevêques de Sens, composée, en majeure partie, avec des documents entièrement inédits.

CH. S.

---

1. Sauval, *loc., cit.*, t. II, p. 184. — F. Bournon, *loc. cit.*, p. 82-83.

HUBERT ROBERT

Le Centenaire de sa mort

Le peintre Hubert Robert était un Parisien et fut un habitant de nos quartiers. Né le 22 mai 1733, baptisé à Saint-Sulpice, il fit ses études au collège de Navarre. Dès l'enfance il eut un goût prononcé pour les arts et se livra au dessin et à la peinture, et ce, contre le gré de ses parents, bons bourgeois qui songeaient à une autre carrière pour leur fils.

A vingt ans, en 1753, il part pour Rome : le directeur des bâtiments du Roi, M. de Marigny, lui ayant accordé la pension à l'Ecole de France dirigée alors par Natoire. En 1760, il accompagne Fragonard en Sicile.

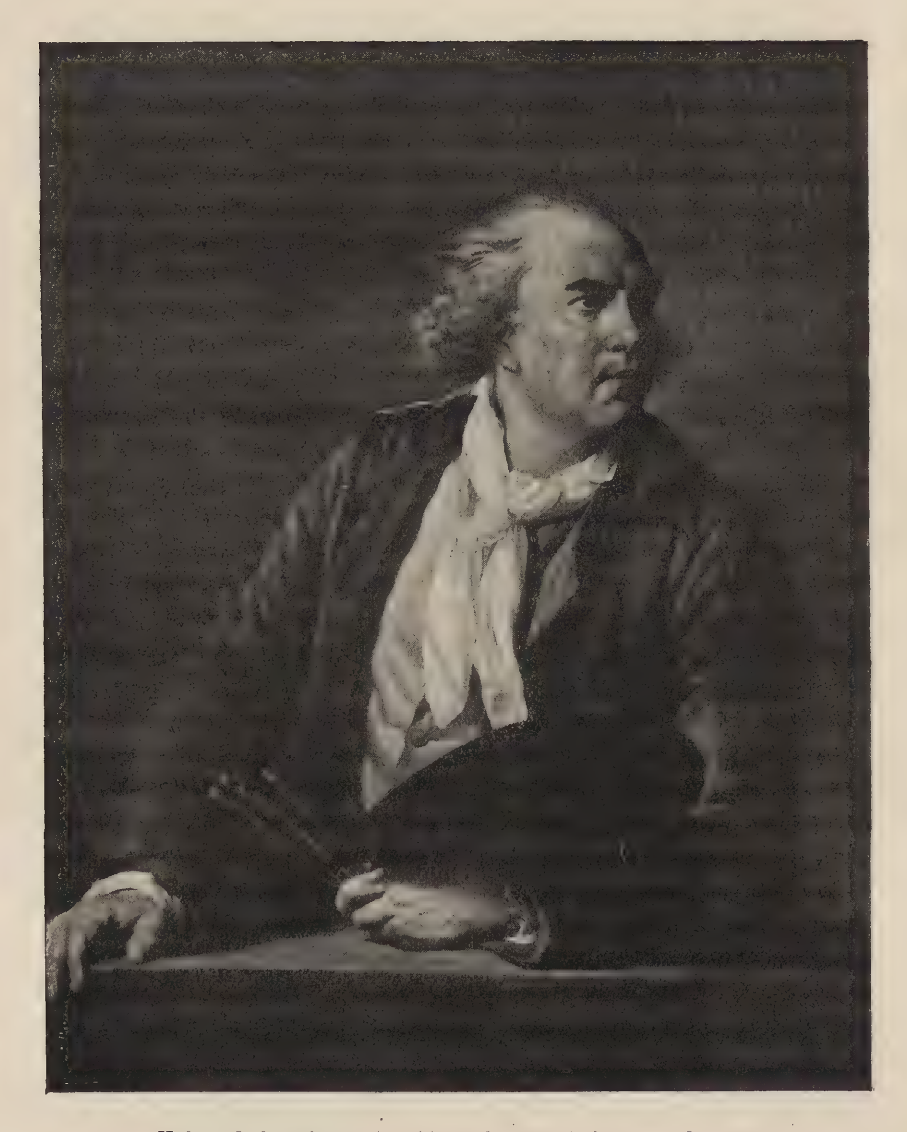
Après douze années passées en Italie, Hubert Robert revient en France et, déjà bien réputé, est élu membre de l'Académie royale le 26 juillet 1766.

Sa manière de composer des paysages ornés de ruines datait de ses débuts, mais il développa grandement son talent par ses études en Italie.

A son retour à Paris, Hubert Robert trouva son père, Nicolas Robert, installé à l'Arsenal, dans la cour des Princes, et chercha à se rapprocher de lui : il loua un logement et des locaux dont il fit son atelier dans une maison de la rue Saint-Paul, en face la rue des Lions, maison dite hôtel Bazin.

La plupart des biographes ne se sont pas occupés du lieu parisien où Hubert Robert avait composé ses œuvres. C'est surtout A. Jal, dans son *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire* (recueil des documents puisés dans les Archives et principalement dans les Minutes des notaires) qui nous donne des renseignements à ce sujet :

Hubert Robert se marie à l'âge de trente-quatre ans, le 6 juillet 1767. Le contrat est passé par devant Me Lhéritier, notaire, rue Grenier-Saint-Lazare ; la cérémonie religieuse a lieu à Saint-Eustache, car l'épouse Anne-Gabrielle Soos, âgée de vingt ans, demeurait rue des Bons-Enfants. Le domicile de Robert est indiqué, dans les actes, hôtel Bazin, rue Saint-Paul, paroisse Saint-Paul. Celui de son père est à l'Arsenal.



Hubert Robert d'après le tableau de Mme Lebrun, au Louvre

Les dots furent de quatre mille livres apport d'Hubert, et deux mille livres celui d'Anne-Gabrielle.

Dans son ouvrage : *Hubert Robert et son Temps*, M.-C. Gabillot reproduit, au chapitre des domiciles du peintre, les notes de Jal, en ajoutant que Joseph Vernet, dans son livre sur les artistes de 1764 à 1773, indique Hubert Robert, peintre, rue Saint-Paul, à l'hôtel Bazin, vis-à-vis la rue du Lion (*sic*).

L'ancien conseiller municipal du quartier de l'Arsenal, feu Edde Ménorval, dans une étude du quartier, en 1897, nous dit que les Bazin, seigneurs de Bezons, possédaient la maison de la rue Saint-Paul qui porte actuellement le numéro 9 et que le peintre des ruines, Hubert Robert, y eut son atelier de 1767 à 1772.

C'est donc cette grande maison, en face la rue des Lions, ayant conservé sa façade du XVIIIe siècle, qui abrita Hubert Robert à son retour à Paris, revenant d'Italie. C'est aussi de ce lieu, où il avait son atelier, qu'en plein épanouissement de son talent, il envoya ses meilleures compositions aux salons de 1767 à 1772.

Les époux Hubert Robert eurent quatre enfants qui moururent tous à l'époque de la Révolution. Leur fille aînée naquit à l'hôtel Bazin. Quand survint un second enfant, en 1771, le logement de la rue Saint-Paul devint trop étroit en présence de l'accroissement de la petite famille. Hubert Robert alla prendre le logement de son père à l'Arsenal.

Il resta sept années à l'Arsenal qu'il ne quitta qu'en 1778.

Son père ne s'éloigna pas beaucoup de lui, car un acte du 8 janvier 1778, testament de Nicolas Robert, bourgeois de Paris, porte sa demeure rue Saint-Anthoine, paroisse Saint-Paul.

A l'Arsenal, Hubert Robert continua à peindre et à envoyer chaque année ses meilleures toiles au Salon. M. Gabillot, dans son étude sur Hubert Robert, indique, d'après les catalogues du temps et les commentaires de Diderot, Bachaumont et autres écrivains, les œuvres de Robert qui furent exposées pendant les douze années qu'il habita la rue Saint-Paul et l'Arsenal.

Le dernier ouvrage qu'il fit dans ce dernier lieu, nous dit A. Jal, fut un des tableaux représentant des ruines qui sont au Louvre. Il écrivit sur le socle d'une statue figurant dans ce tableau, cette inscription : *L'ultimo quadro di pinto da H. Robert nello studi d'ell Arsenal.* M. (*artedi*) *21 décembre 1779*.

Cependant le roi avait donné à H. Robert un logement au Louvre, le 10 juin 1778. Il est probable que Robert, tout en prenant possession de ce logis au Louvre, avait conservé pendant quelque temps son atelier à l'Arsenal.

H. Robert fut nommé garde des tableaux du cabinet du Roi et dessinateur des jardins royaux. C'est ainsi qu'on lui doit la décoration de certaines parties de Trianon et du parc de Versailles.

A la Révolution, emprisonné pendant dix mois, il fut délivré le 9 thermidor. On a dit à tort qu'il échappa à l'échafaud parce qu'un autre Robert, dans la même prison, fut guillotiné à sa place ; on raconta d'autres anecdotes sur sa captivité qui ne sont pas plus exactes.

Sous l'Empire, il habita Auteuil et fut attaché à la direction du musée Napoléon (Louvre).

Hubert Robert mourut subitement, le pinceau à la main, devant son chevalet, dans son atelier de la rue Neuve du Luxembourg, (actuellement rue Cambon) le 15 avril 1808. Il y a donc cent ans.

Hubert Robert avait la réputation d'être un homme aimable, spirituel, toujours joyeux, ayant une belle taille et une figure agréable ; d'un tempérament robuste il excellait dans les exercices de corps. Il avait reçu une solide instruction au collège de Navarre, était brillant causeur et d'une gaieté inaltérable même lorsqu'il était en prison.

Les ouvrages nombreux qu'il a laissés sont presque tous dans le style du décor, avec une touche généralement agréable quoique souvent un peu lâchée ; sa composition est presque toujours théâtrale. La plupart de ses vues furent prises en Italie. Parmi ses quelques tableaux représentant des sites parisiens, ceux de nos quartiers sont : en 1769, *Le Dessous du Quai de Gesvre à Paris vu du Bas du Quai Pelletier ; L'Incendie de l'Hôtel-Dieu*, en 1771 ; *Les Vues du Pont Notre-Dame* 1786 *et du Pont au Change*, en 1782(1) ; *La Bastille en démolition*, en 1789.

G. H.

---

1. Ces deux dernières vues : Démolition des maisons du Pont-au-Change, en 1782 ; démolition du Pont Notre-Dame, en 1786, sont de grandes toiles placées au Musée Carnavalet, dans l'ancien salon de Mme de Sévigné.



L'Hôtel-Dieu et les Sœurs Augustines (1)

IV

Les Religieuses

Suivant les prescriptions du Concile de Nicée, tenu en 325, dès qu'un évêque arrivait dans la ville qu'il devait évangéliser son premier soin était de s'intéresser aux pauvres et aux malades. *Oportet... episcopum irreprehensibilem esse... hospitalem* (2). L'Evêque avait à préparer un asile pour la souffrance (3). Nous voyons cela pratiqué par saint Basile au lendemain de son arrivée à Césarée (4) Saint Jean-Chrysostôme, à Constantinople, ne tarda pas à réunir sous la direction de prêtres des médecins et des cuisiniers pour le service des malades.

A Paris il en fut de même, les premiers évêques rivalisèrent de zèle pour cette œuvre tant de fois recommandée à la sollicitude des pasteurs, Au témoignage de Fortunat (5) saint Marcel, évêque de Paris (430), s'occupa avec grand soin des malades et des pauvres. Il leur donnait l'hospitalité dans sa maison (6).

---

1. Voir *La Cité*, no 26 avril 1908.
2. I.*Ep. ad Tim.*, III. 3.
3. Dom Pitra. *Histoire de saint Léger*, introd. p. 45.
4. *Oraison fun. de saint Basille par saint Grégoire de Nazianze.*
5. *De Sanctis*, t. VI, Die prima Novembris.
6. Au voisinage de la chapelle Saint-Christophe.

Ces refuges étaient alors des sortes de caravansérails ouverts à la fois aux malades, aux indigents, aux étrangers et aux personnes sans gîte.

Auprès des cathédrales les maladreries étaient considérées comme des endroits sacrés que les évêques défendaient avec une énergie constante contre les seigneurs et les rois souvent en mal d'argent. On pouvait dire en toute vérité que. « l'Hôtel-Dieu était l'œuvre de l'Eglise, le fruit de sa sollicitude et de son dévouement aux malheureux ; c'était une dépendance de la cathédrale, comme le palais épiscopal, comme les maisons canoniales ; pouvait-il dès lors ne pas s'élever aux portes mêmes de la basilique? (1). »

Dans l'admininistration intérieure, des religieux, qui n'étaient point prêtres, s'occupaient des hommes et des religieuses donnaient leurs soins aux femmes.

Pendant de longues années le personnel hospitalier ne suivit pas d'autre règle que les volontés ou les conseils des fondateurs. Une sorte de coutume s'établissait et la tradition se perpétuait de générations en générations.

Mais à mesure qu'on s'éloignait de la fondation on prescrivait des coutumes contre elle et un certain relâchement se produisait malgré la vigilance du collège directeur.

Pour prévenir des abus il était nécessaire de fixer la tradition par des constitutions écrites qui devaient être la règle des serviteurs des pauvres.

Une lettre de conseils adressée par saint Augustin à sa sœur pour lors Supérieure d'une communauté à Hippône servit de base aux nouvelles règles. Le Chapitre de l'Eglise de Paris dressa un acte où les conseils de saint Augustin furent adaptés aux besoins locaux et à partir de ce moment aux trois vœux monastiques, les religieuses ajoutèrent celui de servir les pauvres dans la maison de l'Hôtel-Dieu de Paris.

De « Filles de Saint-Christophe » (2) du vocable d'une chapelle donnée à la maison des pauvres (3) les religieuses, soumises désor-

---

1. Coyecque. *L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge*, I, p. 165.
2. Félibien. *Histoire de Paris*, t. I, p. 61.
3. *La Cité*, no 26, p. 117.

mais à la règle de saint Augustin, porteront le nom d'*Augustines de l'Hôtel-Dieu*.

V

Recrutement

Primitivement le nombre des religieuses fut fixé à 25. A mesure que l'œuvre suivait son développement normal ce nombre fut porté à 40, puis à 200 (1) dans la période où la communauté commença à essaimer.

Les *Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris* étaient divisées au début en trois ordres : 1° Les *Débutantes* qui formaient une sorte de juvénat réunissant les jeunes filles de douze à quinze ans. On les appelait encore *postulantes*.

2° Les *Novices* de quinze à vingt ans, appelées aussi *servantes*, (*servitrices*), *domestiques* (*ancillæ*), *suivantes* (*pedissequæ*), *filles en chaperon* et *filles blanches*.

Sous ces différentes dénominations elles faisaient leurs années de probation.

3° De dix-huit à vingt-cinq ans, les novices devenaient *sœurs de chœur*, recevaient le voile et prononçaient leurs vœux, de là leur nom de *sœurs professes*. Pour l'ordinaire on comptait avec leur âge les années de professions et le temps de séjour à l'hôpital; par exemple *Hélène la Petite*, décédée, âgée de soixante-neuf ans, dont quarante ans de professions et cinquante ans de séjour à l'Hôtel-Dieu. *Jeanne l'Asseline*, soixante-quinze ans, dont quarante-cinq ans de professions et soixante ans de séjours à l'hôpital, etc. (2).

A mesure qu'une ancienne venait à mourir, la première des novices, de l'agrément du Conseil, venait la remplacer dans le service, sans pour cela prendre le titre de celle qui était décédée.

Le noviciat n'était pas seulement un temps de préparation à la vie religieuse, mais encore une sorte d'apprentissage pour la servante des pauvres et des malades.

---

1. Dans ce nombre étaient comprises les postulantes et les novices.
2. Coyecque, t. I, p. 31.

Les novices couchaient dans un dortoir commun où les lits étaient séparés par des courtines (1). Chaque jour à quatre heures on donnait à son de cloche le signal du lever, puis après avoir vaqué aux soins de la toilette et du ménage, toutes les novices descendaient avec les sœurs à la chapelle.

En dehors des exercices religieux propres à leur état les novices devaient remplir une série de fonctions pour les préparer à donner aux malades les soins que réclament leurs infirmités.

Les novices buaient (2) en petite et en grande lavanderie, rangeaient le linge après l'avoir « honestement racommodé et plié » entretenaient à la pouillerie (3) les vêtements des pauvres.

Suivant leurs forces physiques, elles étaient encore employées à l'apothicairerie pour broyer les substances qui entraient dans la composition des pilules ou des autres médicaments.

On comprend déjà la peine que prenaient ces pauvres jeunes filles dans une série de travaux que l'on ne demande même pas de nos jours aux bras vigoureux des hommes. Les machines perfectionnées produisent rapidement ce qui autrefois coûtait tant de peines. Aussi après avoir enduré ces travaux quelques jeunes filles, redoutant des emplois plus fatigants, se retiraient avant de prononcer les grands vœux.

Pour celles qui persistaient, si elles voulaient devenir religieuses professes, elles devaient être agréées par le chapitre général. Comme nous l'avons vu plus haut, elles pouvaient à l'ancienneté remplacer les religieuses malades ou décédées, mais pour devenir sœurs de chœur, elles avaient à solliciter l'agrément du *chapitre*. Réunis dans la *salle capitulaire* les Aumôniers, Prieure, religieux profès et religieuses de chœur choisissaient parmi les novices celles qui paraissaient les plus dignes au point de vue de la piété et les plus aptes à exercer la profession pour laquelle elles s'étaient présentées à l'Hôtel-Dieu.

Le choix fait, au jour déterminé, toute la communauté se réunissait dans la chapelle intérieure. Les chanoines de Notre-Dame occupaient

1. Rideaux de toiles.
2. Lavaient.
3. Salle que nous appellerions maintenant le vestiaire.

les stalles, les invités garnissaient les côtés, le Doyen du chapitre ou dans la suite le supérieur chantait grand'messe. Durant la cérémonie on bénissait solennellement le costume de la nouvelle professe et celle-ci l'allait aussitôt revêtir dans une pièce hors de la chapelle. Quand elle revenait on lui coupait la chevelure, puis elle se prosternait à terre, on étendait sur elle un drap mortuaire pendant la récitation ou le chant des grandes litanies. Enfin elle entendait un discours de circonstance et venait communier après avoir répondu en toute liberté à l'interrogatoire suivant :

« Vous voulez et promettez à Dieu, nostre Créateur et à Chapitre de Paris, garder chasteté, vivre sans propre, faire obédience au Maistre et à la Prieure et vivre selon l'état de l'Ostel. »

On remettait ensuite le livre de la *Vie active* (1) et tous les assistants chantaient le *Te Deum* (2).

VI

Le Costume des Religieuses

Lorsqu'une jeune fille se présentait à l'Hôtel-Dieu pour devenir religieuse, les parents devaient fournir un trousseau capable de subvenir à son entretien jusqu'à la profession.

« La coustume de la maison est que les parens des filles blanches (3) quant ilz sont receues, la vestent de tous les habillemens nécessaires et en iceulx les entretiennent jusquez à ce qu'ilz soient professes (4). »

Toutes, professes ou novices portaient robe blanche et tablier blanc, surplis blanc de lin fin, guimpe blanche avec chausses faites de blanchet ; sur le couvrechef blanc un voile : les cottes fourrées de pannes blanches (5). Sur le vêtement la ceinture monacale.

1. Livre de vie active : manuscrit composé vers la fin du xve siècle par Jehan Henry, conseiller du Roi et Proviseur de l'Hôtel-Dieu.
2. Jusqu'en ces derniers temps la cérémonie est demeurée à peu près la même.
3. Les novices, ainsi appelées à cause de leur costume tout blanc et sans le voile noir que portent les seules professes.
4. *Arch. nat.*, I, 5364.
5. *Arch. nat.*, I, 524.

Les novices, appelées aussi filles blanches, devaient porter des vêtements non ajustés, amples dans la plupart des cas : un surplis blanc de lin fin, un tablier blanc, des houssettes de peaux, une robe blanche. Les professes portaient voile et manteau noir, mais tout cela « aussi pou afflassonnée que ung sac, tellement que diras que oncques celle robe ne luy fust faitte propre à son corps, et que aussi bien pourroit servir à chacune de ses seurs qui première à son lever la vestiroit, comme elle » (1).

Pour ne sacrifier pas au luxe, tous les objets de vêtement devaient être d'étoffe très ordinaire, qu'elle qu'ait été la condition de fortune des parents de la religieuse. On prend même soin d'en indiquer le prix comme suit :

Les seurs auront sourpelis longs de toille jusques aux talons, à servir les povres, l'aulne de pris de XII d (eniers) p (arisis), ung pelisson d'aigneaulx, une cotte de sarge noire ou de brune couleu(r), l'aulne de V s(ols) ; un surcot d'une mesme couleur et pris, fourré d'aigneaulx ; ung manteau noir de ysambrun, de gallebrun ou de sarge ; chausses blanches ou noires ; soliers et bottes ; et s'il ne se trouvoit drap ou toille au pris dessus dit, je leur ordonne achater du moindre pris qui se puisse trouver (2).

VII

Les devoirs d'Etat

Pendant un an après sa profession « la religieuse entrant au port de religion prend pour son adresse (3) une ancienne religieuse professe qui, par longue expérience de temps, a congneu les mesmes cerémonies, charges et service de religion avec les périlz qui y surviennent d'eure à aultre » (4).

L'occupation principale est le service des malades, aussi la Règle prévoyante a-t-elle réduit au minimum les exercices religieux à faire dans la chapelle ou dans la communauté.

1. Coyecque. *Op. cit.*, 167.
2. *Livre de vie active* : p. 196.
3. Pour la dresser.
4. *Livre de vie active*, 34.



1. Noviciat des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris
2. Service des Religieuses auprès des malades

L'œuvre par excellence à accomplir est auprès des infirmes, puis auprès des indigents. Tout cela est dit dans les Constitutions intérieures :

« Quand les voyons d'une main tenir le chief et de l'autre main apuier le dos des povres malades, lorsque les mettoient à selle et que nettoioient leurs poilles et lavoient leurs piés ors et leurs salles drapelles, leurs ungles rongnaient, leur poil tondoient et d'un lit en l'autre tous puans les portoient et souvent mors ensevelissoient... Le labeur de ceste maison est bien penible, car souvent convient ceans du jour faire la nuyt et de la nuyt le jour, pour veiller les povres malades... les nettoyer, lever, coucher, baigner, essuyer, pestre, abuvrer, porter de lit en aultre, recouvrir souvent, faire, refaire lis, ressaincer chacun jour en eaue clere leurs petis drappelles, chauffer linges à leur mettre aux piés, faire lessives chacune sepmaine de huit à neuf cens draps, les ressaincer en eaue clere, les assevir ou cuvier, recuire cendres, acoutrer boys en la fournaise, les draps laver en Saine, gele, vente, pleuve, les estendre aux galeries estes, et en yver les secher à grand feu, les plaier, ensevelir les mors, et aultres innumerables, labourieux et penibles services... les ungs, difficile à pencer et à qui l'on ne scaroit faire service à leur gré, l'injuroient de parolle et de langaige diffamatoire ; les autres, en la fureur de leur maladie, la frapoient et blecoient ; les autres luy dessiroient ses vestemens » (1).

VIII

LES CHARGES

Lavanderye

En la petite buanderie, les religieuses lavoient depuis 4 heures du matin jusqu'à 9 heures, de midi à 2 heures et de 4 heures à 7 heures.

« En la grand buanderie etoit laveure des cinq cents draps qui se fait une fois le mois où touttes les mères et novices se doibvent trouver. »

1. *Livre de la vie active*, 190-205-208.



Les Religieuses lavant le linge à la rivière, devant les Cagnards

Les religieuses descendaient à la rivière par les cagnards et elles entraient bottées dans l'eau par n'importe quelle température. Il arrivait parfois que la force du courant en entraînait quelqu'une où qu'elles se noyaient en voulant rattraper des pièces de linge. Un varlet les aidaient à sortir le linge de la cuve et à l'amener au bord de la rivière.

En hiver les sœurs descendaient avec une petite lanterne à la main. A l'époque des grandes eaux la buanderie était de plain-pied avec la rivière, un lavait sous les cagnards. On payait alors des bateliers pour repêcher le linge échappé. Pendant les gelées ces mêmes bateliers avaient charge de casser la glace ; en été on lavait sur le grand bras.

Ne pouvant contester ce rude labeur quelques malins esprits ont déclaré que si les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient continué à faire ceci on ne les eût point renvoyées.

Tour à tour le Chapitre et les commissions royales avaient adouci les conditions de vie dans les hôpitaux. Les religieuses en profitèrent. On s'étonne que les personnes qui font de tels reproches, ne continuent pas à voyager en pataches, au lieu de se servir des express ou des automobiles.

La Lingerie

Ici les sœurs étaient occupées à coudre et recoudre, réparer draps de licts, tayes d'oreillers, cœuvre chefz, coutilz et couvertures, qui deschereroient si souvent n'y estoit par Discipline, mise la main (1). Dans cet office on employoit les vieilles religieuses à faire de la charpie et les pensionnaires à « couldre draps » qui servaient à ensevelir les morts, car en ces temps de barbarie chaque défunt était enveloppé dans la moitié d'un drap hors de service. En nos jours de progrès il faut que les familles des décédés dans les hôpitaux fournissent elles-même le linceul de leurs proches.

La Pouillerie

La sœur pouillère avait pour office la conservation et l'entretien

1. *Vie act.*, 223.

des coutes (coutilz) des lits de la communauté et de ceux des malades. Plusieurs chambres contenant les hardes des malades étaient sous sa direction. En ce temps là *chaque pauvre sortant de l'Hôtel-Dieu recevait ses habits lavés, une chemise et souvent quelques deniers.*

La Troncherie

A l'entrée de l'Hôtel-Dieu, aux pieds de la statue du Christ et de Notre-Dame, il y avait un grand tronc destiné à recueillir les aumônes. Une religieuse était chargé de ramasser chaque jour le produit du tronc ; de là son nom de tronchière. Elle était comme l'économe de l'hôpital.

La « tronchière » fournissait l'huile et les mèches qui brûlaient dans les salles de malades et dans les couloirs, les fleurs pour les fêtes, les frais d'enterrements. les cordes des cloches et celles des chalits, etc. Dans les domaines terriens de l'Hôtel-Dieu la « tronchière » faisait presser « oilles de noys à manger à karesme et aultres jours, faittes, des noyez prinses aux héritaiges de céans.

La Prieuse ou Prieure

La Supérieure (1) des religieuses était nommée par le chapitre général. Elle occupait sa charge à vie et si elle venait à démissionner le seul privilège qu'elle gardait était d'avoir une cellule auprès de la Prieure en fonctions et d'être servie à part (2). C'était une sorte d'honorariat.

La Prieure devait assurer le service des sœurs chargées de veiller dans les salles, les « veilleresses », comme on les appelait. Elle devait faire, elle-même la ronde de nuit pour s'assurer que chacun était bien à son poste. Les jours de fête, elle faisait mettre des fleurs dans les salles et garnir de courtes-pointes de couleurs vives les lits des malades.

La Prieure présidait les repas. Les malades prenaient les leurs à 11 heures et à 6 heures, les religieuses à midi et à 7 heures. Aussitôt terminée la lecture de table les sœurs se rendaient à la chapelle pour

---

1. La première — prior — la Supérieure.
2. Arch. nat. L. 536.

réciter l'*Angelus* et sur un signal donné par la Prieure, chacun se rendait à son office.

La Prieure gérait au-dessus de la tronchière et avec son concours le domaine rural, scellait les quittances, pourvoyait par les pensionnaires (1) de l'Hôtel-Dieu ou par des mercenaires à la garde des troupeaux, aux moissons dans les propriétés de la Brie ou aux vendanges sur les coteaux environnant Paris.

Tout le personnel féminin de l'Hôtel était sous la direction de la Prieure qui désignait à chacune sa fonction. Personnellement elle dirigeait le service de la lingerie et exerçait une surveillance générale sur les salles d'infirmes.

On aura une idée de l'importance de la première direction quand on saura que la moitié des revenus de l'hôpital était consacrée à acheter du linge. Celui qui était envoyé par des particuliers était souvent hors d'usage ; il était alors ou bien employé à l'ensevelissement des morts ou vendu au profit des malades.

Seule la direction spirituelle était exercée auprès des religieuses et des malades par un chanoine délégué du chapitre de Notre-Dame ou par des aumôniers désignés *ad hoc* aux temps des épidémies ou des guerres.

Comme on peut s'en rendre compte par ce qui vient d'être dit, l'Hôtel-Dieu de Paris supposait un service considérable et un personnel nombreux.

Dans cette organisation, que des abus se soient glissés, que quelques-uns aient perpétué une sorte de scandale, ceci n'a rien d'étonnant dans une œuvre fondée par des humains avec des humains.

« Si quelques-unes oublient leur office, les autres suent le travail et la charité (2). »

Il est utile de signaler ici la vigilance du Chapitre de Notre-Dame pour prévenir ou corriger ces abus.

Dans l'ordre matériel il ordonne des visites périodiques pour voir si les pauvres sont bien couchés, bien soignés, bien nourris. Il exige

---

1. Outre les pauvres et les malades il y avait dans l'Hôtel-Dieu des personnes de condition moyenne qui vivaient là après avoir abandonné leur bien en viager à l'hôpital.

2. Dr Bourneville. *Notes sur l'ancien Hôtel Dieu de Paris*, p. 23.





Suite de six gravures du temps de Louis XIV (collection G. Hartmann)

des comptes et quand il trouve des résistances qui laissent présumer du gaspillage ou des malversations il demande au Parlement de le soutenir (23 juin 1497) ou au Conseil de Prévost d'intervenir au nom des intérêts de tous les citoyens (4 avril 1505).

Dans l'ordre spirituel, les chanoines poussent leur sollicitude jusqu'à faire venir des Franciscaines du Nord pour servir d'exemple de désintéressement en un temps où les Augustines semblaient oublier la noblesse de leur vocation (1504).

Sous François 1er de grands désordres étaient à réprimer, les religieux buvaient le vin des infirmes, les religieuses se faisaient aider auprès des malades par des marauds qu'elles payaient de *leur bien*, péchant ainsi contre le vœu de pauvreté et contre le vœu d'obéissance. Le chapitre n'hésita pas. Sous peine d'être puni comme sacrilège, il fut défendu de prendre et surtout d'emporter de l'Hôtel-Dieu « pain, vin, pitances ou autres choses » (28 déc. 1559).

Les discordes civiles et religieuses avaient exercé une influence désastreuse sur les Sœurs de l'Hôtel-Dieu. A n'en point douter, il faut voir là une cause des désordres qui régnaient dans la communauté et du délaissement des malades par des religieuses qui allaient en ville et se répandaient dans le monde.

Une réforme était indispensable. Elle fut entreprise et menée à bien par la fille d'un orfèvre de Paris, Geneviève Bouquet, professe de l'Hôtel-Dieu. Malgré des rébellions nombreuses, Geneviève, en donnant l'exemple de toutes les vertus, rétablit dans sa rigueur primitive la règle conventuelle donnée par le chapitre de Notre-Dame à l'instigation de Messieurs du Parlement.

On rétablit l'ancienne discipline décrétée en 1212 par le Concile de Paris et revue par le Chapitre en 1535 et 1536. Ceci au plus grand profit des malades et des indigents, comme on peut le voir par les dispositions qui suivent :

Art. 173 de la réforme de 1536. — Nous exhortons et enjoignons en la douceur et vertu de souveraine et affectueuse charité à tous et à chascuns, en frères, sœurs et filles et aultres domestiques et à tous ayans la cure des paouvres de cest Hostel-Dieu, que doresnavant ung chascun en son office et degré se monstre et exhibe fidelle, pitoyable

et miséricordieux envers les mallades en leurs affaires et qu'ilz aient à les traitter de face sereyne et gratieux regard et de douce benignité et affable parolle, affin que lesditz mallades ne soient contristez, affligez et ennuyez de tristesse par les parolles dures qui leur seroient proférées ou par les signes ou gestes qui leur seroient tenus, et par ce leur maladie n'en soit agravée.

Grâce à l'influence d'une simple religieuse (1), la vie conventuelle était pleinement rétablie parmi les sœurs Augustines, qui formaient une véritable congrégation hospitalière remplissant avec le plus grand zèle tous les devoirs de la charité chrétienne envers les pauvres malades. Le ministère spirituel complètement organisé par les soins de M. Vincent, avec les pouvoirs si libéralement conférés par le Chapitre, fonctionnait régulièrement assurant aux malades et aux mourants toutes les consolations, tous les secours de la religion (2).

La nouvelle discipline avait été si heureusement imposée que dans la suite les vocations se multiplièrent. Les femmes du monde, *les grandes dames,* comme on les appelait alors, furent prises d'un beau zèle pour la visite des malades et des pauvres.

Saint Vincent de Paul, qui avait suscité ce mouvement charitable, allait bientôt commencer ces deux grandes associations : Les Dames et les Filles de la Charité.

Aidé merveilleusement par Louise de Marillac, Vincent de Paul s'employa à vaincre dans les servantes des pauvres et des malades les répugnances de la nature.

« Ces puanteurs et ces infections, que la religieuse trouve dans ses services, seront changées en l'odeur des parfuns qui attiraient l'Epouse du *Cantique des Cantiques;* les cris et les plaintes des misérables seront converties en des acclamations de triomphe ; les malédictions qu'elles reçoivent de ceux pour qui elles exposent leur vie et leur santé, mériteront des bénédictions éternelles ; ces nuits qu'elles emploient à veiller seront suivies d'un repos qui ne cessera jamais au grand jour de l'Eternité. Ces changements de froid et de chaud, de

1. Geneviève Bouquet n'avait été appelée à la profession qu'à l'âge de trente-cinq ans. C'était une humble, mais une énergique religieuse, son œuvre l'a montré.
2. Chevalier. *L'Hôtel-Dieu de Paris,* préface.

tremblements et de sueurs mériteront ce printemps éternel dans lequel vivent les bienheureux.

« Enfin, cette image de mort, qui paraît de tous côtés, sera entièrement effacée par la vie éternelle qui n'est autre que la jouissance de Dieu, qui n'a pas voulu présenter une moindre récompense que Luy-même aux religieuses de l'Hôtel-Dieu (1). »

Cet esprit présida au recrutement des religieuses pendant plus de douze cents ans. En dernier lieu on n'eut à leur reprocher que leur coutume archaïque et leur discipline religieuse. Mais alors pourquoi garde-t-on au magistrat sa toge, au professeur de faculté sa robe, au soldat son uniforme, il semble qu'elle aurait dû être respectée par la « Déclaration des droits de l'Homme ».

Deux fois à cent treize ans de distance les Augustines furent frappées au nom des justes lois, une première fois ce fut leur costume qui fut visé, une seconde fois la religion à laquelle elles appartenaient.

Le 18 août 1792 l'Assemblée législative prononça la dissolution des congrégations « même celles uniquement vouées au service des hôpitaux et au soulagement des malades ». Toutefois, les religieuses hospitalières étaient autorisées à *titre individuel*, à se dévouer aux malades sous la surveillance des délégués de l'administration.

Le 15 juin 1793 la Commune de Paris décréta « qu'il serait accordé à chacune des hospitalières de l'Hôtel-Dieu une somme de cent livres pour supplément des premiers frais de leur nouveau vêtement, jusqu'à la fin de l'année, époque à laquelle on statuera sur l'objet de leur entretien ».

La Convention avait dénommé l'Hôtel-Dieu « Grand Hospice d'Humanité.

Ces deux réformes assuraient l'émancipation du monde.

Sur le rapport du conventionnel Camus, par un décret du 3 messidor an XII (22 juin 1804) les *Sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu* furent rétablies. La lettre du citoyen Portalis (2), ministre des Cultes, à l'abbé Lejeas, vicaire général de Paris, en date de 16 vendémiaire an XIV (8 oct. 1805) autorise les sœurs à suivre leurs anciennes constitutions.

---

1. Constitutions données par le Chapitre (1652).
Arch. nat. A. F. IV. 750.

Pendant cent ans encore (1805-1905) les Religieuses Augustines se dépensèrent sans compter et les décorations qui furent données aux Sœurs montrent le grand cas qu'on faisait de leurs services. Jusqu'au jour de leur départ inclusivement, les autorités laïques firent l'éloge 1[e] de leur *zèle*, 2[e] de leur *dévouement* et 3[e] de leur *désintéressement*.

Le lundi 13 novembre 1905 le Conseil Municipal par 45 voix contre 28 prenait la résolution suivante :

« Le directeur de l'Assistance publique est invité à remplacer les sœurs de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Louis par des surveillantes laïques dans le délai de trois mois, à dater de la promulgation du décret à intervenir.

« En aucun cas, les religieuses Augustines ne seront admises à continuer leur service sous un costume laïque. »

Les promoteurs de la mesure dans une campagne savamment menée par la presse et par les réunions publiques, accusaient les Religieuses d'ignorance de leurs devoirs professionnels, de manque de vigilance dans leurs services, de gaspillage des biens de l'Assistance publique, sans compter le manque d'égard pour la liberté de conscience pour les moribonds.

Qu'était-ce qu'un héritage de treize cents ans de dévouement et de sacrifices multipliés par un corps social dont l'ardeur ne s'était pas démentie à travers les siècles ?

« Cependant les services de l'hôpital fonctionnèrent pendant cette longue période, avec une régularité parfaite, à l'entière satisfaction des habitants, de la municipalité, du chapitre métropolitain et du Roi. S'il en eût été autrement, si le personnel, s'abandonnant à des dérèglements coupables, avait négligé ses devoirs, si frères et sœurs ne s'étaient pas toujours montrés à la hauteur de leur tâche et rendus dignes de l'estime et de la reconnaissance de tous, les documents nous l'apprendraient, comme ils nous renseignent sur certains faits dont l'Hôtel-Dieu fut parfois le théâtre, faits profondément regrettables, à coup sûr, mais dont le petit nombre est à noter, et dont le caractère individuel est nettement défini (1). »

---

1. L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Age, I, p. 173.

Au commencement du siècle dernier il restait 27 religieuses ayant exercé des fonctions dans l'ancien Hôtel-Dieu et 10 dans l'hôpital Saint-Louis.

Le Conventionnel Camus,qui prit une part si importante à la constitution civile du clergé, écrivait ; « Personne n'ignore combien le service des femmes est avantageux aux malades, surtout lorsqu'elles sont conduites, dans l'exercice pénible de leurs fonctions, par des vues supérieures qui les mettent au-dessus de tous les dégoûts inspirés par l'état rebutant de la maladie. »

Cette opinion du conventionnel de 1803 est bien différente de celle du même conventionnel de 1793.

Avec le temps les hommes changent, les passions se calment, les principes vrais restent immuables.

Et nunc Reges intelligite, erudimini qui judicatis terram !

M. Gauthier
curé de Saint-Gervais

anvier 1908





L'Hôtel-Dieu, au moment de la Commune

L'Hôtel-Dieu et les " Augustines "

M. Maxime Vuillaume, qui joua un rôle actif dans la Commune et qui ne passe point pour pactiser avec la faction romaine, raconte que pendant ces tragiques semaines de 1871 les Augustines montrèrent un dévouement admirable, soignant avec le même zèle les blessés des deux partis, n'hésitant même pas, après la défaite des fédérés, à cacher et à préserver ainsi d'une mort à peu près certaine le directeur nommé par la Commune. Les communards avaient gardé de la conduite de ces religieuses, pratiquant héroïquement la neutralité politique devant la souffrance humaine, un souvenir reconnaissant et attendri, dont on trouve l'écho dans cet intéressant article de M. Maxime Vuillaume :

Il y a trente-sept ans, aux jours batailleurs de l'insurrection parisienne de 1871, les hôpitaux jouèrent un grand rôle dans l'administration municipale. Chaque jour, les convois de blessés, revenant des avant-postes, se succédaient aux portes de Beaujon,

de Lariboisière, de la Charité, de l'Hôtel-Dieu. Le directeur de l'assistance publique, nommé par la Commune, le citoyen Treilhard (fusillé dans la cour de l'école polytechnique à l'entrée des troupes), avait placé à la tête de l'Hôtel-Dieu un de nos vieux amis, brave homme de proudhonien, Paget-Lupicin. Le bon Paget, qui frisait la cinquantaine, avait été proscrit au 2 décembre. Resté en France à l'amnistie de 1859, il s'était mêlé à tous les complots et à toutes les résistances, ce qui lui avait un peu fait perdre de vue ses études médicales. Nous l'appelions le docteur, pour lui faire plaisir ; il n'était que simple officier de santé.

Dès qu'il fut installé à l'Hôtel-Dieu, l'un des premiers soucis de Paget fut de nous montrer à tous ce qu'il avait fait — ses réformes. Un beau matin de floréal, je traversais la place du Parvis, et, franchissant le seuil du portail aujourd'hui démoli (il se trouvait à l'emplacement de la statue de Charlemagne) je demandais à un infirmier de passage « le citoyen directeur ». Mais déjà Paget était accouru. Serrements de main. Les grandeurs n'avaient pas effleuré l'âme simple de notre ami. En vareuse de garde national, il balançait de la main droite l'éternelle toque de fourrure qui ne le quittait jamais, même par les chaleurs torrides. Tout de suite, nous lui demandâmes :

— Eh bien ! et les sœurs ! Bien sûr, tu les as déjà remplacées par de braves citoyennes, dévouées à la Commune...

Paget sourit, mais il restait muet.

— Voyons, voyons, réponds-nous. Tu sais, ici, il ne faut plus de cornettes. Ou alors, mon vieux Paget, gare à toi. On te dégommera comme un vulgaire Versaillais.

Paget restait de plus en plus muet. Visiblement, il esquivait la réponse. Il nous indiquait du doigt, pour nous amadouer, les inscriptions nouvelles dont il avait orné les murs : corridor Barbès, corridor Proudhon, salle Blanqui, etc., etc. Un arrêté du citoyen Treilhard avait prescrit de changer les noms des salles et corridors

des hôpitaux « qui ne rappelaient à l'esprit que des souvenirs de fanatisme ».

— Plus de saints ! nous disait orgueilleusement Paget. Hein ! ce que je les ai balayés !

— Oui, mais les sœurs !

Paget sortit enfin de son mutisme.

— Mes sœurs ! Eh bien ! les voilà !

Et il nous indiquait un groupe de femmes, vêtues de robes noires, un petit bonnet noir sur la tête. Quelques-unes portaient une ceinture rouge serrée à la taille. Aucune trace de costume religieux. Pas l'ombre de cornette, pas un grain de chapelet. Nous étions passablement intrigués.

— Voyons, parle.

— Eh bien ! mes amis, mes sœurs que vous voyez là-bas, ce sont « les mêmes »... Ce sont les sœurs d'hier, les Augustines que j'ai transformées, à l'usage de la Commune. Dès que je suis entré ici, et que je me suis assuré de la sollicitude avec laquelle elles soignaient nos blessés, j'ai pris la résolution de les conserver, si elles consentaient à quitter leur ridicule costume. Elles ont consenti. Elles sont vêtues maintenant comme tout le monde. Elles ont même une ceinture rouge. Que peut-on demander de plus ?

Paget rayonnait. Il se sentait triompher. Nous entrions dans l'une des salles. Tous les lits garnis de blessés. A la tête de chaque lit des fleurs. Des fleurs partout. Ce que ce mois de mai 1871 fut fleuri ! On se battait, à Neuilly, dans les jardins pleins de lilas.

Les sœurs de Paget — les sœurs de la Commune — s'étaient approchées. Nous causions. Et nous regardions avec curiosité ces filles de saint Augustin, attentives à la moindre plainte, empressées près des infortunés que la bataille avait entamés. Paget rayonnait de plus en plus. Tout en causant, nous étions arrivés à l'extrémité de la salle. Contre la muraille, une table chargée de bou-

quets. L'une des sœurs s'approche de moi, et, dérangeant un des vases fleuris, elle me fait voir, derrière l'amoncellement des roses, toute la garniture de l'autel : le christ, les chandeliers, les tableaux de sainteté... Paget, dès son arrivée, avait donné l'ordre de débarrasser tout cela ; mais, devant les supplications des sœurs, il avait trouvé cette combinaison originale : cacher l'autel sous les fleurs.

La sœur et moi, nous riions de bon cœur du subterfuge de Paget. On peut bien être à la fois sectaire et bon enfant ! Je rejoignis le groupe, et me penchant à l'oreille de Paget :

— Vieux traître, va ! Tes « sœurs » te font marcher comme un tonton.

Et, d'un doigt accusateur, je lui montrais l'autel embaumé de fleurs.

— Que veux-tu, mon cher, je ne pouvais tout de même pas les chagriner. Ça ne gêne personne. On ne voit rien. Et puis, elles soignent si bien nos pauvres blessés!

Et, ce disant, Paget suivait du regard, un regard plein de douceur et de bonté, le groupe des Augustines, dont les silhouettes noires, ceinturées de rouge, disparurent l'une après l'autre par la porte de l'une des salles...

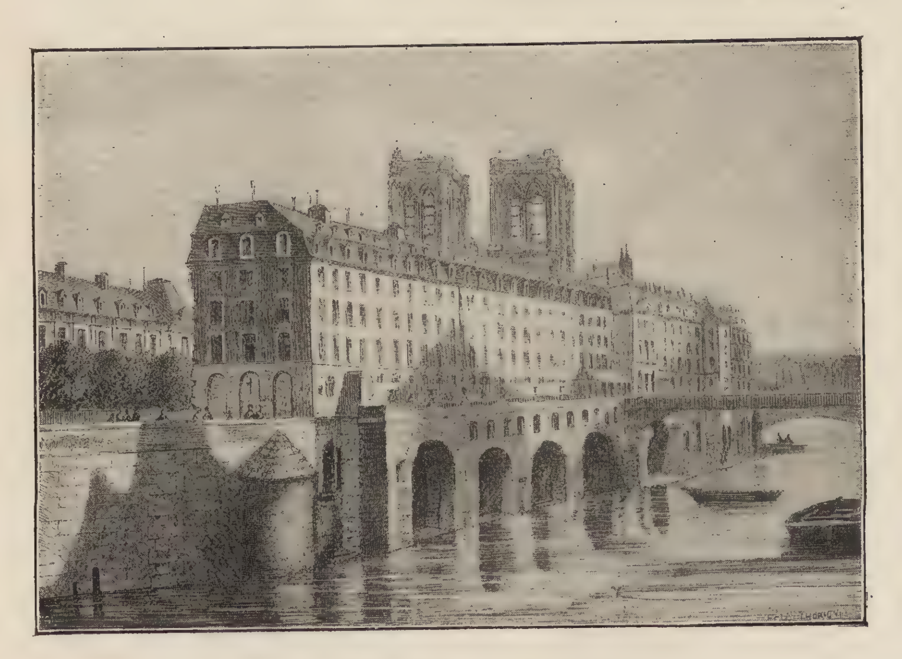
Quelques jours après cette visite que nous fîmes à l'Hôtel-Dieu et à ses Augustines, transformées en sœurs de la Commune, un peloton de chasseurs se présentait devant le portail de l'hôpital. L'armée de Versailles était entrée, la Commune était vaincue. L'officier réclame le directeur. Où est Paget ? On cherche Paget, qui, très probablement, s'il est rencontré quelque part, va passer un fichu quart d'heure.

Mais on ne trouve pas, on ne trouva pas Paget. Les sœurs l'avaient caché en lieu sûr, ce brave Paget. Oh ! il dut ce jour-là un fameux cierge aux Augustines ! Il fut trouvé cependant, mais beaucoup plus tard, et s'en tira avec dix-huit mois de prison pour usurpation de fonctions, ce qui, en ces temps-là, était vraiment pour rien.

Quand Paget eut fini sa prison, je le revis en Suisse. Il aimait, comme on peut le penser, à parler de ses jours de direction et de gloire. C'est lui qui me raconta comment il avait été sauvé par « ses sœurs ». Et le vieux sectaire qu'était redevenu Paget, s'attendrissait au souvenir des Augustines de l'Hôtel-Dieu.

Cette histoire n'a, bien entendu, d'autre raison que celle de rappeler de vieux souvenirs, qui redeviennent presque de l'actualité.

MAXIME VUILLAUME.



Ancien Hôtel-Dieu du côté de la Seine

A propos de la démolition de « l'Hôtel du Prévôt »

dénommé à tort « Hôtel de Graville »

(Note rectificative et complémentaire.)

A l'occasion de la démolition qui vient si malencontreusement de faire disparaître l'*hôtel du Prévôt*, un des souvenirs les plus précieux et les plus impor-



Hôtel du Prévôt, passage Charlemagne

tants de notre vieux Paris, nous pensons qu'il est utile d'ajouter une note

rectificative et complémentaire à l'étude historique que nous avons déjà présentée sur cet hôtel dans le bulletin de *La Cité* et ailleurs (1).

Au cours de nouvelles recherches, relatives à une troisième édition que nous publierons très prochainement sur l'hôtel du Prévôt, nous avons découvert que cette intéressante demeure n'a pas été la seule à porter le nom d'*hôtel de Graville*, si toutefois elle l'a jamais porté. Voici, en effet, ce que nous avons trouvé.

Au temps où les d'Estouteville occupaient encore l'hôtel du Prévôt, c'est-à-dire au XVIe siècle, Sauval nous montre l'amiral Louis Malet de Graville « demeurant devant le palais des Tournelles, à l'*hôtel de Graville*, qui se nommait encore ainsi en 1551, trente-cinq ans après sa mort ». Puis il ajoute : « Il a demeuré encore à la rue Percée et celle de Jouy, dans la *maison du Porc-Epic*, qui avait appartenu tant au connétable de Richemont, qu'aux ducs d'Orléans, de Berry et de Bavière, et qui, passant à ses héritiers, leur appartenait encore, et à Estouteville, prévôt de Paris en 1533 » (2).

Jusqu'à présent, nous avions cru voir, dans cette indication de Sauval, une confusion entre ces deux résidences, et nous en avions conjecturé qu'elles n'en devaient faire qu'une seule. Mais il est clair que nous nous trompions réellement, et que l'hôtel, appelé par Sauval l'*hôtel de Graville*, ne peut-être confondu avec l'*hôtel du Porc-Epic*. Ainsi, d'après Sauval, l'amiral de Graville, en dehors de l'hôtel du Porc-Epic, a donc demeuré d'abord « devant le palais des Tournelles, à l'hôtel de Graville, qui se nommait encore ainsi en 1551 », et qu'à notre tour, nous pouvons appeler l'*hôtel de Graville, n° 1*, pour le distinguer de son autre demeure.

Or, cette première résidence de l'amiral de Graville correspond à plusieurs maisons, faisant partie de l'hôtel Saint-Paul qu'en dépit de l'ordonnance de Charles V, de 1364, qui interdisait toute aliénation du domaine royal, il avait acquises, suivant un censier de l'évêché de 1495, « de la veuve de Louis Toutain, notaire et secrétaire du roi ; lesquelles plusieurs maisons furent à M. le Dauphin, Jehan du Petit Mesnil et Julien Charon, et par avant à Mme la Reine de France, et souloient durer jusques à la rue du Petit-Musse (*sic*) (3) ». Comme on le voit, ces acquisitions ont bien leur emplacement marqué « devant le palais des Tournelles ». Sauval ne s'est donc pas trompé ; mais il nous laisse sans explication à l'égard du démembrement de l'ancien hôtel du Prévôt, lorsqu'il nous le montre ainsi, appartenant simultanément, d'une part,

---

1. Voir le Bulletin de *La Cité*, première année (1902), p. 29-50. — Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris, année 1907, p. 167-187.
2. Sauval, t. II, p. 152.
3. Jaillot. *Recherches sur Paris*, t. III. Quartier Saint-Paul, p. 54.

aux héritiers de l'amiral de Graville, et d'autre part à un d'Estouteville prévôt de Paris en 1533, qui n'est autre que Jean d'Estouteville.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins évident que la présence de l'amiral de Graville à l'hôtel du Porc-Epic, qui devient, pour nous, l'*hôtel de Graville, n° 2*, indique enfin sa prise de possession, tout au moins en grande partie, de l'héritage de Jean de Montaigu, dont le fils Charles avait été tué à Azincourt en 1415, et dont il continuait seul la descendance par son aïeule maternelle Jacqueline de Montaigu, fille aînée de l'infortuné grand-maître (1).

Si d'après ce que nous venons de voir, l'ancien hôtel de Montaigu appartint à la fois, comme l'a dit Sauval, aux héritiers de l'amiral de Graville et à Jean d'Estouteville, prévôt de Paris en 1533, on ne saurait, en avons-nous déduit, admettre autrement que cet hôtel se trouvait alors divisé, bien que nous en ignorions et les causes et les conditions. C'est du reste l'opinion exprimée par Jaillot, lorsqu'il déclare avoir appris par différents titres que cette division datait du commencement du XVIe siècle (2), probablement au temps où l'amiral de Graville, comme héritier de Montaigu, entrait en possession de l'hôtel du Porc-Epic.

Or, nous avons pu, nous aussi, rencontrer certains titres et inférer de leur examen et des faits survenus alors, que l'ancien hôtel de Jean de Montaigu avait été, en effet, partagé en deux parties : l'une attenante aux vieux murs de la ville, qui, après la mort de l'amiral, échut à Anne de Graville, une de ses filles, épouse de Pierre de Balsac d'Entragues ; l'autre, située du côté de la rue Percée, où nous retrouvons, en même temps, les d'Estouteville ; ce qui s'accorde bien avec le dire de Sauval.

Après Pierre de Balsac et son épouse Anne de Graville, la première partie de l'héritage de Montaigu, celle à laquelle est restée attachée la dénomination de *maison du Porc-Epic* (suivant nous, *l'hôtel de Graville n° 2*), se trouve aux mains de Guillaume Le Gentilhomme, seigneur de La Barre, en Brie, avocat au Parlement de Paris, de qui lui vient le nom d'*hôtel de La Barre*, mentionné par Jaillot (3). Mais là, Guillaume Le Gentilhomme, puis ses héritiers, ne furent qu'usufruitiers, car l'hôtel était resté la propriété des Balsac, d'abord en la personne de Guillaume de Balsac, fils de Pierre de Balsac, puis, en 1551,

---

1. Jacqueline de Montaigu, veuve de Jean de Craon, grand échanson de France, tué à Azincourt, épousa en secondes noces Jean V Malet, seigneur de Graville, grand pannetier et grand-maître des arbalétriers de France, dont elle eut Jean VI Malet de Graville, chambellan de Louis XI et père de l'amiral.

2. Jaillot, *op. cit.*, p. 20.

3. Bibliothèque nationale, manuscrits, *Pièces originales*, 1312, et *Dossiers bleus*, 310. — Jaillot, *loc. cit.*, p. 20.

en la personne de François de Balsac, fils de Guillaume de Balsac (1). Après les Balsac, vinrent Jérôme Angenoust, conseiller au Parlement de Paris, puis ses héritiers, après lesquels l'hôtel fut acquis en 1603 par Thomas Morant, conseiller secrétaire du roi et trésorier général en la généralité de Rouen, dont hérita son fils, appelé aussi Thomas Morant, trésorier de l'épargne. Ce dernier vendit la propriété aux Jésuites, ses voisins, en 1629 (2). C'est, depuis un siècle, le *lycée de Charlemagne*.

Quant à la deuxième partie de l'héritage de Montaigu, il est devenu évident qu'elle n'appartint jamais aux de Graville. Elle était restée aux d'Estouteville, en la personne de Charlotte d'Estouteville, fille aînée du prévôt de Paris Jacques d'Estouteville mort en 1509 ; laquelle, ayant épousé Charles de Luxembourg, comte de Brienne, lieutenant général de Paris et de l'Ile-de-France, lui apporta en dot la propriété qui, ainsi qu'il appert d'anciens titres. prit dès lors le nom *d'hôtel de Brienne* (3). Charles de Luxembourg étant mort en 1530, un cousin de sa veuve, Jean d'Estouteville, qui fut aussi prévôt de Paris, aurait aussi, suivant Sauval, possédé l'hôtel ; mais ce ne put être qu'à titre d'usufruit seulement, car Charlotte d'Estouteville, la comtesse douairière de Brienne, en resta propriétaire jusqu'à ce qu'elle en fît cession, le 5 février 1542, à l'un de ses fils, Jean de Luxembourg, abbé d'Ivry et de La Rivour. Mais cette cession étant restée sans effet, elle en fit définitivement donation à son autre fils Louis de Luxembourg, comte de Roussy, le 12 juillet 1547 (4) D'après Sauval, on retrouve encore les de Brienne dans cet hôtel en 1552 ; mais ils n'y sont plus en 1602, car on le voit cette année-là en la possession de la veuve de François Hottman, ancien ambassadeur en Suisse ; et ses héritiers s'y trouvent encore, en 1629, attenants à l'hôtel de La Barre, lors de l'acquisition de celui-ci par les Jésuites (5). En 1677, l'hôtel de Brienne était passé anx mains de M. de Creil, maître des requêtes (6). Enfin, le *Terrier royal* nous le montre, en 1700, possédé par Nicolas de Jassaud, Conseiller d'Etat (7), dans la famille duquel il resta jusqu'en 1793, et dont il a conservé depuis le souvenir, sous le nom *d'hôtel de Jassaud* (8). Acquis, en 1824, par M. Lebas de Courmont, conseiller référendaire à la Cour des Comptes (9), il appartient aujourd'hui à son petit-fils qui vient de le faire démolir.

---

1. Archives nationales, Y, 96, vol. 11, fol. 268 v°.
2. *Idem*. S. 1015.
3. *Idem*.
4. Archives nationales, Y. 88, vol. 3, fol. 12 et Y, 93, vol. 8, fol. 269.
5. *Idem*. S. 1015.
6. Archives départementales d'Eure-et-Loir, H. 1685, p. 42.
7. Archives nationales. Q1* 1099 10 c et d.
8. Archives notariales de Me Flamand-Duval, notaire à Paris, 24, rue Lafayette.
9. Archives notariales de Me William Bazin, notaire à Paris, 7, rue Saint Florentin.

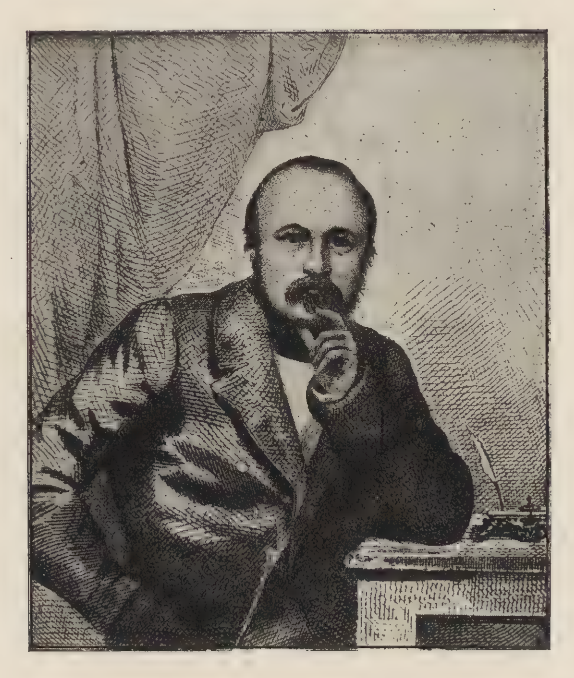
Pour terminer, nous ajouterons quelques mots sur l'*hôtel de Graville, n° 1*, celui que l'amiral de Graville avait acquis de ses propres deniers, vers 1495, et lequel, situé rue Saint-Antoine, vis-à-vis le palais des Tournelles, sur une ancienne dépendance de l'hôtel royal de Saint-Paul, s'étendait, avons-nous vu, jusqu'à la rue du Petit-Musc. Après la mort de l'amiral de Graville, arrivée en 1516, cet hôtel échut en partage à sa fille aînée Louise de Graville, veuve de Jacques de Vendôme, prince de Chabannais, vidame de Chartres et grand-maître des eaux et forêts de France, décédé en 1507. C'est en cette demeure que logeait le seigneur de Traves, lorsque le 10 juin 1533, le soir qui suivit l'arrivée à Paris du duc de Norfolk, ambassadeur d'Angleterre, il fut assailli par une bande nombreuse de malfaiteurs armés, qui le blessèrent très grièvement (1). Vingt ans après cet événement, l'hôtel appartenait à un arrière petit-fils de l'amiral de Graville, François de Vendôme, aussi prince de Chabannais et vidame de Chartres, qui fut colonel d'infanterie. Suivant le père Anselme, ce dernier personnage mourut en 1562, en cet hôtel (2), le seul, en réalité, qui ait porté le nom d'*hôtel de Graville*, donné, à tort, par les historiens modernes à celui qui fut successivement l'*hôtel du Prévôt*, l'*hôtel de Brienne*, puis l'*hôtel de Jassaud*, et qui n'existe plus malheureusement qu'à l'état de souvenir.

Charles Sellier

---

1. Félibien et Lobineau. *Histoire de la Ville de Paris*, t. V, p. 341.
2. L. P. Anselme. *Hist. généalogique.*





GÉRARD DE NERVAL

Le Centenaire de sa Naissance

Cet écrivain original, ce doux poète, Gérard de Nerval, nous appartient doublement par sa naissance et par sa mort. S'il a parcouru aventureusement le monde, allant en Allemagne, en Belgique, en Angleterre, en Egypte et dans d'autres parties de l'Orient ; s'il a habité divers coins de Paris, il termina son existence près du lieu où elle avait commencé puisqu'il naquit rue Saint-Martin nº 96 dans le quartier Saint-Merry, le 22 mai 1808 — il y a donc cent ans — et qu'il mourut le 26 janvier 1855, rue de la Vieille-Lanterne, à l'emplacement actuel du théâtre Sarah Bernhart, coin faisant partie également du quartier Saint-Merry.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans nos bulletins de *La Cité*, de consacrer quelques études à Gérard de Nerval. Notre secrétaire géné-

ral eut même la bonne fortune d'entretenir une intéressante correspondance avec le maître Victorien Sardou, au sujet de la mort de Gérard (1). Nous reproduisîmes, en 1903, le croquis fait par M. Victorien Sardou de la rue de la Vieille-Lanterne, où Gérard de Nerval fut trouvé pendu en 1855 à la grille d'une maison mal famée.

Gérard avait pris le pseudonyme de Nerval, mais ses actes de naissance et de baptême, dont nous avons donné les textes (2), nous disent qu'il se nommait *Gérard Labrunie*, fils d'Etienne Labrunie, docteur en médecine né le 22 mai 1808, à 8 heures du soir, rue Saint-Martin, n° 96.

Son père avait été médecin militaire, attaché à la Grande Armée. Sa mère mourut jeune (à vingt-quatre ans). Gérard n'eut pas de guide dans sa jeunesse, son père s'occupa peu de lui. Gérard suivit irrégulièrement quelques classes au lycée Charlemagne, et aussitôt qu'il put il fit du journalisme et de la littérature. Son début remarqué fut — il avait dix-huit ans — la traduction de *Faust* de Gœthe, puis il fit jouer une comédie et publia quelques romans. En 1830, à vingt-deux ans, il s'éprit follement d'une actrice, Jenny Colon qui ne fit qu'en rire. C'est alors que Gérard quitta la France, parcourut le monde, et rapporta de ses voyages des études qui firent sensation.

Vers 1841, il est atteint de folie ; les soins qu'il reçut dans la maison du docteur Blanche lui firent recouvrer la raison. Il put alors pendant une dizaine d'années écrire de nombreux articles de journaux, composer des livres qui n'accusent aucun trouble d'esprit. Il vivait, dit-on, dans une sorte de rêverie qui lui procurait les sensations les plus extraordinaires et lui fit écrire ses *Chimères*, « sonnets obscurs mais superbes, dit M. Gauthier Ferrière, pareils à une crypte souterraine pleine de richesses, qui font de lui un frère aîné de Baudelaire et de Verlaine ».

Comment Gérard de Nerval fut-il amené à mourir, pendu à la grille d'un bouge de cette ruelle sombre et sale qu'on nommait la rue de la Vieille-Lanterne ? Le mystère n'a jamais été éclairci malgré les explications qui furent données par les voisins, à l'époque, en janvier 1885.

1. Voir Bulletin n° 5, janvier 1903, p. 261.
2. Bulletin de janvier 1903, p. 270, et d'avril 1903, p. 341.

Dans ses *Nouvelles Promenades dans Paris* (1), notre ami et collègue de *la Cité*, M. Georges Cain, au chapitre de la place du Châtelet, dit d'abord que l'endroit où Gérard fut trouvé pendu correspond exactement à l'endroit où pourrait s'élever la boîte du souffleur au théâtre Sarah Bernhardt. Puis il raconte les détails que lui a donnés M. Sardou qui, le lendemain de l'événement, avait été voir le lieu sinistre et questionner les voisins.

Le décès fut constaté par le commissaire de police du quartier Saint-Merry, M. Blanchet (2), dont le bureau était alors au cloître Saint-Merry. L'acte de décès mentionnait : « Gérard Labrunie, dit de Nerval, homme de lettres, âgé de quarante-sept ans, présumé décédé le vingt-six janvier mil huit cent cinquante-cinq. Vérification faite du décès, rue du Marché-Neuf, nº 21 », c'est-à-dire à la Morgue qui se trouvait alors au Marché-Neuf sur la berge de la Seine, près du pont Saint-Michel.

On fit à Gérard de Nerval des funérailles décentes à Notre-Dame. Deux de ses amis, Théophile Gautier et Arsène Houssaye, lui achetèrent une concession au cimetière du Père-Lachaise.

Dans un article sur Gérard de Nerval (3), M. Gauthier Ferrières, pose cette question :

« Fera-t-on quelque chose à l'occasion du centenaire de Gérard de Nerval ? Il ne nous déplaît pas, quant à nous, que sa mémoire reste à l'abri de toute manifestation très souvent maladroite et toujours peu sincère. A quoi bon troubler une source qui coule doucement entre les fleurs, sur de bonne terre française ? Cependant pourquoi ne donnerait-on pas son nom à quelque rue : autant que possible dans un coin encore pittoresque et évoquant le passé, par exemple à Montmartre qu'il illustra de pages si charmantes, si pleines d'humour et de verve ? Si l'on nous demandait aussi notre avis sur l'emplacement à donner à un modeste monument, qu'après tout nous ne souhaitons pas de voir, nous le choisirions néanmoins dans les nouveaux jardins du Carrousel, tout près du petit arc de triomphe d'Austerlitz. La place est belle, encadrée dans les hauts bâtiments du Louvre, avec le fond

---

1. Chez Ernest Flammarion, 1908.
2. Ce commissaire dont nous parlerons particulièrement exerça cette fonction dans le quartier Saint-Merry du 2 décembre 1851 au 4 septembre 1870.
3. *Echo de Paris*, 20 mai 1908.

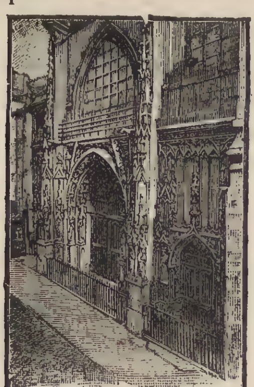
mouvant des arbres des Tuileries. C'est là qu'était l'impasse du Doyenné ou Gérard habita vers 1830, avec Théophile Gautier, Arsène Houssaye, tant d'autres aujourd'hui oubliés, et l'on perpétuerait ainsi, dans l'image du plus exquis d'entre eux, le souvenir de la plus charmante des jeunesses. »

Nous ne sommes pas, non plus, très enthousiaste de voir se multiplier ces monuments dans Paris. Nous déplorons la vue de certaines parties de nos beaux jardins, converties en coins de cimetières.

Si cependant on décide d'élever un monument à Gérard de Nerval, nous désirons aussi qu'il soit très modeste et nous indiquons un emplacement paraissant tout désigné : le square de la Tour Saint-Jacques, au milieu du quartier Saint-Merry, à proximité, à la fois, du lieu de naissance de Gérard de Nerval, et de l'endroit où il mourut.

Ce lieu de naissance, nous l'avons dit, était rue Saint-Martin n° 96 ; non pas au n° 96 actuel, près du cloître Saint-Merry, comme le dit M. Gauthier-Ferrières et d'autres écrivains, mais dans la maison qui portait ce numéro en 1808.

Nous l'avons identifiée : cette maison porte aujourd'hui le n° 168 ; située au coin et au-dessus de la rue du Maure, car l'ouverture de cette étroite rue, est dans la maison même, elle a conservé son vieil aspect.



Cette maison faisait partie de la paroisse Saint-Merry : Gérard fut baptisé dans cette église (les registres de la paroisse l'indiquent) (1), le lundi 23 mai 1808. Le parrain fut un voisin, Gérard Dublanc, pharmacien, ayant sa boutique à l'autre coin de la rue du Maure, soit au n° 98 de la rue Saint-Martin (actuellement n° 170).

Par suite du remaniement des circonscriptions, en 1860, la maison natale de Gérard de Nerval se trouve maintenant dans le IIIe arrondissement, mais à proximité de la rue Rambuteau qui forme la limite du IVe. En tous cas, cette maison est restée dans la paroisse Saint-Merry.

G. H.

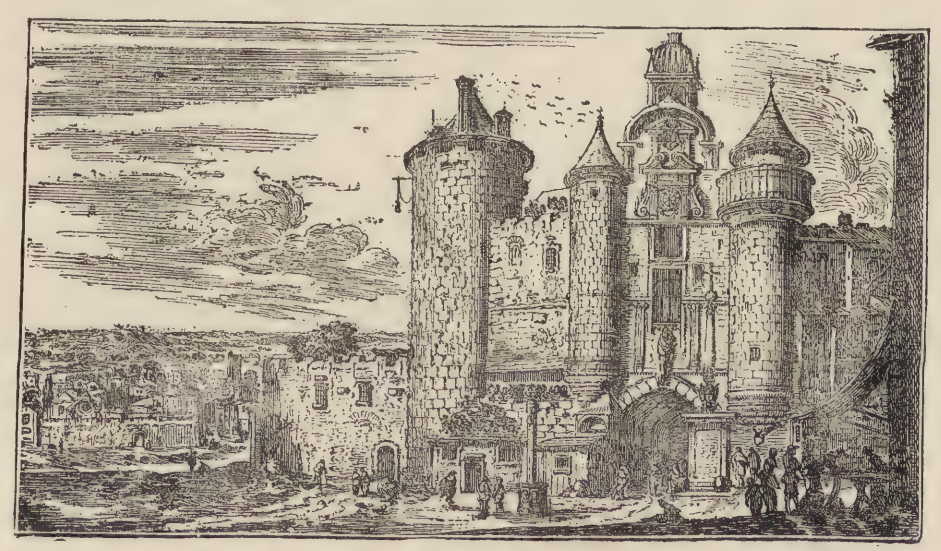
1. Voir l'extrait de l'acte de baptême, délivré par M. Lemerle, curé de Saint-Merry (bulletin de *La Cité*, n° 6, avril 1903).



Le Déplacement de la Morgue

Depuis que la Morgue existe (1), elle est restée constamment aux extrémités de notre circonscription. On s'est toujours préoccupé de la garder près de la Seine et le plus possible au centre de Paris.

Jusqu'en 1804, elle se trouvait, depuis 1670, dans les sous-sols de la prison du Grand Châtelet, en un lieu dit *La Basse-Geôle.*



Grand-Châtelet où était la Basse-Geôle

Elle fut installée, sous le premier Empire, dans la Cité, sur le port au bas du quai du Marché-Neuf, près le pont Saint-Michel.

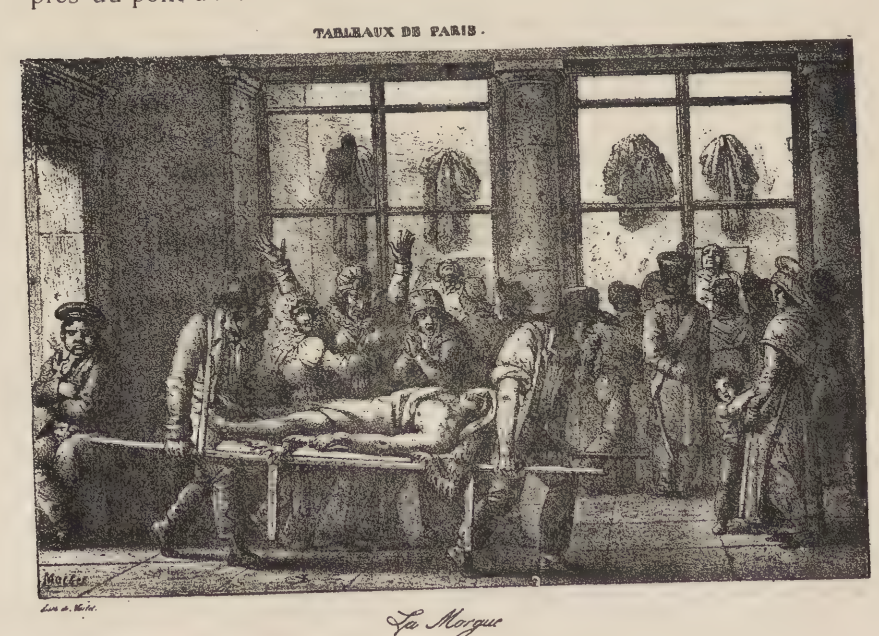
Lors de la démolition, de ce côté, des vieilles maisons de la Cité, et de leur remplacement par la Préfecture de police, on pensa transférer

1. Voir autres études sur la Morgue, dans les bulletins de *La Cité*, no 12, juillet 190[?] C. Delaby ; no 15, juillet 1905, A. Callet.

la Morgue sur le terre-plein du Pont-Neuf, derrière la statue de Henri IV. La population parisienne s'éleva contre ce projet. L'administration décida alors d'installer la Morgue à l'autre pointe de la Cité, derrière Notre-Dame, sur l'ancien îlot appelé autrefois *La Motte aux Papelards*. Ce qui eut lieu en 1864.

Il y eut bien encore des protestations, moins vives cependant que pour le terre-plein du Pont-Neuf. On passa outre. Mais on s'appliqua à faire un bâtiment bas, d'un rez-de-chaussée seulement, pour qu'il se dissimulât le plus possible.

Les locaux actuels sont devenus insuffisants. Il est donc question de déplacer la Morgue pour l'installer plus grandement sur la place Mazas près du pont d'Austerlitz.



Intérieur du bâtiment, quai du Marché-Neuf, en 1820.

Le greffier de cet établissement qui est en fonction depuis trente ans, n'attend pas ce transfert pour prendre sa retraite. L'état de sa santé le détermine à partir à la campagne. Ce n'est pas sans regret qu'il quitte cette maison cependant si funèbre. Il en a fait la confidence à M. René

de Valfori qui rapporte ses propos dans *La Liberté*. Nous en détachons ces lignes :

« On ne quitte pas du jour au lendemain une maison où l'on a fait toute sa carrière, où, sans doute, on a eu beaucoup d'ennuis, mais aussi un peu de bon temps, sans quelque mélancolie. J'ai pris plaisir à la longue à un métier qui ne laisse pas que d'être macabre. Ça vous étonne ? Mais on s'aguerrit à tout ; nous avons avec les médecins quelques points de ressemblance : ils se font à la souffrance, comme nous nous faisons au désespoir des familles qui viennent ici reconnaître quelqu'un des leurs.

« Et cette impression de mélancolie que j'éprouve à la veille de mon départ, mon prédécesseur, M. Pierre, l'avait sentie avant moi. Vous savez peut-être qu'il fut greffier de la Morgue, mais avant et surtout bibliophile enragé et poète à ses heures. C'était un admirateur passionné de Béranger. Or, donc, en quittant l'établissement du quai de l'Archevêché, il m'adressait une poésie qu'il intitulait *Ma Maison* et dont je vous cite de mémoire les premiers vers

Je suis gérant et non propriétaire
D'un grand hôtel fort connu dans Paris ;
Je ne me plains jamais d'un locataire
Et, cependant j'en ai de tous pays.
C'est un séjour on ne peut plus tranquille,
Mais quels que soient le temps ou la saison,
Si vous avez besoin d'un domicile
Ah ! ne venez jamais dans ma maison !

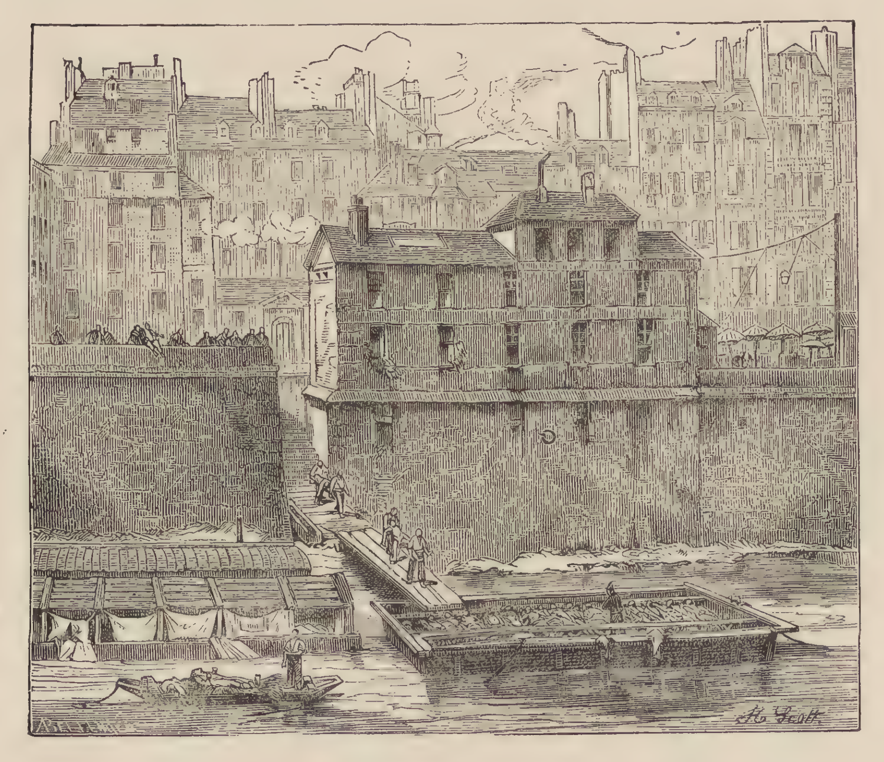
« Et puisque je vous parle de M. Pierre, je vous dirai qu'il fut le plus charmant homme qui se puisse imaginer : il fut tout, mais jamais vraiment greffier de la Morgue. Il m'avait pris en grande sympathie et en profonde amitié. Et pendant près de dix années, j'eus, de son temps, la direction des services.

« Je puis dire hautement, avant de partir, que la Morgue a pris un développement jusqu'alors inconnu : elle est réellement trop petite, elle étouffe en ses murs. De toute nécessité, il va falloir ou l'agrandir, ou la transporter ailleurs. J'ai soumis, en ce sens, au Conseil municipal et à la Préfecture de police, plusieurs projets. Il en est un qui me sourit assez et qui aurait quelque chance de rallier l'opinion générale. On transférerait la Morgue près du pont d'Austerlitz, à la hauteur de la place Mazas ; il y a là un terrain de près de dix mille mètres de superficie qui conviendrait à merveille à la destination qu'on veut donner à cet établissement. »

Nous verrons évidemment, avec satisfaction, disparaître du lieu où elle se trouve, cette triste salle d'exposition de cadavres.

Il est à désirer toutefois qu'on ne la remplace pas par une construction plus haute qui viendrait masquer davantage l'abside de Notre-Dame. Autrement nous regretterions le départ de la Morgue.

Souhaitons qu'à sa place on établisse une prolongation du square de l'Archevêché avec terrasse sur la Seine, d'où l'on jouirait d'une des plus belles vues de Paris..



L'ancienne Morgue vue du côté de la Seine, près du pont Saint-Michel, en 1830

Cette question du déplacement de la Morgue a inspiré au fils de notre collègue l'Esprit, ce poème :

POUR LA MORGUE

Oui, je sais qu'on te hait , Morgue, et que l'on t'outrage ;
L'on te dit le crapaud gluant et pustuleux
Toléré trop longtemps au jardin merveilleux
Du peintre et du savant, du poète et du sage !

Ainsi qu'un champignon malsain sur un gazon
Tu dresses la noirceur de ton amas putride
Près des sublimes fleurs, filles de l'art splendide
Dont le génie humain sème notre horizon

Car ta grandeur échappe à l'âme du vulgaire
Ta beauté ne veut pas de l'homme au cœur grossier,
Contraste inquiétant qui fait associer
Ton crâne, ô Golgotha, ta croix, ô sanctuaire!

Eh bien j'aime l'horreur de tes bâtiments noirs,
Ta cynique impudeur d'ivrogne qui s'étale
Sans respect pour le monde et pour la cathédrale
Dans l'or des blonds midis et l'or rouge des soirs.

J'aime voir le mépris battre ta carapace
Comme les flots rongeant le bois des pilotis,
Et pense que Holbein, l'amant des piloris
En une heure de foi t'a dit : « Voici ta place !

Ton rôle est d'achever la beauté du chevet
Funèbre entablement, monstrueuse gargouille
Qui fais écouler l'eau des détresses, où grouille
Le peuple de damnés que mon âme rêvait...... »

Ta place est aux côtés de l'autel-métropole
Où le fils de l'apôtre a rang de cardinal,
Pour que l'idée effleure en son vol colossal
La roche tarpéienne auprès du Capitole.

Et vous, les voyageurs aux corps nauséabonds
Que la Seine à flots lourds amène vers la Morgue,
Près des piliers, nombreux comme des tuyaux d'orgue,
Lentement, le plain-chant vous pleure, Moribonds,

Vous qui ne savez pas ce que c'est que la tombe.
Vous qui vivez encor sur le marbre trop froid
Et qui semblez poursuivre un somme plein d'effroi
Notre-Dame sur vous sanglote, au soir qui tombe.

Vos tragiques débris gardent l'anonymat
Des épaves aux flancs des vagues murmurantes,
Et vos faces de pierres, ô noyés, sont parentes
Du rictus de Satan que l'artiste imprima

Aux lèvres des démons des tours vertigineuses.
Aussi, consolez-vous de n'avoir plus de nom
Vous que berce le glas morbide du bourdon :
Le maître d'œuvre est mort loin des gloires menteuses.

Il n'était qu'un rêveur infime, un va-nu-pieds
Qui, par un jour d'émoi, comme on chante un cantique
Fit jaillir vers le ciel l'église canonique :
Le Fleuve-Oubli roula ses os estropiés.

Sous les ponts encombrés de maisons à tourelles
La grande nuit des morts l'a pris dans son linceul
Et les flots, convoyant son corps sinistre et seul
Ont effrité les chairs en multiples parcelles.

C'est pour les inconnus que sont les saints sculptés,
Que les Rois ont le sceptre et les anges des ailes,
Que la rosace a des couleurs surnaturelles !
Accouplez vos profils, car vous vous complétez

Sombre charnier, et toi, cathédrale, auréoles
Dont l'immortel Paris ceint doublement son front ;
Morgue, énorgueillis-toi des fleurs que t'offriront
Les poètes pensifs épris de noirs symboles !

René L'Esprit.



La Morgue. Côté du Marché-Neuf, en 1840

Voici d'autre part, sur le même sujet, un sonnet de M. Philippe Dufour, membre de notre société, qui a fait paraître dernièrement un volume de sonnets fort intéressants et d'une bonne facture, sur divers points de Paris ; chaque sonnet étant accompagné d'un dessin très artistique de M. Jean-Jules Dufour, son fils :

DU HAUT DU PONT DE LA TOURNELLE

(*Croquis d'hiver*)

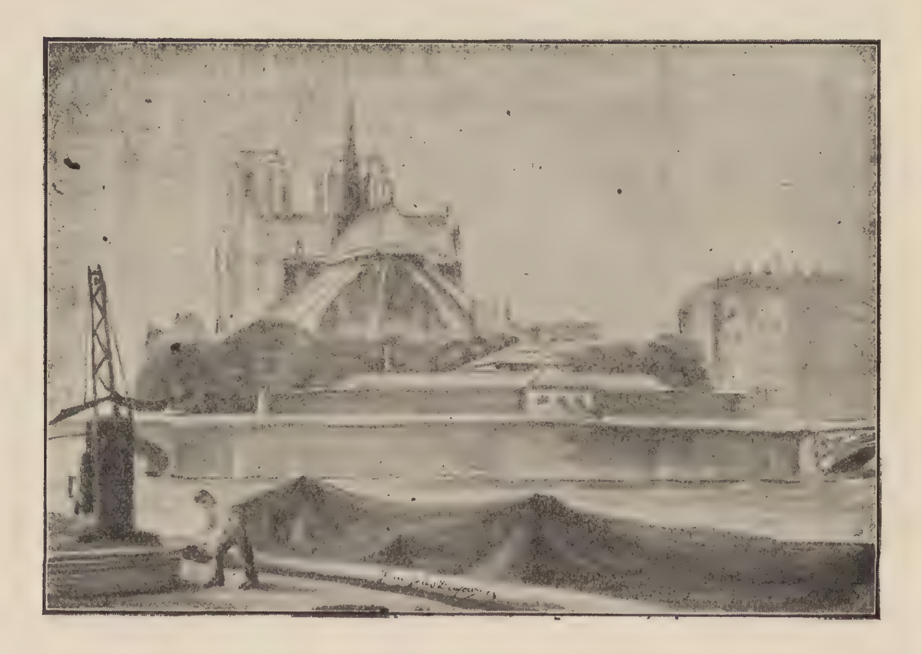
Comme imprégné de neige un brouillard matinal
Où l'on sent la clarté poindre. Il se troue, il traîne,
Il s'évapore.., Une île endormie et lointaine
Monte à la fois des bords d'un fleuve et d'un canal.

Rouge ou vert, un feu meurt de fanal en fanal.
Luisants de gel, des ponts brillent, des quais, l'antenne
D'un bateau noir ourlé de blanc sur sa carène.
L'eau semble couler morte en un songe hivernal.

Soudain, bloc d'ombre et d'or filigrané de givre,
Ouvrant ses arcs-boutants au soleil, comme un livre
Les feuillets, Notre-Dame emplit tout l'horizon.

Et du fond de ses murs éternels un chant d'orgue
Apporte sa douceur de plainte et d'oraison
Aux cadavres glacés qu'on oublie à la Morgue.

Philippe Dufour



Vue de l'abside de Notre-Dame et du bâtiment de la Morgue en 1908.

Visite à la Bibliothèque de l'Arsenal

Les membres de *La Cité* furent tous invités à prendre part à la visite de l'Arsenal, dont M. Henry Martin, administrateur de la bibliothèque et président de notre société, leur ouvrit très aimablement les portes le jeudi 11 juin à 4 heures du soir.

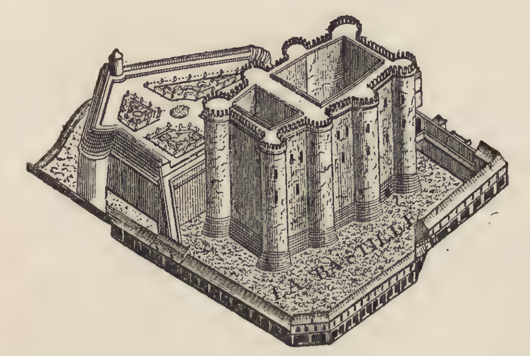


Vue des bâtiments de l'Arsenal et du Mail, en 1780
Au fond, l'île Louviers, et, à gauche, les hôtels Bretonvilliers et Lambert

M. Henry Martin reçut les visiteurs en haut du grand escalier, devant la porte du cabinet dit de Sully, et leur exposa tout d'abord sommairement l'historique de l'Arsenal, ses transformations successives et la création de la bibliothèque par le marquis de Paulmy. Puis il les fit entrer dans ce cabinet, dont, à dire vrai, la belle ornementation ne date pas du temps où Sully demeurait à l'Arsenal ; les peintures qui le décorent rappellent les faits les plus glorieux de la vie du maréchal de La Meilleraye qui eut, en 1634, la charge de grand maître de l'artillerie de France et vint habiter l'Arsenal, comme ses prédécesseurs dans cette charge. La petite pièce contiguë au cabinet était l'oratoire de la maréchale ; l'ornementation en est aussi fort belle. Il est regrettable que des constructions particulières viennent, par leur hauteur, masquer les fenêtres, et intercepter le jour de ces deux belles pièces. Quand mettra-t-on à exécution la démolition projetée de ces vilaines maisons, pour dégager l'Arsenal de ce côté ?

M. H. Martin fait passer ensuite les invités dans la bibliothèque proprement dite, en traversant les salles publiques de lecture, et les conduit dans la partie qui fut construite vers 1723, sur les plans de l'architecte Germain Boffrand, en bordure sur le petit bras de la Seine, dont elle n'était séparée que par le Mail, étroite bande de terre remplacée aujourd'hui par le boulevard Morland. De ce côté, furent, sous Louis XIV, les appartements du duc et de la duchesse du Maine, qui sont restés presque intacts ; les boiseries qui les décorent offrent un des plus délicats spécimens de la sculpture d'ornement dans la première moitié du XVIIIe siècle. La plus belle de ces pièces était le salon de la duchesse du Maine, dit salon de musique, où l'on admire, outre les boiseries, de belles consoles, un portrait de Louis XV et la fameuse pendule de Julien Leroy, qui était autrefois dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor.

Pendant que M. H. Martin mène une partie des assistants voir, dans la pièce voisine, les livres les plus anciens et les plus précieux, ornés de miniatures et de riches reliures, M. Funck-Brentano, bibliothécaire, retient l'autre partie, pour montrer et expliquer les documents les plus curieux provenant de la Bastille et qui sont réunis, sous vitrines, dans ce salon.



La Bastille

Les visiteurs passent ensuite dans de petites pièces qui furent autrefois les appartements des bibliothécaires et notamment de Charles Nodier, dont les soirées furent fréquentées par la plupart des célébrités de l'époque romantique. Une de ces pièces, contient la réunion d'aquarelles et d'estampes sur Paris, et un grand plan manuscrit de l'Arsenal au milieu du XVIIIe siècle.

La visite se continue par le parcours des sous-sols où se trouvent les réserves de livres. Là M. H. Martin fait remarquer que la bibliothèque de l'Arsenal est la deuxième de France par son importance, après la Bibliothèque nationale. Le nombre total de ses livres dépasse 600.000 et celui de ses estampes, 120.000. Le cabinet des manuscrits tient également le second rang après la Bibliothèque nationale. On passe au milieu de ces sous-sols par un couloir pratiqué dans une épaisse muraille, vestige de l'enceinte de Charles V. M. H. Martin fait remarquer qu'une partie de ces locaux fut longtemps occupée par des écuries et des magasins à fourrages, annexes de la caserne voisine, et qu'on eut beaucoup de peine à faire déloger ces services qui constituaient de véritables éléments d'incendie, au-dessous des pièces garnies de livres.

La visite terminée, M. Barbary, adjoint au maire du IVe arrondissement, se fait l'interprète de l'assistance, en remerciant M. H. Martin de sa bonne réception et de la promenade agréable et instructive qu'il a fait faire à ses invités à travers les salles de l'Arsenal. Il félicite la société *La Cité* d'avoir pour président l'éminent administrateur de la bibliothèque.

M. H. Martin répond que les membres de la société sont chez eux à la bibliothèque, et qu'il est heureux que les sociétaires et leurs amis soient venus en si grand nombre et aient fait ainsi honneur à son invitation.

P. H.

Ephémérides du IV[e]

Il y a cent ans, en 1808

Mois d'avril

2. — Décret portant à dix le nombre des gardes du commerce chargés de l'exécution des contraintes par corps. Ils étaient porteurs d'une baguette spéciale, marque distinctive qu'ils devaient exhiber aux débiteurs lorsqu'ils les arrêtaient. La plupart de ces gardes habitaient à proximité du tribunal de commerce, cloître Saint-Merry.

7. — Navigation interrompue sous la première arche du pont Notre-Dame, en raison des travaux exécutés de ce côté.

On annonce l'ouverture d'un grand magasin de toiles rue Neuve Saint-Méderic n° 28.

8. — Exécution sur la place de Grève, à quatre heures de l'après-midi, du décrotteur Sordoillet, en chemise rouge ; il avait assassiné un sieur Gerbois rentier.

9. — Vente à l'audience des criées d'une maison sise rue Saint-Antoine n° 49, coin de la rue Tiron.

11. — *Les Annales d'Architecture* énumèrent les travaux en cours dans Paris : M. Delaunay fait exécuter les fondations des greniers d'abondance de l'Arsenal ;... le pont Saint-Michel est déblayé de ses maisons ;... on bat « les pilots » au quai Napoléon (quai aux Fleurs) ; ... on prend des dispositions pour remplacer les salles de l'Hôtel-Dieu qui vont être démolies ;... etc.

12. — Au secrétariat des hospices civils, 3, rue Saint-Christophe (parvis Notre-Dame) mise en adjudication du bois à brûler pour l'hiver prochain dans les hôpitaux, dont pour l'Hôtel-Dieu : 800 stères de bois neuf et 1.100 stères de bois flottés.

15. — Mort à l'âge de soixante-quinze ans, de Hubert Robert

« le peintre des ruines » qui avait eu son atelier rue Saint-Paul et à l'Arsenal.

17. — Aujourd'hui, jour de Pâques, dit le *Journal de Paris*, l'administration de Tivoli quitte ses habits d'hiver et le quartier de la Cité, pour aller rétablir ses jeux folâtres et donner ses fêtes brillantes dans le jardin délicieux de la rue Saint-Lazare.

20. — Les journaux publient une réclame d'un bandagiste, le sieur Verdier-Longère, officier de santé, qui a pour enseigne : *Aux deux bandages d'or*, place de Grève nº 3, près le quai Pelletier, au-dessus du marchand de tabac,

« Son épouse fabrique des ceintures pour contenir les gros ventres ; elle prend elle-même les mesures aux dames. »

21, 22. — Vente après décès, rue Bourtibourg, nº 16, d'une importante bibliothèque, livres de jurisprudence et d'histoire.

25. — Réception à l'hôtel de ville par le Préfet de la Seine, des maires de Paris récemment nommés, entre autres : Goulet, rue Quincampoix, nº 11, adjoint du VIᵉ arrondissement ; Doulcet d'Egligny, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, nº 13, maire du VIIᵉ arrondissement ; Guyot (le fabricant d'encre de la *Petite Vertu*), rue du Mouton, nº 5, adjoint du VIIᵉ ; Hemar de Sevran, rue de Paradis au marais, nº 10, adjoint du VIIᵉ ; Moreau, rue Saint-Antoine, maire du IXᵉ arrondissement ; Molinier-Monplanqua, rue de la Verrerie, nº 36 et Denise, rue Saint-Antoine, nº 76, adjoints du IXᵉ arrondissement.

28. — Décès du marquis de La Grange, possesseur d'une maison rue Saint-Merry, nº 9, qui avait été l'habitation de sa famille depuis Louis XIII.

30. — On annonce la démolition des maisons de la rue Saint-Louis, en la cité, sur l'emplacement desquelles on fit le quai des Orfèvres.

Mois de Mai

1. — Ouverture d'un cours de botanique rurale par Thuillier. Pour le suivre, il faut se faire inscrire au lycée Charlemagne. On trouve, de cet auteur, l'ouvrage *La Flore*, chez le portier du lycée.

2. — Les bains en bas du pont Marie se sont détachés et ont failli couler au fond de la Seine. De prompts secours ont empêché ce malheur.

3. — Publication au *Moniteur* de décrets impériaux accordant des brevets à Negaffeck, ferblantier, rue Aubry-le-Boucher, pour une nouvelle seringue ; à John Madden, rue de Jouy, inventeur de machines à filer.

4. — Ordonnance de police défendant de se baigner dans la Seine hors les bains couverts. Il ne pourra être exigé plus de vingt centimes dans les bains communs.

16. — Exécution sur la place de Grève de la fille Bonhourt, ouvrière en perruques, âgée de vingt-deux ans, convaincue d'avoir assassiné trois personnes, pour les voler. Elle ne portait que des habits d'hommes, et c'est dans un costume masculin qu'elle monta à l'échafaud. « L'extraordinaire audace que cette fille avait montrée dans ses crimes et devant ses juges avait excité une vive curiosité. »

17. — Vicq, graveur de géographie, rue du Marché Palu n° 26, en la Cité, vient de terminer une carte de la Grande-Bretagne.

18. — Ordonnance de police concernant les secours aux noyés. On crée des postes avec dépôt de boîtes de secours, notamment à l'île Louviers, au port Saint-Paul et au pont au Change.

22. — Naissance, rue Saint-Martin n° 96, de Gérard Labrunie, qui fut l'écrivain original connu sous le pseudonyme de *Gérard de Nerval.*

23. — Le cardinal archevêque de Paris, très faible depuis plusieurs jours, reçoit les sacrements des mains du premier vicaire, M. Lejeas.

24. — On coule la statue colossale de Desaix, dans la fonderie dite des Barnabites, en la Cité.

31. — Sept religieuses hospitalières, dites Augustines, font, après un noviciat de vingt années, « profession » à l'Hôtel-Dieu entre les mains de M. Lejeas, vicaire général, en présence de nombreuses notabilités.

Mois de juin

2. — L'Empereur, impatient de voir l'exécution des travaux qu'il a ordonnés dans Paris, écrit de Bayonne à Crétet, ministre de l'Intérieur : « Faites-moi un rapport sur ces travaux... où en sont les magasins d'abondance à l'arsenal ? »

3. — Annonce de l'ouverture prochaine du *Gymnase Français*, dans la salle du ci-devant théâtre du Marais, rue Culture Sainte-Catherine (rue de Sévigné) près celle de Saint-Antoine. Le programme porte : exercices variés de grande danse, tours d'adresses, sauts périlleux et première représentation de *La Bataille de Friedland ou les Français sur le Niémen*, action héroïque à grandes évolutions et mouvements militaires.

4. — Le Chapitre de Notre-Dame vient de faire une perte « difficile à réparer » dans la personne de M. Mortier, trésorier du Chapitre, et qui était entré, dès 1758, au service de cette même église en qualité de grand sacristain.

5. — Jour de Pentecôte. Exécution, à Notre-Dame, d'une messe composée par le jeune Cornu, âgé de seize ans, élève de la maîtrise.

9. — Exposition de pièces importantes d'orfèvrerie chez Loque, orfèvre, quai Pelletier, n° 16.

10. — S. E. Mgr Jean Baptiste de Belloy, cardinal-archevêque de Paris, sénateur, meurt ce jour à 2 h. 1/2 du matin, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans et sept mois. Ce patriarche de l'épiscopat n'avait jamais été malade. Il était né le 8 octobre 1709 et avait été sacré évêque de Marseille le 10 janvier 1752. Le chapitre métropolitain de Paris s'est rendu processionnellement dans la salle où était déposé le corps du vénérable prélat.

12. — Par jugement du tribunal de la Seine, interdiction est faite à demoiselle Françoise Laporte, demeurant quai de Gesvre n° 6, de se dire élève de François Bazin, membre de la Légion d'Honneur, expert de l'académie de chirurgie, bandagiste, demeurant à Paris, place de l'Hôtel-de-Ville.

14. — Le corps de l'archevêque est exposé dans une chapelle ardente. Le public s'y porte avec un grand et respectueux empressement.

19. — Le ministre des Cultes fait connaître au Chapitre métropolitain de Paris, une lettre de Napoléon qui, de Bayonne où il séjourne en ce moment, écrit : « Nous avons été vivement affecté en apprenant la mort de notre cousin l'archevêque de Paris, nous ordonnons (selon le vœu de Mgr. de Belloy) l'inhumation dans l'église métropolitaine et l'élévation d'un monument pour attester la sin-

gulière considération que nous avons pour les vertus épiscopales. »

25. — Les obsèques ont lieu en grande pompe. Les princes, les délégations du Sénat et des autres corps de l'Etat, assistent à la cérémonie. Le corps de l'archevêque et descendu dans les caveaux de Notre-Dame. Des mesures de police avaient été prises pour la circulation des voitures et de des piétons dans la Cité.

26.— Dureau de la Malle fils, demeurant rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 9, fait paraître un poème : *Les Pyrénées*.

27. — *La Caisse des Employés et des Artisans* dont le siège est rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 28, est toujours prospère et annonce, ce jour, une répartition de bons dividendes.

28. — Lecomte, auteur du *Mémorial de la Révolution*, demeurant quai d'Orléans, n° 18, Isle Saint-Louis, publie, ce jour : « *Les Fastes du Génie Militaire*, dirigés par l'héroïsme de Napoléon le Grand » ; ouvrage de 641 pages avec gravures.

G. H.





Les Bureaux des Mariages

Les agences qui s'entremettaient dans les mariages, se montraient jadis au grand jour de la publicité. On voyait constamment leurs réclames à la quatrième page des journaux, à l'époque où le cabinet du célèbre marieur, M. de Foy, était fort réputé. Aujourd'hui les intermédiaires en mariages font les choses avec plus de mystère qu'autrefois.

A la fin du XVIIIe siècle, un honorable habitant de notre circonscription ouvrit un *Bureau de Mariages* rue de la Tixeranderie près de l'Hôtel-de-Ville.

M. Paul Gaulot, dans le journal *La Liberté*, a donné à ce sujet ces détails curieux : Il fut un temps où les agences matrimoniales parurent aptes à produire quelques bons résultats et il se trouva un individu qui, en fondant ce qu'il appelait un « bureau de mariages », crut rendre à son pays un véritable service, tout en cherchant à faire personnellement une bonne affaire.

C'était en pleine Terreur, vers le mois de janvier 1794 ; un citoyen nommé Liardot lança des prospectus annonçant qu'il ouvrait, rue de la Tixeranderie, un bureau « qui donnera la facilité de trouver des partis convenables en indiquant les détails les plus exacts sur le caractère, les mœurs, la fortune et toutes les conditions convenables en pareil cas ». Il ne manquait pas d'assurer ses futurs clients de tout son zèle à les servir et particulièrement ses futures clientes de sa complète discrétion. Pour celles-ci, il allait au-devant des scrupules dont leur pudeur se fût peut-être effarouchée, en déclarant que les mesures seraient prises pour donner pleine satisfaction à celles qui, par modestie, apanage de leur sexe, croiraient blesser leur délicatesse en y faisant des demandes », car il le proclamait bien haut, « le bureau n'inscrira sur ses registres que ceux qui sont pourvus de mœurs ».

Comment en eût-il été autrement, d'ailleurs ? Du moment qu'il s'agissait de préparer de justes noces, on ne devait avoir affaire qu'à des personnes honnêtes ; quand on ne songe qu'à la bagatelle, on ne s'embarrasse pas d'un lien légal.

Liardot était vraisemblablement très sincère en plaçant son initiative et son bureau de mariages sous l'invocation de la patrie. L'époque, en effet, n'était

guère propice au mariage, et, d'autre part, la guerre civile et la guerre étrangère dévoraient beaucoup de vies humaines ; il s'agissait donc de repeupler la France et, pour cela, il importait que l'on se mariât beaucoup. Or, comment se marier si l'on ne se connaît pas, et les occasions de se connaître devenaient de plus en plus rares pour ceux qui brûlaient de se soumettre « aux lois de l'hymen » ; où se rencontrer dans une ville privée des réunions habituelles, alors que les seules qui eussent encore lieu se tenaient dans les clubs, endroits que ne fréquentaient guère les jeunes personnes ayant conservé « la modestie, apanage de leur sexe » ? Par bonheur, le mariage était considéré comme une institution républicaine ; corrompu par la licence propre aux mœurs monarchiques, il avait recouvré toutes ses qualités depuis qu'il servait à donner, non plus des sujets à un despote, mais des citoyens à la Patrie. Cette idée était fréquemment exprimée, parfois même avec une délicieuse naïveté qui confinait à la niaiserie. N'est-ce pas dans une pièce de l'époque que se débitait ce petit couplet :

Puisse bientôt la France entière
Se soumettre aux lois de l'hymen ;
On est toujours mauvais républicain
Quand on reste célibataire *(bis)*.

Beaucoup de gens, désireux de prouver qu'ils n'étaient pas de mauvais républicains, eurent recours aux bons offices de Liardot et son bureau de mariages prospéra si bien qu'il suscita des concurrences. Ainsi qu'il arrive en pareil cas, chacun de ces industriels d'un genre spécial s'évertua à faire mieux que ses devanciers. Un plus malin ou plus audacieux loua une maison entière et y ouvrit bravement une pension pour « demoiselles à marier ». L'entreprise était chanceuse ; elle pouvait sombrer dans le ridicule. Mais, à cette époque, il y avait dans l'âme des Français un épanouissement de candeur extraordinaire ; il était de mode de vanter la vertu. Beaucoup s'y laissaient prendre sincèrement et la vertu profitait effectivement de cette vogue bruyante et éphémère. La pension de demoiselles à marier reçut un grand nombre de jeunes filles ; en y donna des fêtes dont s'ensuivirent des mariages qui ne furent ni meilleurs ni pires que bien d'autres autrement préparés.

Néanmoins, les bureaux de mariages ne tardèrent pas à disparaître. Les temps ne sont pas toujours favorables à certaines institutions ; le nôtre — est-ce un bien ? est-ce un mal ? — y semble plutôt réfractaire. Peut-être, cependant, des bureaux de mariages retrouveraient-ils quelque chose de la vogue d'autrefois s'ils avaient soin de s'adjoindre un bureau de divorces, car la tendance devient de plus en plus marquée, dans la génération présente, à

moins se préoccuper du poids de la chaîne que de sa longueur ; mais, ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il n'y a plus place pour une pension de « demoiselles à marier ». La vertu a cessé d'être à la mode : on rirait trop.

Historique du lieu où sera la station de Lutèce du métropolitain

L'accident tragique survenu le lundi 23 décembre dernier, sur les chantiers du métropolitain et où plusieurs ouvriers ont trouvé la mort, nous donne occasion de rappeler que ce fut le lieu même qui portera le nom de « station de Lutèce », et de signaler quelques-uns des souvenirs qu'il évoque.

La rue de la Calandre, aujourd'hui disparue et qui occupait une partie de la rue actuelle de Lutèce et de la Préfecture de Police, conduisait de la rue de la Barillerie au Petit-Pont.

Dans une de ses maisons, à l'enseigne du Casque, *ad Galeam*, naquit vers 364, du temps de l'empereur Valentinien Ier, Saint-Marcel, évêque de Paris, « vray bourgeois de Paradis », d'après une légende.

En 1230, le Chapitre de Saint-Marcel reçut cette maison en échange d'une autre qu'il cédait aux Templiers. C'est là que chaque année, le jour de l'Ascension, le Chapitre de Notre-Dame faisait la station de la procession solennelle.

Lorsque saint Louis, en 1245, entreprit de bâtir dans ce quartier la Sainte-Chapelle, il confia son projet à Maître Pierre de Montreuil, maistre-masson de l'église et fabrique de Notre-Dame de Paris. Celui-ci que son épitaphe qualifia : *doctor lathomorum*, docteur des maçons, habitait vraisemblablement la maison de la rue de la Calandre, dont il avait payé l'amortissement en 1222 et se trouvait ainsi à proximité de ses travaux soit de la cathédrale, soit de la Sainte-Chapelle.

Un censier de 1294 note parmi les maisons que possédait l'Hôtel-Dieu de Paris :

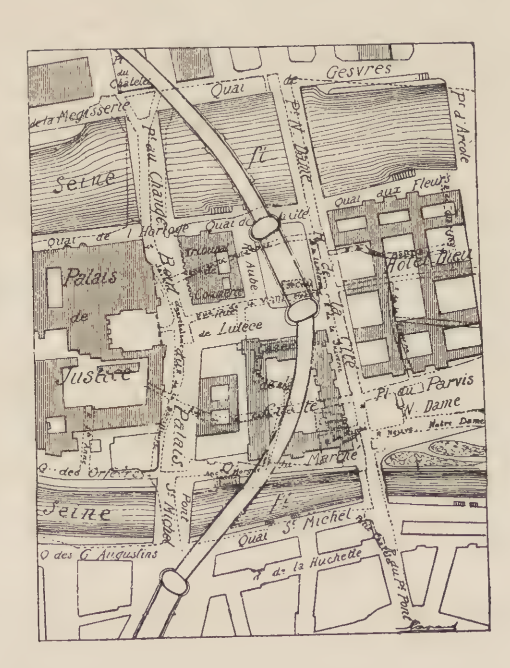
« Dans la rue de la Calandre la maison de Robert le Marguillier, contiguë à la ruelle par où l'on descend de Calandre en Orberie, maison donnée en 1253 par Guillaume Poitevin. »

Dans la même rue, une maison d'un loyer de vingt livres, contiguë à la maison dudit Robert chargée de dix sous payables à la Saint-Rémy et de quatre deniers de chef-cens dus aux héritiers du Maître Pierre de Montreuil lequel Pierre avait payé l'amortissement en 1222.

Il faut savoir que pour cette même maison, pour la partie postérieure, rue de l'Orberie, nous devons au prieuré de Saint-Eloi douze deniers de chef-cens et elle est amortie à l'abbaye de Saint-Maur avec la maison de la susdite comtesse (Eva de Capi).

Les travaux de la Sainte-Chapelle furent poussés avec activité, et, le 26 avril 1248, Guillaume Berruyer, Archevêque de Bourges, successeur et neveu de Saint-Guillaume Berruyer, put en faire la dédicace.

Nous ferons remarquer que si Pierre de Montreuil avait des possessions dans la région de Vanves et de Bagneux, on trouve aussi un Eudes le Berruyer, qui vend (septembre 1248) au Chapitre de Paris des terres sises à Châtillon-sous-Bagneux.



Pierre de Montreuil est encore qualifié maître-maçon de l'église et fabrique de Notre-Dame de Paris, dans une vente qu'il fit en novembre 1265 aux Chartreux, de huit arpents de terre près les murs de leur maison de Vauvert (l'Observatoire actuel).

Il mourut l'année suivante, âgé de cinquante-quatre ans, et fut inhumé à Saint-Germain-des-Prés, dans la chapelle de la Sainte-Vierge qu'il avait cons-

truite « en même temps et avec la même manière de travail, dit Félibien, que le réfectoire, le dortoir et le Chapitre de la célèbre abbaye ».

Pierre de Montreuil avait donc dirigé les travaux de Notre-Dame, et sous ses ordres avait travaillé maître Jean de Chelles, tailleur de pierres, qui commença le portail méridional le 12 février 1257.

La famille de Chelles habitait dans le voisinage de la Calandre, à la fin du XIIe siècle dans la rue du Fumier, aujourd'hui le quai Napoléon. De cette famille, Hugues, chanoine de Paris, avait, en 1200, légué ses maisons au Chapitre à charge de célébrer son anniversaire, Pierre, vicaire de Saint-Victor en l'église de Paris, c'est-à-dire chapelain de Saint-Victor à Notre-Dame, mourut en 1265. Un autre Pierre était bailli de l'Evêque de Paris, en 1275.

Si du XIIIe siècle, nous passons au XVIIe, nous trouvons dans la rue de la Calandre la maison du *Grand Coq* où, en mai 1631, maître Théophraste Renaudot, docteur en médecine, donne des consultations gratuites. Il tient là un bureau d'adresses, il réunit les nouvellistes et fonde un Journal qui existe encore: la *Gazette de France*.

D'abord hebdomadaire, elle devint bi-hebdomadaire en 1672, et quotidienne en 1792.

Théophraste géra la *Gazette* jusqu'à sa mort (1653); son fils, Eusèbe Ier, lui succéda jusqu'en 1679, et Eusèbe II, son petit-fils, jusqu'en 1720.

« Un Lutécien » (*Semaine religieuse* du 11 janvier 1908).

L'Hémérothèque

Dans notre dernier bulletin, il a été question de cette bibliothèque spéciale de journaux que M. Henry Martin propose de fonder en lui donnant le nom d'*Hémérothèque*.

A ce propos, un membre de notre Société, habitant le quartier de l'Arsenal, nous fait cette remarque :

L'*Hémérothèque* devrait être dépendante de la Bibliothèque de l'Arsenal qui est déjà la principale agglomération de publications périodiques.

Il existe sur le boulevard Bourdon des bâtiments appartenant à la Compagnie des Omnibus, ils doivent être bientôt démolis. En effet, les moyens de transport des voyageurs dans Paris vont subir des transformations : la traction mécanique se substitue de plus en plus à celle des chevaux; il y aura donc moins besoin d'écuries. La Compagnie des Omnibus qui possède un autre dépôt sur le boulevard de la Bastille, en face celui du boulevard Bourdon, sera probablement amenée à supprimer ce dernier.

Cette Compagnie avait acheté, il y a une trentaine d'années, pour créer ce dépôt, une partie des terrains de l'ancien *Grenier d'Abondance* disparu par suite de l'incendie, sous la Commune, en mai 1871.

On sait que ce « Grenier », devenu une grande écurie, était un vaste dépôt de grains et farines pour l'approvisionnement des boulangeries parisiennes.

En installant l'*Hémérothèque* en ce lieu, les paquets de journaux prendraient la place des sacs d'avoine qui, eux, avaient succédé aux sacs de blé. « Ce serait, dirait Joseph Prudhomme s'il vivait encore, la nourriture idéale de l'esprit remplaçant l'alimentation animale du corps. »

En définitive, les greniers à fourrages d'aujourd'hui, anciennes réserves de grains de froment, resteraient *Grenier d'Abondance*... de journaux.

Ce coin de Paris, désert et silencieux, conviendrait bien à cette nouvelle bibliothèque. On objectera peut-être qu'il est éloigné du quartier de la Bourse, centre journalistique ; mais il n'en serait maintenant qu'à dix minutes avec les divers réseaux du Métropolitain venant aboutir à la Bastille : une station de l'Arsenal se trouve justement à la porte des locaux en question.

Du Guesclin, rue de la Verrerie



Notre ami H. Vial, grand chercheur des pièces inédites concernant l'histoire de nos vieux quartiers parisiens, nous communique cette note curieuse sur le séjour de Du Guesclin à Paris, en 1388.

Il a puisé ce renseignement dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale :

Maison du Connétable Bertrand Du Guesclin, rue de la Verrerie, du vendredi XXVIe *jour de juin MCCCLXXXVIII*

Ce jour, la Cour a adjugé le décret d'une maison assise en la rue de la Verrerie qui n'aguerre appartenoit à messire Du Guesclin, seigneur de Longueville, et à Pierre de la Tremoille ; à Pierre de la Rocherousse pour le prix et somme de mil francs aux charges que la dicte maison doict du consentement de Me Jehan de Bethisi, procureur du comte et de maistre Eustache de la Pierre, procureur de Mme Yolande de Flandres, comtesse de Bar, sauf le droict de l'opposition des religieuses et abbesse du couvent de Sainct-Anthoine-des-Champs.

Extrait des registres du Parlement, fo 113 Vo.
Bibl. nat. mss. 8608, p. 26.

P. C. C.

H. VIAL

Les Dessinateurs de « La Cité »

Nous devons de la gratitude à tous ceux qui donnent à *La Cité*, un obligeant concours :

M. Jean-Jules Dufour a fait quelques dessins spécialement pour *la Cité*. Le bulletin d'avril en a reproduit deux : *La Rue Grenier-sur-l'Eau* et *la Rue Eginhard*. Cette fois nous avons de lui : *la Tour de Dagobert* et la vue de *La Morgue* et *L'Abside de Notre-Dame*.

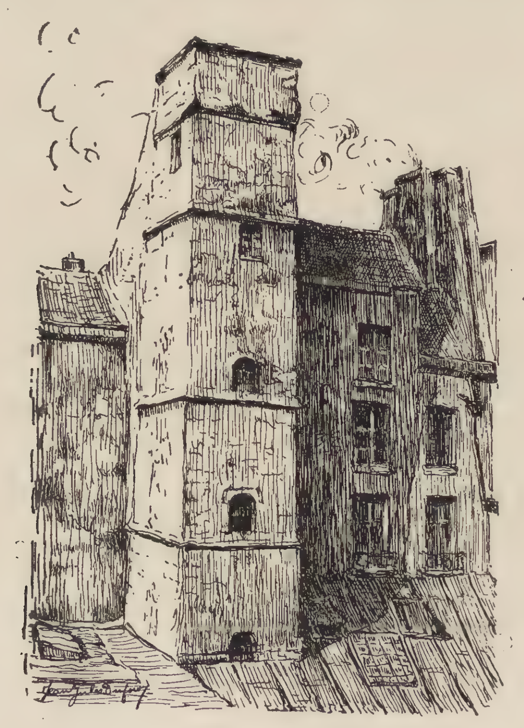
D'un autre côté M. H. Popot avait fait le dessin de la maison natale de Ledru-Rollin rue François-Miron, no 10, reproduit dans le bulletin d'avril. Dans le compte-rendu de la cérémonie de février dernier, nous avions omis de citer ce fait. Nous réparons cet oubli.

La Tour de Dagobert

On vient de démolir cette tour qui faisait partie d'une maison rue Chanoinesse, dans la Cité. La tour par elle-même offrait peu d'intérêt, si ce n'est en raison de son ancienneté ; flanquée contre une habitation peu élevée, dans le coin d'une cour, elle apparaissait comme un immense conduit de chemi-

née; elle n'avait donc aucun caractère artistique. Bâtie au xve siècle elle était surnommée *tour de Dagobert*, on ne sait pourquoi. Les chroniqueurs, à cause de ce nom de Dagobert, avaient brodé quelques légendes sur son origine.

Ce qui est surtout regrettable dans la disparition de cette tour, c'est que de sa plate-forme on jouissait d'une vue merveilleuse sur Notre-Dame; on observait davantage la beauté de la cathédrale de Paris, en contemplant de cet endroit la masse de ses architectures se dressant au-dessus des toitures des maisons de la rue Chanoinesse et de la rue du Cloître-Notre-Dame.



Puis l'usine d'électricité qu'on va établir à cette place rompt l'ensemble des vieilles maisons de la rue Chanoinesse; rue qui avait conservé jusqu'alors cette unité pittoresque d'anciennes demeures.

La petite rue des Barres. — Robespierre jeune. — L'Hôtel de Charny

Une des plus vieilles rues de notre arrondissement est la rue des Barres qui

serpente au chevet de Saint-Gervais. C'est un des coins les plus pittoresques de Paris, et l'on voit souvent des peintres qui dessinent et croquent l'élégante abside de la vieille église mérovingienne avec ses contreforts hardis, ses clochetons, ses flèches et ses créneaux, très gracieux motifs d'ornementation dans les arcatures à jour des contreforts et dans les enroulements découpés qui les surmontent, la double rangée de balustres qui circule autour du monument, les élégantes tourelles, sont du xve et xvie siècles.

Cette rue a aussi son histoire tragique. Sur son emplacement et sur celui de l'église voisine existait un cimetière gallo-romain établi sur une butte factice, une voirie composée de gravois et d'immondices. On y a trouvé des tombeaux en pierre tendre et des monnaies romaines du IIe siècle.

Au bord de la rivière il y avait une porte qui fermait le rempart quand celui-ci fut reporté plus à l'est.

Vers 1250, les moines de l'abbaye de Saint-Maur achetèrent la porte à moitié démantelée et bâtirent, sur la Seine, des moulins à pilotis. Ils les revendirent aux Templiers un demi-siècle après. Jean de Charny, gentilhomme partisan du Dauphin en devint acquéreur. C'est lui qui prit à l'hôtel Saint-Paul la bannière de France, à la tête d'hommes d'armes, assaillit à la porte Saint-Antoine Etienne Marcel et ses partisans, et fracassa d'un coup de hache la tête du grand patriote et ouvra la porte aux soldats du Dauphin. Un de ses descendants, de branche cadette, Louis de Bosredon, qui s'était fort distingué à Azincourt l'habitait.

Il fut fort distingué par la reine. Le roi qui, à cette époque, était fort chatouilleux sur le point de la fidélité conjugale, en prit ombrage. Un soir que Bosredon venait de voir au Château de Vincennes sa Souveraine et maîtresse, il rencontra Charles VI qu'il salua, mais « sans s'arrêter ni descendre », dit un vieux chroniqueur et continua de pousser son cheval au grand galop. Le Roi l'ayant reconnu, ordonna à Tanneguy-Duchâtel, grand prévôt de Paris, de courir après lui et de le conduire en prison.

La nuit il fut mis à la question, ensuite enfermé dans un sac et jeté dans la Seine avec cette étiquette « Laissez passer la justice du Roy ».

Et ici la légende intervient, un chroniqueur raconte que l'agent du roi chargé de saisir les papiers du bel amoureux, trouva dans le tiroir d'un vieux coffre, des aspics (serpents), qui le mordirent cruellement. Le lendemain on trouva sur le cadavre les serpents entortillés autour de son cou.

Au commencement du XVIIIe siècle, le bureau des Aides s'y installa et établit des barres, des barrières pour empêcher la fraude des marchandises.

En 1792, l'hôtel devint le chef-lieu de la section de la maison commune.

A la journée du 19 thermidor à l'Hôtel de Ville, les Robespierristes sont

surpris par l'audacieux coup de main du gendarme Merda qui se donnant pour « ordonnance secrète » de la Commune, put franchir sous une grêle de coups, de menaces et d'injures, les marches de l'escalier rempli des « solides », des « tape-dur » de l'Incorruptible. Il parvient enfin à la porte, l'ouvre et se précipite sur Robespierre le « menace de son sabre au cœur, prend de la main gauche un de ses pistolets et faisant un à droite, le tire ». C'est du moins ce qu'il raconte dans le récit fanfaron qu'il a laissé de ses exploits.

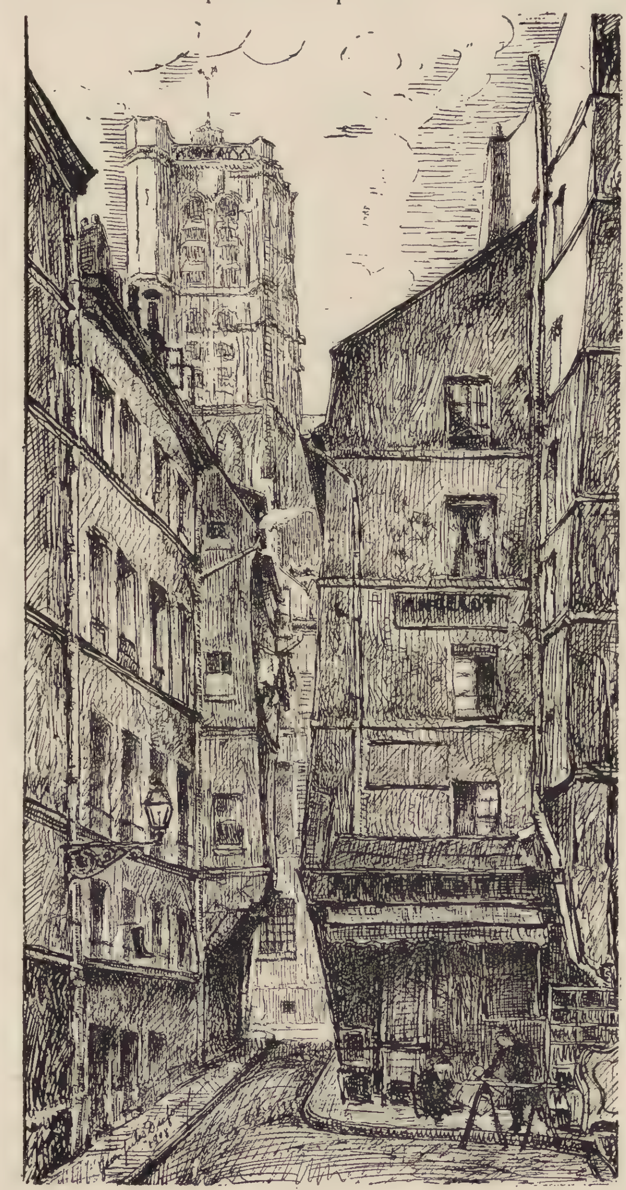
... Quelques minutes plus tard, dans l'Hôtel de Ville envahi, Lebas se brûlait la cervelle ; le cul-de-jatte Couthon, traînant ses jambes mortes et se servant de ses mains comme de béquilles, se cachait sous une table ; Dumas, qui la veille présidait encore le tribunal révolutionnaire, respirait un flacon d'eau de mélisse qu'un espion des Comités lui arracha des mains, « croyant que c'était du poison »; Saint-Just, impassible « avec des yeux grossis par le chagrin » ; regardait agoniser ses amis. Robespierre, la mâchoire pendante, fracassée, était étendu au pied de la tribune. « Il ne remuait pas, mais respirait beaucoup et son front devenait tout ridé. » On l'insultait : « Ne v'là t'y pas un beau roi ! — A la voirie ! — Mais écartez-vous donc qu'ils voient leur roi dormir... »

Robespierre jeune avait franchi l'une des fenêtres donnant sur la place de Grève — encore éclairée par les lampions que le concierge Bochard y avait allumés, à dix heures, par ordre de la Commune — il avait ôté ses souliers, qu'il tenait à la main, et s'était avancé le long de la corniche extérieure ; il entendait acclamer la Convention triomphante ; alors il se précipita la tête la première sur les marches du grand escalier et, dans son horrible chute, blessa deux citoyens, dont un, le nommé Chabru, fut presque écrasé !

Alors que la petite rue des Barres, d'ordinaire si sombre, si calme et si tranquille, s'emplit de lumières, de clameurs, d'appels sinistres dans la nuit noire ; des persiennes s'entr'ouvraient, des têtes anxieuses et pâles apparaissaient aux fenêtres, contemplant avec effroi le spectacle horrible d'un homme couvert de sang, les jambes brisées, apporté sur une chaise au Comité de section siégeant en permanence à l'hôtel ci-devant des Barres — près du quai de la Grève. Le président Galibert, et Pajot, secrétaire-greffier, constatèrent alors « que le particulier était le citoyen Robespierre jeune, député à la Convention, dangereusement blessé, presque sans vie et hors d'état d'être transporté sans risque au Comité de Salut public ». L'ordre arriva cependant bientôt de l'emmener « dans quelque état qu'il puisse se trouver », et ce malheureux, escorté d'un foule hurlante, fut emporté aux Tuileries !... Le soir même, à sept heures, tous étaient guillotinés.

L'hôtel a disparu, emporté par la trouée de la rue du Pont-Louis-Philippe,

mais la rue des Barres a gardé son caractère tragique : sombre, étroite et sinueuse, comme perchée au-dessus des ruelles avoisinantes, elle commence du côté de la Seine par une rampe raide et se termine rue François-Miron par un escalier de sept marches de pierre. Au milieu de la montée, couronnant la rue, s'ouvre le porche noir aux colonnes délavées par les pluies d'une des portes de l'église Saint-Gervais. Sévère, quasi-mystérieuse, c'est un des rares sanctuaires qui sous l'ombre douce des vitraux garde un peu de charme intime et discret des églises de campagne. Bossuet y a prêché, Mme de Sévigné s'y est mariée, Ph. de Champaigne, Scarron, Crébillon y furent inhumés.



Rue Grenier-sur-l'Eau

En face de l'hôtel de Charny était la maison de ville de l'abbaye de Maubuisson qui fut par la suite le couvent des

filles de la Croix qui en devinrent propriétaires en vertu de lettres patentes de juillet 1778. Il en reste encore à l'encoignure de la rue Grenier-sur-l'Eau un blason fleurdelisé.

Plus haut était une maison qui aurait été habitée par M. Sue, chirurgien ordinaire de l'Hôtel de Ville, le père du grand romancier populaire.

En face, un barbier, à l'enseigne du *Gantelet*, vendit en 1573 sa maison au curé de Saint-Gervais qui en fit sa maison presbytérale. Aujourd'hui y sont logés les bas officiers de l'Eglise.

A. C.



Comité

La réunion du Comité a eu lieu le jeudi 7 mai, dans la salle spéciale de « la Cité » à la mairie du IVe arrondissement.

Y assistaient : M. Henry Martin, président, MM. G. Hartmann et Lambeau, vice-présidents, MM. Bourdeix, Delaby, Galli, abbé Gauthier, L'Esprit, Louar, Moutaillier, Pagès, Quentin, Rey, Riotor, Sellier, P. Hartmann, secrétaire-adjoint.

Excusés : MM. Callet, Flandrin

La séance est ouverte à 5 heures par M. Henry Martin, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président fait connaître l'absence de Paris pour tout l'été de M. Callet qui, fatigué et un peu malade, a pris sa retraite et quitte le secrétariat de mairie. M. Callet sentant ne pouvoir, pendant quelques mois, donner son temps à la Société avait offert sa démission de secrétaire général. M. le Président ne l'avait pas acceptée — les membres du Comité sont unanimes à penser comme le président : M. Callet remis de ses fatigues, n'ayant plus de fonction administrative, aura alors plus de temps à consacrer au service de notre Société, et donnera de nouveau à « la Cité » un concours actif et dévoué, à la satisfaction de tous.

En attendant M. P. Hartmann fils, secrétaire-adjoint, suppléera M. Callet, en s'occupant de la partie administrative.

M. G. Hartmann a eu la visite d'un photographe proposant de faire au nom de « la Cité » un tirage de cartes postales comme suite à celles que la société avait publiées, il y a deux et trois ans. La question reste à l'étude, le Comité se prononcera à ce sujet, dans une prochaine séance.

M. le Président présente un membre nouveau. A cette occasion M. G. Hartmann dit que dans les trois dernières semaines, nous avons reçu 26 adhésions. Beaucoup de personnes viennent à nous reconnaissant l'utilité de nos travaux et l'importance de notre bulletin.

M. Hartmann se fait l'interprète de nombreux membres de la Société, qui désirent que le Comité continue à organiser des visites de monuments. Il demande à M. Henry Martin s'il veut bien faciliter une visite de la bibliothèque de l'Arsenal. Le président se met entièrement à la disposition de la Société pour ouvrir toutes les portes de l'Arsenal aux membres de « la Cité », un jour à déterminer dans le mois de juin.

M. Pagès propose d'organiser aussi une visite du temple Sainte-Marie rue Saint-Antoine. Le Comité accepte et remercie M. Pagès de son initiative. A propos de cette visite MM. Sellier et Pagès entretiennent le Comité, des inscriptions conservées à Carnavalet relatives aux tombeaux qui se trouvent dans les caveaux de ce temple.

M. Riotor demande où en est la question de l'Exposition projetée dans l'Hôtel de Ville. Le président répond qu'il avait reçu une lettre de M. le Préfet de la Seine lui disant que cette année, ni la salle Saint-Jean, ni celle des Prévôts ne seraient libres au mois de mai, époque que nous avions indiquée et qui est la plus favorable pour une exposition. Le Comité reporte ce projet à l'année prochaine. En attendant cette exposition d'une certaine importance, M. Moutaillier est toujours d'avis de faire de petites expositions de gravures et d'objets se rapportant à un monument ou à un coin de quartier de notre arrondissement. Il lui est répondu que le projet est facile à concevoir mais que l'exécution offre toujours quelque difficulté surtout en ce qui concerne le local propice qu'on ne trouve pas aisément. M. Moutaillier est chargé par le Comité de faire des recherches à ce sujet.

M. Gauthier parle des nombreux clichés photographiques qu'il a fait tirer de diverses parties de l'église Saint-Gervais, pour des projections et qu'il montrera aux membres de la Société, lorsque le Comité voudra bien organiser avec lui une réunion à ce sujet.

M. G. Hartmann rappelle que le Comité avait eu l'intention de donner une fête de « la Cité » à ses sociétaires, l'année dernière, mais qu'on n'avait pu trouver une salle libre assez grande. Afin de ne plus rencontrer la même difficulté, le trésorier, au nom de la Société, a retenu la salle des fêtes de la Mairie pour le samedi 5 décembre. La commission des fêtes composée de MM. Dubois, L'Esprit, Louar et Riotor est chargée d'élaborer un projet qu'elle soumettra à l'une des prochaines séances du Comité.

La séance est levée à sept heures. P. H.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

De nombreuses personnes, pendant ce dernier trimestre, nous ont apporté leur adhésion :

On s'intéresse de plus en plus aux reconstitutions historiques, à l'évocation du passé, aux souvenirs de la région qu'on habite. Puis, l'initiative que nous avons prise, en diverses circonstances, ces temps derniers, a attiré l'attention sur notre société. Nos recherches se sont constamment accrues, les bulletins de *La Cité* n'ont cessé de publier des travaux, la plupart inédits.

Le nombre croissant de nos sociétaires, apportant plus de ressources, permet de grossir nos bulletins et de multiplier les illustrations.

Nous ne devons pas oublier que ce résultat est dû aussi au concours dévoué et désintéressé de nos amis qui nous alimentent sans cesse et tout gracieusement d'articles des plus étudiés et intéressants.

Nous remercions donc, à la fois, nos obligeants collaborateurs et nos aimables adhérents qui contribuent les uns par leurs écrits, les autres par leurs cotisations, à la propagation, de plus en plus étendue, des études historiques sur nos vieux quartiers.

MM. *Vermorel*, docteur-médecin, rue de Rivoli, 16.
Leblanc, courtier assermenté, boulevard Henri-IV, 3.
Mme *Pitte*, lapidaire, rue Réaumur, 15.
MM. *Daragon*, éditeur, rue Duperré, 30.
Luck, rentier, rue Saint-Paul, 5 *bis*.
Inspection des travaux historiques de la ville de Paris.
Bréchon, employé de commerce, rue de la Verrerie, 9.
Raverat, entrepreneur, rue de l'Hôtel-de-ville, 84.
Monin, professeur au collège Rollin, rue Alfred-Stevens, 2.
Décret, rentier, rue Cortambert, 60.
Dufour, Philippe, rédacteur principal au ministère des Travaux publics, rue Saint-Louis, 64.
Dufour, Jean, élève à l'école des Beaux-Arts, rue Saint-Louis, 64.
Dufort, ingénieur, boulevard Saint-Michel, 47.
Tausend, publiciste, quai des Célestins, 40.
Eloy, expert écrivain, rue des Rosiers, 3 *bis*.
Pfaff, manufacturier, boulevard Sébastopol, 34.
Geoffroy, publiciste, cité Rondelet à Montrouge, 2 (Seine).

Linardon, rue des Minimes, 14.
Cagé, principal clerc d'avoué, boulevard Morland, 16 *bis*,
Duthé, négociant en vins, quai Bourbon, 1.
Angot, entrepreneur de maçonnerie, rue Saint-Louis, 82.
Mme *Delhaye*, directrice d'école de filles, rue Poulletier, 20.
MM. *Martin*, chocolatier, boulevard Henri-IV, 6.
Gouaux, négociant en vins, rue Bretonvilliers, 1 *bis*.
Dumont, négociant en couleurs, rue Saint-Louis, 39.
Gramont, vicaire de Notre-Dame de Paris, rue d'Arcole, 15.
Chasset, entrepreneur de menuiserie, rue François-Miron, 10.
Gutmann, bijoutier, rue de Rivoli, 74.
Préaud, architecte, rue Beautreillis, 6.
Bayard, hôtelier, rue de Rivoli, 42 *bis*.
Brian, papetier, rue d'Arcole, 23.
Fournier, docteur-médecin, rue du Pont Louis-Philippe, 13.
Liénard, docteur-médecin, rue d'Arcole, 15.
Carteret, ingénieur, rue de Rivoli, 50.
Merklin, confiseur, rue d'Arcole, 11.
Perdreau, négociant, rue Dante, 4.
Cléret, architecte, quai d'Anjou, 13,
Taride, éditeur, boulevard Saint-Denis, 18.
Pilmyer, chirurgien-dentiste, quai du Marché-Neuf, 6.
Mme *Brasseur*, confiseur, rue de la Verrerie, 4.
MM. *Mounier*, imprimeur, rue du Plâtre, 1.
Comte Normand, propriétaire, rue Geoffroy-l'Asnier, 26.
Pierre, oculariste, boulevard Sébastopol, 14.
Jamet et Buffereau, experts comptables, rue de Rivoli, 96.
Desouches, négociant, rue Geoffroy-l'Asnier, 30.

AVIS

Exposition de la Bibliothèque de la Ville de Paris

L'Inspecteur des Travaux historiques de la ville de Paris, Conservateur de la Bibliothèque, M. Marcel Poëte, a organisé, avec le concours des collections de MM. G. Decaux et G. Hartmann, une seconde exposition de recueils d'estampes, dessins, aquarelles, etc., à l'Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné. L'ouverture a eu lieu le samedi 21 juin. Le public est admis à visiter gratuitement cette exposition qui doit durer jusqu'au 1er octobre 1908.

Le sujet, cette année : *Paris au temps des Romantiques*, est une promenade à travers les quartiers disparus ou transformés de la Cité, Notre-Dame, Saint-Germain-l'Auxerrois, le Louvre, les Tuileries, le Palais Royal, les Halles, l'Arsenal, le Marais, la Seine et ses bords, les boulevards, etc, dans cette période d'une vingtaine d'années, de 1825 à 1845.

Les Chanteurs de Saint-Gervais

Les chanteurs qui se réunissaient autrefois à l'église Saint-Gervais, pour se faire entendre dans les plus anciens chants d'église, avaient dû cesser de paraître dans ce sanctuaire, il y a quelques années, le curé d'alors n'estimant pas beaucoup leur concours.

Ces chanteurs sont revenus au bercail, le dimanche 21 juin, à la grand'messe de la Fête-Dieu, ils ont réintégré leur tribune à l'église Saint-Gervais, et y ont chanté, sous la direction de leur chef M. Ch. Bardes, la célèbre messe du Pape Marcel de Palestrina et divers motets.

Ce retour est certainement dû à l'esprit conciliant, au caractère accueillant et au goût artistique du curé actuel, M. Gauthier, notre sympathique Collègue du Comité de *la Cité*.

Le Gérant : A. Callet

Imp. Henri Jouve, 15, rue Racine, Paris.

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

7me ANNÉE

No 28 — Octobre 1908

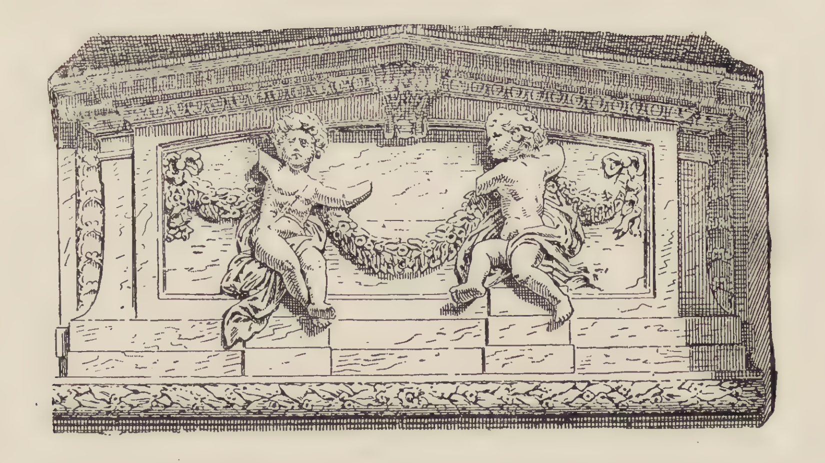
SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS



ANCIENNE MAISON RUE DU TEMPLE

Le Magasin d'Armes à la Bastille

LA FAMILLE TITON

I

Maison rue Sainte-Avoye près le couvent de ce nom et la rue Geoffroy-L'Angevin. — L'Hôtel de Maintenon. — Changements du nom de la rue et du numéro de la maison à diverses époques.

La maison qui a tout d'abord motivé cette étude, est située rue du Temple dans la partie comprise entre la rue Simon-le-Franc et la rue Geoffroy-L'Angevin, mais plus près de cette dernière rue, puisqu'elle est voisine de la maison formant l'angle de ce côté.

Cette partie de voie était anciennement nommée *Grande-Rue-du-Temple*. Au commencement du XVIe siècle, on lui donna le nom de *Sainte-Avoye :* un établissement religieux, sous le patronage de cette

sainte, avait son entrée sur cette rue de l'autre côté de la rue Geoffroy-L'Angevin. Une décision ministérielle du 18 février 1851 rétablit l'ancienne dénomination, en réunissant la rue Sainte-Avoye à celle du Temple qui commençait plus loin, à la rue Michel-le-Comte.

C'est ainsi que la maison portant actuellement le nº 57, rue du Temple, fut indiquée différemment à diverses époques : en 1720, dans le Terrier du Roi, rue Sainte-Avoye, nº 19 ; en 1784, dans la censive de Saint-Merry, même rue nº 61 ; en 1806, nºs 37 et 39 ; en 1815, il n'y a plus que le nº 39 restant jusqu'en 1851 ; en 1852, par suite de la suppression de la rue Barre-du-Bec, la rue du Temple commence près de l'Hôtel de ville, et la maison en question prend le nº 55 qu'elle ne garde qu'une année, car, en 1853, on la numérote 57, chiffre qu'elle a conservé jusqu'à ce jour.

Cet immeuble consiste en quatre corps de bâtiments :

1° Sur la rue du Temple, bâtiment avec rez-de-chaussée, trois étages et mansardes, n'offrant pas d'intérêt ; les rehaussements et ravalements en ont fait disparaître les lignes anciennes ;

2° A gauche, en entrant dans la cour, bâtiment avec rez-de-chaussée, trois étages dont deux encorbellements ;

3° A droite, dans la même cour, bâtiment léger et moderne élevé sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un étage ; pompe (ancien puits), dans la cour, de ce côté ;

4° Au fond de la cour, bâtiment ancien, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de trois étages avec chambres sous comble. Par derrière, bâtiment moderne d'un rez-de-chaussée seulement couvert en partie par un châssis vitré, sur l'emplacement d'un jardin.

Le tout d'une superficie de 600 mètres carrés environ.

C'est l'ancien bâtiment au fond de la cour qui est le plus intéressant ; il se trouvait autrefois entre cour et jardin ayant vestibule en rotonde intérieure, rampe en fer forgé bien ouvragée, grandes fenêtres et couronnement garni d'un fronton sculpté représentant un médaillon orné ayant, au milieu, des lettres entrelacées (PL), entouré de fleurs et de fruits.

Cette construction est le reste d'un hôtel seigneurial remontant au milieu du XVIIe siècle.

Les plans anciens qui ont été publiés ne donnent que des indications imparfaites de ce coin de Paris, seul le plan manuscrit de 1515, de la censive du chapitre de Saint-Merry (1), présente à l'emplacement qui nous intéresse, une petite maison avec tour en bordure sur la Grande rue du Temple et Sainte-Avoye.



La petite maison disparut pour faire place à une porte cochère entre deux bâtiments peu élevés, entrée de la cour au fond de laquelle on construisit l'hôtel.

Cette propriété avait un jardin et une sortie sur la rue Geoffroy-L'Angevin ; et même, à une époque antérieure, l'entrée principale se trouvait dans cette dernière rue.

Il y avait alors de ce côté, aux xve et xvie siècles, l'hôtel des seigneurs de Maintenon. Ce qui probablement donna naissance à la légende que Mme de Maintenon, épouse morganatique de Louis XIV,

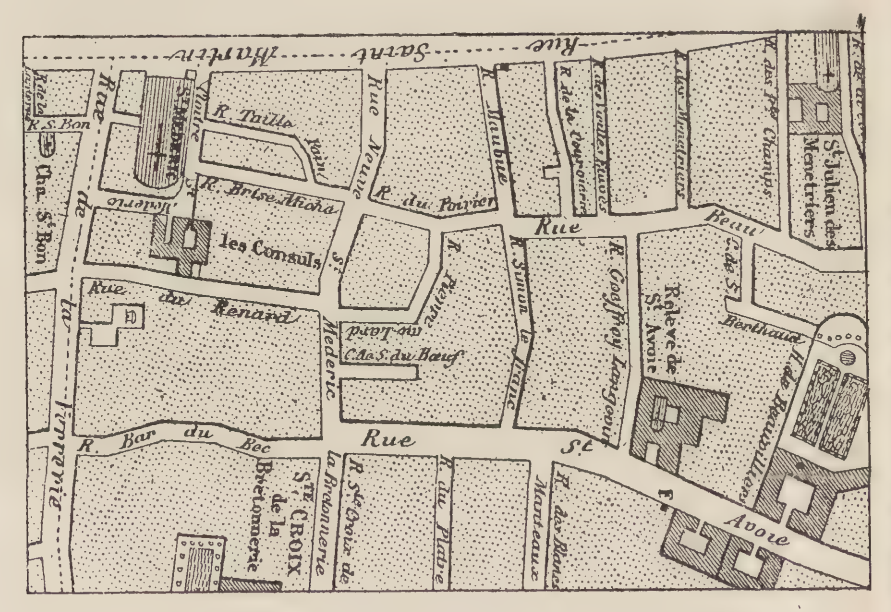
---

1. Archives Nationales, N, III, n° 11.

avait habité cette maison. Il n'y avait cependant aucun lien de parenté entre la veuve de Scarron et ces seigneurs de Maintenon. Plusieurs dames de ce nom demeurèrent en ce lieu, mais la célèbre Mme de Maintenon ne fut pas du nombre.

On sait que Louis XIV fit l'acquisition de la terre de ce nom, du seigneur Charles-François d'Angenne, marquis de Maintenon, pour l'offrir à Françoise d'Aubigné, au profit de laquelle cette terre fut de nouveau érigée en marquisat au mois de mai 1688.

L'immeuble en question fut la propriété de la famille Titon qui l'occupa pendant un siècle et demi.



Plan de Deharme en 1763. — Partie du quartier Sainte-Avoie.

II

L'origine des Titon. — Fortune rapide de Maximilien Titon, le chef de cette famille. — Le magasin d'armes de la Bastille. — Décès de Maximilien Titon. — Démêlés de sa veuve et de son petit-fils avec le maréchal de Villars.

L'histoire des Titon est curieuse. Si nous nous en rapportons aux

publications de leur époque, c'étaient des seigneurs faisant bonne figure dans le monde à la fin du XVIIe siècle et pendant tout le cours du XVIIIe siècle. Cependant leur origine fut très modeste.

Le premier des Titon connus était un artisan venu d'Écosse pour chercher quelque emploi à Paris. Son fils Claude Titon apprit un métier, fut maître-brodeur et chef de fourrière de la reine, demeurant au faubourg Saint-Antoine. Il avait épousé Geneviève Le Mercier, veuve de Jean Michel, brodeur et valet de chambre du roi, dont elle avait eu un fils, fameux bateleur connu sous le nom de *dame Gigogne*.

Les époux Claude Titon eurent un fils dont la fortune tient du roman (1). Cet enfant, né en 1631, eut le prénom de Maximilien, fut tenu sur les fonts baptismaux par Maximilien, duc de Béthune, Grand-Maître de l'artillerie de France, c'est-à-dire le grand Sully, et par la maréchale de l'Hôpital (2).

On peut se demander quelles relations pouvaient exister entre cet humble brodeur et ces hauts personnages pour que ces derniers fussent amenés à une telle condescendance. La broderie à cette époque jouait un rôle important dans le costume, quelques-uns de ceux qui exerçaient ce métier auprès des gens de cour, les approchaient facilement, ils étaient estimés comme des artistes. Claude Titon, brodeur considéré, ornant probablement les vêtements du célèbre ministre et de l'ancienne maîtresse de Henri IV, obtint-il ainsi d'eux cet honneur ?

Quoi qu'il en soit, ce haut parrainage porta bonheur au petit Titon.

Claude Titon mourut le 2 octobre 1638, laissant deux enfants, Maximilien et Marie Titon (3). Il fut inhumé à l'église Sainte-Marguerite.

Sa veuve se remaria pour la troisième fois, six années après ; elle

---

1. Expression du baron Pichon, dans la séance de la *Société de l'Histoire de Paris* du 8 avril 1879. Le comte Léopold Hugo avait fait une communication sur Titon du Tillet. Le baron Pichon donna à ce sujet les renseignements que nous reproduisons sur l'origine des Titon. (*Bulletins de la Société*, année 1879, p. 35 et 36.)

2. D'après *Moreri*, Sully, retiré de la Cour, avait alors soixante-onze ans. Charlotte des Essarts, ancienne maîtresse de Henri IV avait épousé François de l'Hospital, comte du Hallier, qui fut maréchal et ministre de Louis XIII.

3. Marie Titon épousa plus tard un sieur Jacquelin et apporta en dot une maison et des terres rue de Montreuil dont elle avait hérité de son père. Cette maison fut achetée en juillet 1673 par Maximilien qui grossit ainsi son domaine de la rue de Montreuil.

épousa en 1644 Roch Viguier, garde du corps du Roi, avec lequel elle tint un cabaret-restaurant dans la maison que son fils Maximilien Titon fit plus tard rebâtir et dont il fit une sorte de palais (1).

Maximilien Titon ne prit pas le métier de son père, ayant appris la fabrication des armes, il s'établit armurier au bout du pont Saint-Michel, mais ne réussit pas dans cette première entreprise, car il y fit banqueroute ; il devint fermier du duc du Maine.

Maximilien Titon avait épousé, à vingt-cinq ans, le 22 février 1656, Marguerite-Angélique Bécaille, fille de Jean, bourgeois de Paris, et de Michelle de la Porte, vendeuse de poisson aux halles. Le contrat fut passé le 20 février par devant Chaperon et Guichard notaires, sous le régime de la communauté, sans apports, les jeunes époux ne possédant rien. La femme devint nourrice d'un des enfants de M. de Louvois. Elle en profita pour demander, à ce ministre, un emploi pour son mari qui fit valoir ses connaissances d'armurier pour obtenir l'entreprise des fournitures d'armes pendant la guerre de Flandre (2).

Ce fut là l'origine de la fortune extraordinaire de Maximilien Titon.

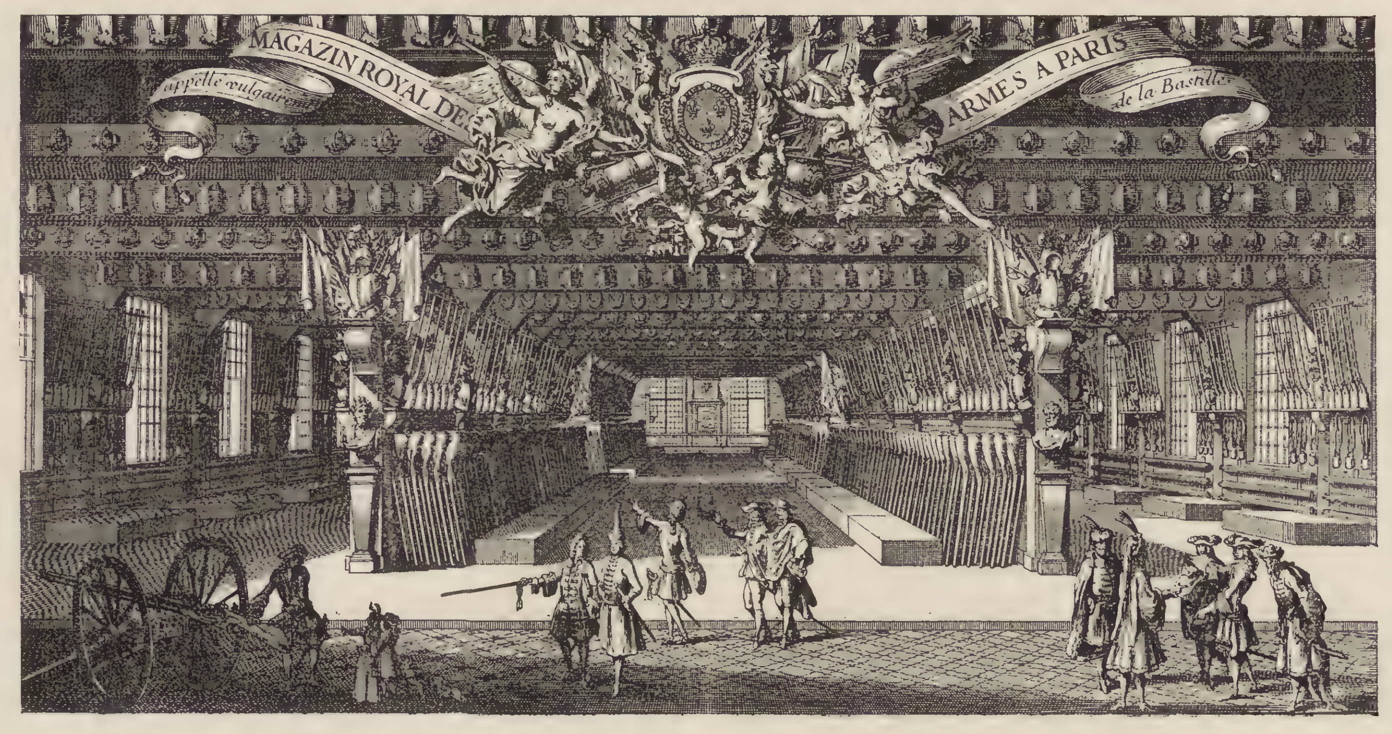
Devenu riche, en rapport avec les commandants d'armées et avec la Cour, il proposa au Roi la création de magasins d'armes dans les principales villes du royaume, dont un établissement central à Paris ; equel, d'après Moréri, fut installé dans la Bastille dès 1666. De ce magasin général tous les ordres de la Cour étaient envoyés aux autres magasins de province. Maximilien Titon fut alors nommé directeur des manufactures et magasins royaux d'armes de Sa Majesté.

Ce magasin d'armes fut-il installé à la *Bastille*, dès sa création, comme le dit Moréri ? D'après *Le Livre commode*, en 1692, « le Magasin Royal des armes est à l'*Arsenal* sous la direction de M. Titon, entrepreneur général des fournitures d'armes. » M. Ed. Fournier ajoute que ce magasin créé par Titon ne resta pas à l'Arsenal où il l'avait d'abord établi et il fut transféré quelques années après à la Bastille. Germain Brice, en 1698, indiquait « Le magasin de Titon est sur la première porte de *la Bastille* qui donne dans la

---

1. D'après le baron Pichon.

2. Il existe un état d'armes fournies par Titon au régiment de Furstemberg. Bibl. de l'Arsenal, ms. vol. 5282, p. 85.



Visite du Magasin d'armes de Titon, par les ambassadeurs Siamois, sous Louis XIV. — Gravure du temps par Le Pautre.

place ; il est rempli de quantités d'armes et de toutes sortes (1). »

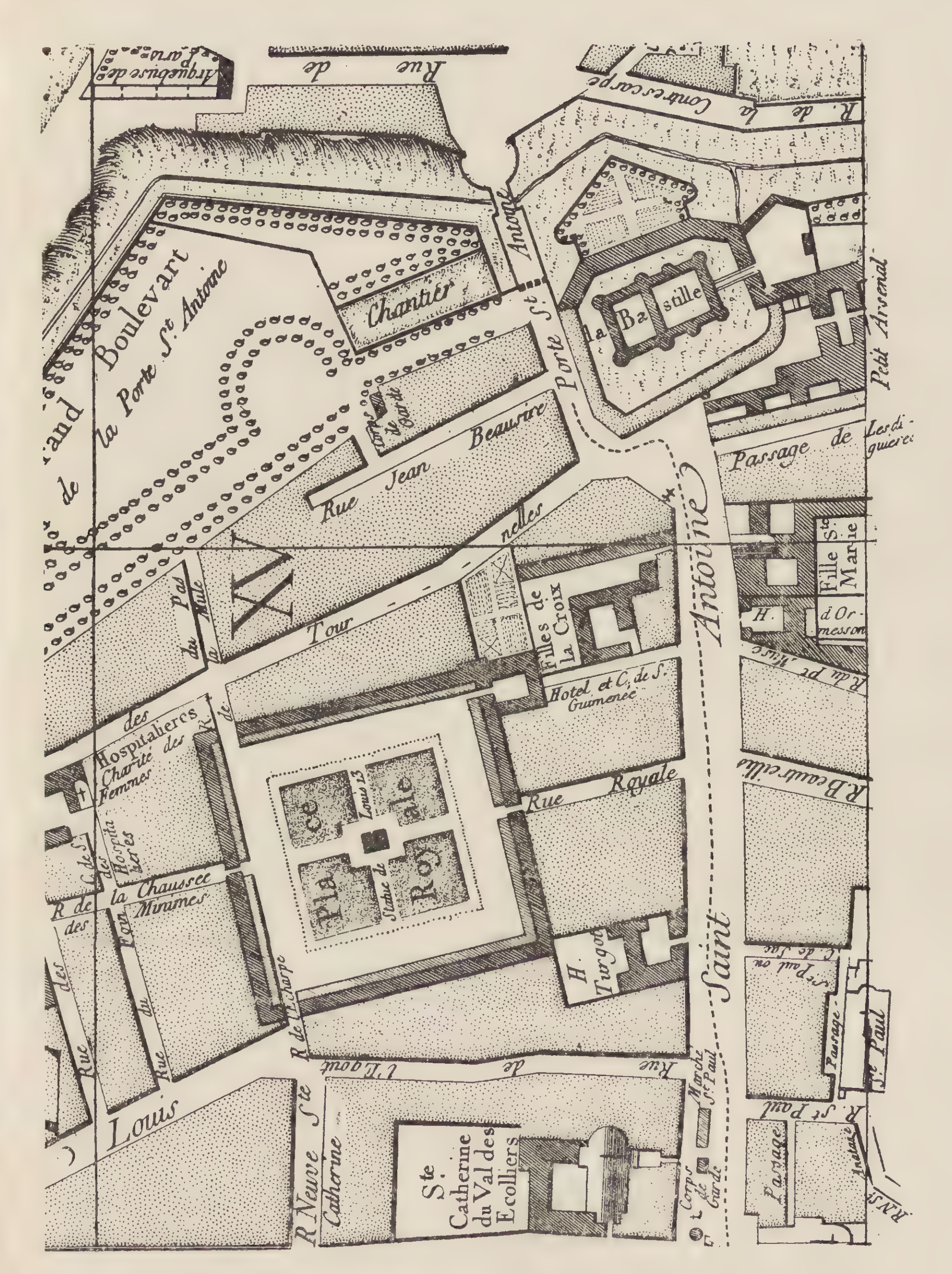
Cependant le 23 août 1709, le lendemain d'une petite émeute réprimée dans le quartier Saint-Antoine, le ministre de la Guerre, Voysin, écrit au gouverneur de la Bastille, Charles de Fournière, sieur de Bernaville : « Quoy qu'il paraisse que la petite émotion qui est arrivée à Paris ne puisse avoir aucune suite, plusieurs personnes ont fait réflexion à cette occasion que *le magasin des armes serait mieux à la Bastille qu'à l'Arsenal ;* j'écris au sieur Titon de vous aller trouver pour voir ensemble les lieux que l'on pourrait destiner à cet usage, quelledépense il y aurait à faire pour cela et de m'en envoyer un mémoire (2). »

On peut en conclure que le magasin de Titon créé à la Bastille dès 1666, ne contenait pas toutes les armes appartenant à l'Etat, qu'il y en avait d'autres encore au dépôt de l'Arsenal en 1709. Ces armes de l'Arsenal furent transportées à la Bastille vers 1710.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ce dernier lieu que les guides et histoires de Paris, de 1698 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, indiquent le magasin d'armes : Saugrain le constate en 1715. « Il y a, dit-il, un *Magasin d'armes à la Bastille* sur la porte qui donne dans la place. » Germain Brice dit de même vers 1740 en ajoutant : « *Le magazin de Titon* est rempli de toutes sortes d'armes et l'on y trouve abondamment tout ce que l'on peut désirer sur cet article, dans un arrangement et dans une propreté qui fait plaisir à ceux qui aiment le métier périlleux de la guerre et l'attirail qui le suit. » Piganiol de la Force indique qu'on entrait dans ce magasin par la première porte qui donnait sur la petite place près la porte Saint-Antoine. Plus tard, Thierry, en 1787, décrit les grandes salles formant magasin, en face des ponts-levis de la Bastille, où sont rassemblées environ trente mille armes rangées avec beaucoup d'ordre. Au milieu est une coulevrine à deux coups, que l'on prétend avoir été faite pour le Grand Dauphin ; cette pièce est remarquable en ce que l'intérieur du canon est cannelé et qu'elle

1. *Le Livre commode des adresses de Paris pour 1692*, réédité par Daffis, en 1878, avec annotation d'Ed. Fournier.

2. Funck Brentano. *Revue rétrospective*, 1er juillet 1889. — Fernand Bournon, *Histoire Générale de Paris, La Bastille*, p. 172. — Voysin, ministre de la Guerre, puis garde des sceaux, demeurait rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. « Il eût fallu le laisser dans quelque intendance où il aurait été mieux à sa place. » (Saint-Simon).



Plan de Deharme, en 1763. — Partie de la rue Saint-Antoine et de la Bastille.

se charge par la culasse. Enfin, dans un mémoire adressé à l'Assemblée Nationale, en 1790, Millin donne le plan et la description de la Bastille, comme il en a constaté l'état, à la veille de sa démolition : « On y entrait, dit-il, par une porte qui donnait sur la rue Saint-Antoine, en face la rue des Tournelles. Au-dessus de cette porte était un magasin considérable d'armes de différentes espèces parmi lesquelles il y en avait de fort curieuses par leur forme et leur antiquité (1). »

Titon avait donc été non seulement fondateur d'un magasin d'armes en usage courant, mais aussi d'un musée d'armes anciennes, qui fut reconstitué plus tard à Saint-Thomas d'Aquin, à Vincennes, puis, en dernier lieu, aux Invalides.

Maximilien Titon, quelques années après sa nomination de Directeur Général du magasin royal d'armes, en 1672, eut le titre de Secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses finances. Il avait acheté sa charge de Robert Brière moyennant 44.400 livres. Bien en Cour, ayant une grosse fortune faite dans les fournitures à l'armée, il songea à acquérir des titres de noblesse : il acheta du duc de Vendôme les terres de Lançon, Istres, Berre, Châteauvieux, etc., situées en Provence. « Ce riche bourgeois de Paris, dit M. le marquis de Voguë, plaçait en terres, sans regarder à la distance, le produit de ses nombreux offices (2) ». Il fut fait baron de Berre, seigneur d'Ognon, de Lançon, d'Eville, etc.

En 1701, il fit présent au roi de sa statue équestre, de 30 pouces de haut, fondue en acier, le corselet et les ornements damasquinés en or. Cette statue était sur un piédestal de marbre blanc orné de chaque côté, d'un bas-relief en acier fondu, représentant Valenciennes et le passage du Rhin. Ce monument était de l'invention du sieur Beaumont de Cosne.

Maximilien Titon, lorsqu'il prit la direction du magasin d'armes, vint habiter un hôtel dans une des cours de l'arsenal, laissant à son

---

1. Germain Brice, édit. 1698, t. I, p, 341 ; édit. 1742, t. II, p. 96 ; édit. 1752, t. II, p. 237. — Piganiol de la Force, édit. 1765, t. V, p. 45. – Thiéry. *Guide à Paris*, 1787. — Millin, *Antiquités Nationales*, vol. I, p. 23. — Saugrain, *Les Curiosités de Paris*, 1re édit. de 1716 (quartier Saint-Antoine).

2. *Mémoires du Maréchal de Villars* publiés et annotés par le marquis de Voguë, en 1904, chez Renouard. T. VI, p. 20-21.

fils aîné la jouissance de la maison rue Sainte-Avoye. Il donna cette propriété en dot à ce fils aîné, le 16 février 1681. Vers les dernières années de sa vie, il se retira à sa résidence de campagne dans le faubourg Saint-Antoine. Cette vaste propriété avait trois entrées, une rue de Montreuil, deux rue des Boulets, elle contenait 8359 toises (16.300 mètres) et renfermait plusieurs habitations pour Titon et ses nombreux enfants. La propre maison de Maximilien était grande et belle, on y voyait une galerie de tableaux de maîtres, une salle de spectacle et divers salons richement décorés avec plafonds et panneaux peints par Fontenay, remplis d'objets d'art, de sculptures par Germain Pilon, Colignon, avec toiles de Jouvenet, Fosse, Boulogne, Colombel, Rousseau, Parrocel, etc. La maison était entourée d'un jardin spacieux orné de fontaines, de vases et de statues, etc. (1). « La grandeur et la beauté de cette maison l'ont fait appeler Titonville » disait Saugrain en 1716, dans *Les Curiosités de Paris*.

L'ancien ouvrier armurier, fils d'un artisan brodeur et d'une cabaretière, gendre d'une poissarde, frère d'un histrion, jouissait dans cette propriété superbe, en riche seigneur, des biens et des honneurs dont il était comblé, et ce, au milieu de ses enfants tous pourvus d'offices et de titres, lorsqu'il mourut le 29 janvier 1711, âgé de quatre-vingts ans, laissant une fortune d'un certain nombre de millions. De son vivant, il avait fait de fortes donations à ses enfants : chacun avait d'abord reçu en dot, le fils aîné 250.000 livres, les autres 150.000 livres. En mai 1708, il distribua à chacun 50.000 livres en avances d'hoirie, puis plus tard il leur répartit des titres de rente. La propriété de la rue de Montreuil fut également partagée entre eux(2).

---

1. Les magnificences de cette propriété sont décrites en six pages (256à 261) du tome II de Germain Brice, édition 1752.

2. Une partie de cette propriété devint plus tard la fabrique de papiers peints de Réveillon qui fut déclarée manufacture royale en 1784. Le premier ballon, la Mongolfière de Pilâtre de Rozier, partit de ce lieu, en octobre 1783. La maison fut pillée et incendiée, le 27 avril 1789. Il reste encore quelques bâtiments insignifiants de cette vaste propriété qu'on appelait dans les derniers temps la Folie-Titon et dont une partie est traversée depuis quelques années par une voie nouvelle qu'on a nommée rue Titon. M. F. Follot, chargé de l'organisation du Musée rétrospectif de l'Exposition du Papier peint en 1900, dit dans son rapport, page 59 : « C'est vers 1880 que la Folie-Titon disparut. La visite que nous fîmes, dans cette maison historique, en 1868, fut pour nous comme un pèlerinage ; nous admirâmes de splendides peintures, ainsi que des médaillons et des boiseries sculptées et dorées. La belle ordonnance de la grande galerie en voussure

Les terres de Provence revinrent à sa femme pour l'usufruit et à son petit-fils, enfant de son fils aîné, pour la nue-propriété.

Maximilien Titon fut inhumé dans la chapelle des Hospitalières de Saint-Mandé, maison religieuse dont il avait été fondateur, en ce lieu (1).

Il eut son portrait peint par Rigaud et reproduit en gravure par Drevet, en 1690.

Maximilien Titon avait prêté au duc de Vendôme, diverses sommes s'élevant à 515.000 livres. C'était pour se couvrir en partie de ces avances qu'il fit l'acquisition, pour 403.000 livres, des seigneuries et baronneries de Berre, Lançon, Istres, Château-Vieux, etc.

Les terres en Provence que Titon avait ainsi achetées du duc de Vendôme, par contrat du 18 septembre 1702, représentaient la moitié de la principauté de Martigues, l'autre moitié était restée en possession de la veuve du duc. Vers 1714, le maréchal de Villars voulut reconstituer cette principauté, en rachetant les parties disjointes. Il chargea l'intendant Lebret de négocier le rachat avec la veuve de Titon, Marguerite Bécaille, et son petit-fils Louis Titon de Villegenon, d'une part, et Marie-Anne de Bourbon d'autre part. Mais, Louis Titon voulait tenter aussi de devenir prince en faisant à son profit la reconstitution poursuivie par le maréchal de Villars. Ce dernier en était indigné et écrivait à Lebret, le 17 juillet 1714 : « J'ai enfin découvert le nouveau prince de Martigues : c'est M. Titon qui n'a pu ignorer que j'étais en marché de cette terre et a poussé tout d'un coup si haut que Mme de Vendôme m'ayant fait l'honneur de m'en offrir la préférence, j'ai abandonné ne voulant pas donner 410.000 livres de 12.000 livres de

---

du premier étage nous frappa plus particulièrement. » D'autre part, M. Lucien Lambeau, le 10 octobre 1901, proposa à la commission du Vieux Paris de reproduire le plafond, les lambris et autres vestiges de la Folie-Titon, rue de Montreuil, n° 31.

1. Plusieurs membres de la famille Titon furent inhumés en ce couvent. Les religieuses hospitalières avaient quitté Gentilly où les bâtiments qu'elles occupaient tombaient en ruine. Elles furent autorisées par lettres patentes du Roi, le 27 janvier 1705, à venir s'installer à Saint-Mandé. Ce qui fut fait, avec l'aide des Titon, dans l'ancienne propriété du fameux surintendant des finances Fouquet. Cette propriété très vaste s'étendait à l'espace compris aujourd'hui entre l'avenue Daumesnil près de la demi-lune, et la rue de l'Epinette, de la Grande Rue au jardin d'arboriculture près la porte Daumesnil. Les Hospitalières de Saint-Mandé ayant été dispersées à la Révolution, les bâtiments et les deux chapelles de leur couvent furent démolis. On ne sait dans quel lieu les restes des Titon purent être transportés.

rente..... Vous croyez bien que je suis un peu piqué contre M. Titon et que très raisonnablement je ne dois rien oublier pour lui faire sentir l'indignité du procédé (1). »

Enfin, Louis Titon, prévoyant qu'il n'avait rien à gagner en continuant la lutte contre le Maréchal, renonce à lui faire échec : Villars écrit à Lebret, le 13 août 1714... « Je ne puis trop me louer de la conduite de M. Titon... » C'est que le 9 août 1714, Marie-Anne de Bourbon vendait sa part à Villars moyennant 403.000 livres et Marguerite Bécaille, veuve Titon, vendait la sienne 400.000 livres.

Le Maréchal put ainsi reconstituer la terre de Martigues qui fut érigée, à son profit, en principauté (2).

La veuve de Maximilien Titon décéda dix ans après son mari, le 17 novembre 1721, laissant également une grosse fortune (3).

Les époux Titon avaient eu sept enfants dont quatre fils : 1° Louis-Maximilien ; 2° Claude-Roch ; 3° Jean-Jacques ; 4° Evrard, trois filles ; 5° Marie-Angélique ; 6° Geneviève ; 7° Marie-Thérèse.

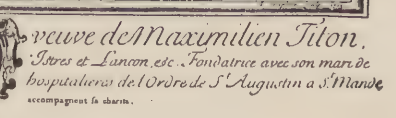
La plupart de ces sept enfants naquirent probablement dans la maison de la rue Sainte-Avoye. En tous cas, ils durent y habiter pendant leur jeunesse avec leurs parents qui ne négligèrent rien pour les instruire et faire leur éducation.

---

1. Bibl. nat. ms., v. 8902, f. 460.
Titon avait acheté ces terres 403.000 livres à valoir sur 515.000 livres que lui devait le duc de Vendôme, suivant compte arrêté le 6 mai 1697 (contrat de Me La Valette, notaire). Voir Inventaire, *Archives nationales* $T^{x}\frac{671}{1}$

2. *Mémoires du Maréchal de Villars publiés et annotés par le marquis de Voguë*, t. VI, pages 20-21.

3. Quelques mois avant de mourir, se sentant malade, elle avait, le 15 janvier, déposé le testament de feu Titon son mari, chez M. Romigny, notaire, lequel procéda à un inventaire qui dura plusieurs jours. Cet inventaire très détaillé forme un volumineux et très curieux document qui est aux Archives Nationales sous la cote $T^{x}\frac{671}{1}$.



Marguerite Bécaille veuve de Maximilien Titon,
Écuier Seigneur d'Ognon des Baronies de Berre, Istres et Lancon, etc. Fondatrice avec son mari de la Maison et Couvent des Dames Religieuses hospitalieres de l'Ordre de S.t Augustin a S.t Mandé pres Vincennes en l'an M DCC VI

La sagesse & la pieté accompagnent sa charité.

III

Les sept enfants de Maximilien Titon, leur vie, leurs familles.—Le rôle de l'aîné comme procureur de la Ville de Paris. — Titon du Tillet l'auteur du *Parnasse français* et de divers ouvrages, le plus connu des fils de Maximilien Titon.

1° L'aîné des fils de Maximilien eut les prénoms de Louis-Maximilien, avec les titres de Seigneur de la Forêt-Tomier, de Cogny et de Villegenon. Il fut Procureur du Roi et de la Ville de Paris. Cette fonction avait quelque importance, les actes principaux des officiers de la ville devant être contresignés par le procureur. C'est ainsi qu'il y a un certain nombre d'actes portant cette mention : en présence de l'avis, du consentement de maître Maximilien Titon, Ecuyer, Conseiller, Procureur du Roi et de la Ville de Paris. Notamment au sujet d'un marché fait pour la construction de la place des Victoires, 12 septembre 1685 ; d'un contrat pour l'entretien de la statue érigée au milieu de cette place, 4 juillet 1687 ; d'un échange de terrain entre la Ville de Paris et le grand-prieuré du Temple, 19 octobre 1697 ; etc. (1).

La présence de M. Titon est constatée officiellement dans une circonstance curieuse : Le jeudi 30 janvier 1687, Louis XIV alla dîner à l'Hôtel de Ville, en sortant de Notre-Dame où il était venu « rendre grâce à Dieu de la santé qu'il lui avait rendue ». Le roi était accompagné du Dauphin, de la Dauphine, de Mlle d'Orléans, du duc de Chartres et d'autres seigneurs. Les Officiers de la Ville avaient sollicité l'honneur de faire eux-mêmes le service de table ; le Prévôt des Marchands passa les plats au Roi, les échevins firent de même pour les princes, Titon, Procureur du Roi, servit Mademoiselle (2).

Cette scène a été reproduite dans un tableau et par la gravure.

Des estampes du temps représentent aussi Louis-Maximilien Titon,

---

1. Félibien. *Histoire de la Ville de Paris.*
2. Félibien. *Histoire de la Ville de Paris*, t. II, pp. 1515-1517, où il est donné une longue et curieuse description de ce repas, laquelle a été reproduite dans le premier volume des armoiriés de *Histoire générale de Paris*, pp. 330-331.

Procureur, assistant, à cheval, dans le corps des officiers de la ville, à l'inauguration de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires, le 28 mars 1686, et à l'inauguration d'une autre statue du Roi, place Vendôme le 13 août 1699 (1).

Il avait également assisté officiellement à l'érection d'une troisième statue de Louis XIV, à l'Hôtel de Ville, en 1689. Une inscription de l'époque faisant ainsi mention de sa présence :

Procuratore urbis Ludovico-Maximiliano Titon (2).

Louis-Maximilien Titon épousa Elisabeth Rouillé (contrat du 16 février 1681). La dot de Louis-Maximilien Titon était de 250.000 livres : 30.000 livres en offices, 117.000 livres en la propriété de la grande maison rue Sainte-Avoye et d'une petite, rue Geoffroy-Langevin, le reste en une autre propriété et deniers comptant. Elisabeth était parente de Rouillé de Coudray (1651 à 1729), membre du Conseil des finances, lié au duc de Noailles, son compagnon de plaisirs, « homme d'esprit, dit Saint-Simon, mais ivrogne, joueur, débauché », qui fit scandale en son temps et fut l'objet de nombreux libelles satiriques (3).

Louis-Maximilien ayant pris sa retraite de Procureur du Roi et de la Ville de Paris, céda l'hôtel de la rue Sainte-Avoye à son fils aîné en novembre 1719, habita rue du Jardinet, puis se retira dans la propriété de campagne, de la rue de Montreuil, que son père avait si bien embellie.

Il fit son testament le 2 novembre 1728, par devant Me Caillet, notaire à Paris. Ce testament est curieux, il énumère en détail les tableaux et objets d'art que Louis-Maximilien Titon donne à ses parents et amis et les sommes qu'il répartit entre ses domestiques et des religieux. Comme il avait fait la part de son fils aîné, en 1719, Louis-Maximilien, par son testament, fait don à son second fils, Titon de Cogny, de la maison de la rue de Montreuil, paroisse Sainte-Marguerite, y compris le droit de réunion qu'il s'est réservé avec le sieur Santerre, maître de pension, sur une maison entre la rue de Montreuil et le faubourg Saint-Antoine. En cas de décès de Titon de Cogny, la

1. Les reproductions de ces estampes figurent dans le volume cité ci-dessus.
2. Cette inscription est maintenant au Musée Carnavalet. (*Inscriptions de la France. diocèse de Paris*, t. V. Guilhermy.)
3. Chansonnier du XVIIIe siècle.

maison devait revenir à son neveu Jean-Baptiste Titon, Conseiller au Parlement.

Louis-Maximilien terminait ce testament en priant son frère, M. du Tillet, de recevoir un des objets d'art que son père lui avait donnés (1).

Les époux Louis-Maximilien Titon et dame Elisabeth Rouillé eurent trois enfants : 1° Maximilien-Louis, Seigneur d'Ognon et de Villegenon ; 2° Pierre-Joseph, Seigneur de Cogny et de la Forêt-Tomier ; 3° Elisabeth.

Cette dernière épousa en juin 1711 un conseiller au Parlement de Paris, Jean-Baptiste-Jacques de Gon, Seigneur d'Argenlieu, Cumières et Lamécourt. Par acte du 6 juin 1711, les parents d'Elisabeth lui donnaient une dot de 100.000 livres et lui promettaient la maison de la rue Sainte-Avoye pour même somme. Mais elle reçut la valeur en argent, car la maison resta à son frère Louis. De Gon acquit, en 1735, une partie de la propriété de Montreuil, par adjudication sur licitation. Elisabeth Titon, épouse de Gon, mourut en 1750, laissant un fils, Jean-Baptiste-Maximilien de Gon, qui fut Vicomte d'Argenlieu, Capitaine des Gardes françaises, lequel hérita du lot de la rue de Montreuil et le vendit à son grand-oncle, Evrard Titon du Tillet. Il mourut à Paris, Colonel d'Infanterie, le 19 février 1773.

Pierre-Joseph, Seigneur de Cogny, fut fait Vicomte de la Forêt-Tomier, épousa une dame Médorge; devenu veuf, il se maria en seconde noces avec Jeanne Cécile Le Guay, dame de Montgermon. Il mourut, sans postérité, en avril 1758. Pierre-Joseph avait dissipé une partie de sa fortune. Toutefois par son testament en date du 16 avril 1758, il laissait des sommes à ses domestiques et nommait comme exécuteur testamentaire M. Poshouin Douillet, avocat, auquel il donnait des tableaux de Parrocel lui venant de son père (2).

Sa veuve, Jeanne-Cécile Le Guay, alla demeurer rue Gérard-Beauquet (rue Beautreillis), réclama son douaire par préciput à la succession, et, par décision du tribunal, on mit aux enchères, à sa

1. Arch. de la Seine, Testament, vol. 219, f° 117-118.
2. *Ibid.*, vol. 240, f° 270-271.
M. H. Vial dit que Parrocel était parent des Titon. Ce qui explique le grand nombre d'œuvres de ce peintre, qu'on voyait chez eux.

requête, le 25 avril 1761, la partie de la propriété des Titon donnant sur la rue des Boulets et qui appartenait à son mari. Cette partie mesurant 4 arpents fut adjugée à une dame, veuve de Michel Chauvière.

Des trois enfants de Louis-Maximilien, celui qui nous intéresse davantage est l'aîné, Maximilien-Louis de Villegenon, celui qui garda la maison de la rue Sainte-Avoye et y habita jusqu'à sa mort.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, son père lui avait abandonné cette propriété de son vivant et ce, par contrat passé devant Me Romilly, notaire, le 16 novembre 1719. Cette cession fut confirmée par une sentence du Châtelet de Paris en date du 16 décembre 1719, et fut déclarée, pour la Censive du Chapitre de Saint-Merry, par acte de Me Boucquainville, notaire à Paris, du 2 juillet 1722.

Cet hôtel de la rue de Sainte-Avoye renfermait, comme les autres habitations des Titon, des tableaux, sculptures et objets d'art divers.

Louis Titon de Villegenon, premier enfant du fils aîné de Maximilien Titon et de Marguerite Bécaille, était le favori de ses grands-parents. Son grand-père, en quittant la Direction du Magasin royal d'Armes de France à la Bastille, le fit nommer Inspecteur général ayant l'entière direction de cet établissement (18 janvier 1711). C'est la seule fonction que Louis Titon paraît avoir remplie. L'inventaire des armes laissées par Titon à son petit-fils, dans le magasin de la Bastille et autres lieux, s'élevait à plus de deux millions (2.323.427 livres, 5 sols, 6 deniers) (1). Ce Louis Titon avait une grande fortune, il en jouissait paisiblement. A la mort de sa grand'mère, en 1721, il avait, de plus, possédé en toute propriété les 400.000 livres du prix des terres de Martigues, et d'autres biens qui étaient venus grossir ses biens propres.

Louis Titon, comme ses frères et cousins d'ailleurs, avait, à cet époque, tendance à faire disparaître le nom originaire de la famille, et se faisait appeler M. de Villegenon. Le titre de Seigneur de Villegenon lui ayant été légué par son père qui avait acquis la terre de ce nom.

Louis Titon de Villegenon se maria trois fois ; il épousa : 1° Mlle Per-

1. Archives Nationales, Testament, t. X, 671, 1.

rault ; 2° Geneviève Le Fèvre d'Eaubonne ; 3° Françoise de l'Espine du Planty. Son premier mariage avec Geneviève Perrault eut lieu avec contrat du 26 janvier 1708. Ses grands-parents le dotèrent alors en lui donnant, entre autres, 100.000 livres à prendre sur ce qui leur était dû par le Roi pour fournitures d'armes qu'ils avaient faites aux troupes de Sa Majesté. Louis Titon eut, comme enfants : du second lit, Angélique-Geneviève, du troisième lit, Marie-Louise-Adelaïde.

Angélique-Geneviève naquit en 1716, elle épousa le 25 juin 1737, Gilbert Honoré marquis de Chabannes-Mariol, né le 30 décembre 1682, lequel, reçu page de la Grande-Ecurie du Roi, devint Maréchal des Camps et Armées du Roi. Il fut tué à la bataille de Dettingen sur le Mein, le 27 juin 1743. Sa femme était morte quatre ans avant lui, le 8 octobre 1739, âgée de vingt-trois ans et après deux années de mariage.

Louis Titon de Villegenon mourut le 17 mai 1758.

Sa fille Marie-Louise-Adelaïde, seule survivante de ses filles, fut son unique héritière, suivant inventaire dressé par Me Lefèvre, notaire à Senlis, le 2 juin 1758, et resta ainsi propriétaire de la maison rue Sainte-Avoye. Fort riche, elle devient marquise en épousant le marquis de Bragelonne. Nous constatons dans le *Terrier du Roi*, qu'elle fait une déclaration pour les contributions, le 24 avril 1762, sous le nom de marquise de Bragelonne, et que sa maison est chargée de 3 livres à la Censive de Saint-Merry. Elle eut alors pour voisine, à gauche, la marquise d'Etampes, puis M. Joly de Fleury.

Le plan manuscrit de ladite Censive, en 1786, indique encore Mme de Bragelonne, mais le *Terrier du Roi* mentionne à la même année, Mme de Chevigné comme propriétaire. C'est que Marie-Louise Titon, veuve du marquis de Bragelonne, venait d'épouser le comte de Chevigné.

Augustin-René-Christophe, comte de Chevigné, né en Vendée, le 11 juillet 1737, fut page du Roi et devint Maréchal de Camp en 1788, commanda en qualité de lieutenant du Roi à Port-Louis, en 1789. Lieutenant général au moment de la Révolution, fut suspendu, comme noble suspect, par le comité de Salut Public en 1793. Il mourut à Nantes le 10 novembre 1805 (1).

---

1. Le comte de Chevigné était l'oncle de l'auteur des *Contes Rémois*. Ce dernier,

Les époux de Chevigné avaient vendu la propriété de la rue Sainte-Avoye, en 1789.

Reportons plus loin, l'exposé de la succession des diverses personnes dans la possession de cette maison de 1789 à nos jours.

Nous venons de suivre la filiation du premier des sept enfants de Maximilien Titon, le chef de la famille seigneuriale. Voyons ce que devinrent les six autres enfants et leurs descendants.

*
* *

2° Le deuxième fils de Maximilien fut Claude-Roch Titon qui paraît avoir vécu en dehors du faste de son père et de ses frères, fut chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur de Dourdan et se distingua comme prédicateur. Il mourut le 30 novembre 1732.

*
* *

3° Le troisième fils de Maximilien, Jean-Jacques Titon, né en 1665, fut seigneur du Plessis-Choiselle, Chamant et Aumont, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris, en 1692 ; Doyen des conseillers en l'Hôtel de Ville de Paris, et Grand-Maître des Eaux et Forêts de France dans le Blaisois et le Berry. Il avait servi dans sa jeunesse, pendant six ans, en qualité de mousquetaire, puis de capitaine dans le régiment de Navarre, et ensuite comme capitaine dans le régiment des Bombardiers, où il entra à la création de ce corps. Il fut blessé d'un coup de fusil à l'épaule à la défense de Mayence en 1687. C'est alors qu'il quitta l'armée pour entrer dans la magistrature. Il épousa, à Orléans le 17 janvier 1694, Jeanne-Hélène de Saint-Mesmin. Il était alors Maître des comptes, son office lui avait coûté 124.000 livres. Il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, le 6 mars 1740 (1). Il demeurait rue des Trois Pavillons, paroisse Saint-Gervais.

Jean-Jacques Titon eut de sa femme, Jeanne-Hélène de Saint-Mesmin, trois fils : Jean-Baptiste-Maximilien, Jacques-Daniel et Zacharie.

Louis-Marie-Joseph était né au château de la Glacière, commune de Chevigné (Vendée). Son père lieutenant-colonel sous les ordres de Charette périt, les armes à la main, dans la guerre de Vendée en 1794, laissant une femme qui, au même moment fut enfermée dans les prisons du Mans, avec ses six enfants, et y mourut ainsi que quatre d'entre eux.

1. *Le Mercure*, mars 1740, p. 612.

Ce dernier, nommé seigneur de Chamant, servit pendant deux ans en qualité de Cadet dans les Gardes du Corps du Roi, fut reçu à la charge de Maître des Comptes à la place de son père. Il mourut à Paris le 12 avril 1740 (un mois après son père), âgé de 40 ans, sans alliance.

Le deuxième, Jacques-Daniel, seigneur de Longuève et d'Orgery, fut nommé conseiller au Grand Conseil le 24 mai 1727. Il épousa Marie-Magdeleine Le Petit dont il eut un fils : Daniel-Augustin Titon d'Orgery, conseiller au Parlement, marié à Angélique-Monique Fougeraux. Cette dernière était veuve, au moment de la Révolution, elle habitait sa propriété à Paris, quai de la République (Bourbon) n° 17, dans l'Ile Saint-Louis. A son décès, cette propriété fut partagée entre ses héritiers, par décision du Préfet de la Seine en date du 12 ventôse an 9 (1).

Le fils de Jean-Jacques, qui fit le plus parler de lui, l'aîné, Jean-Baptiste-Maximilien, naquit le 13 juin 1696 ; il eut les titres de seigneur du Plessis, de la Neuville et autres lieux. Reçu conseiller au Parlement de Paris à la cinquième Chambre des Enquêtes le 22 janvier 1717, il y joua un certain rôle pendant l'époque d'effervescence du Jansénisme, il s'éleva vivement contre la bulle *Unigenitus*. Arrêté en mai 1732, en raison de l'agitation qu'il suscitait, fut conduit au château de Vincennes, puis emprisonné au château de Ham ; exilé comme tous les membres du Parlement en 1753 (2), devint doyen de la Grand'Chambre en 1756 ; fut, cette même année, rapporteur du procès de Damiens le régicide.



1. Archives de la Seine. Sommier du IX° arrondissement de Paris.
2. *Journal de Barbier*, page 416.

Le Marquis d'Argenson, dans ses mémoires, parle souvent de J.-B. Titon et de ses diverses attitudes : En avril 1755 Titon fait une belle harangue « il est affidé à mon frère (le ministre), ce qui marque que ce dernier est aujourd'hui pour le système du Parlement ». Quelques jours après il dit : « Le sieur Titon qui s'était montré grand dévot pendant vingt ans, ayant tourné le dos à la vertu pour la débauche et la perfidie, vient de trahir le Parlement, en portant à nos ministres les articles de représentations au Roi ; on y inculpe le clergé et même on fait reproche au Roi d'avoir changé de principes ». Deux mois plus tard il parle d'un revirement de Titon : « mon frère, dit-il, a mécontenté M. Titon qu'il avait gagné à la Cour, de façon que ce Conseiller ne garde plus aucune mesure. Cet homme est outré en toutes choses et va partout clamant contre la personne de ce ministre (1). »

Jean-Baptiste Maximilien Titon épousa Marie-Louise Oudaille. Elle était boiteuse et mourut en couches, en donnant naissance à un fils qui porta les prénoms de son père. J.-B.-M. Titon n'eut pas d'enfant de sa seconde femme, Antoinette Brochette Poucin qui lui survécut. Jean-Baptiste-Maximilien avait habité dans l'Ile Saint-Louis. Par contrat de Me Deshayes, notaire, il vendit le 19 avril 1752, sa grande maison sise au coin de la rue Poultier et du quai d'Anjou, moyennant 60.000 livres (2). Il mourut en décembre 1768.

Son testament, daté du 26 mars 1766, fut déposé chez Me Clos, notaire à Paris, le 29 juillet 1768 (3). Il fait des legs au couvent des Hospitalières de Saint-Mandé, à deux filles pauvres de la Neuville (près Beauvais) choisies pour être mariées, au curé de la Neuville, et à ses domestiques proportionnellement à la durée du service et à l'importance des gages, etc. Il recommande à son fils unique, Jean-Baptiste-Maximilien-Pierre, de substituer le nom de la terre La Neuville, à celui de Titon ; et donne des tableaux à son ami Gerbier « avocat célèbre ». La légataire universelle est sa veuve, Antoinette Brochette. Parmi les tableaux qu'il léguait, il y avait son portrait

---

1. *Mémoires du Marquis d'Argenson*, t. III, p. 49. T. VII, p. 97 et 177. T. VIII, p. 419 et 480. T. IX, p. 285.
2. Arch. de la Seine. Insinuations, volume 112.
3. Archives de la Seine. Testaments, volume 250, f° 92-93.

peint par de Troy. Desroches grava ses traits en petit buste. Une particularité de ces dispositions testamentaires est une pièce annexe donnant l'état de ses domestiques avec indication du temps de service et des gages annuels, en voici le relevé :

Etat des domestiques de M. Jean-Baptiste Maximilien, conseiller de Grand Chambre, au jour de son décès en décembre 1768 :

1° Jean Aubis dit Picart, 1er laquais,	15 ans,	200 livres
2° Claude Allart Villermel, 2e laquais,	10 »	200 »
3° Nicolas Gillet dit Gillot, 3e laquais,	5 »	150 »
4° Théodore Carel son cocher,	6 »	200 »
5° Marie Bizet, cuisinière,	6 »	200 »
6° Fortrel Fauche, femme de chambre,	5 »	150 »
7° Madelon Antheaume, femme Puteau, servante cuisinière,	5 »	150 »
8° Michelle Faucon, femme Caret, porteuse,	2 »	60 »

On voit qu'ils n'étaient pas moins de huit serviteurs, ce qui marque un assez grand train de maison (1).

Jean-Baptiste-Maximilien Pierre Titon, fils du précédent, seigneur de Villotran et de la Neuville, fut conseiller au Parlement, reçu en 1744 à la cinquième Chambre des Enquêtes, exilé comme son père et les autres membres du Parlement en 1753. Il épousa Marie-Anne Benserot dont il eut quatre enfants.

Ce descendant de la nombreuse dynastie des Titon monta sur l'échafaud révolutionnaire, le 26 prairial an II (2).

*
* *

4° Le quatrième fils du premier Maximilien Titon est le plus connu

1. M. H. Vial, dans le *Journal d'un Bourgeois de Popincourt* (p. 63-64) cite d'amusants traits de réparties du cocher à son maître Titon, « traits vraiment dignes, dit-il, d'un valet de comédie ».

2. Archives de la Seine. Domaines, carton 466, n° 5697. Note de M. H. Vial, p. 64. M. Vial se propose de faire plus particulièrement l'historique de la Folie-Titon, en exposant, de son côté, la généalogie de cette famille.

par le zèle qu'il déploya pour la gloire des lettres : Evrard Titon naquit le 16 janvier 1677 sur la paroisse de l'église Saint-Paul où il fut baptisé. C'est que son père occupait alors la Direction générale du magasin royal d'armes et demeurait dans une des cours de l'Arsenal. Maximilien fit faire de bonnes études chez les Jésuites de la rue Saint-Antoine, à son fils Evrard qui suivit ensuite les cours de droit pour devenir avocat. Mais Maximilien Titon, qui, par sa situation, était en relations avec le ministre de la guerre et les chefs de l'armée, poussait ses fils vers l'état militaire : pas un cependant ne continua la carrière des armes. Evrard, à quinze ans, avait obtenu le brevet d'une compagnie d'infanterie et peu de temps après fut fait capitaine de dragons. Mis en réforme, après la paix de Riswick en 1697, il acheta 31.400 livres la charge de Maître d'Hôtel de Marie-Adelaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV. La mort prématurée de cette princesse (1712) le laissa sans emploi. Il voyagea en Italie, s'intéressa aux beaux-arts. A son retour, il fut fait commissaire provincial des guerres, fonction qu'il conserva longtemps. Ce dernier office lui coûta 100.000 livres.

Titon du Tillet est réputé comme auteur de divers ouvrages et surtout pour l'idée qu'il eut, dès 1708, d'élever un monument à la gloire de Louis XIV et des grands hommes qui ont illustré son règne. Il suivit en cela l'exemple de son père dont il partageait les goûts artistiques, et qui, nous l'avons vu, offrit au roi la statue du monarque.

Ce monument, *Le Parnasse français* (1), fut exécuté en bronze par un élève de Girardon, Louis Garnier, qui employa dix années à ce travail. Il représente la montagne du Parnasse ornée de lauriers, de myrtes, etc., avec Louis XIV, au sommet, entouré de poètes et d'écrivains célèbres.

On dit que Titon du Tillet fut conseillé par son ami Boileau pour la composition de ce monument qu'il fit reproduire en tableau et en gravures.

Il présenta ces reproductions au roi, la veille de sa fête, en 1723.

---

1. Moréri, dans son dictionnaire, au mot *Parnasse* en donne une longue et curieuse description, d'après les publications faites par Titon du Tillet même, de 1726 à 1760.


Titon du
d'Hôtel de Feüe Mme la Dauphine
du Roy, Auteur du Parnasse
en Bronze. né en 1677. Peint dans
a Paris chez Petit rue St Jacques a la Couronne d'Epines
D'un monument celebre, Autheur ingenieux,
Le Ciel, qui te devoit le Titien de la France,
Pour immortaliser sous tes traits gracieux,
La Vertu, le bon goût et la Magnificence,
Permet que, dans ces Vers que le zèle a dicté,
Ton nom porte le mien a l'immortalité
Par Mr le Chevalier de Neufville

Il voulut faire exécuter ce monument en grand sur une place publique, mais il ne réussit pas dans ce projet.

Titon du Tillet était homme aimable, d'une grande aménité de mœurs et d'une constante douceur, bien qu'il eût la tête toujours occupée de projets assez grandioses, mais peu réalisables (1). Il fut membre de nombreuses académies de province et de l'Etranger. Très accueillant et généreux pour les écrivains, il les recevait dans la maison de plaisance rue de Montreuil. Les lettrés lui montraient de la déférence. Cependant Voltaire le plaisanta plusieurs fois, lui reprochant d'admettre trop facilement, dans son *Parnasse*, des littérateurs médiocres ; il lui adressa ce triolet :

Dépêchez-vous, Monsieur Titon ;
Enrichissez votre Hélicon ;
Placez-y sur un piédestal
Saint-Didier, Dauchet et Nadal ;
Qu'on voie, armés du même archet,
Nadal, Saint-Didier et Dauchet ;
Et couverts du même laurier
Dauchet, Nadal, et Saint-Didier.

Titon du Tillet, avant de se retirer au faubourg Saint-Antoine, avait demeuré dans l'ancien hôtel de son père, hôtel situé dans une des Cours de l'Arsenal, rue de la Cerisaie, en face l'hôtel de Lesdiguières. Il y avait là un cabinet d'objets d'art, des salons ornés de tableaux de maîtres et des sculptures. L'abbé Antonini signale cette demeure en 1731 (2). Titon du Tillet mourut le 26 décembre 1762, à quatre-vingt-six ans. Il n'avait jamais été malade, dit-on, et ne connut aucune des infirmités de la vieillesse.

Dans son testament du 8 juillet 1762 (3), déposé chez Me Deshayes notaire, le jour de son décès, Titon du Tillet qui ne s'était pas marié, n'avait pas d'enfants, possesseur de nombreux objets de prix, en fait une répartition entre ses parents et ses amis. Il donne entre autres à

1. *Bibliographie générale.*
2. *Mémorial de Paris*, abbé Antonini. — D'Angerville dans *Voyage pittoresque à Paris*, le fait demeurer rue de Montreuil, en 1752.
3. Archives de la Seine, testament, n° 244, t. XXXVI.

sa nièce Marie-Hélène, dame Le Féron épouse de Rouillé du Coudray, Maître des Requêtes ; à son petit-neveu Rouillé du Coudray Maître de Camp ; à sa petite nièce, Mme Rouillé du Coudray épouse de Machault, garde des Sceaux ; à sa nièce Mlle Morel de la Brosse, à Mme Lépine de Villegenon, veuve de Titon de Villegenon son neveu ; à sa petite-nièce Marie-Louise de Villegenon ; à Mme Le Guay, veuve de Pierre Titon de Cogny son neveu, etc. A Jean-Baptiste Maximilien Titon, conseiller au Parlement en la Grand'Chambre son neveu, il remet le *Parnasse français* pour l'offrir au Roi (1). Il fait également des legs à son petit-neveu, fils de ce dernier, Titon de Villotran, à son autre petit-neveu Daniel-Augustin, dont le père, Daniel-Jacques Titon, est son exécuteur testamentaire. Il y a, en outre, des dons en argent à ses domestiques, 2.000 livres aux religieuses Hospitalières de Saint-Mandé et enfin 1.000 livres au fils aîné du *sieur Titon brodeur* chez le duc d'Orléans.

Il y avait donc encore des Titon qui vivaient modestement de la profession exercée au siècle précédent par le grand-père de Titon du Tillet. Ce dernier, dont le bon cœur était connu, n'oubliait pas son petit-cousin, parent peu aisé probablement, qu'il mentionne cependant comme un *sieur* quelconque.

La levée du corps fut faite, rue de Montreuil, deux jours après le décès, le 28 décembre 1762, en présence des neveux et petits-neveux. Titon du Tillet, comme son père, fut inhumé dans la chapelle du couvent des religieuses Hospitalières de Saint-Mandé (2).

Il eut son portrait peint par Largillière (1736) avec reproduction en gravure de Petit (1737). (3)

*
* *

Le cinquième enfant et première fille de Maximilien Titon fut Marie-Angélique Titon, elle épousa, le 4 juillet 1686, Zacharie Morel, sei-

---

1. L'offre fut acceptée par le Roi. Ce monument *Le Parnasse français* a été conservé par l'Etat, il se trouve dans la Bibliothèque Nationale, au premier étage, à l'entrée de la salle Colbert.

2. Jal. *Dictionnaire critique* (1872) a relevé l'acte de décès dans l'étude de Me Lejay, notaire à Paris.

3. Le peintre Largillière habitait rue Geoffroy-L'Angevin et était ainsi le voisin des Titon, rue Sainte-Avoye.

gneur de la Brosse, qui mourut doyen du Parlement de Paris, en 1737. Les époux Morel eurent une fille qui vivait en 1762 puisqu'en cette année, elle recevait un legs de son oncle Titon du Tillet. Les Morel-Titon demeuraient rue du Grand-Chantier, paroisse Saint-Jean-en-Grève.

*
* *

6° Le sixième enfant et deuxième fille de Maximilien se nommait Geneviève et avait épousé, en mars 1692, Jean-Baptiste le Féron, seigneur du Plessis-aux-Bois, maître des Comptes de la Chambre de Paris, grand-maître des Eaux et Forêts de l'Isle de France, mort en 1705.

Les époux le Féron, qui demeuraient rue des Lions Saint-Paul, eurent trois enfants, dont une fille :

Marie-Hélène le Féron épousa le 10 décembre 1715 son cousin, Hilaire-Armand Rouillé, seigneur du Coudray, Maître des Requêtes, qui vendit sa charge en 1719. Il était fils de l'ancien membre du Conseil des Finances, ami du duc de Noailles, dont nous avons parlé. Les époux Armand Rouillé eurent un fils qui était maréchal de camp en 1762, au moment de la mort de son grand-oncle, Titon du Tillet.

*
* *

7° Le septième et dernier enfant et troisième fille de Maximilien Titon, Marie-Thérèse, épousa, le 18 novembre 1692, Louis-Joseph d'Aquin, comte de la Selle, capitaine aux Gardes Françaises et lieutenant-général du Roi en Orléanais. Elle mourut en 1754. Nous ne lui connaissons pas de postérité. Les époux d'Aquin-Titon habitaient la rue Neuve-Saint-Paul.

*
* *

Il y eut plus de filles que de garçons dans les petits-enfants de Maximilien Titon ; puis, ses descendants mâles ne conservèrent comme nom de famille que celui des terres dont ils eurent la seigneurie. Ce qui fait que le nom de Titon a disparu, remplacé par des du Tillet, de la Neuville, de Villegenon, de Cogny, de Villotran, d'Orgery, etc.

IV

Les divers propriétaires qui succédèrent aux Titon, à partir de 1789, dans la maison de la rue Sainte-Avoye. — Le notaire Arnaud, les Pépin-Lehalleur, etc. — Cette maison portant actuellement le numéro 57 de la rue du Temple.

Revenons maintenant à la maison de la rue Sainte-Avoye.

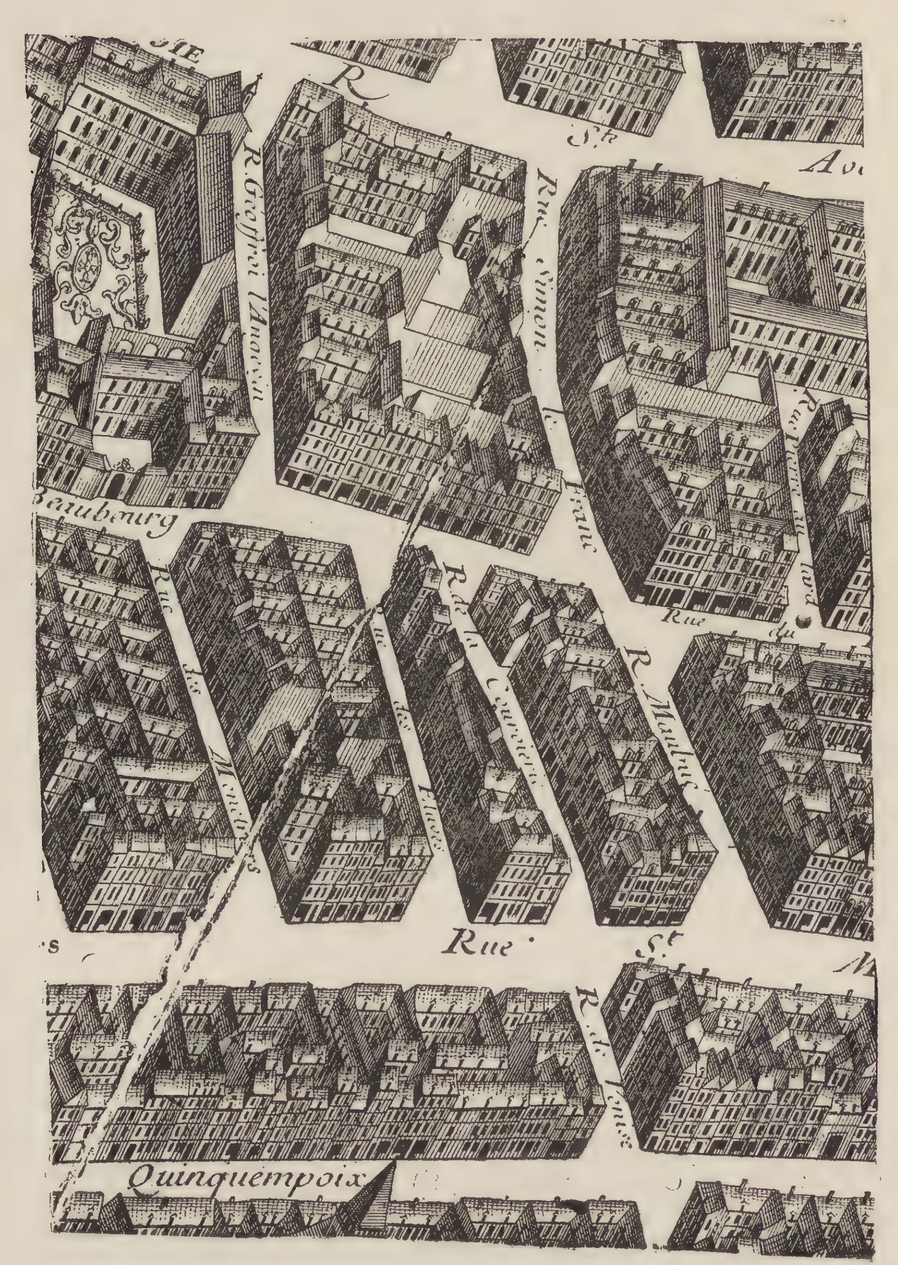
Nous avons vu que Louis Maximilien, le procureur de la ville de Paris, fils aîné du premier Maximilien, l'avait cédée en 1719 à son fils aîné, Louis Titon de Villegenon. Ce dernier étant mort en 1758, sa fille unique avait hérité de cette propriété. Marie-Louise Titon de Villegenon céda une parcelle du jardin sur la rue Geoffroy L'Angevin. Ensuite, par contrat de Me Potier, notaire à Paris, du 7 avril 1789, Mme Adélaïde-Marie-Louise Titon de Villegenon épouse, non commune en biens, de Augustin-Christophe-René, comte de Chevigné, maréchal de camp des armées du Roi, vend l'immeuble au prix de 70.000 livres à François-Emmanuel Arnaud, notaire. Ce dernier était déjà occupant de ladite maison, comme locataire, son étude y était installée depuis quelques années.

Marie-Louise de Villegenon avait cessé d'y demeurer lors de son mariage : comme marquise de Bragelonne elle habita rue Neuve Saint-Paul (rue Charles V actuellement). Puis, devenue veuve, elle épousa de Chevigné qui demeurait rue des Lions-Saint-Paul. Lors de la signature du contrat de vente au notaire Arnaud en 1789, les époux de Chevigné avaient leur hôtel rue Saint-Louis au Marais.

Me Arnaud était alors qualifié Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roy, syndic-gérant de la chambre des notaires. Il tenait son étude de Me Hachette, auquel il avait succédé en 1764. Il eut pour successeur Me Magimel, en 1798. L'étude resta rue Sainte-Avoye jusqu'en 1808.

Me Arnaud, notaire honoraire, mourut le 30 août 1813. Par acte du 5 prairial an V (5 juin 1797), il avait fait donation de la propriété à sa femme, née Marie-Françoise Magnier.

Suivant contrat passé devant Me Schneider, notaire à Paris, en date du 8 février 1816, la veuve Arnaud vendit cet immeuble moyennant le prix de 50.000 francs, plus une rente viagère de 800 francs



Plan de Turgot, en 1734. — Partie du quartier Sainte-Avoie.

et le droit d'habitation d'un appartement pendant sa vie. Elle mourut le 11 avril 1825.

L'acquéreur, en 1816, était Antoine-Jean Pépin-Le-Halleur, qui avait épousé, le 17 mars 1815, Marie-Elisabeth Simonnet de Maisonneuve.

M. Pépin-Lehalleur, qui était locataire d'une partie de cet immeuble, y exerçait la profession de fabricant de garnitures métalliques pour orner les coiffures et les habillements militaires. Il entra jeune au Tribunal de Commerce, comme juge suppléant, en 1819. Il devint président de ce Tribunal, vingt et un ans après, en 1840.

L'industrie des garnitures militaires avait été prospère pendant les guerres de l'Empire, elle devait donner moins de résultats sous la Restauration, avec le régime de paix. M. Pépin Lehalleur quitta cette industrie pour consacrer son activité et son intelligence au développement d'une Compagnie naissante, celle des Assurances Mutuelles (A. M. C. L.), fondée en 1817. Il fit partie du Conseil de surveillance en 1823, puis du Conseil d'administration en 1825 et fut le Directeur général de 1829 à 1857. Il habita longtemps sa maison de la rue Sainte-Avoye; mais, en dernier lieu, il demeurait au siège de la Compagnie des Assurances, rue de Castiglione. Il mourut le 17 octobre 1861 (1).

M. Pépin Lehalleur laissait comme héritiers trois fils et une fille, Mme veuve Labbé. Après inventaire de Me Raveau, notaire, du 18 janvier 1862, et par suite de licitation, il y eut, le 28 du même mois, vente aux enchères de la maison de la rue Sainte-Avoye devenue rue du Temple depuis 1853. L'adjudicataire fut Mme Françoise-Léonie Pépin-Lehalleur, veuve de M. Louis-Frédéric Labbé.

Mme veuve Labbé mourut le 18 octobre 1884, laissant trois enfants. La maison fut mise en vente aux enchères le 9 janvier 1885.

L'adjudicataire fut M. François-Emile-Henry Sauton aujourd'hui

---

1. Son fils aîné M. Alexandre-Emile Pépin-Lehalleur devint aussi Directeur général de la Compagnie d'Assurances Mutuelles. Il est membre de la Société de l'Histoire de Paris. M. Emile Pépin-Lehalleur ayant pris sa retraite, c'est son fils M. Adrien qui lui a succédé dans la direction de la Compagnie. Ce qui fait trois générations, — une dynastie — de Pépin-Lehalleur, dans cette Direction.

décédé. La possession de l'immeuble échut à son fils et héritier M. le docteur Henry Sauton.

C'est à l'obligeance du propriétaire actuel, M. Henry Sauton, que nous devons la communication des derniers titres de propriété qui nous ont permis de poursuivre utilement les recherches au sujet de l'origine de cette ancienne maison.

GEORGES HARTMANN





DAME GIGOGNE FRÈRE DE TITON

L'installation dans notre arrondissement à l'Hôtel d'Argent (1), de la célèbre dame Gigogne de la troupe des Enfans sans soucy, est un joyau de plus dans le riche écrin de notre chère *Cité*.

Pitoyable au menu peuple dont elle présentait souvent la plainte dolente, cette bouffonne et satirique personne, fort aimée du public, devenait redoutable aux grands dont elle dénonçait les abus de pouvoir.

Il ne fallait pas être médiocre pour réussir dans ce personnage fameux, et parmi les différents acteurs qui au XVI[e] et XVII[e] siècles tinrent ce rôle extraordinaire, on remarque Jean Michel.

Ce bateleur de renom était fils de Jean Michel, ouvrier brodeur. Après la mort de celui-ci, sa veuve se remaria à un autre brodeur le sieur Titon. Dame Titon, en 1631, donna le jour à un second fils qui fut appelé Maximilien. Les deux frères avaient de commun une énergie, une puissance d'assimilation incomparables, car chacun a su arriver au summum de sa carrière ; mais rien ne pouvait faire supposer que ces deux enfants, nés de la même femme, auraient des goûts, une destinée offrant un tel contraste !...

Comme pour Jean Michel les débuts de Maximilien Titon avaient été modestes : d'abord simple artisan armurier, d'après l'étude de M. Hartmann faite d'autre part, il avait été fermier du duc du Maine, puis fournisseur des Armées de France où il s'enrichit ; enfin pour couronnement de sa carrière, il avait été nommé, par le roi, Directeur des Magasins royaux d'armes, avec les titres de seigneur d'Ognon, de Lançon, baron de Berre, etc.

Et chose surprenante, cette fortune inespérée le trouva à la hauteur de la situation, car il s'y révéla grand seigneur dans toute l'acception du mot ; même, il se faisait remarquer par sa magnificence, ornant de sculptures et de

1. L'Hôtel d'Argent était rue de la Poterie-des-Arcis, devenue la rue du Renard prolongée, entre la rue de la Verrerie et la rue de Rivoli.

tableaux précieux, de bibelots rares, ses demeures fastueuses de la rue du Temple et du faubourg Saint-Antoine.

Maximilien Titon assistant en compagnie des nobles, ses nouveaux amis, aux farces de dame Gigogne, qu'il savait être son frère, devait tout en le plaignant de n'être qu'un bouffon, se trouver heureux d'avoir réussi au delà de toutes ses espérances !...

Est-ce cette commisération qui fit naître en lui ce sentiment généreux qui le fit protéger les artistes et les lettrés ?

Une autre énigme à définir encore : ces frères se voyaient-ils ? Y a-t-il eu entre eux, une convention secrète pour se soutenir sans se nuire ? Dans tous les cas leur parenté semble avoir été ignorée de leurs contemporains.

*
* *

C'est dans le journal manuscrit du *Théâtre Français* des frères Parfaict (t. III, p. 552), à la date de 1602, que pour la première fois, il est parlé de dame Gigogne. « Les Enfans sans soucy qui tentoient l'impossible pour se soutenir au théâtre des Halles, imaginèrent un nouveau caractère pour rendre leurs farces plus plaisantes. L'un d'eux se travestit en femme et parut sous le nom de Mme Gigogne ; ce personnage plut extrêmement, et depuis ce jour il a toujours été rendu par des hommes ». Nous voyons encore même tome et même année, à la page 582, concernant dame Gigogne (1) : « Caractère imaginé par un auteur dont nous ne connaissons point le nom et qui succéda à celui qui avait joué le rôle de Périne ». Enfin Ed. Fournier nous dit également : « L'acteur qui créa le type de Mme Gigogne était de la bande des Enfants sans soucy, ainsi que Adenot, Herpin, etc. » (2).

« Les Enfants sans souci, joyeuse réunion de jeunes Parisiens qui recommencèrent presque Aristophane ; au moins pour la malice et l'audace à tout dire. Politique, religion, vie publique ou privée, rien n'était à l'abri de leurs attaques. Ils avaient commencé par s'exécuter eux-mêmes, pour avoir meilleure grâce à faire justice des autres. Leur chef s'appelait le Prince des Sots, mais son royaume n'était autre que le genre humain tout entier. » (Demogeot.)

Le nouveau personnage des Enfans sans soucy eut tant de succès qu'il parut à la Cour.

C'est Malherbe qui le premier parle de dame Gigogne représentée par un acteur vivant en 1607.

---

1. Le *Théâtre Français* par les frères Parfaict, 1602.
2. *Lettres de Malherbe*. Paris, Blaise, 1822.

Le 8 février de cette année, écrivait-il à Peiresc (1) : « Il se fait force ballets, nous en avons un pour mardi prochain de la façon de M. le Prince, qui sera l'Accouchement de la Foire Saint-Germain. Elle y sera représentée par une grande femme qui accouche de seize enfants qui seront de quatre métiers, astrologues, charlatans, peintres, coupeurs de bourses ».

Le programme de ce ballet dansé au Louvre devant Marie de Médicis, introduit d'abord un petit garçon qui prononça en guise de prologue les vers suivants :

Je suis l'Oracle
Du miracle
De la Foire Saint-Germain ;
C'est une hommasse
Qui surpasse
Les efforts du genre humain ;
Plus admirable
Que la fable
Du puissant cheval de bois :
Car, différente
Elle enfante
Mille plaisirs à la fois.

Coupeurs de bourse
Sans ressource
Peintres et métiers divers
Vendeurs de drogues,
Astrologues,
De ce monstre sont couverts.
A la cadence
De la danse
Sans peine elle enfantera ;
De sa grotesque
Boufonesque
Tout le monde en rira.

« Après ce récit (continue le livret) entra un habillé en sage-femme qui, sur un air de ballet assez propre, fit un tour de la salle ; incontinent parut une grande et grosse femme, richement habillée, farcie de toutes sortes de babioles, comme miroirs, peignes, tabourins, moulinets et autres choses semblables. De ce colosse, la sage-femme tira quatre astrologues, avec des sphères et compas à la main qui dancèrent entre eux un ballet et donnèrent aux dames un almanach qui prédit tout et davantage, puis se retirèrent. Et d'elle sortirent encore quatre peintres, qui dancèrent un autre ballet, et chacun en cadence faisoit semblant de peindre, ayant en la main baguette, palette et pinceaux.

« Et, comme ils se retiraient, sortirent de cette grande femme quatre opérateurs, ayant une petite bale au col, comme celle que portent ordinairement les merciers, au milieu de laquelle il y avait une cassolette et le reste garni de petites phioles pleines d'eau de senteur, qu'en dançant ils donnoient aux dames, avec certaines recettes imprimées pour toutes sortes de maladies. Sur la fin du ballet, sortit (*sic*) de ce monstre quatre couppeurs de bourses, qui se firent arracher les dents, et au même instant leur coupoient la bourse. Comme ils eurent dancé quelques pas ensemble, les opérateurs se retirèrent et les couppeurs de bourses continuèrent à dancer fort dispotement un ballet qui

1. *Variétés historiques et littéraires*, t. VI, p. 41.

finissoit à gourmades. Après qu'ils furent sortis de la compagnie et que chacun eut donné ses vers, entra un Mercure, richement habillé, avec un luth à la main, qui récita le sujet de la grande mascarade. » (1)

Il était temps que les Enfans sans soucy eussent un pareil succès afin de lutter contre les acteurs du théâtre italien qui, vers la fin du XVIe siècle, vinrent avec les comédiennes et les ballerines qui les accompagnaient. Cet engouement se manifesta encore à la Cour où l'on vit la vieille Catherine de Médicis se travestir en Colombine, Charles IX en Brighelle, le futur Henri III en Scaramouche, le cardinal de Lorraine en Pantalon, etc.

Dame Gigogne ne tarda pas à se montrer sur un plus grand théâtre. L'abbé de Marolles (2) nous l'apprend, mais dans le style obscur et entortillé qui lui est propre : « Entre les Français, dit-il, jouèrent la comédie, le capitaine Matamore, le docteur Boniface Bruscambille et dame Gigogne, depuis la mort de Perrine, qui de son temps, sous Valeran et La Porte, fut un personnage incomparable.

« Je pense que ce fut à l'hôtel d'Argent situé au coin de la rue de la Poterie-des-Arcis (3) et de la rue de la Verrerie que dame Gigogne succéda à l'excellent comique Valeran qui sous le nom de Périne avait créé un caractère de femme dont le type nous est malheureusement inconnu. » (Charles Magnin).

Voici comment les frères Parfaict expliquent la fondation de l'Hôtel d'Argent : « Une troupe de comédiens de province, qui peut-être était venue à Paris pour y jouir des franchises de la Foire Saint-Germain, forma le dessein de s'établir dans cette ville. Il faut croire qu'elle avait de fortes protections ; car, malgré une sentence contradictoire du 28 avril 1596, qui défendait à tous bourgeois de louer aucun lieu pour y représenter la comédie, elle ne laissa pas de paraître l'année suivante, 1600, sur un théâtre qu'elle avait fait bâtir au quartier du Marais du Temple, en une maison nommée l'Hôtel d'Argent. Il est vrai que ces comédiens furent obligés de payer aux confrères (de la Passion), toutes les fois qu'ils jouaient, un écu tournois. »

Les frères Parfaict font débuter Gauthier-Garguille à ce théâtre.

Les représentations des Enfans sans soucy et de dame Gigogne à l'Hôtel d'Argent dans cette vieille rue de la Poterie près de l'Hôtel de ville, nous donnent un élément de plus dans la matière déjà fournie de la « Cité ».

*
* *

Les Enfans sans soucy n'avaient pas échappé à la jalousie des Confrères de

---

1. *Recueil des plus grands ballets de ce temps.* Paris, 1616.
2. *Mémoires de l'abbé de Marolles*, 1625.
3. Partie de la rue du Renard actuelle.

la Passion, fiers du privilège spécial qui leur avait été accordé en 1402 par Charles VI, pour les remercier d'une représentation organisée en son honneur et à laquelle le pauvre insensé n'avait pu assister.

Cette date fait époque dans l'histoire théâtrale, et les troupes françaises et étrangères se heurteront longtemps à cet avantage exclusif :

« De faire jouer quelque mystère que ce soit, soit de la Passion et de la Résurrection ou autre quelconque, soit de saincts comme de sainctes qu'ils voudront eslire et mettre sus toutes et quantes fois qu'il leur plaira. »

Cette rivalité des frères de la Passion et des Enfans sans soucy remontait aux premières années du xve siècle, quand ceux-ci, à leur tour, avaient obtenu le privilège de représenter à côté des farces des Clercs de la Basoche, des pièces qui reçurent le nom de soties, parce que tous les personnages des soties y sont représentés par des fous ou des sots.

L'acteur pour mieux simuler la folie mettait la robe mi-partie de jaune et de vert et le chaperon orné de grelots aux longues oreilles.

Mais comme le public se lassait des Mystères, les Confrères de la Passion firent taire leurs rancunes et s'adjoignirent les Enfans sans soucy, pour reconquérir leur popularité.

Ils passèrent avec eux un traité par lequel ils les autorisaient à jouer leurs soties sur leur propre théâtre de la Trinité, rue Saint-Denys, à condition de fournir des acteurs pour les rôles comiques qu'ils introduisirent dans leurs mystères. La nécessité leur fit encore réunir leurs intérêts pour fonder en 1548 le théâtre de l'hôtel de Bourgogne dans les bâtiments même de l'ancien hôtel de Jean sans Peur.

En 1619, Armand Baschet dans l'Espadon satyrique nous le confirme ainsi :

Régnier, Berthelot et Sigongne,
Et dedans l'hôtel de Bourgogne
Vautret, Valeran et Gasteau,
Jean Farine, Gauthier-Garguille
Et Gringalet et Bruscambille
En rimeront un air nouveau (1).

François Ier, François II, Charles IX, Henri III, confirmèrent par des chartes les monopoles des Confrères de la Passion installés à l'hôtel de Bourgogne.

Aux privilèges déjà accordés et confirmés, Henri IV ajouta la défense, aux troupes de comédiens étrangers, de donner des représentations dans Paris sans leur autorisation.

---

1. Ces vers ont été reproduits dans le *Parnasse satyrique* de 1622.

On joua donc à l'hôtel de Bourgogne, le mystère, la farce, la moralité, la sotie.

Les Parisiens s'en moquèrent et donnèrent à cette étrange association le surnom de « pois pilés. »

Une facétie intitulée : *Le Réveil du chat qui dort* (jouxte la coppie imprimée par Pierre le Roux, 1616), se termine par « un coq à l'asne », à la fin duquel on lit :

Allons vistement, car je craint (*sic*)
Qu'on nous fasse quelque vergogne ;
Déjà dans l'Hostel de Bourgogne,
Les maistres foux sont habillez
Pour faire veoir les pois pillez

Le théâtre populaire languissant pendant le XVIe siècle avait retrouvé son



Dame Gigogne, d'après une estampe du temps.

éclat avec dame Gigogne, Tabarin, Turlupin, Gauthier, Garguille, Gros-Guillaume, Bruscambille, etc.

Les soties avaient assez le ton de pamphlets, aussi dame Gigogne était-elle redoutée surtout par les gens au pouvoir dont elle flagellait les ridicules et les travers au bon endroit.

Nous voyons cette légende sous cette estampe du temps :

« Dame Gigogne en sa colère,
Vaut plus que douze harangères
Vomissant mils mots choisis
Qui font nargue aux plus beaux esprits. »

Les Enfans sans soucy osèrent s'attaquer à l'homme le plus puissant de l'époque : ce fut leur perte. Gros-Guillaume avait trop bien imité le tic particulier dont Richelieu accompagnait ses refus. La grimace avait été si naturelle que tous les spectateurs avaient reconnu le célèbre Cardinal.

Cette audace ne resta pas longtemps impunie, les exempts vinrent immédiatement, après la représentation, arrêter Gros-Guillaume qui, embarrassé par sa corpulence, ne put fuir par l'étroit escalier, Il fut jeté à la Conciergerie où il mourut. Plus lestes, les autres eurent le temps de se sauver ; mais ils n'osèrent de longtemps reparaître sur la scène.

Quand sous Louis XIII, mourut Engoulevent, le dernier Prince des Sots, il eut une chanson pour oraison et un couplet pour épitaphe :

Ci-gist sous ce blanc marbre icy,
Le Père aux Enfans sans soucy ;
Que chacun prenne son pinceau
Pour escrire sur son tombeau.

(*La Comédie des chansons*, 1640.)

Richelieu, quoique cardinal, n'avait pas la mansuétude du bon roi Louis, c'est ce que nous affirme Jean Bouchet dans ses épistres morales et familières du Traverseur (1).

En France elle a de sottie le nom,
Parce que sotz, des gens de grand renom
Et des petits jouent les grands follies
Sur eschaffaux en parolles polies,
Qui est permis par les princes et roys,
A celle fin qu'ils sçachent les derroys
De leur conseil, qu'on ne leur ause dire,
Desquelz ils sont advertiz par satire

1. Poitiers, 1545.

Le roy Loys douziesme desiroit
Qu'on les jouast a Paris, et disoit
Que par tels jeux il sçavoit maintes faultes
Qu'on luy celoit par surprinses trop caultes.

Cependant Louis XII avait d'abord été pris à partie par les Enfans sans soucy ; mais, il avait su s'en faire des alliés auprès du populaire dans ses démêlés avec la papauté.

***

Revenant un peu en arrière avec Petit de Julleville, nous voyons : « En 1510, le pape Jules II, d'abord notre allié en Italie, s'était tourné contre Louis XII : un concile français réuni à Tours reconnut que le roi avait le droit de faire la guerre au pape. Louis XII voulut aller plus loin et faire déposer Jules II. Pour gagner l'opinion publique à une politique si hasardeuse, il usa de tous les moyens ; entre autres il fit appel à la verve satirique du poète Pierre Gringoire, qui avait déjà servi les desseins du roi dans divers pamphlets rimés. Chargé par le roi, ou de sa part, d'ameuter l'esprit populaire contre la papauté, Gringoire fit représenter aux Halles de Paris, le mardi-gras, 24 février 1512, le Jeu du Prince des Sots. Les acteurs furent les Enfants sans souci dont Gringoire était le second dignitaire sous le nom de Mère-Sotte. Le chef de la confrérie était le Prince des Sots ».

Cette pièce d'un millier de vers est le triomphe de la sotie, c'est le chef-d'œuvre de ce genre.

Louis XII appartient à l'histoire du IVe arrondissement (1), car il habita le palais des Tournelles où il mourut en 1515. Il a droit aussi à notre reconnaissance pour avoir édifié, dans la Cité, la première Cour des Comptes, détruite en 1837, et fait rebâtir le Pont-Neuf, appelé depuis Pont Notre-Dame, qui s'écroulait pour la quatrième fois :

« La ruine du Pont-Neuf fournit à Louis XII, l'occasion de signaler sa magnificence, son amour pour son Peuple, en faisant rétablir à ses dépens, le pont en pierres solides, afin qu'il fût de plus longue durée. »

« C'est à Paris que furent mis à l'œuvre les artistes (abbé Tailhé) ramenés par Louis XII de sa première campagne d'Italie, entre autres le dominicain Giocondo, ce merveilleux élève de Brunelleschi. L'un des plus beaux travaux de fra Giocondo à Paris, celui où il mit la main lui-même, fut la construction du Pont Notre-Dame qui, avec la large rue qu'il supportait, passa longtemps

1. *Histoire de Louis XII à Milan*, 1755.

pour être le pont le mieux bâti et le plus superbe qu'il y eut dans l'Europe. » (E. Fournier.)

Les Enfans sans soucy perdirent en ce bon roi leur plus zélé protecteur. Cette époque est pour eux la plus brillante, ils étaient alors fort populaires, le Public ne se lassait pas de rire de leurs farces, qui offraient la satire des ridicules de tous. Voici une de leurs représentations : (estampe du temps).



La cour fastueuse de François I[er] succédant à la cour économe et simple de Louis XII déplut au peuple.

Nous trouvons dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* des détails singulièrement curieux sur une aventure arrivée au mois d'avril 1515 : « En ce temps, dit le bourgeois anonyme (1), lorsque le roy estoit à Paris, il y eut un prestre qui se faisoit appeler mons[r] Cruche, grand fatiste, lequel, un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement a la place Maubert, sur eschafaulx, certaine jeux et moralitez c'est assavoir sottye, sermon, moralitez et farce ; dont la moralité contenoit des seigneurs qui partoient le drap d'or a *credo* et emportaient leurs terres sur leurs espaules avec autres choses morales et bonnes remonstrations ».

1. Publié par Ludovic Lalanne en 1854.

Le même montrait dans sa lanterne la salamandre de François Ier, couvant une poule, parce qu'une des favorites du Roi était fille d'un nommé le Coq avocat au Parlement.

A la même époque vivait le fameux bateleur Jehan de Pontalais dit Songe-Creux.

Comme il dressait ses tréteaux près de la pointe Saint-Eustache, un dimanche pendant les vêpres, et faisait une parade endiablée devant cette église, il troubla le curé dans son sermon. Celui-ci vint lui demander raison du tapage en ces termes : « Qui vous a fait si hardi de jouer du tambourin pendant que je prêche ? Et qui vous a fait si osé de prêcher, pendant que je tambourine ? » lui répondit de Pontalais. Des paroles, on en vint aux voies de fait ; le curé coiffé du tambourin et poursuivi par le bateleur fut obligé, ainsi mitré, de rentrer dans son église, à la joie des badauds et au grand scandale des fidèles.

Le premier de ces deux Enfans sans soucy reçut la bastonnade et le dernier pour avoir ridiculisé la reine-mère Louise de Savoie, fut envoyé en captivité, à Amboise

« François Ier, moins endurant que le bon roi Louis, les soumit à une sorte de censure théâtrale. Il finit par interdire à la fois moralités et soties ». (A. Rambaud.)

Le plus ancien membre célèbre de cette société joyeuse fut, sous Louis XI, François Villon

Né à Paris emprès Ponthoise

Exilé de la capitale, il ne partit pas sans envoyer son adieu au Prince des Sots.

Pour être un bon sot, Michaud du Four
Qui a la fois, dit de bons mots
Et chante bien « ma doulce amour »
Avec ce, il aura le bonjour.

Clément Marot passa sa jeunesse au milieu des Enfans sans soucy. Il avait à dix-sept ans composé pour eux la ballade suivante :

Ballade des Enfans sans soucy
composée en 1512

Qui sont ceulx-la qui ont si grand'envie
Dedans leur cueur et triste marisson (maladie, chagrin)

Dont ce pendant que nous sommes en vie
De Maistre Ennuy n'escoutons la leçon ?
Ilz ont grand tort veu qu'en bonne façon
Nous consommons nostre fleurissant aage ;
Saulter, danser, chanter à l'avantage
Faulx envieux, est-ce chose qui blesse ?
Nenny pour vray, mais toute gentillesse,
Et gay vouloir, qui nous tient en ses laqs
Ne blasmez point doncques nostre jeunesse

Car nostre cueur ne cherche que soulas

Nous sommes druz, chagrin ne nous suyt mye
Du froid soucy ne sentons le frisson :
Mais de quoy sert une teste endormie ?
Au tant qu'un bœuf dormant près d'un buysson
Languards (médisants), piquans, plus forts qu'un hérisson,
Ou plus recluz qu'un vieil corbeau en cage,
Jamais d'autruy ne tiennent bon langage
Toujiours s'en vont songeans quelque finesse
Mais entre nous, nous vivons sans tristesse
Sans mal penser, plus aises que Prélats,
D'en dire mal : c'est doncques grand' simplesse.

Car noble cueur ne cherche que soulas

Bon cueur, bon corps, bonne phyzionomie,
Boire matin, fuyr noise et tanson (dispute)
Dessus le soir, pour l'amour de sa mie
Devant son huys, la petite chanson.
Trencher du brave et du mauvais garson ;
Aller de nuyct, sans faire aulcun outrage ;
Se retirer : Voylà le tripotage :
Le lendemain recommencer la presse.
Conclusion, nous demandons liesse ;
De la tenir, jamais ne fusmes las
Et maintenons que cela est noblesse,

Car noble cueur ne cherche que soulas

Envoy

Prince d'Amours, à qui devons hommage
Certainement, c'est un fort grand dommage,
Que nous n'avons en ce monde largesse
Des grands trésors de Junon la déesse
Pour Vénus suivre ; et que Dame Pallas
Nous vinst après resiouir en vieillesse

Car noble cueur ne cherche que soulas

*
* *

Après Richelieu, les Enfans sans soucy étaient revenus à la farce : « Il en sera toujours ainsi fatalement. La comédie politique et la satire personnelle au théâtre s'enhardissent par leurs succès et périssent par leurs excès. » (Petit de Julleville.)

Loret, en 1659, raconte ainsi, en bouts rimés, le séjour à Paris de la reine de Suède, Christine, et fait allusion à l'assassinat de son favori Monaldeschi :

« Sa dite Majeste
A trois ou quatre fois été
Au fameux hôtel de Bourgogne
Nos pas pour voir dame Gigogne,
Turlupin, Garguille ou Michaud
De tels gens, il ne lui chaud ;
Ainsi plutôt elle les méprise parce
Qu'elle n'aime farceur ni farce,
Le comique ne lui plaît pas
Maïs elle aime la Tragédie. »



Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume, Turlupin,
d'après un tableau du temps, au Musée de la Comédie Française.

Ainsi dame Gigogne, Turlupin et le fameux Gauthier-Garguille pour s'assurer le succès avaient dû revenir à l'origine de la sotie qui, au début, n'étaient qu'une sorte de boniment joué par des pitres pour attirer les spectateurs. Les auteurs de ce temps-là n'étaient que des amateurs qui avaient le goût du théâtre, mais qui n'en vivaient pas ; prêtres, escholiers, bazochiens, bourgeois qui voulaient peut-être plus se divertir qu'amuser les autres.

C'est en 1669 que les Enfans sans soucy cessent leurs représentations à l'hôtel de Bourgogne. Cependant dame Gigogne acquit de nouveaux succès, mais d'un autre genre, dans les fêtes foraines.

Il est probable qu'à la longue, la naissance de ses seize rejetons devenait fastidieuse, car nous ne lui voyons plus que trois enfants sur une gravure de l'époque.

Dame Gigogne a des apas
Elle c'ay charmer tous le monde
Elle dance et forme bien c'est pas
Que son humeur est san seconde
Elle dance avec s'es trois Enfans
D'une humeur joyeuse et gaillarde
Au théâtre ils sons triomphans
Chaqun en est conten lors que lon les regarde.

Et on n'en retrouve plus que deux en 1671.

Le 13 mars de cette même année Mme de Sévigné écrivait à Mme de Grignan : « Nous avons été voir à la Foire une grande diablesse de femme, plus grande que Riberpré de toute la tête, elle, accoucha l'autre jour de deux gros enfans qui vinrent de front, les bras aux côtés : c'est une grande femme tout à fait. »

Gigogne est remontée plus d'une fois depuis son départ de l'hôtel de Bourgogne sur les grands théâtres de Paris, notamment en 1710 où on la retrouve à l'Opéra dans le ballet des Fêtes Vénitiennes.

Evidemment, la distance est aussi grande entre le monstrueux mannequin du ballet du Louvre et le personnage créé en 1602 par les Enfans sans soucy que dans le pantin qui acquit tant de célébrité dans les théâtres forains.

Il est probable que dame Gigogne passa dans les boutiques des Marionnettes, un peu avant son départ définitif de l'hôtel de Bourgogne.

Conservant son esprit satirique, elle parodia les pièces en vogues. Nous bornant à quelques-uns de ses plus grands succès, c'est encore M. Charles Magnin qui va nous renseigner à cet égard :

« Dame Gigogne, marionnette, remplissait le rôle de Doris dans *Apollon-*

Polichinelle, parodie d'Issée (1734) aux marionnettes de Bienfait à la Foire Saint-Germain.

Alzire, applaudie pour la première fois sur la scène française le 17 février 1736, n'échappa point aux parodistes attitrés de Bienfait. Dame Gigogne, ô profanation !... faisait le rôle d'Alzire.

A la foire Saint-Laurent de 1737, *Polichinelle-Persée*, parodie de l'opéra de Persée, trois actes en vers, avec un prologue de Carolet, intitulé la *Noce interrompue* dans lequel le diable avait un rôle ainsi que dame Gigogne, et Ragonde une de ses filles.



Dame Ragonde (estampe du XVIIIe siècle)

Enfin, dans un petit acte en vers daté de 1760 et portant le nom de cadet de Beaupré, directeur du théâtre des comédiens artificiels de Passy, intitulé *Les Philosophes de bois*. Polichinelle et dame Gigogne y tiennent les premiers rôles. C'était une contre-partie de la comédie *Les Philosophes*.

Si maintenant, il n'est plus question des Enfans sans soucy, nous devons reconnaître qu'ils ont rendu un grand service à l'histoire du moyen âge, car

tous les faits de cette époque, sérieux ou plaisants, étaient portés sur leurs tréteaux tenant lieu, pour eux, de la tribune, et de la presse dont nous nous servons aujourd'hui. La comédie politique de cette époque est un des premiers essais dramatiques de notre histoire nationale.

F. Villon et C. Marot sont entrés dans l'immortalité, à leur souvenir, chacun a sur les lèvres ces vers de Boileau dans son art poétique :

« Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.
Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, rima des mascarades,
Et des refrains réglés asservit les rondeaux
Et montrer pour rimer des chemins tout nouveaux. »

Pierre Gringoire (1) inséparable de Louis XII, fait avec Gauthier-Garguille (2) les délices des érudits. Mais leur fantoche aimé, en retournant à son origine comme Antée, vola vers de nouveaux triomphes.

Il est étrange que Paris adorateur de la beauté et de l'harmonie ait donné naissance à cette grotesque endiablée, cachant sous ses folâtreries la vérité qui pouvait être périlleuse à proclamer, alors qu'il a pétri de grâce et de charme ces autres filles du peuple : l'accorte soubrette, la provoquante Mimi, la tendre Musette, l'honnête Jenny, le trottin gavroche, l'exquise Midinette, faite d'un souffle, habillée d'un rien.

Ainsi par ces temps énigmatiques qui sont nôtres, où notre nature versatile brise ce qu'elle a adoré, Gigogne survit à de bien belles conceptions ; mais de nos jours, cette illustre Dame est irrévérencieusement appelée la mère Gigogne.

La célèbre marionnette, cachant sa nombreuse postérité sous sa jupe bouffonesque fait la joie de nos chers bébés. Elle garde auprès d'eux la même vogue qu'avaient autrefois auprès de nos pères les joyeux Enfans sans soucy.

Dame Dupré

---

1. Œuvres de Pierre Gringoire, d'Héricault et de Montaiglon 1858, de Montaiglon et de Rothschild, 1877.
2. Recueil publié en 1631, réédité en 1855 par E. Fournier.

La Symbolique de Notre-Dame de Paris

Huysmans a laissé quelques études inédites. La librairie Plon a publié dernièrement un livre posthume : *Trois Églises et Trois Primitifs*, où Huysmans étudie « l'âme des cathédrales ».

De cette étude où le Maître a mis toute sa passion pour l'art et la foi du passé, nous détachons ces belles pages relatives à *Notre-Dame de Paris*.

La cathédrale était un ensemble, une synthèse ; elle embrassait tout ; elle était une bible, un catéchisme, une classe de morale, un cours d'histoire et elle remplaçait le texte par l'image pour les ignorants.

Nous voici loin, avec ces données, de l'archéologie de cette pauvre science de l'anatomie des édifices !

Voyons maintenant, en usant de la doctrine des symboles, ce qu'est Notre-Dame de Paris, quel est le sens de ses divers organes, quelles paroles elle profère, quelles idées elle décèle.

Occupons-nous d'abord de l'extérieur. Durand, évêque de Mende, qui vécut au XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque même où fut construite Notre-Dame, nous enseigne que ses tours représentent les prédicateurs, et cette assertion se confirme par la signification assignée aux cloches qui rappellent aux chrétiens, avec leurs prédications aériennes, les vertus qu'il leur faut pratiquer, s'ils veulent parvenir aux sommets des tours, images de la perfection que cherchent à atteindre, en s'élevant, les âmes. Suivant une autre exégèse formulée, dans le Spicilège de Solesmes, par Pierre de Mora, évêque de Capoue, les tours représenteraient surtout la Vierge

Marie et l'Eglise, veillant sur le salut de la ville qui s'étend sous elles.

Le toit est l'emblème de la charité ; les tuiles destinées à abriter le temple des pluies, sont les soldats qui protègent l'Eglise contre les entreprises des païens, les pierres des murailles, soudées entre elles, certifient, d'après Saint Nil, l'union des âmes, et suivant Hugues de Saint-Victor, le mélange des laïques et des clercs qui constituent la société chrétienne, qui sont, dit-il, les deux flancs d'un même corps.

Et ces pierres, liées par le ciment qu'Yves de Chartres assimile à la charité, forment les quatre grands murs de la basilique, les quatre Evangiles selon le *Tractatus super ædificium* de Prudence de Troyes, et selon la traduction d'autres écrivains, les quatre vertus principales : la Justice, la Force, la Prudence, la Tempérance.

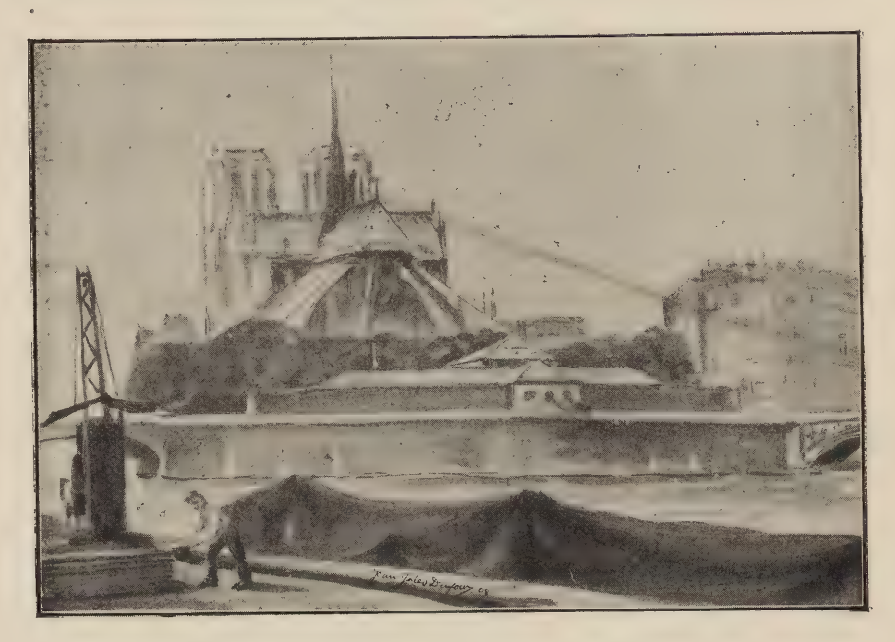
Les fenêtres sont les emblèmes de nos sens qui doivent être fermés aux vanités de ce monde et ouverts aux dons du ciel ; elles sont garnies de vitres, laissant passer les rayons du soleil, du Soleil de Justice qui est Dieu ; elles sont encore, d'après la théorie d'Hugues de Saint-Victor, les Ecritures qui éclairent, mais repoussent le vent, la neige, la pluie, similitudes des hérésies que le Père de la division et du mensonge forme.

Notre-Dame a trois portails, en l'honneur de la Trinité sainte ; et celui du milieu, dénommé portail royal, est divisé par un pilier sur lequel repose une statue du Christ, qui a dit de lui-même, dans l'Evangile de saint Jean : *Ego sum ostium.* Tranchée de cette façon, la porte signifie les deux voies que l'homme est libre de suivre.

Et cette allégorie est complétée par l'image du Jugement dernier qui se déroule sur le tympan du porche, avisant le pécheur du sort qui l'attend, suivant qu'il s'engagera dans l'une ou l'autre de ces deux routes.

Pour résumer en quelques lignes ces données, nous pouvons dire que l'âme chrétienne, partie du sol, du bas des tours, avec la foi

dans les vérités primordiales de la religion, stipulées par les groupes des trois porches : la Trinité, que le nombre même de ces entrées avère, la croyance en la Divinité du Fils et la Maternité divine de la Vierge, racontée par les statues et les figures, s'élève peu à peu,



en pratiquant les vertus désignées par les grands murs, jusqu'au toit, symbole de la Charité qui couvre une multitude de péchés, qui est la vertu par excellence, selon saint Paul.

Il ne lui reste plus, dès lors, pour atteindre le Seigneur et se fondre en Lui, qu'à gravir les tours dont les sommets représentent les cimes de la vie parfaite.

Et cet abrégé de la théologie mystique que la façade de Notre-Dame nous enseigne, nous le retrouvons, condensé en d'autres termes, exprimé par d'autres mots, dans son intérieur, par l'ensemble de la nef, du transept et du chœur, ces trois degrés de l'ascèse, la vie purgative, énoncée par les ténèbres de l'entrée, loin de l'autel ; la vie contemplative qui s'éclaire en avançant vers le chœur ; la

vie unitive, qui ne se réalise que dans la partie attribuée à Dieu, là où convergent les feux allumés par le Soleil de Justice, dans les vitraux des roses.

Notre-Dame n'est, pour la récapituler, qu'une des pages du grand livre de pierre écrit au XIIIe siècle sur notre sol et elle ne fait qu'enseigner dans l'Ile-de-France le même cours de théologie mystique qu'enseignent en même temps dans la Beauce, dans la Picardie, dans la Champagne, ses sœurs de Chartres, d'Amiens, de Reims, en nous bornant à en citer trois ; elle se sert du même idiome qu'elles et cette unanimité de doctrine et d'expression se comprend, si l'on considère que les artistes n'ont jamais été, à cette époque, que les interprètes de la pensée de l'Eglise. Ainsi que le fait justement remarquer M. Male, dans son substantiel volume *L'Art religieux au* XIIIe *siècle*, dès 787, les Pères du second concile de Nicée déclaraient que la composition des images n'était pas laissée à l'initiative des artistes ; elle relevait des principes posés par l'Eglise et la tradition religieuse et les Pères ajoutent encore : « L'art seul appartient aux artistes, l'ordonnance et la disposition nous appartiennent. »

J.-K. HUYSMANS

PIERRE GOUTHIÈRE

CISELEUR-DOREUR DU ROI

Son séjour au Quai Pelletier

Gouthière, le célèbre artisan d'art du XVIIIe siècle habita le quai Pelletier (aujourd'hui, quai de Gesvres, près la place de l'Hôtel-de-Ville), où il exerçait le métier de ciseleur-doreur, ayant boutique ouverte à l'enseigne de la *Boucle d'Or*, puis à celle du *Méridien*.

Né à Troyes vers 1740, il fut d'abord l'élève de Rondot qui forma son goût et son talent ; dans l'atelier de cet orfèvre, il devint l'habile praticien que ses œuvres nous ont fait connaître. Les Germains l'appréciaient et, lorsque Gouthière inventa son genre de dorure au mat, ils furent obligés de lui donner leur orfèvrerie à dorer. La faveur royale lui valut vers la trentaine son brevet de ciseleur-doreur du roy.



Pour Mme Du Barry il orna Louveciennes et fut le fournisseur habituel de cette favorite, du duc d'Aumont, du duc de Mazarin et de M. et Mme de Valentinois. Les œuvres de l'artiste font aujourd'hui l'ornement des musées de France et d'Angleterre ; les collections particulières se disputent les pièces qui portent son poinçon ; du plus pur style Louis XVI elles ont pris une grande valeur, grâce à la beauté de la matière et au fini du travail de ciselure.

Gouthière, grand producteur, fut un médiocre commerçant, il voulut un jour faire bâtir et se ruina dans cette entreprise. M. H. Vial, qui a étudié particulièrement la biographie peu connue de cet artiste, a découvert de curieux documents d'archives qui éclairent la carrière industrielle du ciseleur du roi. Ses études sur la faillite de Gouthière, sa maison du faubourg Saint-Martin ont paru dans la *Correspondance Historique et Archéologique.* Nous publions ici un article de M. H. Vial, relatif au séjour du ciseleur au quai Pelletier, à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments administratifs de l'Assistance Publique ; curieuse coïncidence, car Gouthière qui mourut très pauvre, dut finir ses jours dans un hospice de l'ancien premier arrondissement, le 8 juin 1813.

***

GOUTHIÈRE AU FOR L'ÉVÊQUE (1)

UN SCANDALE A L'OPÉRA

Certaines œuvres de Gouthière, ciseleur et doreur du roi, marquées de son poinçon portant nom et adresse, ont renseigné les curieux sur la demeure de l'artisan (2).

Des documents d'ordre judiciaire conservés aux Archives Nationales et aux Archives de la Seine lui donnent pour demeure le quai Pelletier pendant la période de son existence qui s'étend jusqu'aux environs de 1772, époque où nous le voyons acquérir un terrain au Faubourg Saint-Martin, y faire construire des maisons et finalement se ruiner dans cette tentative, ainsi que je l'ai démontré dans une étude parue il y a quelques années.

---

1. *La faillite de Gouthière*, doreur et ciseleur du roi, sa maison, faubourg Saint-Martin. H. Vial. *Correspondance historique et archéologique.* (Année 1901.) — Dans son récent livre, intitulé *Promenades dans Paris, Un vieux quartier.* — M. Georges Cain a bien voulu faire à mon étude de notables emprunts.

2. Les sculpteurs Boizot et Clodion travaillèrent beaucoup pour Gouthière, surtout lorsque les œuvres comportaient des figures. Le ciseleur composait la partie ornementale, faisait fondre, puis intervenait ensuite avec sa merveilleuse pratique du burin et du ciselet. Les pièces étaient ensuite montées puis revêtues de cette admirable dorure au mat, qu'il inventa. Gouthière, avec en plus son habileté de ciseleur et de doreur, fut auprès des artistes du XVIIIe siècle ce qu'est aujourd'hui un grand fabricant de bronzes comme Susse, Siot-Decauville, Collin, Barbedienne. Ses rapports avec les Caffieri le prouvent surabondamment. Gouthière fut en même temps qu'adroit ouvrier un bon fabricant de bronzes, habile à découvrir la riche clientèle et sachant la conserver.

L'absence de renseignements biographiques permet de former toutes conjectures sur la vie privée du ciseleur ; il semble que par la nature même de ses travaux, Gouthière, désireux de satisfaire son exigeante et difficile clientèle, dut vivre surtout dans l'atmosphère de son atelier, confiné au logis, au milieu de ses ouvriers, et des artistes, ses collaborateurs, combinant avec eux les montures compliquées des pendules, des vases et meubles dont l'exécution lui fut confiée. Une pareille matérialité, un si absorbant travail devait laisser au ciseleur bien peu de temps pour les plaisirs mondains ; cependant, un rare procès-verbal de policier nous le montre troublant l'ordre public au théâtre.

On sait donc que les ateliers du ciseleur-doreur, inventeur de la dorure au mat, étaient situés au quai Pelletier, au débouché du pont Notre-Dame. Ce quai, construit vers la fin du XVIII[e] siècle sous la direction de Pierre Bullet, passait à l'époque pour une entreprise extraordinaire ; les contemporains en parlent élogieusement et font rejaillir l'honneur de son entreprise sur le prévôt des marchands Claude Pelletier (1). Par sa largeur de quatre toises sans comprendre le trottoir de six pieds, le quai justifiait du choix judicieux de Gouthière qui occupait déjà en 1767 la maison à l'enseigne de la « Boucle d'Or » et en 1776 celle du « Méridien ».

Pourquoi Gouthière, le patient travailleur du bronze dont le burin intelligent a si délicatement fouillé les rinceaux et les précieux ornements de métal, eut-il, un beau jour de l'année 1767, l'envie de détendre son esprit et d'écouter la musique du sieur de Mondonville ? Pourquoi ? — Qui le saura jamais, hélas ! Ce qui est certain, c'est

---

1. « Le 17 de mars 1673. Le roi donna un arrest pour rendre l'entrée de la Grève plus commode et plus aisée qu'elle n'étoit autrefois ; on a percé une route du Pont Notre-Dame à cette place le long de la rivière, qui a été revêtue d'un quay, très beau quay de pierre de taille, où l'on a fait un *trottoire* (*sic*) de six pieds de large presque tout porté sur une voussure d'une hardiesse tout à fait surprenante ; ce qui élargit le quay de quelques pieds sans *retressir* le lit de la rivière. » — « C'est sous la prévôté de Claude Pelletier, ci-devant controlleur général des Finances, que ce grand ouvrage a été entrepris, et tout ce qui a été exécuté sous son administration a été autant pour la commodité que pour la magnificence de la ville ; aussi le peuple, pour lui marquer sa reconnaissance, l'a nommé le Quay Pelletier, quoique par modestie ce rare magistrat n'ait jamais voulu souffrir que son nom parût sur les ouvrages construits par ses ordres. » *Germain Brice*, Description de la Ville de Paris, 1725, 8[e] édit., T. II, pp. 137-138. — Le Quai Pelletier est devenu le Quai de Gesvres.

que, le soir du 1er avril 1767, le ciseleur résolut d'aller applaudir les artistes de l'Opéra et d'abandonner pour un soir l'étau, le matoir et les outils professionnels.

Depuis 1763, l'Opéra avait transféré son théâtre dans le palais de Tuileries. Les architectes Soufflot et Gabriel, chargés de faire les travaux, construisirent la salle de spectacle dans la partie du château comprise entre les pavillons de Flore et de Marsan. Les constructions, terminées au bout de huit mois, avaient coûté 409.555 livres (1).

Le mercredi 1er avril 1767, la troupe de l'Opéra qui ne jouait que trois fois par semaine, le mardi, le vendredi et le dimanche, donnait une représentation extraordinaire au bénéfice des artistes, représentation dite de capitation (2). Le spectacle eut un grand succès. On avait fait sans doute une large publicité dans la ville ; cela explique cette grande affluence, et la recette fut bien supérieure à celle produite ordinairement. On réalisa, d'après les comptes des Archives de l'Opéra, la somme de 6.071 livres 10, alors qu'ordinairement on n'encaissait même pas la moitié de ce chiffre (3).

On donnait une pièce d'auteurs bien oubliés aujourd'hui : *Titon et l'Aurore* (4), pastorale héroïque en trois actes et un prologue,

---

1. D'après le *Mercure de France*, « trois rangs de loges soutenues et divisées par des piliers rehaussés d'or et ornés de consoles, règnent au pourtour de la salle des Tuileries. Les devantures bombées sont d'un vert très clair avec des ornements en or d'un fort beau genre et assez artificieusement exécutés pour rendre tout l'effet du relief. Les intérieurs sont meublés d'étoffes dont la couleur est assortie à la peinture et très favorables à la parure ainsi qu'à l'éclat naturel des femmes qui les occupent. — On entre dans la salle des Tuileries par trois endroits du côté des cours. Du côté du jardin, le public entre par la galerie qui sera fermée dans toute sa longueur pour que le passage en soit à l'abri de toute incommodité de l'air. Le grand vestibule est d'un agrément infini. Il est, ainsi que celui de l'intérieur, garni de boutiques, y compris celle du café. Cet agrément sera encore bien plus sensible dans la belle saison par la communication de ce lieu avec le plus beau jardin de l'Europe. » Salle des Tuileries 1764-1770. Albert de Lasalle, *Les treize salles de l'Opéra*, Paris, 1875.

2. Le 24 mars 1767, la troupe avait repris *Hippolyte et Aricie*, de *Rameau*, opéra que la direction actuelle a repris dernièrement. Pour son spectacle dit de capitation, la série des représentations du chef-d'œuvre de Rameau fut interrompue et la troupe joua une pièce de Mondonville, *Titon et l'Aurore*.

3. Ce renseignement précis et rare m'est fourni par M. René Farge, des Archives de la Seine. Cet érudit aimable dont la complaisance égale le savoir, qui est l'auteur de chroniques rétrospectives très goûtées des lecteurs du « Siècle », prépare une histoire documentée de l'*Opéra pendant la Révolution*.

4. Cette pièce fut remise à la scène le 22 janvier 1763, puis en 1767. Les rôles étaient ainsi distribués le 1er avril, soirée où assistait Gouthière :

musique de Mondonville, paroles de La Motte et de l'abbé De la Marre, représentée pour la première fois le mardi 9 janvier 1753.

Le spectacle avait commencé plus tard que de coutume ; les jours ordinaires, la toile se levait à 6 heures et la pièce suivait son cours régulier sans aucune interruption jusqu'à 8 ou 9 heures du soir. Les changements de décors se faisaient sous les yeux du public, tandis que l'orchestre continuait de jouer, en reprenant autant de fois qu'il était nécessaire les morceaux désignés pour servir d'entr'actes.

Ce soir-là, le parterre, toujours si bruyant, fut-il particulièrement nerveux et turbulent ? on l'ignore ; mais il résulte du document inédit publié plus loin que le commissaire de la salle dut intervenir pour mettre fin à une altercation survenue entre Pierre Gouthière et un mousquetaire-gris, son voisin au parterre de l'Opéra. Il est difficile de se figurer de nos jours la physionomie d'un parterre de théâtre au XVIIIe siècle ; beaucoup d'auteurs l'ont essayé ; Maurepas, dans son *Chansonnier manuscrit*, esquisse certaines figures d'habitués :

Au moindre bruit, je me lance et me porte,
Du centre dans le coin, du coin dans le milieu ;
Et d'un coup de ma main, qu'on entend de la porte,
Je rends à votre acteur la parole et le jeu,
    Le bacchanal doublé, je me reporte
    Dans le plus fort du tourbillon.
    Le petit collet me dit non ?
Je passe, le marchand me donne la gourmade !
Je pousse, le soldat me donne la bourrade !
Je reçois, mais j'arrive, et malgré tout le train,
Imperceptiblement je mets la pièce à sa fin.

Rester debout pendant trois heures, être bousculés par les uns et par les autres, tel était le sort de nos malheureux aïeux que l'infortune ou la malchance amenaient dans un parterre, fût-il celui de

— *Prologue* : *l'Amour*, la demoiselle Bernard. — *Prométhée*, le sieur L'Arrivée. — Ballet : les demoiselles Rei, du Monceau, le sieur d'Auberval, Grosset.

— *Pastorale* : l'*Aurore*, la demoiselle l'Arrivée ; *Palès*, Mlle Chevalier ; *Titon*, le sieur Pillot ; *Éole*, le sieur Gelin. — Ballet : la demoiselle Vestris ; Allard ; Lamy ; Lyonnais. Les sieurs Gardel, d'Auberval, Laval.

(Renseignements donnés par M. René Farge, des Archives de la Seine.)

l'Opéra. Parmi les fâcheux et les insupportables éléments d'une foule aussi troublée, le page et le mousquetaire ont toujours figuré en bon rang et le même Maurepas dit, autre part, que le sifflet au théâtre fut inventé par eux :

L'importun sifflet au théâtre
Par le page et le mousquetaire,
Jadis fut inventé ;
Mais depuis peu, ce couple à nos plaisirs contraire,
Exprès au théâtre est monté,
Pour établir encore avec plus d'équité,
L'importun sifflet au parterre (1).

Au bruit de l'algarade, la garde arrive, on appréhende Gouthière et le mousquetaire peut-être doublement gris. Il en résulte la lettre suivante parvenue jusqu'à nous :

A l'Opéra, 1er avril 1767, 8 heures du soir.

Monsieur,

J'ay fait conduire au For Levesque le sieur Gouthière, doreur, qui demeure au quai Pelletier, à l'enseigne de la Boucle d'Or, pour avoir insulté et *trêté* de *poliçon*, dans le parterre de l'Opéra, M. de la Baume, mousquetaire-gris, et j'ay remis le mousquetaire à un officier de sa compagnie.

Je suis avec un très profond respect, monsieur, votre très obéissant serviteur.

Deschamps (2).

Cette lettre de l'exempt au lieutenant de police est unique dans le dossier où elle est conservée, aucune pièce de procédure ne l'accompagne ; si le mousquetaire est bien apparenté (3), Gouthière jouit d'un peu de crédit et il n'en est pas moins fournisseur du roi et des prin-

1. Épigramme sur l'opéra de l'*Europe galante* et la tragédie de *Manlius Capitolinus*, le premier fait par le sieur des Touches, mousquetaire du roi, et la deuxième par le sieur De la Fosse, peu auparavant page de Mme la princesse douairière de Contry. — Bibl. Natle mss. 12624, p. 381, Chans. Maurepas. Bachaumont dit qu'un jour des mousquetaires amenèrent avec eux des chiens au théâtre et qu'ils les excitaient pour leur faire donner de la voix. La turbulence de ce corps d'élite devint proverbiale, les mousquetaires noirs et gris, pour la plupart des jeunes gens de dix-huit à vingt ans, étaient tous fils de famille ; pour eux la police se montrait indulgente comme elle se montre parfois clémente envers les étudiants de nos Facultés modernes.

2. Arsenal, *Fonds de la Bastille*, ms. 12309 (document inédit).

3. J'ai vu un M. de la Baume, maître des Comptes, qui habitait rue de Picpus, en 1730.

ces. Il est présumable que devant la qualité du perturbateur les portes de la prison s'ouvrirent le lendemain matin, une mauvaise nuit est bientôt passée, surtout dans les cachots de la Bastille des comédiens, prison pour rire. Gouthière fut remis en liberté le jour suivant, c'est l'avis du sympathique historien du For-l'Évêque, M. Funck-Brentano, qui a bien voulu me dire que telle était la coutume de l'autorité et l'habitude des magistrats en pareil cas (1).

Le mousquetaire gris, c'est-à-dire de la première compagnie, le « polisson », fut reconduit à sa caserne peu éloignée des Tuileries ; elle se trouvait, rue de Beaune, non loin de la rue du Bac ; il n'eut que la Seine à traverser au Pont-Royal en compagnie du policier pour prendre les arrêts (2). Et voilà Gouthière pestant et maugréant amené des Tuileries au For-l'Évêque, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, où il coucha (3). C'était finir tristement, à quelques pas de son toit familial, une soirée si bien commencée. Le ciseleur du roi dut se souvenir longtemps de *Titon et l'Aurore* et des mousquetaires gris dont il voyait passer devant son logis la troupe écarlate, galonnée d'or, quand celle-ci venait parader aux galas de l'Hôtel-de-Ville.

HENRI VIAL.

---

1. Frantz Funck-Brentano. *La Bastille des Comédiens*. Le For-l'Evêque, Paris, 1902, Fontemoing, édit.

(Voir dans ce curieux ouvrage le chapitre consacré au parterre, il est question de la fameuse scie en vogue au XVIIIe siècle : « Haut les mains, l'abbé ! » de semblables inepties étaient suffisantes pour faire naître les querelles.)

2. La première compagnie du régiment des mousquetaires montée en chevaux gris et blancs était casernée rue de Beaune. La deuxième compagnie (chevaux noirs) fut logée rue de Charenton, leur hôtel fastueux est devenu la maison hospitalière des Quinze-Vingts.

3. Le For l'Evesque, alors situé rue Saint-Germain-l'Auxerrois et quai de la Mégisserie, c'est-à-dire à quelques minutes du quai Pelletier.



Saint-Gervais pendant la Révolution

M. le Chanoine Pisani, l'un de nos adhérents, dont les travaux historiques sont très appréciés, vient de publier dans le *Correspondant* une étude intitulée : Une *Paroisse parisienne pendant la Révolution*, SAINT-GERVAIS (1789-1804) ; sur ce sujet qui intéresse particulièrement les membres de la *Cité*, M. Pisani a réuni de nombreux documents, la plupart inédits.

Après avoir rappelé quelle était l'organisation de la paroisse Saint-Gervais, l'une des plus importantes de Paris, avant la Révolution, l'auteur commence son récit en janvier 1791, époque à laquelle le clergé de Paris eut à se prononcer sur la question du serment constitutionnel. M. Veytard, curé de Saint-Gervais depuis 1784, député du clergé de Paris aux Etats généraux, qui s'était rallié au tiers après le serment du Jeu de paume, déçut les espérances que les révolutionnaires fondaient sur lui : il quitta sa paroisse et la France, et se réfugia dans les Pays-Bas où il mourut vers la fin de 1793.

Quatre de ses collaborateurs refusèrent le serment (1) ; les vingt

1. Trois d'entre eux paraissent avoir émigré ; le quatrième, M. de la Gardette, continua son ministère ; arrêté et conduit à la Force, en 1792, il y fut massacré le 3 septembre.

autres prêtres de la paroisse jurèrent, et, le 13 février suivant, le corps électoral du clergé parisien nomma curé de Saint-Gervais M. Jean Antoine Chevalier, précédemment premier vicaire de Saint-Laurent.

Jusqu'en novembre 1793 M. Chevalier dirigea paisiblement sa paroisse, malgré l'hostilité d'un de ses anciens subordonnés, M. Pignard, qui avait été aumônier du bataillon de la garde nationale de Saint-Gervais, et qui, chassé du clergé pour son inconduite, poursuivait le nouveau curé de libelles diffamatoires et de dénonciations anonymes.

Mais lorsque la commune de Paris eut décidé la suppression du culte et la fermeture des églises (4 frimaire an II), le clergé de Saint-Gervais dut se disperser. M. Chevalier, arrêté à Bondy où il s'était réfugié, passa devant le tribunal révolutionnaire le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794); comme aucune charge sérieuse ne pesait sur lui, il fut déclaré innocent.

La Terreur passée, les catholiques de la paroisse Saint-Gervais se réunirent dans l'ancien couvent des Billettes qu'avait mis à leur disposition le locataire, un marchand de vins nommé Dècle, et, conformément au décret du 3 ventôse an III qui rétablissait dans une certaine mesure la liberté religieuse, ils formèrent une association que nous n'osons appeler cultuelle, car cette expression ne plairait sans doute pas à M. Pisani. Les procès-verbaux de cette société sont conservés aujourd'hui dans les archives de Saint-Gervais. M. Chevalier, qui avait gardé la confiance et l'affection de ses ouailles, célébra pour la première fois les offices le dimanche 8 mars 1795 (1); après les vêpres se tint une assemblée constitutive de l'association ; on nomma douze administrateurs laïques, qui élaborèrent des statuts; l'article 2 portait que « le chef du culte serait nommé par tous les catholiques réunis ». Le maintien de M. Chevalier comme curé ne fit pas question ; il fut autorisé à s'adjoindre cinq autres « ministres » : il choisit pour premier vicaire M. Pouillez, ancien maître des enfants de chœur avant la Terreur, mort depuis à son poste en 1801 ; les autres furent M. Huré,

1. 18 ventôse an III, et non an II, comme on l'a imprimé par erreur dans le *Correspondant*, même observation plus loin pour le décret du 11 prairial an III.

ancien prêtre de la paroisse, très actif et très estimé; M. Mille, ancien curé d'Evry près Corbeil, puis vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel; M. Perrier d'Artainville et M. Bompart.

Le décret du 11 prairial an III (30 mai 1795) rendit aux catholiques la jouissance d'un certain nombre d'églises ; à Paris, Saint-Gervais fut du nombre (1). M. Chevalier et son association en reprirent possession au mois d'août 1795 ; ils la trouvèrent saccagée et, avec leurs faibles ressources, ils eurent fort à faire pour la remettre en état. Le curé et ses vicaires réorganisèrent le culte avec une ingéniosité et un zèle remarquables ; ils trouvèrent dans leurs administrateurs un concours vraiment dévoué. Aussi les fidèles vinrent en foule, même des paroisses voisines, pour assister aux beaux offices de Saint-Gervais et entendre Gervais Couperin, le septième membre d'une dynastie d'organistes attachée à la paroisse depuis cent cinquante ans ; ne nous fions pas cependant à M. Pisani lorsqu'il nous dit que, pour entendre la messe à Saint-Gervais, les habitants de l'île de la Cité passaient en 1797 le pont d'Arcole, qui ne fut construit qu'en 1828 et qui ne prit son nom actuel qu'après 1830.

De 1797 à 1800 les catholiques de Saint-Gervais durent partager leur église avec les théophilanthropes, protégés par le Directoire ; ce qui se ne fit pas sans protestations et bagarres; mais cette parodie de religion sombra dans le ridicule. Le culte décadaire qu'on chercha à lui substituer n'eut pas plus de succès (2).

M. Pisani donne d'intéressants détails sur le fonctionnement des services de la paroisse pendant cette période ; ce qui frappe surtout

---

1. L'arrêté du Directoire du département de la Seine du 20 prairial an III (8 juin 1795) rendait au culte, dans nos quartiers : Notre-Dame, Saint-Merry et Saint-Gervais ; un arrêté du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799) y ajouta les Blancs-Manteaux ; mais avant cette dernière mesure, la police tolérait les réunions à Saint-Louis-en-l'Ile, aux Billettes et aux Minimes de la place des Vosges.

2. Les théophilanthropes s'installèrent à Saint-Merry le 1er octobre 1797, à Saint-Gervais le 10 novembre suivant, et à Notre-Dame le 29 avril 1798, Saint-Merry fut appelé le temple de *la Réunion*, Saint-Gervais celui de *la Fidélité*, et Notre-Dame celui de *la Cité*. (A. Mathiez, la *Théophilantrophie et le Culte décadaire.*)

L'arrêté de l'administration centrale de la Seine du 22 vendémiaire an VII (13 octobre 1798), publié dans le *Moniteur* du 6 brumaire suivant, désigne ainsi, pour nos quartiers, les églises affectées au culte décadaire :

VIIe arrondissement. — Saint-Merry, consacrée au *Commerce* : on sait que le commerce est le bien des nations et la source de leurs richesses. Si on honore l'agriculture

c'est, à côté du désintéressement du curé et ses vicaires, l'excellente gestion des administrateurs ; entre les deux organes de la direction, l'un ecclésiastique, l'autre laïque, l'entente la plus parfaite ne cessa de régner.

Avec le casuel, les quêtes, la location des chaises et quelques souscriptions volontaires, on trouva moyen, non seulement de vivre (bien modestement d'ailleurs), mais encore de faire d'importantes réparations à l'église, et d'acheter quatre cloches qui coûtèrent huit mille francs.

Le Concordat de 1801 vint mettre fin à ce régime de liberté dont, comme on le voit, les catholiques d'alors s'accommodaient assez bien. Le décret consulaire du 9 floréal an X (29 avril 1802) rendu sur la proposition de M. de Belloy, le nouvel archevêque de Paris, désigna Saint-Gervais comme église suffragante de Notre-Dame (1) ; à la demande générale, M. Chevalier en resta le desservant ; il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 25 juillet 1812. L'association paroissiale de 1795 continua sa gestion jusqu'à l'installation du conseil de fabrique constitué en 1803 ; mais elle avait alors complètement perdu le rôle prépondérant qui marquait si bien le caractère démocratique qu'aurait pris l'Église de France au sortir de la Révolution, si le régime impérial ne l'avait fonctionnarisée.

P. Hartmann

(Saint-Eustache lui était consacrée), on doit également honorer le commerce. L'église Saint-Merry est placée devant le tribunal de commerce et dans un des quartiers les plus marchands de Paris.

IXe arrondissement. — Notre-Dame, *consacrée à l'Etre Suprême :* on a pensé que pour imposer silence aux ennemis de la chose publique, qui affectent d'accuser d'athéisme et d'irréligion les autorités constituées, on devait consacrer l'édifice le plus vaste, le plus majestueux et le plus central des cantons de Paris à l'Etre Suprême.

Saint-Gervais, consacrée *à la Jeunesse* : la loi du 3 brumaire a institué une fête pour la jeunesse ; l'édifice dont il s'agit est spacieux et il est décoré d'un portail fait par Debrosses ; ce portail date de l'époque de la Renaissance, de la bonne architecture, et où l'on a enfin abandonné le gothique.

1. Voici la répartition des paroisses de nos quartiers d'après ce décret :

VIIe arrondissement. — Cure : Saint-Merry. Succursales : Les Blancs-Manteaux, le Petit-Saint-Antoine (qui ne fut pas rouvert en réalité, et que l'on démolit en 1804), Saint-François-d'Assise.

IXe arrondissement. — Cure : Notre-Dame. Succursales : Saint-Gervais, Saint-Louis en-l'Ile, Saint-Paul-Saint-Louis.

L'Académie de Saint-Luc

De nombreux artistes peintres, sculpteurs et surtout graveurs, habitaient le 4e arrondissement au XVIIIe siècle. Nous avons l'intention d'en donner, plus tard, une liste, dans notre bulletin, avec des notes pour chacun.

En attendant, nous signalons une conférence que vient de faire, à la *Société du Vieux Papier*, notre collègue du comité de *la Cité*, M. Georges Moutaillier, sur une ancienne réunion d'artistes, dite *Académie de Saint-Luc*, et nous donnons les parties de cette étude qui nous intéressent plus particulièrement :

Vers la fin du XIVe siècle, les peintres, sculpteurs et enlumineurs, avaient été réunis, avec l'appui de la Municipalité de Paris, en jurande et s'étaient placés sous le patronage de Saint-Luc. Au XVIIe siècle, quelques dissidents de cette communauté constituèrent l'Académie royale de peinture et de sculpture qui obtint de suite tous les privilèges du Roi. Les maîtres de la communauté de Saint-Luc prirent ombrage de cette création et voulurent faire disparaître la réunion concurrente. Après une période de dispute, il y eut conciliation, puis, de nouveau, rupture. C'est alors que les maîtres de la communauté décidèrent l'établissement sous la direction de Mignard, d'une académie concurrente à celle dite royale.

Après de nouveaux démêlés entre les deux académies, les maîtres de la communauté de Saint-Luc, sous la conduite d'Abraham Bosse ouvrirent une petite Académie dans une chambre de l'enceinte de Saint-Denis de la Chartre en la Cité. Nous en verrons tout à l'heure l'emplacement exact. Lebrun, chancelier de l'Académie royale qui siégeait au Louvre, va se plaindre au chancelier Seguier. Celui-ci envoya un exempt et un nombre suffisant d'hommes qui forcèrent la maison occupée par

les gens de Saint-Luc rossèrent tant soit peu les artistes, et firent fermer la porte en donnant quelques conseils au propriétaire sur le choix de ses locataires. Par mesure de précaution l'Académie royale obtint un arrêt du Conseil, le 24 novembre 1662, fixant des pénalités contre de nouvelles tentatives de violation de ses privilèges.

En 1662, le Roi augmenta la subvention qu'il accordait à l'Académie royale. Celle-ci voulut attirer à elle, en leur promettant des places de recteurs à vie, des artistes du camp de Saint-Luc, les peintres Mignard



Veue de l'Eglise Saint Denis de la Chaſtre
Israel Siluestre delin. et sculp. Iſrael ex cum priuil. Regis

et du Fresnoy et le sculpteur Auguière, mais ceux-ci refusèrent. Les membres de l'Académie, froissés de ce refus, demandèrent au Roi d'ôter leur brevet de peintre et sculpteur du Roi à qui ne faisait pas partie de l'Académie royale. Le Conseil d'État fut de cet avis par son arrêt du 8 février 1663. Le Roi trouva, par ce fait, le moyen de se débarrasser d'autres artistes qui vivaient sur sa maison, et dont il n'avait jamais vu d'ouvrages.

En 1665, Colbert obtint du Roi l'établissement d'une académie à Rome; Evrard en fut le premier directeur.

L'académie royale eut ses premières Expositions de tableaux en 1667

et 1673, au Palais-Royal, puis en 1669, elle s'installa dans la grande galerie du Louvre.

La Communauté de Saint-Luc ne pouvant plus lutter contre le pouvoir qui imposait l'Académie royale, se fit petite et sollicita la permission de tenir une école de dessin. Cette permission lui fut donnée le 17 novembre 1705 et les cours en furent ouverts le 20 janviers 1706 devant le lieutenant général de police M. d'Argenson. Cette Communauté comprenait toujours des peintres, sculpteurs, graveurs et enlumineurs.

Il nous faut signaler, à cette inflexion dans la rigidité des rapports de l'Académie royale avec les dissidents, une petite école indépendante qui n'avait pas de siège social définitif, mais une Exposition :

Tous les ans à propos de la Fête-Dieu, se tenait une réunion qui s'appelait l'Exposition de la Jeunesse. Les tableaux y étaient exposés sur les tentures, draps ou tapisseries qui devaient, par ordonnance de police, orner les maisons de la place Dauphine et du Pont-Neuf. C'est là que Boucher exposa son premier tableau.

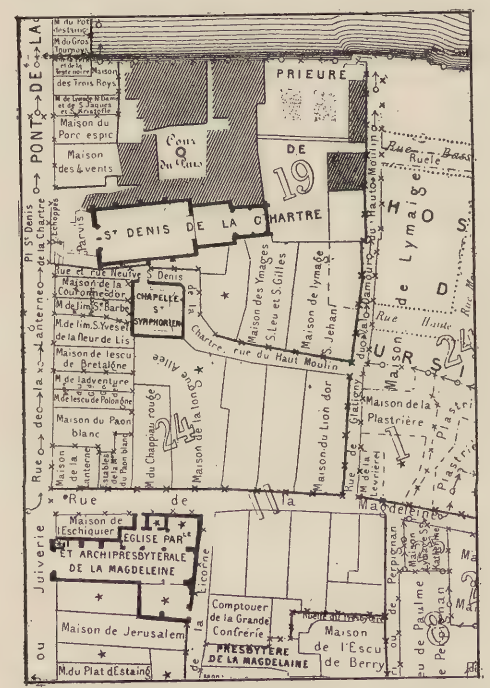
Mentionnons aussi l'école gratuite de dessin de Bachelier, 5, rue de l'Ecole-de-Médecine, ouverte en 1766 dans l'ancien amphithéâtre de chirurgie, sous le dôme. On y enseignait l'architecture et l'ornement, mais le jour y était détestable.

Les Expositions de l'Académie royale reprirent en 1734, année où l'Exposition dura du 18 août au 1er septembre, et comprenait 124 tableaux, tous des membres de l'académie auxquels l'Exposition était exclusivement réservée. Elles furent annuelles jusqu'en 1745. Passé cette date, les salons eurent lieu tous les deux ans. Je ne rappellerai que pour mémoire les critiques de Diderot et la lutte contre Boucher. Je ne citerai que quelques noms des artistes de cette Académie royale :

Coypel, Van Loo, Natoire, Latour, Oudry, de Troy, Pierre Drouais, Boucher, Charles-Germain de Saint-Aubin. Pour faire plaisir à mes collègues de *la Cité* je rappelle que François Boucher naquit rue de la Verrerie, et fut baptisé le samedi 29 septembre 1703 à Saint-Jean-en-Grève, et que Germain de Saint-Aubin s'était installé rue de la Verrerie, après avoir quitté son père et son métier de brodeur.

Revenons maintenant à notre petite Communauté qui lutta si courageusement pour son existence.

Quelques mots d'abord sur le local qu'elle occupait : L'église de Saint-Symphorien qui devint plus tard la chapelle de Saint-Luc, était située en la cité, derrière le Prieuré de Saint-Denis de la Chartre, dont elle n'était séparée que par une ruelle(1). Elle s'appelait d'abord Sainte-Catherine, fut restaurée par Mathieu de Montmorency, comte de Beaumont, et par Eudes de Sully, évêque de Paris, qui, par acte de 1206, s'engagea à la rebâtir. En 1422, elle eut quatre chapelains. En 1618, elle incorpora la cure et les fidèles de Saint-Gilles et Saint-Leu, petite église collée à Saint-Denis de la Chartre. C'est dans cette église de Saint-Gilles que nous avons fait connaissance avec la justice expéditive de M. Seguier : l'expulsion des artistes de Saint-Luc.



En 1698, l'église étant en trop mauvais état, on transféra les paroissiens et le clergé à l'église de la Madeleine, toujours dans la Cité. C'est à ce moment que la communauté de Saint-Luc s'en empara et orna le maître-autel du portrait de son patron. Elle y habita en se conformant, comme sa grande sœur, à toutes les cérémonies et aux honneurs en usage. Son grand protecteur fut alors René de Voyer de Paulmy d'Argenson, gouverneur de l'Arsenal, qui distribua lui-même chaque année, deux médailles d'or et deux médailles d'argent aux artistes les plus méritants. La communauté de Saint-Luc eut aussi ses Expositions,

1. Le Prieuré de Saint-Denis de la Chartre, et l'église de la Madeleine se trouvaient dans la partie couverte par le nouvel Hôtel-Dieu, près de la rue de la Cité et du pont Notre-Dame.

d'abord salle des Grands-Augustins, en 1749, 1751, 1753 et 1756. M. d'Argenson lui offrit l'hospitalité à l'Arsenal ; en 1764, c'est à l'hôtel d'Aligre, rue Saint-Honoré ; et enfin, le 23 août 1774, elle ouvre son Exposition à l'hôtel Jabach, rue Neuve-Saint-Merry, toujours sous les auspices de M. d'Argenson.

La Communauté de Saint-Luc vécut jusqu'en 1776, où l'édit de Louis XVI supprimant les jurandes et corporations, la rattacha à l'Académie royale, malgré une tentative dernière de s'y soustraire. Elle eut même des faveurs royales. Parmi celles-ci l'affermage, par le Roi, des boutiques sur les demi-lunes du Pont-Neuf, était le profit des veuves des membres de l'Académie de Saint-Luc.

Je citerai les artistes de cette Académie les plus connus — et pour faire de nouveau plaisir à nos collègues de *la Cité* — ceux qui habitaient les quartiers qui les intéressent :

Dumesnil, peintre d'histoire, rue Saint-Martin, à côté de la rue Saint-Merri. — *Sebastien Le Clerc*. — *Eisen*. — *Abraham Bosse*, rue Saint-Louis-dans-l'Isle. — *Canot*, rue des Ecouffes. — *Gabriel de Saint-Aubin*. — *Hutin*, rue Quincampoix. — *Soldini*, rue Saint-Antoine. — *Saint-Quentin*, rue Royale (rue de Birague). — *Pichard*, rue du Roi-de-Sicile. — *Le Fièvre*, quai Pelletier. *Protin*, rue de Long-Pont, allant de Saint-Gervais au quai de Grève. — *Nicolet*, à l'Arsenal. — *Ducreux*. — *Sarrazin*, rue d'Enfer en la Cité. — *Baudon*, rue Saint-Antoine, près les Grands-Jésuites. — *Restout*. — *Vassal*, rue du Harlay. — *Trainel*, quai Bourbon. — *Le Peintre*, rue Beaubourg (le maître de G. de Saint-Aubin). — M[me] *Moreau*, rue de la Barillerie (peintre en cheveux). — *Brenet*, rue Vendôme, au Marais. — *Defernex*, Ile Notre-Dame. — *Le Pautre*, le grand décorateur. Enfin, *Hubert* qui habita rue Leregratier et quai d'Orléans et mourut d'apoplexie le jour de la prise de la Bastille.

G. Moutaillier

Le IVe arrondissement
à la Société de l'Histoire de Paris



Dans les communications faites à la Société de l'Histoire de Paris, il est souvent question de nos vieux quartiers. Nous relevons sommairement celles qui intéressent notre arrondissement et qui ont eu lieu dans le cours de l'année 1907 :

Séance du *15 janvier 1907* (p. 34). — A l'occasion de la communication faite par M. Hartmann dans la séance de décembre 1906 relativement au nom d'*hôtel Lauzun* donné à l'*hôtel Pimodan*, quai d'Anjou, à une époque récente (contrairement à une opinion accréditée), car c'est le baron Pichon qui fit la substitution vers 1845, M. Lacombe présente un modèle de quittances de loyer dont se servait le baron Pichon ; elle est ornée d'une vignette sur laquelle figure le nom de l'hôtel Pimodan. M. Babeau

donne lecture d'une note relative à une pêche extraordinaire faite dans la Seine, au pont Notre-Dame, en juin 1738.

En *février*, M. Omont signale les acquisitions récemment faites pour le département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale. Parmi ces acquisitions il y a des pièces concernant « l'Eslargissement de la rue de Monceau proche Saint-Gervais ». Puis, de nombreuses pièces concernant l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général (p. 36-37).

M. Omont donne connaissance d'un manuscrit, recueil de formules, avec cent vingt-deux recettes médicales contre la goutte, la gravelle, etc., formé par les soins de Claude Gouffier, sieur de Boissy, grand écuyer de France, mort en 1570. Les Gouffier, seigneurs de Boissy, habitaient le cloître Saint-Merry ; leur maison existe encore au numéro 18 de la rue du Cloître-Saint-Merry au coin de la rue Taille-pain (p. 39).

Séance de *Mars*. — Il est question de l'*Iconographie de la Place Royale* dressée par M. L. Lambeau.

M. Vidier fait, d'après un manuscrit du xv[e] siècle conservé à la Bibliothèque nationale, une communication sur les marguilliers laïques de Notre-Dame de Paris, l'autonomie dont ils jouissaient, ayant des privilèges juridiques, possédant des biens, etc. (p. 66).

Note bibliographique sur l'histoire de Notre-Dame de Paris d'après les estampes, dessins, miniatures, tableaux, ouvrage de grand luxe reproduisant les documents les plus curieux sur l'iconographie de la cathédrale. L'auteur, M. André Marty, est membre de « la Cité » (p. 95).

Dans le bulletin de *juin*, M. Gabriel Marcel fait connaître un marché contracté le 24 janvier 1594, pour la construction d'une partie du Château neuf à Saint-Germain-en-Laye ; le constructeur contractant est Guillaume Marchant, juré du Roy en l'office de maçonnerye, demeurant à Paris rue Geoffroy-Lasnier, paroisse Saint-Gervais. L'autre contractant au nom du Roy était Jehan de Dodon, conseiller du Roy, controlleur général des bastimens de sa Majesté, qui demeurait rue de la Culture-Sainte-Catherine (rue de Sévigné actuellement) (p. 125).

Ce bulletin renferme aussi une étude de M. Raulet sur les billets mortuaires concernant les professeurs du Collège royal de France, de 1622 à 1660. Plusieurs de ces professeurs habitaient nos quartiers. Nous en parlerons plus loin.

A la réunion de *novembre*, M. Hartmann ayant appris que le Comité des inscriptions parisiennes avait décidé de placer rue Saint-Louis-en-l'Ile une plaque commémorant les travaux de Philippe Lebon sur l'éclairage et le chauffage par le gaz, demande s'il n'y a pas confusion dans le nom de la rue, attendu que Lebon a habité rue Saint-Louis-au-Marais.

M. Lacombe répond qu'un rapport très étendu sur la question a été rédigé par M. Henriot, attaché à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Il résulte de ce rapport que Lebon a habité le quartier de la rue Saint-Louis-au-Marais, puisqu'à l'époque de sa mort il demeurait boulevard de Harlay (partie du boulevard Beaumarchais actuel). La rue choisie pour l'apposition de la plaque est cependant la rue Saint-Louis-en-l'Ile, parce que c'est dans cette rue qu'ont été expérimentés les procédés de Lebon. L'identification résulte de documents administratifs et de documents privés, situant le domicile de Lebon « rue et île de la Fraternité » et « rue Saint-Louis-en-l'Ile, en face de l'hôtel de Bretonvilliers ».

A la fin de ce dernier bulletin, il y a une note bibliographique sur l'ouvrage de M. Fernand Mazerolle : *L'Hôtel des Monnaies*. Jusqu'à la fin du XIVe siècle la *Monnaie de Paris* fut dans nos quartiers : primitivement rue de la Bretonnerie (rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie), puis installée dans la rue qui prit le nom de la Vieille-Monnaie et était située sur l'emplacement actuel des maisons à droite (numéros pairs) du boulevard de Sébastopol, entre la rue de Rivoli et la rue des Lombards. Elle fut ensuite transférée hors de nos quartiers, à l'endroit où existe encore la rue de la Monnaie, parallèle à la rue du Pont-Neuf, pour venir en dernier lieu, au quai Conti.

G. H.



Les Anciens Billets Mortuaires

Nous avons déjà fait connaître quelques billets mortuaires du XVIII[e] siècle, d'après une étude de M. Raulet, article du *Bulletin de la Société du Vieux Papier* (1).

M. Raulet dans sa dernière communication à la Société de l'Histoire de Paris (bulletin de mai 1907), a traité plus particulièrement des *Billets mortuaires concernant les professeurs du Collège royal de France* (1622-1660).

Nous extrayons de cette nouvelle étude, les parties nous intéressant en ce qu'elles concernent les personnages décédés dans notre région. Tout d'abord M. Raulet reproduit le plus ancien billet connu dont nous avions parlé et que l'exposition de la bibliothèque Saint-Fargeau nous avait fait connaître, celui de Jean Martin, docteur en médecine, décédé en sa maison de la rue de la Verrerie, dont les obsèques eurent lieu le 24 août 1625. Il mourut, nous dit M. Raulet « en tombant dans une taverne de marchand de vin, à ce que nous apprend le docteur

1. Voir *Bulletin de la la Cité*, octobre 1907.

Chéreau. Il avait épousé Gillette de la Noue, dont il eut deux garçons baptisés en 1622 et 1623 à l'église Saint-Merry ». Puis M. Raulet décrit, entre autres, les billets suivants :

Claude Charles professeur de médecine de 1607 à 1623.

Vous êtes priez d'assister au convoy et enterrement de défunct Noble homme Maistre Claude Charles vivant, Conseiller et Médecin ordinaire du Roy et Professeur en Médecine en l'Université de Paris, décédé en sa maison, rue de la Verrerie, qui se fera ce jourd'huy 21 juin 1631, à sept heures du soir, en l'Eglise Saint-Méderic sa paroisse : et au service qui se dira Lundy 23 dudit mois, à 7 heures précises du matin où la Compagnie se trouvera, s'il luy plaist.

Claude Charles, né à Paris en 1576, doyen de la Faculté, 1610-1611, eut son épithaphe à Saint-Merry. Il avait épousé Anne Piètre, fille de Simon, son prédécesseur dans la Chaire de Médecine, dont il eut quatorze enfants de 1609 à 1631. Les grandes occupations et les soins assidus donnés au roi Louis XIII l'avaient obligé de quitter sa chaire, dont il se démit en 1623, en faveur d'un coadjuteur, Henry Blacnod.

Jean Bérault, Professeur en Médecine de 1627 à 1631.

Vous estes priez d'assister au Convoy service et enterrement de défunt Monsieur Berrault, vivant, Conseiller, Lecteur, Professeur du Roy et Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, décédé en sa maison rue de la Mortellerie, proche le Port au Foing, qui se fera Mardy douziesme jour de mars 1647, à dix heures du matin, en l'Eglise Saint-Gervais, sa Parroisse, où il sera inhumé : les Dames s'y trouveront, s'il leur plaist.

Jean-Baptiste Moreau, professeur en Médecine (1654-1693).

Né à Paris le 17 octobre 1623, sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, docteur médecin en 1648, doyen de la Faculté (1672-1673), décédé à Fontainebleau le 19 août 1693.



Mathurin Denyau, professeur en Médecine (1655-1676).

Originaire du Vendômois, docteur médecin le 24 janvier 1635, il décéda à Senlis le 7 mars 1680. Mais, il habita longtemps la paroisse de Saint-Merry, car ayant épousé Claude Poitou, il eut sept enfants qui tous furent [inscrits au registre paroissial de Saint-Merry.

LUCIEN RAULET.



Faits du IVe relatés dans une étude sur le VIe arrondissement

LA RUE DE BUCI, PAR M. FROMAGEOT

La Société historique du VIe arrondissement a été fondée peu de temps avant la nôtre, en 1898 ; elle publie des bulletins trimestriels remplis d'articles bien documentés. Un des principaux collaborateurs, M. Fromageot, avocat, membre de la Société de l'Histoire de Paris, auteur de diverses et importantes études sur Versailles et le VIe arrondissement (régions qu'il habite), a fait paraître une série d'articles fort intéressants sur la rue de Buci. La réunion de ces articles, en un volume de plus de trois cents pages, donne un ensemble complet et remarquable des monographies de chacune des maisons composant cette rue.

Il y a là un travail d'une importance dont les profanes ne se doutent pas, car ils ne se rendent pas compte du temps, de la patience, de la science et même de la conscience, qu'il faut apporter dans cette œuvre, surtout pour découvrir les titres de propriétés, les coordonner, les déchiffrer, les analyser, et enfin les compléter par des notes historiques puisées dans les bibliothèques et dans les documents d'archives.

La plupart des études un peu importantes sur les autres arrondissements de Paris et remontant à des époques éloignées, renferment des points de contact avec le nôtre qui est composé, comme on sait, des plus vieux quartiers de Paris. Les plus anciennes familles de nobles, de magistrats, ou de principaux bourgeois de Paris ont eu leur souche dans la Cité d'abord, puis aux alentours de l'Hôtel-de-Ville, au Marais, dans l'île Saint-Louis. Ce n'est que plus tard qu'on vit bâtir les beaux hôtels des quartiers de la place des Victoires, de Saint-Honoré, puis du faubourg Saint-Germain.

En lisant, avec toute l'attention qu'il mérite, l'ouvrage de M. Fromageot,

---

1. *La Rue de Buci, ses Maisons, et ses Habitants*, par P. Fromageot, chez Firmin-Didot et Cie, 1907.

nous avons noté les rapports que certains personnages, habitants de la rue de Buci, avaient eus avec nos vieux quartiers du IVe arrondissement ; faits qui sont constatés dans le cours de cette consciencieuse étude. Nous exposons ces rapports en présentant des extraits de ce volume.

*
* *

L'immeuble portant le numéro 4 de la rue de Buci, en face de la rue Grégoire-de-Tours, était en 1582 la propriété de messire Bénigne Le Ragois notaire, père de Claude Le Ragois qui naquit dans cette maison, et devint seigneur de Bretonvilliers. « Conseiller du roi en ses finances, Claude fit une grosse fortune et, à la fin de sa vie, quitta son vieux logis de la rue de Buci pour l'hôtel seigneurial qu'il se faisait construire à la pointe de l'Ile Saint-Louis (alors île de Notre-Dame » (p. 45-46). Il ne reste de cet hôtel Bretonvilliers que les parties en bordure sur la rue de ce nom, avec le bâtiment en façade sur la rue Saint-Louis-en-Ile, formant arcade sur la rue Bretonvilliers.

La maison numéro 7, au XVIe siècle, appartenait à M. Michel Besnard, prêtre chanoine, qui se retira au monastère de Sainte-Croix de la Bretonnerie, en 1545, et fit donation de ladite maison à cette communauté (p. 64). Les religieux de Sainte-Croix gardèrent cette propriété jusqu'au moment où la communauté fut dissoute et leurs biens devinrent propriété de la Nation à la Révolution (p. 81). A l'emplacement du numéro 10, existait le jeu de paume du *Cheval d'or* qui était la propriété du conseiller Voysin, prévôt des marchands, lequel mourut, en 1693, laissant sa fille Marie-Jeanne Voysin comme héritière. Elle avait épousé en 1674, Chrétien-François de Lamoignon, marquis de Bâville, alors avocat général au Parlement, fils du célèbre premier président Guillaume de Lamoignon.

Les Lamoignon avaient habité rue Aubry-le-Boucher, puis le bel hôtel qui existe encore au Marais, formant le coin de la rue Pavée et de la rue des Francs-Bourgeois.

La maison de la rue de Buci passa à Françoise-Elisabeth de Lamoignon par suite de la mort de sa mère, survenue le 7 août 1709 (p. 82).

Cette demoiselle Lamoignon était mariée à Aymar Nicolay, marquis de Goussainville, premier président à la Chambre des comptes, qui habitait la place Royale et y avait acquis l'hôtel de Chaulnes en février 1701.

M. P. Fromageot (p. 102-106) signale qu'au numéro 12 existait le jeu de paume ayant pour enseigne l'*Etoile*, où s'ouvrit l'Opéra-Comique. En 1734, on y joua la première représentation des *Deux Jumelles* de Favart encore tout jeune débutant. Il rappelle, à ce sujet, ce que raconte Favart dans ses Mémoires :

« Etant alors pâtissier chez sa mère rue de la Verrerie, après la représentation, il s'empresse de rentrer à la boutique, de reprendre ses vêtements de mitron et de se mettre à l'ouvrage pour une importante commande de pâtisserie. En cette posture, il voit descendre de carrosse et entrer tout à coup M. B..., fermier général qui, s'adressant à lui-même, demande à parler à M. Favart auteur de la pièce qu'il vient d'applaudir. Le jeune auteur pâtissier, honteux de son costume, répond qu'il va le chercher, et se précipite dans sa chambre derrière sa boutique pour changer de vêtements. M. B..., devine le stratagème, le complimente vivement sur sa pièce, lui demande de composer un impromptu dont il a besoin pour une fête et l'invite à venir de suite. Favart lui avoue avec confusion qu'il est forcé de confectionner sans retard la pâtisserie commandée pour le lendemain. M. B..., s'engage à envoyer son cuisinier pour le remplacer et le fait monter dans son carrosse. Ce fut l'origine d'une protection durable et précieuse, et c'est chez ce fermier général que Favart fit la connaissance du maréchal de Saxe. »

Ce M. B..., ainsi désigné dans les Mémoires de Favart, était le financier La Popelinière qui habitait alors dans le voisinage de la rue de la Verrerie, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, et dont la femme, son ancienne maîtresse Mlle d'Ancourt, accordait ses faveurs au duc de Richelieu, ce qui fit scandale vers 1748.

En 1734, la maison qui existe encore au numéro 12 fut construite à la place de cette salle d'Opéra-Comique : Elle devint en 1806 la propriété de M. Jacques Geoffroy, marchand de coton en balles, rue Saint-Antoine (p. 108).

De l'autre côté de la rue de Buci, au 13, existait un autre jeu de paume dit de *la Croix blanche* où, dit-on (p. 111), Molière aurait donné des représentations en quittant, dans le courant de l'année 1645, le jeu de paume de la *Croix Noire* au quai Saint-Paul (quai des Célestins actuellement, à l'endroit ou une plaque commémorative a été posée).

« Les recettes, dit M. Fromageot (p. 112), avaient été mauvaises au quai Saint-Paul ; Molière s'y trouvait poursuivi par une nuée de créanciers : entrepreneurs, fournisseurs, prêteurs sur gages ; il venait même d'être emprisonné. La troupe devait avoir hâte de chercher gîte ailleurs. Où aller ? — Le faubourg Saint-Germain était tout indiqué. Il y avait intérêt à se rapprocher de la demeure du duc d'Orléans, protecteur attitré de l'*Illustre Théâtre* et aussi à n'être pas loin de la foire Saint-Germain, rendez-vous à la mode des amateurs de spectacles... Ici se présente une curieuse coïncidence. Dans la petite rue des Barres, tout près du jeu de paume de *la Croix noire* (1) (quai

1. M. Fromageot fait là une petite confusion, c'était la rue des *Barrés* qui voisinait

Saint-Paul) demeurait un ancien violon du roi, nommé Pierre Picot, devenu contrôleur de la maison du duc d'Orléans. Alors même que le voisinage et de vieilles habitudes n'eussent pas amené de relations entre le violoniste et les comédiens, les fonctions de contrôleur confiées à Picot par son Altesse Royale avaient dû forcément le mettre en rapport avec Molière à l'occasion des représentations données par celui-ci au Luxembourg, en février 1645, et des émoluments qui lui avaient été attribués. Or, il se trouvait que Pierre Picot et sa femme Louise Paparel étaient propriétaires d'une vieille bicoque située rue de Buci à l'enseigne de *la Croix blanche*, dont dépendait, par derrière, un grand terrain non bâti (p. 113). N'y a-t-il pas quelque vraisemblance à supposer que Molière ayant fait confidence de ses embarras à Picot, celui-ci lui ait loué son terrain de la rue de Buci, bien placé à proximité du Luxembourg et de la foire Saint-Germain ? »

Pierre Picot, qui avait bâti une maison sur son terrain en 1646, par suite d'emprunts, se trouvait gêné : il vendit son immeuble en 1659. L'acte de vente indique qu'il demeurait toujours à Paris, rue des Barres, paroisse Saint-Gervais (p. 117). L'acquisition fut faite encore par une habitante de nos vieux quartiers : « Très-haute et très puissante dame Marie de Haultefort, duchesse de Schomberg, veuve de très haut et très puissant seigneur Charles de Schomberg duc d'Halluyn, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roy, colonel général des Suisses et Grisons, demeurant à Paris, à l'hôtel de Lorraine, rue Pavée, paroisse Saint-Paul... » (p. 118).

« Cette duchesse de Schomberg était la charmante et vertueuse Marie de Hautefort, objet de la passion chaste et pourtant jalouse de Louis XIII... Elle s'était retirée au couvent des Filles Sainte-Marie, rue Saint Antoine... Ce fut là que le maréchal de Schomberg vint demander sa main... » Elle avait trente ans. Elle devint, dit Victor Cousin, « la plus tendre épouse », et, après la mort du maréchal, en 1656, « la veuve la plus sainte ». Depuis son veuvage, elle avait accepté de demeurer auprès de la duchesse de Lorraine, restée seule aussi, après ses infortunes conjugales, en son hôtel rue Pavée-au-Marais. » (p. 119.)

Au numéro 24 de la rue de Buci, vint s'installer, en 1798, un luthier réputé pour la fabrication des instruments de musique, le sieur Aldric, qui était établi rue des Arcis (rue Saint-Martin, près de Saint-Jacques-la- Boucherie). La maison portant le numéro 31 appartenait, en 1631, à Christophe Gamard, inspecteur des bâtiments de l'Hôtel-Dieu et maître des œuvres de la Ville

---

avec le jeu de Paume ; la rue des *Barres* qui existe encore se trouve proche l'église Saint-Gervais, pas loin, il est vrai, de l'ancien quai Saint-Paul.

de Paris. Il avait fait, entre autres travaux importants, le portail de l'Hôtel-Dieu. Christophe Gamard mourut le 5 décembre 1649, léguant par testament sa maison rue de Buci à l'Hôtel-Dieu de la Ville de Paris. Cette maison resta jusqu'en 1812 la propriété de l'Administration des hospices dont le siège était au parvis Notre-Dame (p. 189).

M.Fromageot nous apprend que la maison du numéro 30 rue de Buci appartenait au XVIe siècle à la famille Sauval. Crispin Sauval y exerçait le métier de sellier. « Il eut deux fils dont l'un, Joachim, l'aîné, avait quitté la rue de Buci pour s'établir marchand passementier rue des Ecrivains (actuellement partie de la rue de Rivoli près de la Tour Saint-Jacques) et s'y était marié avec Marie Quillet dont il eut plusieurs enfants. L'un d'eux, baptisé le 5 mars 1623, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, fut Henry Sauval, le premier des historiens de la ville de Paris (p. 209).

Henry Sauval (en 1656) par suite de décès et de rachat de droits à ses cousins, devint seul propriétaire de cette maison de la rue de Buci. « En 1676, il était allé se fixer rue des Trois-Maures (1), sur la paroisse de Saint-Jacques-de la Boucherie, où il était né. C'est là qu'il mourut le 21 mars 1676, ainsi que le témoigne l'acte d'inhumation dressé le lendemain sur le registre paroissial. » (p. 212.)

Puis, la maison du numéro 32 qui échut en succession de H.-L. Duhamel du Monceau, en 1780, à ses neveux et nièces, parmi lesquels Angélique Fougeroux, veuve de Titon d'Orgery, demeurant dans l'île Saint-Louis. Les Titon étaient originaires de nos vieux quartiers (p. 228).

Enfin, la dernière maison de la rue de Buci, qui porte le numéro 42, devint par suite d'héritage, en 1718, la propriété de Pierre-Claude Amyot, avocat au Parlement, qui demeurait dans la Cité, à l'hôtel des Ursins. P.-C. Amyot louait cet immeuble à des commerçants. A sa mort, il légua son bien à sa nièce Marie-Geneviève Routtier, femme de Pierre-Claude Drouet, conseiller du roi, payeur des rentes à l'Hôtel-de-Ville (p. 268).

***

Comme on le voit, par les extraits de cet important ouvrage sur la *rue de Buci*, M. P. Fromageot a été amené, dans le cours de cette savante étude sur une voie du VIe arrondissement à citer des lieux de notre circonscription : île Saint-Louis, couvent Sainte-Croix de la Bretonnerie dans la rue de ce nom, rues de la Verrerie, des Barres, de Saint-Antoine, Pavée-au-Marais, des Ecrivains

1. La rue des Trois-Maures se trouvait à l'emplacement actuel de la Chambre des Notaires, place du Châtelet.

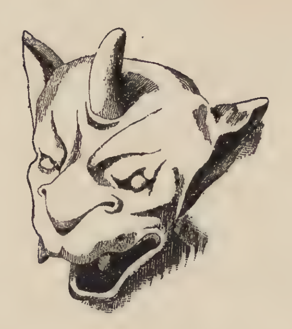
des Trois-Maures, quai Saint-Paul, couvent des filles Sainte-Marie, parvis Notre-Dame, paroisses Saint-Gervais, Saint-Paul et Saint-Jacques-de-la-Boucherie, etc.

Puis il a parlé des Bretonvilliers, Lamoignon, Nicolay, Favart, La Popelinière, Picot, Mlle de Hautefort, Ch. de Schomberg, duchesse de Lorraine, Ch. Gamard, Sauval, Titon, P.-C. Amyot, P.-C. Drouet et autres natifs ou habitants de nos vieux quartiers, qui seront l'objet, pour la plupart, d'études particulières dans les futurs bulletins de notre société « La Cité ».

G. Hartmann



L'hôtel Bretonvilliers et la pointe de l'Ile Saint-Louis.



Un Musée dans la Cité

J'ai retrouvé dans mes vieux papiers un avis concernant un Cabinet d'Histoire Naturelle qui existait au siècle dernier dans la Cité.

Cet avis ne porte aucune date, mais il est frappé d'un timbre de 1 centime, aux L entrelacées et à la fleur de lys, ce qui, d'après mon érudit confrère, M. A. Devaux, de la Société du Vieux Papier, place cette pièce entre 1816 et 1827.

Voici la teneur de cet avis :

CABINET
D'HISTOIRE NATURELLE
D'ANIMAUX TRÈS RARES ET TRÈS CURIEUX

Un serpent de 16 pieds de longueur sur 24 pouces de diamètre. — C'est le même serpent qui a dévoré un conscrit dans les prisons d'Agen, dont les journaux ont parlé, et pour lequel des complaintes ont été chantées par toute la France. On trouvera chez le Directeur du Cabinet un détail bien plus ample, sur un petit livre intitulé : *Buffon de la jeunesse.*

Un tigre de mer, animal amphibie, ayant la tête du chat-tigre, les griffes du lion, deux queues de poissons, formant l'aile de chauve-souris, plus une queue de tigre.

Un crocodile d'Afrique.

Un requin de la grande espèce, vorace.

Un basilic ou crocodile sortant d'un œuf de coq, suivant Buffon et Aristote, portant crête de coq, la tête et le corps d'un lézard et la queue d'un serpent.

Une demoiselle de mer, poisson très curieux.

La lionne ou caïman portant une scie sur le dos.

Un écaillement qui se prend sur les bords de la Mer Rouge, et plusieurs coquillages rares et curieux.

Le Directeur du Cabinet achète toutes sortes d'animaux vivans et morts, et autres curiosités.

Le Cabinet d'Histoire Naturelle est dans la maison de M. Calland, chirurgien, place du Marché-Neuf.

Le prix des places est de dix sous, et moitié pour les militaires.

Au verso de cet avis se trouve l'annonce manuscrite ci-après, exécutée d'une plume très experte :

« Mme Michelot a l'honneur de prévenir le public qu'elle joint au Cabinet d'Histoire Naturelle de son époux une superbe collection de tableaux d'écriture exécutés à main levée, des deux à la fois, de la gauche et sans voir les traits et aussi corrects qu'en voyant, elle exécute en public à volonté les sujets qu'on lui demande ; les amateurs qui désireront la voir travailler, donneront 10 sols par personne, elle vend aussi des exemples d'écriture propres à servir de modèle à ceux qui cultivent cet art, expédie des lettres, pétitions, placets, certificats, congés, etc., et généralement tout ce qui exige une écriture propre et soignée, donne aussi des leçons de goût par cachet aux élèves forts. »

Cette Mme Michelot me paraît avoir voisiné quelque peu avec Prudhomme chez Brard et Saint-Omer.

A. L'Esprit

Les Cabinets d'Histoire Naturelle

Les collections d'objets rapportés de pays lointains par des naturalistes, furent à la mode, dans la seconde moitié, et surtout à la fin, du XVIIIe siècle.

A l'exemple de Buffon, de Daubenton, certains personnages et de riches ou savants bourgeois, groupèrent chez eux les minéraux, les végétaux et les animaux empaillés, considérés comme étant d'espèces rares ; objets qu'ils montraient volontiers aux personnes qui exprimaient le désir de les voir.

Vers 1760, parmi ces collectionneurs ayant un Cabinet d'Histoire naturelle attenant à une bibliothèque, ou à un salon d'objets d'art, ceux qui habitaient notre région, étaient :

Le duc de *Sully*, dans l'hôtel de la rue Saint-Antoine ;

Le duc de *Chaulnes*, dont l'hôtel de famille était place Royale (aujourd'hui place des Vosges, nº 9, propriété de notre collègue, à *la Cité*, M. A. Ricbourg) avait un des plus curieux cabinets de ce genre, d'abord près du Luxembourg, puis rue de Bondi ;

Le chevalier *Turgot*, frère du grand Turgot, habitant de l'Ile Saint-Louis, auteur d'un mémoire sur « la manière de rassembler, de préparer et de conserver les diverses curiosités d'histoire naturelle », ouvrage imprimé à Lyon, en 1758.

Mais ceux qui s'occupaient plus particulièrement de ce sujet, à cette époque, et avaient les cabinets les mieux composés, étaient :

Valmont de Bomare, démonstrateur d'histoire naturelle, auteur de nombreux ouvrages sur la matière. Son cabinet installé Vieille-Rue-du-Temple, près la rue de la Verrerie, comprenait l'ensemble des productions de la nature et avait le don d'instruire en amusant.

L'abbé *Aubry*, curé de Saint-Louis en l'Isle, possédait une grande collection d'oiseaux, « une des plus belles de Paris, par la rareté et la beauté des sujets presque tous de pays éloignés ».

L'abbé *Gonbourg*, demeurant également dans l'Isle Saint-Louis, avait aussi une collection remarquable.

Duhamel du Monceau, encore dans l'Isle Saint-Louis, réunissait une belle suite de coraux, madrépores et autres corps marins. Il avait en outre créé un cabinet de marine, au Louvre, origine du musée de marine.

C'est surtout vingt-cinq années plus tard, vers 1785, sous l'influence des amants de la nature, J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, de Jussieu, Delille, et autres, qu'abondent les collections particulières de ce genre. Dans le *Guide des Voyageurs à Paris* de M. Thiéry, nous relevons vingt-six cabinets d'histoire naturelle, les plus renommés. Il y en avait d'autres, de moindre importance, non cités par l'auteur. Ceux dans le Marais, et dans les autres parties de notre région, sont :

M. *France de Croisset*, payeur de rentes, rue du Chaume, la première porte-cochère, à droite, en entrant par la rue des Blancs-Manteaux : Collection seulement des règnes minéral et animal, beaucoup de coquillages, des insectes, de superbes papillons et un grand nombre de madrépores.

M. *Gravier de Vergennes*, maître des Requêtes, receveur général des Finances, à l'hôtel de Mesmes, rue Sainte-Avoye : Suite intéressante de minéralogie.

Le comte *de Carbury*, médecin consultant du Roi, rue de Braque : Collection considérable qu'il céda au roi de Sardaigne.

M. *Poissonnier*, conseiller d'Etat, médecin du Roi, de l'Académie royale des Sciences, rue des Audriettes : Cabinet installé dans une longue galerie où M. de Trudaine avait précédemment sa bibliothèque. Ce cabinet composé de tous les règnes de la nature : oiseaux rares, reptiles, insectes, coquillages ; presque tous ces objets venant de Chine.

M. *Velut de Crosnière de Popin*, conseiller honoraire de la Cour des Aides, rue Portefaix, avait un ensemble de pièces de tous genres.

Mr. *Geoffroy*, docteur-régent de la Faculté de Médecine, logé à l'entrée de la rue des Singes (rue des Guillemites) : Galerie garnie d'insectes et de papillons.

M. *de Badière*, rue des Tournelles, n° 72, voyageur ayant rapporté de Cayenne, et autres pays lointains, des crustacés, coquillages, insectes, reptiles, oiseaux, poissons, amphibies, parmi lesquels on remarquait une grenouille monstrueuse et « des polipiers blancs infundibuliformes ».

M. le marquis *de Paulmy*, ministre d'Etat, l'un des quarante de l'Académie, gouverneur de l'Arsenal, avait, comme on sait, composé la bibliothèque la plus considérable de Paris, après celle du Roi. Il ne dédaignait pas l'histoire naturelle et possédait aussi un cabinet remarquable.

Mais la collection la plus complète avait été formée par *Valmont de Bomare*, que nous avons déjà cité, en 1760. Il avait, en 1785, quitté la Vieille-rue-du-Temple, pour s'installer plus grandement rue de la Verrerie, au coin de la rue des Billettes. « Le cabinet, dit Thierry, de ce naturaliste célèbre si avantageusement connu par son *Dictionnaire d'Histoire naturelle* et d'autres ouvrages de minéralogie, est d'autant plus précieux que la plus grande partie des

objets dont il est composé ont été colligés par lui pendant ses voyages dans la plupart des contrées. »

En 1789, il existait, de plus, un cabinet analogue chez le docteur *Macquart*, régent de la Faculté de Médecine de Paris, demeurant rue Saint-Merry, au coin de la rue du Renard.

La Révolution fit disperser la plus grande partie de ces collections.

Sous le Consulat et l'Empire, nous en voyons survivre quelques-unes : D'abord celle de *Valmont de Bomare*, qu'on put visiter jusqu'à la mort de ce savant en 1808. Il y avait, en outre, à cette époque les cabinets de M. *Sue*, médecin, père du romancier Eugène Sue ; de M. *Bertrand-Rival*, unique en son genre, car il renfermait une catégorie « de nature à inspirer aux jeunes gens l'horreur du vice ». C'était l'embryon du futur Musée Dupuytren. Puis, un M. d'*Acloque* avait sa collection au Marché-Neuf, en la Cité.

Les collections particulières de ces amateurs montrant obligeamment leurs objets, disparurent peu à peu, par suite de décès ou d'autres causes, et se trouvèrent, en partie, entre les mains d'individus qui en tirèrent profit, les exhibant moyennant une redevance. C'est ainsi que nous le voyons par l'intéressant propectus reproduit ci-dessus, grâce à la trouvaille de notre excellent collègue L'Esprit.

Ce *Michelot*, dont il est question, montreur d'animaux empaillés, avait-il pris la suite du sieur d'*Acloque* dont le cabinet se trouvait au même lieu, en 1804?

G. H.





Ephémérides du IVe

Il y a cent ans, en 1808

Mois de Juillet

3. — Le maître de chapelle de l'Eglise Métropolitaine de Paris, écrit au *Moniteur* pour rendre compte de la musique qui fut exécutée à Notre-Dame, aux obsèques de l'Archevêque de Paris.

6. — Le sieur Dumas, demeurant en la Cité, rue de la Vieille-Draperie, nº 10, se dit inventeur d'un instrument à vent qui manquait à l'art musical: « Ses sons fermes et majestueux en font la contre-basse de la musique guerrière. »

7. — La manufacture de terre blanche du Val-sous-Meudon se recommande par ses progrès. Le dépôt est chez M. Hache, faïencier, rue Bourtibourg, nº 6, près le marché Saint-Jean.

10. — On célèbre la fête de Saint-Gervais en l'église de ce nom. L'orgue est tenu par M. Couperin.

16. — L'ouverture annoncée le mois dernier du *Gymnase Français* dans la *Salle du Marais*, rue Culture-Sainte-Catherine, a lieu seulement ce jour.

20. — Article de M. Peuchet, dans le *Moniteur*, sur une nouvelle *Histoire de France* par Antoine Fantin-Désodards, demeurant en la Cité, cul-de-sac Sainte-Marine, nº 4.

21. — Publication du décret impérial du 17 juillet accordant des brevets d'invention à Lange, rue Sainte-Avoie, nº 19, pour un nouveau système de lampe; Sagnier, rue des Vieilles-Audriettes, nº 8, inventeur d'un parapluie mécanique; Legrand, rue des Billettes, nº 12, perfectionnement dans la fabrication du tricot.

28. — Le *Théâtre de la Cité* vient d'être démoli. Mme Nicolet en a fait enlever les matériaux pour les employer à la reconstruction de la salle.

Mois d'Août

3. — Duprat, avocat, place Baudoyer, n° 6, prévient ses concitoyens qu'ayant été longtemps attaché au Cabinet des ordres du Roi, dans la partie des généalogies, il peut être utile aux familles qui ont perdu leurs titres par la Révolution.

8. — Vente publique, ce jour, sur le Marché-Neuf, en la Cité, des pierres, bois de charpente et autres matériaux provenant de la démolition des maisons du pont Saint-Michel.

9. — Un avis indique que c'est toujours à l'hôtel Jabach, rue Neuve-Saint-Merry, n° 46, qu'on trouve les vraies toiles de Jouy pour robes et meubles.

10. — Ouverture des bains Vigier, sur la Seine, près du terre-plein du Pont-Neuf. A ce sujet « il serait bien à désirer que ceux du Pont-Marie, qu'un accident a submergés l'hiver dernier, fussent promptement reconstruits ».

11. — Le *Théâtre de Molière*, rue Saint-Martin, est à louer pour l'hiver prochain. Dès ce moment, on peut y faire des distributions de prix, bals, banquets, etc., en attendant l'exploitation en théâtre.

12. — Vente publique d'un important mobilier, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n° 32, par suite du décès de M. Gibert.

13. Un commissionnaire, au *crochet*, se tenant au coin des rues Saint-Martin et des Lombards, a été écrasé par une charrette. « On peut induire de cet accident qu'on n'est pas à l'abri de tout danger en se réfugiant entre les bornes, et surtout aux coins des rues ».

13. — Distribution des prix au Concours général entre les lycées. L'élève qui a obtenu le prix d'honneur est du lycée Charlemagne et de l'école secondaire de M. Barbette. Ce jeune homme de quinze ans est fils de M. Glandaz, avoué, demeurant au cul-de-sac Pecquay, rue des Blancs-Manteaux.

Parmi les autres lauréats du lycée Charlemagne : Auguste Enfantin, âgé de treize ans, 1er prix de version latine. Puis, le futur écri-

vain, philosophe, ministre de l'Instruction publique, Victor Cousin qui est en quatrième, et a toujours des prix, en latin et en grec, trois nominations dont deux premiers prix.

14. — On peut voir aujourd'hui, en l'église des Blancs-Manteaux, un tableau représentant le *Repas chez les Pharisiens*, vaste et curieuse composition par M. Marlay qui en a fait don à cette église.

15. — Fête de l'Empereur. *Te Deum* à Notre-Dame avec la pompe et le cérémonial habituels. Napoléon, rentré de la veille à Paris, y assiste, entouré des princes, dignitaires et nombreux personnages.

Pour les protestants, *Te Deum* dans le Temple de la rue Saint-Antoine.

16. — Deuxième audition très appréciée de la messe composée par le jeune Cornu, enfant de chœur de la métropole.

21. — Grand bal à l'Hôtel de Ville, avec la présence de Leurs Majestés et de toute la Cour. Fête très brillante. Illumination du palais et des maisons avoisinantes. Une ordonnance de police interdisait la circulation des voitures, autres que celles des personnes qui se rendaient au bal, sur les quais Pelletier et des Ormes, depuis la rue Planche-Mibrai jusqu'à celle des Nonandières, sur la place de la Grève, dans les rues du Martroi, du Pourtour Saint-Gervais, de la Tixeranderie, du Mouton et de la Vannerie.

26. — Réouverture de la Bibliothèque de l'Arsenal.

29. — Violent orage : « En ce moment, les rues ont été changées en autant de rivières. La Vieille-Rue-du-Temple surtout, dont l'égout s'est trouvé momentanément bouché, n'offrait, à l'œil effrayé, qu'une vaste nappe d'eau dans toute son étendue. »

Mois de Septembre

1. — Les sœurs Augustines, religieuses de l'Hôtel-Dieu, sont autorisées, par le Préfet de la Seine, à recevoir des novices, sans dépasser le nombre prescrit par le Conseil d'administration des hôpitaux.

L'administration de *Tivoli* prévient le public que le *Tivoli d'hiver* quitte le local de la Cité pour s'installer près du Palais-Royal.

2. — Annonce de l'*Etablissement des eaux clarifiées*, situé au Ter-

rain, derrière l'église Notre-Dame. Le directeur, M. Cuchet, vante son eau et se flatte d'être le fournisseur de la Garde impériale.

3. — Goulet, architecte, adjoint au maire, demeurant rue Quincampoix, nº 11, publie : *Observations sur les embellissements de Paris*, volume in-8º de 432 pages.

6. — La dame Rouchy, qui a succédé à M. Dumestre du Rival en 1781, s'installe quai Pelletier, nº 38, où elle continue la distribution des *poudres d'Ailhaud*, dites remède universel.

12. — Annonce d'une vente publique, pendant trois jours, rue Quincampoix, nº 73, d'un important mobilier et d'objets d'art.

13. — M. Dupuytren, qui secondait déjà M. Pelletan, est nommé chirurgien-adjoint à l'Hôtel-Dieu.

14. — Explication détaillée, dans le *Journal de Paris*, de la manière de se servir, et des avantages procurés par l'emploi, des seringues du sieur Négasseck, ferblantier, rue Aubry-le-Boucher, nº 35, également fabricant breveté de lampes de son invention.

15. — Le chevalier Faming de la Jutais, médecin, rue Blanche-de-Castille, nº 90, Isle Saint-Louis, met en vente une poudre dite royale qui a des propriétés fébrifuge et purgative.

16. — M. Guéroult, proviseur du Lycée Charlemagne, est nommé, par décret impérial, conseiller à vie de l'Université.

17. — On annonce, à vendre, une grande diligence, rue Quincampoix, nº 64.

18. — Nouvelle *Description topographique de la France*, publiée par Chanlaire, géographe, rue Geoffroy-l'Angevin, nº 7.

27. — M. Laporte, avocat, rue Chanoinesse, nº 35, cloître Notre-Dame, fait paraître un volume : *Jurisprudence Commerciale*, ouvrage apprécié dans un article de Peuchet, au *Moniteur*.

28. — Nouvelle Ordonnance de police sur le service des ports, et notamment l'enlèvement des bois dans l'Isle Louviers.

G. H.



Paris au Temps des Romantiques

Le lundi 6 juillet 1908, sur l'invitation fort courtoise de M. Marcel Poëte, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, les membres de *la Cité* se rendirent à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné, pour visiter l'Exposition des documents, recueils, gravures, dessins, etc., se rapportant à *Paris au temps des Romantiques*, c'est-à-dire à Paris de 1825 à 1845 environ.

L'organisation de cette très intéressante exposition est due à l'initiative de MM. Poëte qui y a procédé avec l'aide de ses collaborateurs, MM. Edmond Beaurepaire, bibliothécaire, Etienne Clouzot et Gabriel Henriot, attachés à la bibliothèque.

Il y a là une suite de plans, d'images très adroitement classées pour nous donner une illusion d'une promenade à travers Paris, à cette époque. Une notice offerte à tous les visiteurs fournit une explication étendue sur les estampes, photographies et dessins tirés du fond municipal et auxquels sont ajoutées des pièces très curieuses prêtées par MM. Georges Decaux et Georges Hartmann.

Les membres de *la Cité* furent reçus très gracieusement par M. Marcel Poëte qui, pendant deux heures, leur fit passer en revue toutes les parties de l'exposition, les intéressant vivement par ses explications à la fois savantes et amusantes.

Naturellement, M. Poëte, en présence d'habitants du IVe arrondissement de Paris, appuya plus particulièrement sur les points se rapportant à l'histoire de nos quartiers et qui sont ainsi relatés dans la notice :

I

Notre-Dame de Paris et la Cité

La Cité, caractérisée à ses deux extrémités par le Palais et Notre-Dame, avait gardé un aspect moyenâgeux qui la situait à merveille dans le cadre de l'épo-

que romantique. Ses vieilles rues tortueuses, étroites, malpropres sont ici la rue Saint-Eloi, l'impasse Saint-Martial, les rues aux Fèves et de la Calandre, le passage des Cargaisons qui serpentaient sur l'emplacement de la caserne de la Cité, tandis que les rues Gervais-Laurent et Sainte-Croix traversaient l'espace qu'occupe aujourd'hui le Marché-aux-Fleurs. Dans la rue du Marché-Neuf se trouvait la Morgue, sur le bord immédiat de cette Seine qui l'alimentait de cadavres, entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont. Par delà, à l'est, c'est la magnificence gothique et romantique de Notre-Dame, à laquelle nous conduit la rue Saint-Christophe, figurée en une lithographie curieusement évocatrice des abords de la puissante cathédrale. Nous pouvons, à côté, admirer l'église, qui domine un Parvis moins étendu que celui de nos jours, avec, à gauche de la façade, la perspective de la rue du Cloître, et, à droite, l'Hôtel-Dieu qu'une eau-forte de Méryon nous montre si pittoresquement baigné par la Seine, à l'est du Petit-Pont. Deux lithographies voisines nous convient à à contempler, au midi, la Cathédrale, véritable monstre accroupi, dressant, au couchant, ses tours comme de gigantesques oreilles, au long d'une Seine peuplée de barques de blanchisseuses, tandis que sur la grève de la rive gauche, des perches tendues aux fenêtres des maisons supportent le linge qui s'offre au soleil. Le Palais de l'Archevêché, démoli en 1832, flanquait ce côté de l'église. Maintenant voici le côté septentrional de cette dernière, avec la région du Cloître, la rue Chanoinesse dont la tour dite de Dagobert a été démolie cette année, la rue des Chantres terminée, sur notre Quai-aux-Fleurs, par la maison d'Héloïse et d'Abélard, souvenir cher à l'imagination romantique, et, en retour vers l'occident, la rue Basse-des-Ursins, puis, plus à l'ouest, ce sont les rues Haute-des-Ursins, de Glatigny, du Haut-Moulin comprises dans la partie nord-ouest de l'Hôtel-Dieu actuel, qui a également absorbé, vers le sud, les rues des Marmousets, de la Licorne et des Trois-Canettes.

II

Place du Châtelet

La place du Châtelet, qui porte en son milieu la fontaine du Palmier, et au fond de laquelle s'aperçoit le restaurant du *Veau-qui-tette*, se détache dans un cadre de rues vraiment romantiques, telle celle de la Vieille-Lanterne située sur l'emplacement de la scène du théâtre Sarah-Bernhardt et où se pendit, en janvier 1855, le malheureux Gérard de Nerval. Vous la voyez, cette rue, à l aspect sinistre, avec la grille de l'égout, l'escalier aux marches calleuses et la

coulée de lumière qui tombe du ciel sur lequel se projette « la Renommée d'or de la fontaine comme un vague symbole de gloire ».

Toute voisine, se dresse la Tour Saint-Jacques qu'environne le Marché des Fripiers construit à l'endroit où s'élevait l'église Saint-Jacques démolie en 1798.

III

L'Arsenal et le Marais

Peu de parties de Paris avaient mieux gardé leur physionomie propre que le Marais, groupé autour de la place des Vosges, où s'élève encore la maison de Victor Hugo transformée en musée.

Que de souvenirs dans ces logis du temps passé !



Ici, rue de Normandie, logeaient en commun le cousin Pons et son vieil ami Schmucke, là, dans la rue de l'Homme-Armé, Jean Valjean habitait sous le nom de Fauchelevent. Spécimen des curieuses enseignes d'autrefois, s'offre à nous celle du *Bon-Puits*, rue Michel-le-Comte : peut-être chantait-on dans ce cabaret les chansons de Béranger, qui mourut à l'hôtel Bergeret de Trouville, 3-5 de l'actuelle rue Béranger.

Il faudrait également s'arrêter à chaque maison de notre quartier des Archives : au n° 42 de la rue des Archives, c'est le cloître des Billettes, dont les fines arcades remontent au XVe siècle ; au n° 58, l'hôtel de Soubise, dont l'hémicycle de l'entrée était alors garni d'échoppes ; en face, le Mont-de-Piété. Le n° 62 de la rue Beaubourg correspond à l'ancien n° 12 de la rue Transnonain,

ensanglantée lors des émeutes des 13 et 14 avril 1834. Cette maison curieuse de la rue Taillepain a vu, aux mêmes dates, se livrer à ses pieds, des combats acharnés. Puis, dans le Cloître-Saint-Merri, c'est l'ancien Tribunal de Commerce, au pittoresque escalier, où les juges-consuls siégèrent jusqu'en 1826. Au coin d'une rue, s'aperçoit la silhouette de la tour Saint-Jacques ; quelques pas plus loin, c'est l'Hôtel de Ville et la place de Grève, représentées en 1830 par Civeton.

Dans le voisinage, voici la rue Grenier-sur-l'Eau, d'après un dessin de Varin, et l'hôtel de Graville, dit aussi hôtel des Prévôts, offrant sa façade nord, démolie en 1892 et dont viennent de disparaître, ces jours-ci, les derniers vestiges. Les entrées de la Grande et de la Petite Force remettent en mémoire cette prison qui s'étendait entre les rues Pavée, du Roi-de-Sicile et des Balets. Parmi les vieux logis de ces parages, citons l'hôtel de la Vieuville, 4, rue Saint-Paul, encore existant, l'hôtel d'Aubray, au n° 12 de la rue Charles V, l'hôtel de Mayenne, 21, rue Saint-Antoine, aujourd'hui l'école des Francs-Bourgeois, l'hôtel de Lesdiguières disparu, qui s'élevait à l'emplacement du n° 10 de la rue de la Cerisaie et où le czar Pierre-le-Grand logea en 1717, les bâtiments et les curieuses caves de l'abbaye de Barbeau, à l'endroit du moderne marché de l'Ave-Maria, enfin la maison de la Vieille-Souche située à l'angle de la rue de Lesdiguières et de l'ancienne cour de l'Orme.

La vue de l'Arsenal, prise du côté du petit bras de Seine qui le séparait de l'île Louviers, et celle du pavillon habité par Charles Nodier, complètent la physionomie de ces lieux, avec une curieuse vue de la place de la Bastille, où à côté de la colonne de Juillet, on aperçoit l'Eléphant et la cour de la Juiverie, cette dernière sur l'emplacement de la gare de Vincennes.

IV

La Seine et ses bords

Voici les deux bras de la Seine qui entourent la Cité, sur la rive droite, les Cagnards du quai de Gesvres, le Pont-Notre-Dame, son « arche du diable », et sa pompe bâtie sur pilotis et dominée par une lourde tour carrée. Le chevet de Notre-Dame, pris en plein jour du pont de la Tournelle, est également représenté, vu de la rive gauche, au clair de lune. La Grève est un endroit particulièrement fréquenté ; de nombreux chalands y atterrissent et le Port-au-Blé occasionne un trafic considérable ; par les hivers rigoureux, comme celui de 1830, les traîneurs et les patineurs remplacent les bateaux sur le fleuve endormi. Les quais de l'île Saint-Louis, alignant leurs balcons ouvragés, sont

reliés aux deux rives par les ponts Marie et de la Tournelle; une gravure représente ce dernier, vu de l'île Louviers, où l'on décharge de nombreux bateaux de bois, venus de l'Yonne et de la Nièvre. Enfin une estampe d'Hirget nous retrace le panorama de Paris pris du Pont d'Austerlitz, au soleil couchant.

V

Aspects de Paris

A la place du Châtelet, la foule, assemblée au pied de la fontaine du Palmier, assiste à une vente à l'encan. Vu du Pont-au-Change, le tableau est particulièrement vivant: dans la Cité, le Palais de Justice, les toits pointus de la Conciergerie, la Tour de l'Horloge, avec la boutique de l'ingénieur Chevallier, où, dans l'hiver de 1830, la foule vient interroger le thermomètre; devant le Palais, des oisifs regardent les condamnés exposés au carcan; plus loin, le Marché-aux-Fleurs, voisin de la Pompe Notre-Dame et du Prado, si cher aux danseurs; enfin, le Pont Notre-Dame où se croisent les véhicules les plus divers et jusqu'à la voiturette traînée par un chien.

L'île Saint-Louis, l'île Louviers et les quais jusqu'au pont d'Austerlitz sont groupés en une pièce curieusement animée. Défilent successivement l'entrée du Jardin des Plantes, la maison éclusière du canal Saint-Martin, le Port-aux-Vins. L'île Louviers, rattachée, en 1843, à la rive droite et comprise aujourd'hui entre le boulevard Morland et le quai Henri IV, présente, au lieu des immeubles modernes, d'immenses chantiers de bois, bordés de peupliers: des vaches et des chèvres broutent le gazon des berges, foulé par les promeneurs dominicaux.

De la rive droite, nous apercevons l'île Saint-Louis; à nos pieds le port Saint-Paul, dominé par un corps de garde. Du pont Marie, s'avance un régiment, sapeurs et musique en tête et, plus loin, sur le quai Bourbon, les bateleurs retiennent la foule, aux alentours de la pompe à feu du Port-au-Blé.

Toutes ces estampes nous montrent les ménagères qui vont puiser l'eau à la Seine et les voitures-tonneaux des porteurs d'eau.

*
* *

Puis, dans diverses autres parties, il est question incidemment de faits se rapportant à notre circonscription et reproduits par l'estampe:

Le quartier Saint-Merri, ensanglanté en 1832, par les combats que Victor Hugo rappelle dans les *Misérables*, est le théâtre d'une nouvelle lutte, les

13 et 14 avril 1834. Les soldats envahissent une maison de la rue Transnonoin et massacrent tous ceux qu'ils y trouvent. Un saisissant Daumier évoque le souvenir de ce drame.

D'autre part, des gravures nous font voir : Les bourgeois du Marais se livrant aux jeux innocents, faisant leur partie de loto. Les étudiants venant danser, l'hiver, à la salle du Prado construite devant le Palais de Justice, sur les ruines de l'ancienne église Saint-Barthélemy. Des souvenirs de Charles Nodier et du Salon de l'Arsenal. Les événements de 1830, barricade de la rue Saint-Antoine, épisode du pont d'Arcole, prise de l'Hôtel de Ville, etc.

* * *

Dans le cours de cette promenade à travers les estampes, dessins et aquarelles, M. Marcel Poëte, avec courtoisie, appela plus particulièrement l'attention sur les pièces prêtées par notre vice-président, M. Hartmann.

La visite terminée, M. Henry Martin remercie et félicite, au nom de *la Cité*, le très sympathique Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, qui a su grouper si habilement, dans cette exposition, les pièces par régions et par sujets, et qui, par sa conférence savante, ses explications précises et ses remarques bien à propos, venait de faire revivre, en deux heures, la vie parisienne de vingt années.

La Rue des Nonnains-d'Yerres

HISTOIRES D'YERRES... ET DE DEMAIN

L'Yerres est un modeste affluent de la Seine qui, entre Touquin (Seine-et-Marne) et Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), arrose, vivifie et embellit une vallée sinueuse formant un ruban d'environ 70 kilomètres. M. Edmond Pilon vient de lui consacrer un article enthousiaste, érudit, pittoresque, charmant, dans sa série intitulée : *Les jolies vallées d'Ile-de-France*. La « belle Yerres », la « lente Yerres » sont des formules dont use volontiers M. Pilon ; mais il recule, semble-t-il, devant la « claire Yerres » et dit : « Les bords clairs de l'Yerres » ; il ne faut pas abuser des calembours. Malgré tout, la pauvreté de notre vocabulaire géographique nous expose souvent à faire des quiproquos. Il y a une autre vallée d'Yères que celle de Brie et de l'Ile-de-France, st les Normands affirment que leur Yères, qui va directement à la Manche après 42 kilomètres de cours, en longeant la forêt d'Eu, traverse et anime des paysages autrement plantureux ; ils doivent avoir raison. Mais nous voulons ignorer l'Yères normande, la seule Yerres qui compte pour nous est celle qui a deux *r* et un *e* sans accent grave, celle

dont de mystérieuses nonnains ont fait connaître le nom aux bourgeois de Paris, paroissiens de l'église Saint-Paul. Et encore aujourd'hui, malgré les expulsions, la rue où s'élevait leur couvent entre la rue Charlemagne et le quai des Célestins, porte officiellement le nom de « rue des Nonnains-*d'Hyères* ». Hélas! Voilà, suprême bienfait de l'orthographe municipale, la Méditerranée qui se rue contre la Manche et fait miroiter aux yeux du Parisien ébahi ses flots bleus, ses îles, sa rade et sa ville d'Hyères, patrie de Massillon... Comment le modeste village d'Yerres, sur l'Yerres, au canton de Boissy-Saint-Léger, où fut réellement la maison-mère des nonnains parisiennes, et où flotte le souvenir de Guillaume Budé, le célèbre promoteur du Collège de France ; de Henri le Balafré, duc de Guise, et du maréchal de Saxe, n'en serait-il pas offusqué? Je souhaite que M. Pilon obtienne du Conseil municipal de Paris que de nouvelles plaques soient apposées, où on lise dès demain : rue des Nonnains-*d'Yerres*. Ou alors, je demande qu'on en revienne à la forme abusive, mais simple, qui a prévalu longtemps dans le quartier Saint-Paul : rue des *Nonandières*. Car enfin, comme dit Gavroche, est-ce qu'on écrit : rue des *Lavans d'Hyères ?*

A. T.

Société d'Iconographie Parisienne

Des membres de la Société de l'Histoire de Paris et de diverses réunions d'études parisiennes viennent de créer une société dont le but est la recherche de documents parisiens conservés dans les collections particulières, et la reproduction, dans un bulletin, de ces pièces rares connues seulement des possesseurs et de leurs intimes.

Ces reproductions de tableaux, aquarelles, dessins, etc. seront accompagnées de commentaires et d'études sur chaque sujet.

La Société est composée des principaux collectionneurs de documents parisiens, de bibliothécaires, archivistes et écrivains s'occupant plus particulièrement d'études parisiennes. Son bureau est ainsi constitué :

	MM.
Président	Le baron de Vincq.
Vice-Président	Georges Hartmann.
id.	Edgar Mareuse
Secrétaire	Henry Nocq.
Secrétaire-Adjoint	Albert Vuaflart.
Archiviste-Bibliothécaire	Victor Perrot.
Trésorier	Félix Leseur.

Nous comptons beaucoup d'amis de *la Cité* parmi les membres de cette réunion dont un des vice-présidents, M. G. Hartmann, est également le nôtre.

Le concours *de la Cité* est tout acquis à la Société d'*Iconographie parisienne.* dont nous souhaitons vivement le succès.

A. C.

Paris qui s'en va. — La rue Grenier-sur-l'Eau

Dans quelques jours le vieux Paris aura perdu l'un de ses coins les plus pittoresques, mais non point les plus charmants : le tronçon de la rue Grenier-sur-l'Eau compris entre la rue Geoffroy-l'Asnier et la rue du Pont-Louis-Philippe.



Cette partie de la rue Grenier-sur-l'Eau était bien l'un des lieux les plus sinistres de l'ancien Paris qui, pourtant, dans ses quartiers du centre, compte encore tant de ruelles étroites, obscures, impures, où l'on ne passe qu'avec effroi.

La rue Grenier-sur-l'Eau est assurément fort ancienne puisque, dès la fin du XIIIe siècle, elle existait déjà, sous le nom de rue Garnier-sur-l'Eau. Garnier, par corruption, est devenu Grenier, quand la population eut perdu le souvenir de ce Garnier, notable habitant qui, au milieu de ce siècle, avait fait don aux Templiers de plusieurs maisons qu'il possédait autour de Saint-Gervais.

Le percement de la rue du Pont-Louis-Philippe, en 1833, a fait perdre à la rue Grenier-sur-l'Eau beaucoup de son caractère, en la coupant par le milieu et en nécessitant son élargissement sur une bonne partie de sa longueur, et ce n'est plus qu'à ses extrémités que la triste ruelle a conservé un peu de sa physionomie d'autrefois.

Le tronçon qui va de la rue Geoffroy-l'Asnier à la rue du Pont-Louis-Philippe s'ouvre presque en face d'un grand et magnifique portail, qui est celui d'un hôtel jadis justement célèbre. On lit encore ces mots inscrits en lettres d'or sur fond

noir dans le cartouche qui forme le centre du beau motif sculpé de l'imposte : *Hôtel de Chalons, 1625; de Luxembourg, 1659.*

En ce premier tronçon, la rue Garnier-sur-l'Eau n'a pas — je l'ai mesurée — une largeur de plus d'un mètre soixante-quinze, y compris les deux trottoirs. Au XVIIe et au XVIIIe siècles, alors que les trottoirs n'étaient pas encore connus et que, seuls, quelques ponts étaient pourvus de ces « banquettes » à l'usage des piétons, jamais le carosse de l'un des grands seigneurs domiciliés dans les somptueux hôtels particuliers de la rue Geoffroy-l'Asnier n'aurait pu trouver passage dans cette ruelle. D'ailleurs, même s'il avait réussi à s'y engager, il ne serait pas allé loin, car une grosse borne, qui semble être fort ancienne, elle aussi, surgissait bientôt, comme pour dire casse-cou aux passants aventurés dans ce lieu. Par delà cette borne, le reste de la rue était en contrebas et l'on y descendait par un escalier de douze marches, qui existe encore.

L'autre tronçon de la rue Grenier-sur-l'Eau, qui aboutit à la rue des Barres, est un peu moins pittoresque que celui qui va disparaître, mais il n'a pas non plus sa physionomie repoussante. Il est amusant et curieux, sans évoquer d'images de sang et de mort. La maison qui forme le côté des numéros impairs est un des derniers spécimens que Paris possède encore d'un système de construction jadis très en faveur en raison du faible espace sur lequel la ville se développait. Les étages, élevés en porte-à-faux sur les avant-soliers que supportent trois gros corbeaux de pierre, forment une saillie irrégulière et presque courbe, qui déborde sur une moitié de la rue. Du côté des numéros pairs, la façade est un peu inclinée, si bien que les pignons, à leur sommet, ne sont guère qu'à un mètre l'un de l'autre. Ainsi la rue, assez large dans le bas pour permettre aux gens de circuler, n'est, dans le haut, qu'une étroite fente qui ne laisse voir qu'un mince ruban de ciel. L'air et la lumière ne pénètrent pas à foison dans ce lieu, seulement, comme disait le citadin pour se consoler de n'avoir pour jardin qu'un tout petit carré de terrain : « c'est vrai qu'il n'est pas grand ; mais il est si haut ! »

(*La Liberté.*) ETIENNE CHARLES

Transfert de la Morgue

Le nouveau Conseiller municipal du quartier Notre-Dame, M. Le Marchand, élabore un nouveau projet. Nous en parlerons dans notre prochain *Bulletin.*

A. C.

NÉCROLOGIE

Gustave Dufresnoy

Nous avons eu le vif regret d'apprendre la perte d'un de nos fidèles adhérents, M. Gustave Dufresnoy, ancien fonctionnaire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 28 juillet 1908, dans sa soixante-neuvième année, en son domicile, rue Birague, n° 11 *bis*. Il avait toujours vécu place des Vosges, l'immeuble du n° 23 appartenant à sa famille.

M. Dufresnoy suivait avec intérêt les travaux de notre Société : Nous l'avions vu assister, quelques jours avant son décès, aux visites de l'Arsenal et de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

Arthur Ranc

Un autre habitant de la place des Vosges, au n° 21, qui aimait aussi jouir de la vue de cette belle place ci-devant Royale, le sénateur A. Ranc, y est décédé le 10 août dernier, âgé de soixante-dix-sept ans. La vie de cet homme politique est bien connue : Etudiant à Paris, en 1856, il débute par une vive opposition à l'Empire, se trouve compromis et est déporté à Lambessa. Amnistié, il revient à Paris et se fait journaliste. Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la défense le nomme maire du IXe arrondissement de Paris. Pendant le siège, chargé d'une mission, il quitte la capitale, en ballon, arrive à Bordeaux où Gambetta, son ami, le fait directeur de la sûreté générale.

Représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, en février 1871, il est élu membre de la Commune le 26 mars, et donne sa démission dix jours après.

Il fut, de nouveau, député, puis sénateur de la Seine et, en dernier lieu, sénateur de la Corse.

A. Ranc fut surtout un polémiste : un des collaborateurs de Gambetta à *La République Française*, il écrivit ensuite au *Voltaire*, au *Matin*, au *Radical*, et dans ces derniers temps, à l'*Aurore*.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM.

Giron, changeur, rue de Rambuteau, 67.

Laguerre, avocat, boulevard Magenta, 10.

Chevreux, inspecteur général des archives et des bibliothèques, quai de Béthune, 20.

Lemarchand, conseiller municipal du IVe arrondissement, rue Le Regrattier, 28.

Prunier, brossier, rue Geoffroy-l'Angevin, 17.

Trannoy, industriel, rue de la Tâcherie, 8.

Mercier, cartonnier, rue du Temple, 39.

Cerf, imprimeur, rue du Temple, 57.

Amour, négociant, rue de Rivoli, 80.

Coqueret, maroquinier, rue Vieille-du-Temple, 50.

Cruet, docteur-médecin, place des Vosges, 2.

Fau, négociant, rue du Pont-Louis-Philippe, 15.

Bernier, chanoine honoraire, rue Geoffroy-l'Asnier, 26.

Métayer, industriel, rue Saint-Antoine, 135.

Mme la Directrice de l'Institution Sully, rue Saint-Antoine, 62.

Philippot, notaire, rue Saint-Antoine, 10.

Dimey, limonadier, rue Saint-Martin, 10.

Chapus, bijoutier, rue de Rivoli, 86.

Lacheret, pasteur du temple Sainte-Marie, boulevard Saint-Germain, 7

Desruels, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32.

Larkine, négociant, rue de Rivoli, 70.

Gérard, agent de manufactures, rue des Rosiers, 3.

Lefeuvre, libraire, rue Vauquelin, 1.

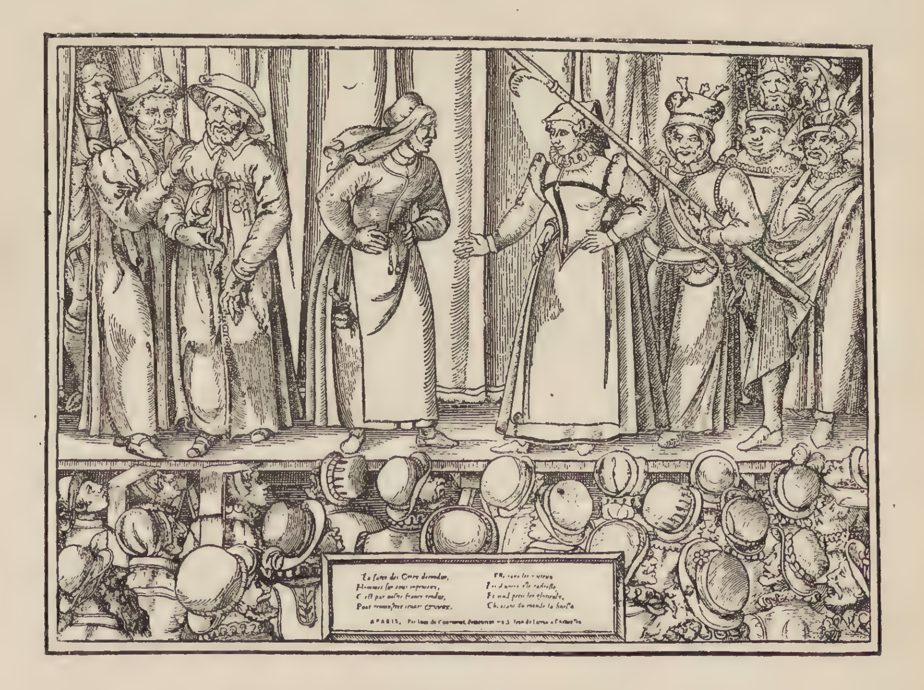
Leloir, brossier, rue Commines, 14.

Gérault, imprimeur, rue Montmorency, 10.

Murat, bijoutier, rue des Archives, 62.

Picard, vice-président du Syndicat de la Coutellerie, rue de Rivoli, 68.

Mazand, secrétaire général du Syndicat de l'Épicerie, rue du Renard, 32.
Moquet-Lesage, confiturier, rue Saint-Gilles, 7.
Lotte, architecte, boulevard Morland, 19.
Nicoud, employé de commerce, rue du Cherche-Midi, 47.
Prunier, négociant, avenue Victoria, 6.
Cottin, négociant, rue du Cloître-Saint-Merri, 4.
Cherrière, capitaine au régiment des sapeurs-pompiers, rue de Sévigné, 7.
Naulot, négociant en fonds de commerce, rue Saint-Antoine, 131.
Busson, limonadier, place de l'Hôtel-de-Ville, 11.
Tronchon, chirurgien-dentiste, rue de Rivoli, 38.
Chantrel, industriel, rue Vieille-du-Temple, 20.
Halbiq, chirurgien-dentiste, rue Saint-Antoine, 10.
Lehucher, négociant, rue du Temple, 30.



Imp. H. Jouve, 15, rue Racine, Paris.

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire

BIBLIOGRAPHIE

Georges Mareschal, Seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de LOUIS XIV (1658-1736) par Le Comte Gabriel Mareschal de Bièvre.

Ce livre contient des détails intéressants et inédits sur la communauté des Chirurgiens-Barbiers à Paris. Mareschal vint de son pays à Paris en sabots, il entra en qualité d'apprenti chez M. Lebreton, praticien dans nos quartiers, rue des Lombards. De là, par son mérite, il devint premier chirurgien de Louis XIV, en 1703 ; la loyauté de son caractère lui valut bien vite, écrit le duc de Saint-Simon, « la familiarité et la faveur » du roi, qui en plusieurs circonstances, lui confia ses secrètes pensées. Souvent mêlé aux événements de cette intéressante époque, il vécut dans l'intimité de Mme de Maintenon, de la Duchesse de Bourgogne, de Villeroy, Dangeau, Villars, etc ; en 1712, il innocenta dans l'esprit de Louis XIV le duc d'Orléans accusé de l'empoisonnement des dauphins, et le futur régent lui dut la conservation de sa fortune politique : « Mon neveu n'est qu'un fanfaron de crimes. » disait plus tard le roi à son premier chirurgien. L'ouvrage où le petit-fils de Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, nous rend la haute et pure figure du maître opérateur est rempli de piquantes anecdotes de cour ; les derniers jours de Louis XIV lui fournissent des pages émouvantes. En montrant combien son aïeul fit progresser l'Art opératoire, en retraçant l'œuvre du fondateur de la célèbre Académie de chirurgie, le comte Mareschal de Bièvre met en lumière un grand nombre de particularités curieuses de l'ancien régime et dépeint le Roi-Soleil en robe de chambre.

Un volume in-8° cavalier de 600 pages, orné de 16 gravures et un fac-similé des signatures de Louis XIV et des princes en 1710 : 10 francs. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-6^e^

Max Brachet. Ouvrage illustré de 15 héliogravures. Paris, librairie Ch. Delagrave, 1907

Ils sont encore nombreux sur notre vieille terre de France les amateurs des choses d'antan qui sauvent de l'oubli quelque lambeau de notre histoire, qui savent faire parler les vieilles pierres, les vieux logis, les antiques manoirs dont chaque pierre croule sous la morsure du gel ou le pic du vigneron. M. Max Brachet est de ceux-là ; il nous fait l'histoire du fameux château de Ripaille qui a une allure si pittoresque au milieu de ses vieux chênes, au bord du Léman, entre Thonon et la Dranse.

A la suite de longues recherches, l'auteur nous a donné une histoire définitive de cette demeure historique. Le château de Ripaille, malgré ses souvenirs, la résidence des ducs de Savoie n'aurait pas attiré autant l'attention des historiens, s'il n'était devenu surtout célèbre par une expression populaire très connue : *faire ripaille*.

Amédée VIII se retira à Ripaille. *Monstrellet*, aux gages du duc de Bourgogne, raconta dans ses chroniques qu'il y faisait bonne chère et le reste. C'est de là que vint le proverbe. Or M. Brachet dit que le mot ripaille est un vieux mot français qui existait bien avant la retraite d'Amédée. *Faire ripaille* était en usage dès le XIIe siècle. Ripaille vient de *rippes*, broussailles, mauvais bois.

Au IVe siècle il y avait là encore une villa romaine. Ce fut plus tard un rendez-vous de chasse du comte Vert de Savoie, puis d'Amédée VII le Comte Rouge qui y fut empoisonné, dit-on, par son médecin à l'instigation de Bonne de Bourbon sa mère. Le savant archiviste a étudié les diverses opinions relatives à ce drame et conclut à l'innocence de Bonne de Bourbon.

Après ce drame, le château fut délaissé, Amédée VIII y revint à sa majorité, il y vécut d'une vie retirée, cénobitique disent les uns, émaillée de chasses, repas et festins plantureux disent les autres. Il reçut une ambassade qui vint lui annoncer son élection à la papauté sous le nom de Félix V, après de longues hésitations, il accepta. Mais il entra en lutte avec Eugène IV et mourut attristé.

Après sa mort la Cour de Savoie vint tenir ses fêtes au château de Ripaille, mais il fut bientôt délaissé et habité seulement par quelques chanoines de Saint-Maurice.

En 1536, le pays se soumet aux Bernois. Le protestantisme tente alors de s'infiltrer dans le pays sous l'influence de Guillaume Farel, la persécution religieuse commence ; le prieur de Ripaille ne veut pas apostasier tandis que des religieux acceptent la réforme. Toutefois, dans la nuit du 14 au 15 février 1538, un coup de main est dirigé contre Ripaille dont les catholiques s'emparent. On y fonde alors un hôpital, puis une exploitation agricole.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, songe à reprendre le pays et rassemble à cet effet des troupes à Ripaille, et après la prise d'Yvoire, d'Allinges et de Thonon, les Bernois reprennent cette dernière ville et viennent assiéger le prieuré qui capitule le 1er mai 1589. Mais le 11 octobre, les Bernois, abandonnant leurs anciens alliés les Genevois, s'engagent par le traité de Nyon à quitter le Chablais. Dès lors Ripaille n'a plus d'histoire. Thomas Pobel devient prieur est mis en possession des biens du couvent concurremment avec l'ordre des Saints-Maurice et Lazare. Saint François de Sales projette d'y établir des chartreux, mais son désir ne peut se réaliser que cinq ans après sa mort, en vertu de lettres patentes de 30 novembre 1627. Dévasté à la Révolution, le couvent devient successivement une salpêtrière, une caserne et l'église est transformée en grange. Le général Dupas l'achète en 1809 ; et il reste dans sa famille jusqu'en 1892, époque à laquelle M. Engel-Gros l'acquiert, restaurant avec goût et dans la mesure du possible les débris de cette magnifique demeure,

où il a réuni un grand nombre d'œuvres d'art qui en font un séjour des plus agréable.

Des actes et pièces justificatifs formèrent ce magnifique volume qui fait grand honneur au savant moderne et consciencieux qui sut amasser de si importants documents et écrire l'histoire définitive de ce château qui a sa date dans l'histoire.

Les jours s'allongent, par Paul Margueritte. Librairie Plon-Nourrit, 8, rue Garancière. — L'exquis écrivain qu'est Paul Margueritte vient de publier chez Plon-Nourrit un troisième volume sur son enfance et sa jeunesse: *Les jours s'allongent.*

C'est le récit vif, entraînant et gai de son entrée dans la vie au lendemain de la guerre de 1870 et de l'*Année Terrible*, c'est l'arrivée à Paris, l'entrée lugubre dans cette géôle qu'est le Prytanée de la Flèche, son rude apprentissage de la vie militaire, ses longs jours fermés dans cette caserne sinistre, l'éveil de ses premiers rêves, ses initiations qui présidèrent à son éducation, ses tâtonnements pour le choix d'une carrière.

Il trace des portraits saisissants des falotes figures qu'il évoque dans ses souvenirs. C'est un livre de bonne humeur, d'un brio charmant, d'une lecture reposante.

Mémoires de Mme Georges, chez Plon-Nourrit, 8, rue Garancière. — La grande librairie Plon-Nourrit tient une série de succès avec ses publications de mémoires inédits. Elle publie aujourd'hui les mémoires très curieux de Mlle Georges, qui raconte par le menu et de façon fort poignante les anecdotes de sa vie privée et ses triomphes sur la scène.

Mais le morceau capital de ces mémoires, le clou principal, c'est le récit de la longue liaison amoureuse qu'elle eut avec Napoléon Ier. S'il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre, il y en a encore moins pour la maîtresse, la compagne d'alcôve. Là le héros disparaît et l'homme apparaît avec toutes ses petitesses, ses faiblesses, ses enfantillages.

L'homme de la Colonne se montre là quelque peu ridicule.

Mlle Georges vécut fort âgée, et après avoir eu des succès éclatants comme femme et comme actrice, elle tomba dans le dénuement et mourut dans l'oubli.

Le livre contient de superbes portraits de la grande tragédienne, reproduction des portraits de Lagrénée et de Gérard.

L'Éducation physique et sportive des jeunes filles, par Emile André, chez Flammarion. — L'Education physique des filles est à l'ordre du jour, elle a pour but de développer la femme et de former chez elle *mentem sanam in corpore sano*. Rien de meilleur pour elle que l'extension de son éducation intellectuelle, sous la condition que l'éducation physique soit développée d'une façon parallèle et d'après une méthode rationnelle.

Un de nos confrères de la presse sportive, M. Emile André, vient de publier chez l'excellent éditeur E. Flammarion, un livre d'actualité qui est un guide excellent et sûr pour ceux qui veulent développer l'éducation physique de la femme sans chercher à battre, aucun record, à faire du sport un délassement et un exercice salutaire.

On sait comme souvent sont précaires les santés de nos jeunes Françaises, l'éducation physique, les sports bien compris constituent une médication commode et agréable. Le livre plein de bon sens et d'humeur de M. Emile André donne la liste des sports faciles à rechercher et des notions sommaires mais très précises sur leur pratique: la marche, la gymnastique, la danse, l'alpinisme, les jeux (sports peu coûteux) le lawn-tennis, le golf, le patinage, la natation, l'aviron, puis l'équitation, la chasse, l'escrime, l'automobile sport de luxe.

Ce livre finit par cette invitation aux jeunes Françaises : « Soyez sportives dans la mesure voulue pour votre santé, pour votre agrément, pour le développement de la grâce féminine innée en vous. »

Le dossier secret de Fouché. — La librairie Emile Paul, 100, faubourg Saint-Honoré, vient de publier une plaquette du plus haut intérêt, ce sont des notes de la police secrète de Louis XVIII sur le ministre d'alors, l'énigmatique Fouché qui l'avait placé sur le trône.

Fouché, qui avait trahi Robespierre, les Thermidoriens, Bonaparte, et tant d'autres n'inspirait qu'une médiocre confiance ; le ministre d'alors le fit surveiller par un inspecteur de police qui avait acheté Joseph, son domestique de confiance.

Ces notes de police accueillies par le chef de la police officielle ne furent pas d'une grande utilité pour le gouvernement : du moins sont-elles aujourd'hui d'un grand intérêt. M. Eugène Forgues les exhume en érudit très sagace, et cela constitue une étude qui nous initie à ce qu'on pourrait appeler la comédie de l'histoire.

François Chabot, par de Bonald, librairie Emile Paul. — M. de Bonald vient de publier à cette librairie *Emile Paul*, si féconde, un curieux volume sur le capucin conventionnel Chabot.

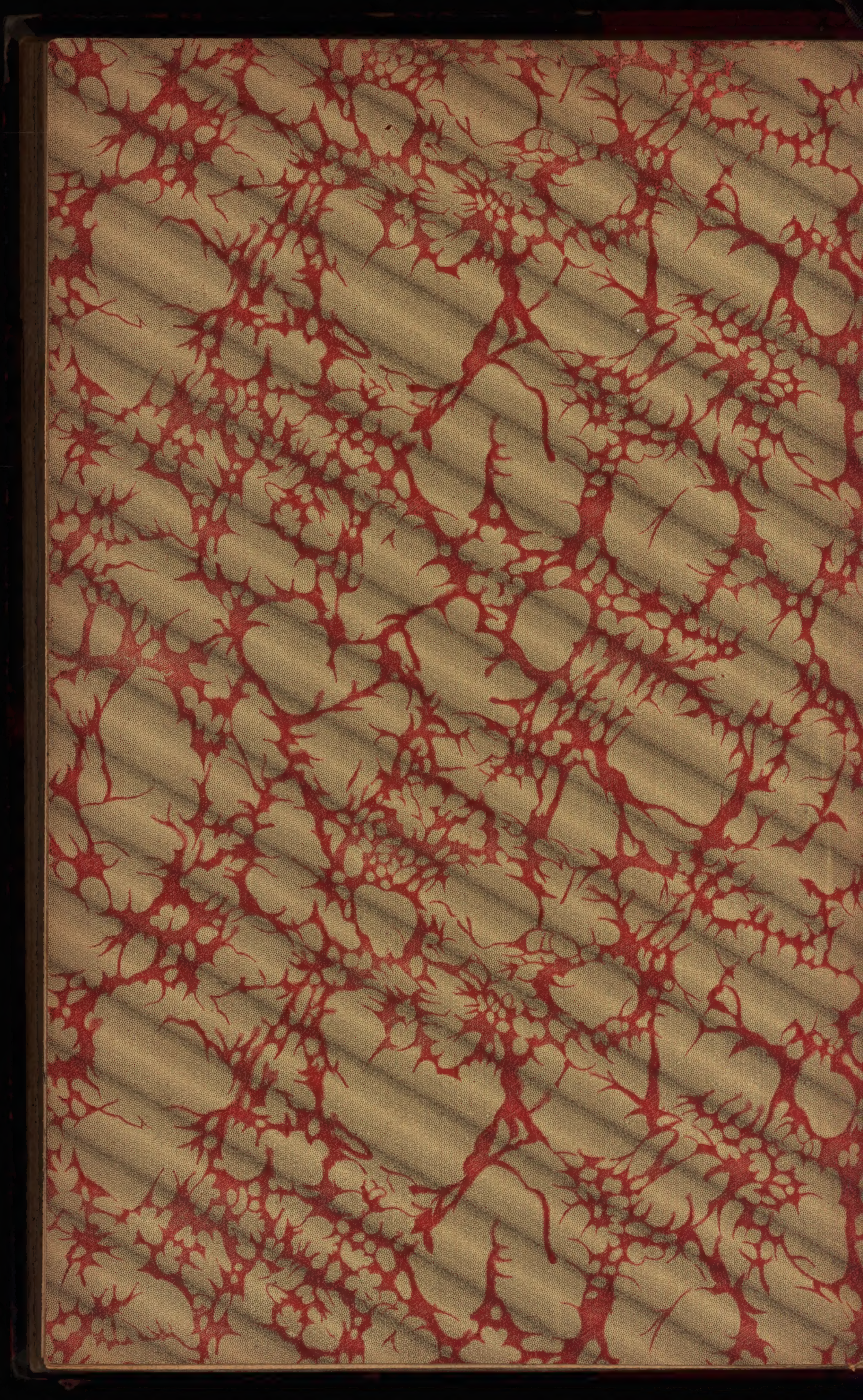
Parmi tant de figures sympathiques de la Révolution française, celle de Chabot fait un triste effet. Chabot, que le hasard des événements poussa à la Convention et mit en lumière, ne vit dans la Révolution que le moyen de s'enrichir et de satisfaire ses passions qui étaient grandes. Il fut l'agent payé du baron de Batz, le conspirateur royaliste si célèbre, des frères Frey, agents de l'Autriche, dont le but était « de dissoudre la Convention après l'avoir avilie par la corruption de certains de ses membres et rétablir la monarchie sur les ruines de la République ».

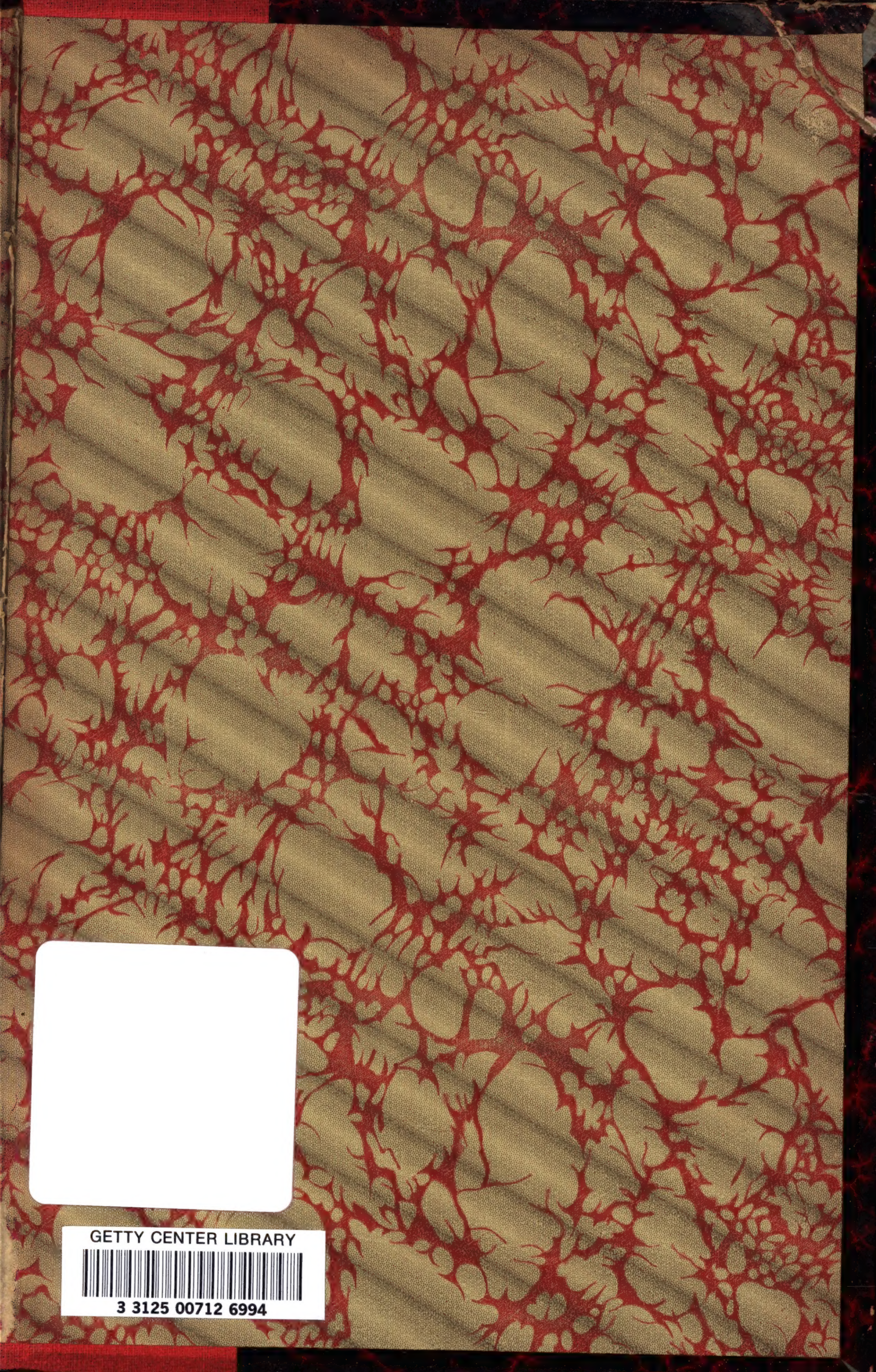
Le complot fut éventé, Chabot fut condamné à mort et exécuté pour concussion et aussi pour conspiration « tendant à avilir et à détruire par la corruption le gouvernement républicain ».

A. C.

Le Gérant responsable : A. Callet

Imp. Henri Jouve, 15, rue Racine, Paris.





GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00712 6994

